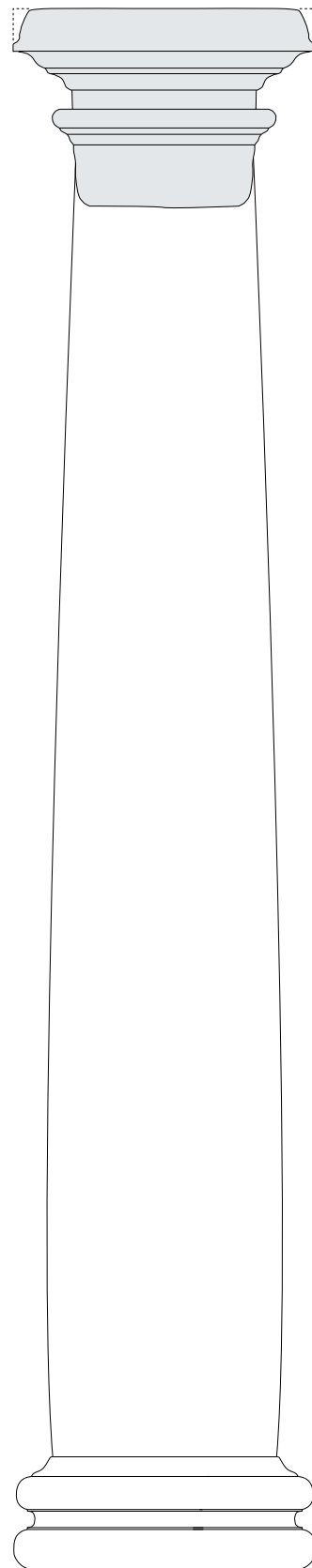


# Corseul (Côtes-d'Armor) 40, rue de l'Arguenon

sous la direction de  
**Romuald Ferrette**







**Rapport final d'opération**  
Fouille archéologique

Code INSEE  
22048

N° site

Entité archéologique

Arrêté de prescription  
2011 - 118

Système d'information

Code Inrap  
DB 05023302

Corseul (Côtes-d'Armor)

# 40, rue de l'Arguenon

sous la direction de

**Romuald Ferrette**

Avec la collaboration de

**Paul-André Besombes**

**Philippe Boulinguez**

**Vérane Brisotto**

**Richard Delage**

**Arnaud Desfonds**

**Enzo Mutarelli**

**Hervé Paitier**

**Stéphanie Raux**

**Laure Simon**

**Inrap Grand-Ouest**

37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

Mars 2014

# Sommaire

<b>5</b>	<b>I Données administratives, techniques et scientifiques</b>
<b>7</b>	<b>Fiche signalétique</b>
<b>8</b>	<b>Mots-clefs des thesaurus</b>
<b>9</b>	<b>Intervenants</b>
<b>10</b>	<b>Notice scientifique</b>
<b>11</b>	<b>Localisation de l'opération</b>
<b>12</b>	<b>Arrêté de prescription</b>
<b>19</b>	<b>Arrêté d'autorisation de fouille</b>
<b>25</b>	<b>Projet scientifique</b>
<b>27</b>	<b>II Résultats</b>
<b>29</b>	<b>1. Présentation de l'opération</b>
<b>29</b>	<b>1.1 Le cadre de l'intervention</b>
29	1.1.1 Introduction
29	1.1.2 Le contexte historique
31	1.1.3 Le contexte topographique et géologique
<b>32</b>	<b>1.2. Descriptif technique et scientifique de l'opération</b>
32	1.2.1 Aspect techniques du décapage
32	1.2.2 Recouvrement des vestiges et perturbations
<b>33</b>	<b>1.3. Déroulement de la fouille</b>
33	1.3.1 Le site au terme du décapage : organisation générale et état de conservation
33	1.3.2 Les choix de terrain
34	1.3.3 Enregistrement et archivage des données
34	1.3.4 Moyens mis en œuvre
<b>39</b>	<b>2. Les principaux résultats</b>
<b>39</b>	<b>2.1 Les aménagements antiques</b>
39	2.1.1 Les fossés
39	2.1.1.1. Les fossés 1200 et 1195 et les fosses 1153 et 1250a
42	2.1.1.2. Les fossés 1241, 1261 et 1263
44	2.1.2 Les fosses
45	2.1.2.1 La fosse 1225
45	2.1.2.2 La fosse 1240
45	2.1.2.3 La fosse 1185
47	2.1.2.4 La fosse 1041
47	2.1.2.5 La fosse 1251
48	2.1.3 Les bâtiments et la rue n° 2
49	2.1.3.1 Le bâtiment 1 et la rue n° 2
57	2.1.3.2 Le bâtiment 2
64	2.1.3.3 Le bâtiment 3
65	2.1.3.4 Le bâtiment 4
67	2.1.3.5 Les bâtiments 5 à 7
68	2.1.3.5.1 Le bâtiment 5-état 1
72	2.1.3.5.2 Une première évolution de la construction initiale et l'apparition du bâtiment 6
78	2.1.3.5.3 Les derniers travaux apportés au bâtiment 5 et la construction du bâtiment 7
84	2.1.3.6 La destruction des bâtiments

88	2.1.3.7 Esquisse d'une chronologie entre les différents bâtiments
89	<b>2.2 Des aménagements fossoyés mal datés</b>
91	<b>2.3 Les témoignages récents</b>
<b>93</b>	<b>3. Etude du mobilier archéologique</b>
93	3.1 La vaisselle en céramique
160	3.2 Catalogue des monnaies
162	3.3 Catalogue des objets métalliques
164	3.4 Le mobilier en verre
164	3.4.1 Le verre de consommation
164	3.4.2 Des indices d'artisanat du verre
164	3.4.2.1 Les éléments en matière vitreuse
166	3.4.2.2 Les éléments en terre cuite
168	3.5 Les figurines en terre cuite
169	3.6 Les instruments de mouture
<b>171</b>	<b>4. Synthèse et conclusions</b>
171	<b>4-1 Evolution de l'occupation du Clos Maret</b>
171	4.1.1 Phase 1 - La mise en place d'une organisation parcellaire
172	4.1.2 Phase 2 - L'apparition des premières constructions : du milieu à la fin du Ier siècle
173	4.1.3 Phase 3 - Un essor important : la fin du Ier siècle et le début du suivant
175	4.1.4 Phase 4 - Une nouvelle série de transformations : le IIe siècle
177	4.1.5 Phase 5 - Un recul du bâti et les derniers travaux : fin du IIe siècle-début du suivant
178	4.1.6 Phase 6 - Le retrait de l'occupation antique
180	4.1.7 Phase 7 - Une organisation largement postérieure à l'époque gallo-romaine
<b>180</b>	<b>4-2 Organisation des occupations antiques du quartier du Clos Maret</b>
180	4.2.1 Une organisation en plusieurs lots
182	4.2.2 Organisation métrologique des principaux édifices
<b>186</b>	<b>4-3 Statut des occupations antiques</b>
<b>190</b>	<b>4-4 La fouille du Clos Maret au sein de la ville antique de Corseul</b>
190	4-4-1 Insertion topographique
192	4-4-2 Insertion chronologique
<b>197</b>	<b>Liste des figures et des clichés du RFO</b>
<b>200</b>	<b>Bibliographie</b>
<b>201</b>	<b>III Annexes</b>
<b>202</b>	<b>Annexe 1 : Inventaire des unités stratigraphiques</b>
<b>207</b>	<b>Annexe 2 : Inventaire des clichés de l'opération</b>
<b>215</b>	<b>Annexe 3 : Diagramme stratigraphique de la partie ouest de l'intervention</b>
<b>216</b>	<b>Annexe 4 : Diagramme stratigraphique de la partie est de l'intervention</b>
<b>217</b>	<b>Annexe 5 : Inventaire des mobiliers fauniques, lithiques, métalliques ferreux, des terres cuites et du verre</b>





**I - Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



# Fiche signalétique

---

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Côtes d'Armor (22)

Commune  
Corseul

Lieu-dit  
40 rue de l'Arguenon

---

## Codes

Codes INSEE  
22 048

Numéro de l'entité archéologique

---

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système de référence

X : 1318065  
Y : 7266465  
Z : 86,37 m

---

## Référence cadastrale

Commune  
Corseul

Année  
-

Section(s)  
AB

Parcelle(s)  
391

---

## Propriétaire du terrain

M. et Mme Paul Rouxel  
38 rue de L'Hôtellerie  
22 130 Corseul

---

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de l'opération  
2011-118 en date du 30 mai 2011

Numéro de l'opération  
DB 05023302

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable  
2011-330 en date du 12 décembre 2011

---

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. et Mme Paul Rouxel  
38 rue de L'Hôtellerie  
22 130 Corseul

---

## Surface du projet d'aménagement

722 m<sup>2</sup>

---

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

---

## Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette

---

## Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 677737  
35577 Cesson-Sévigné  
et Centre archéologique Inrap  
37 rue du Bignon  
CS 677737  
35577 Cesson-Sévigné

---

## Date d'intervention sur le terrain

du 09 janvier au 24 février 2012



# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique
  - Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- âge du Bronze
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- âge du Fer
  - Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
  - haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
  - Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

## Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinévez, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Logicienne	Logistique
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre archéologique	Gestion du matériel
Olivier Bréhelin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération

## Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Anne Boterf, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
François Briand, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguiez, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Yoann Dieu, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Claire Dupin, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Frédéric Maret, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Olivier Morin, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Jean-François Royer, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Bastien Simier, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement

## Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Etude, Dao, synthèse et rédaction
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Philippe Boulinguiez, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques et redressements photographiques
Véranne Brisotto, Inrap	Technicienne de fouille	Etude des instruments de mouture
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier antique
Arnaud Desfonds	Assistant d'études et de recherches	PAO
Enzo Mutarelli, MAD Seine-Maritime	Architecte	Restitution colonne
Hervé Paitier, Inrap	Photographe	Travaux de photogrammétrie
Stéphanie Raux, Inrap	Spécialiste	Etude et inventaire de l' <i>instrumentum</i>
Laure Simon, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du verre

## Notice scientifique

La fouille du 40 rue de l'Arguenon à Corseul (22) fait suite au dépôt d'un permis de construire d'une maison individuelle. D'une superficie de 520 m<sup>2</sup>, elle concerne l'angle nord-ouest d'un quartier de la ville antique de *Fanum Martis* dénommé le Clos Maret et situé à l'ouest de l'agglomération, dans un secteur encore peu connu du fait de l'urbanisation moderne. Cet îlot se trouve au sud du site du Champ-Mulon fouillé dans les années soixante et immédiatement à l'ouest du *forum* découvert en 2002. Il est séparé des occupations antiques du Champ-Mulon (*domus* puis « thermes » publics) par la rue n° 2, le seul axe viaire concerné par l'intervention, mais sur une faible surface.

L'analyse de la stratigraphie et les différentes études de mobilier ont permis de distinguer 7 phases dont 5 intéressent l'époque gallo-romaine. La phase initiale voit le terrassement de fossés le long de la rue n° 2 et en bordure du *cardo J*, non concerné par la fouille. Ces creusements sont interprétés comme des limites séparant très tôt l'espace public de l'espace privé, à l'instar de ce qui a été mis en évidence sur le site de Monterfil II. Le long de la rue n° 2, deux fossés, dont les axes seront repris par des murs après leur comblement, apparaissent. L'emprise qu'ils contiennent deviendra la « galerie » longeant la rue n° 2 des futures constructions.

La deuxième phase, datée du milieu du I<sup>er</sup> siècle, marque l'érection d'un premier bâtiment, au plan incomplet. Il faut ensuite attendre la fin du I<sup>er</sup> ou le tout début du suivant (phase 3) pour voir une explosion du bâti qui confirme que *Fanum Martis* est alors en plein essor. La façade le long de la rue est pratiquement entièrement lotie, tandis qu'un atelier de verrier apparaît au nord-ouest. L'analyse souligne l'existence de 4 grandes parcelles, correspondant peut-être à plusieurs propriétés, qui disposaient d'une cour avec puits. Les ensembles architecturaux sont assez simples, constitués de 2 à 3 pièces au maximum, et couvrant des superficies proches de 60 m<sup>2</sup> pour les plus complets. Les élévations, réalisées en matériaux périssables, reposent sur des sablières basses isolées du sous-sol par des solins rudimentaires qui les protègent des remontées humides. Il s'agit dans tous les cas de constructions modestes qui doivent réunir sous le même toit habitat, activités économiques et commerciales. Elles concernent par conséquent une population laborieuse, attirée peut-être par la ville et son développement. Malgré cette modestie apparente, l'analyse des plans traduit l'adoption de mesures antiques et l'emploi de tracés régulateurs lors de la réalisation des édifices.

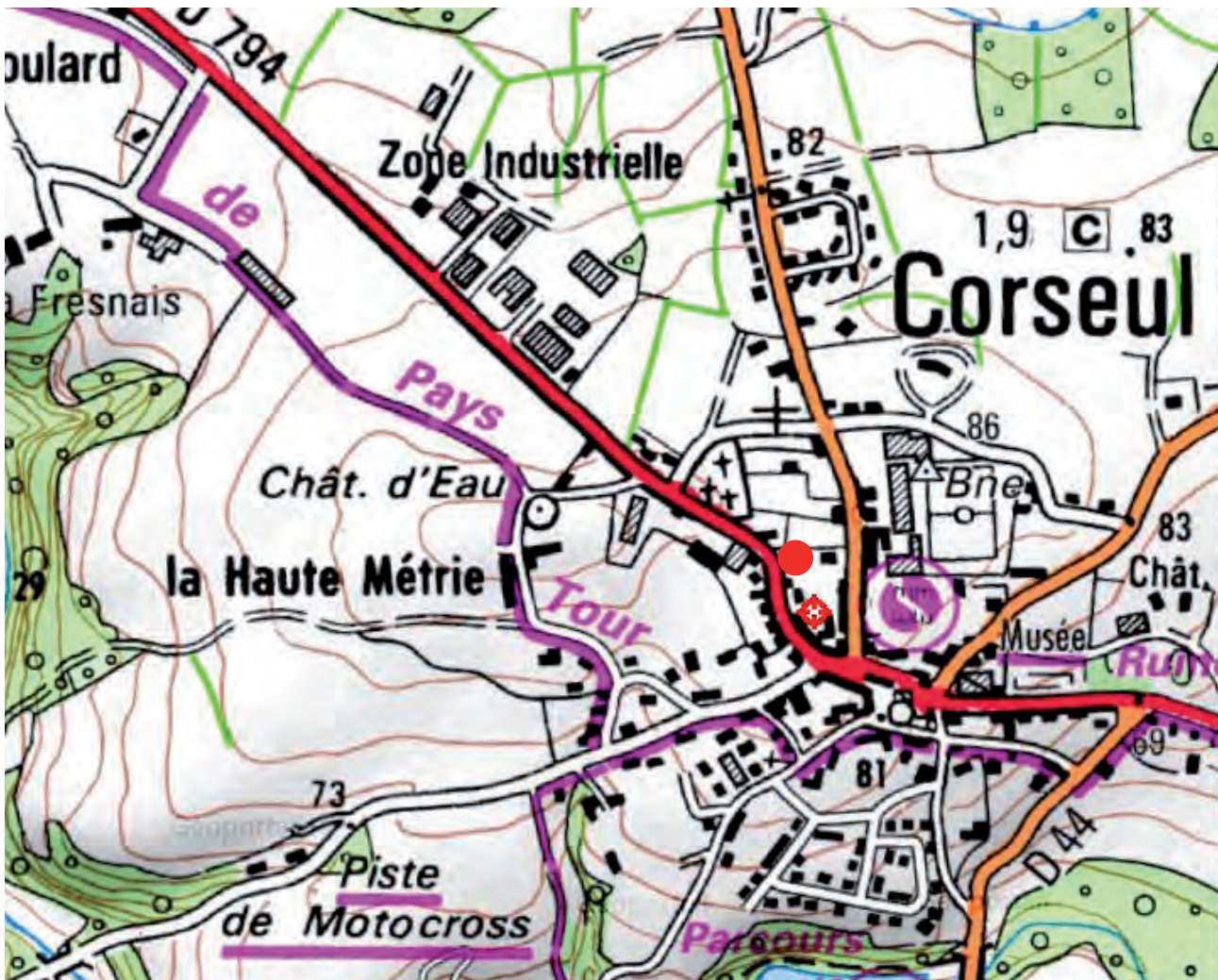
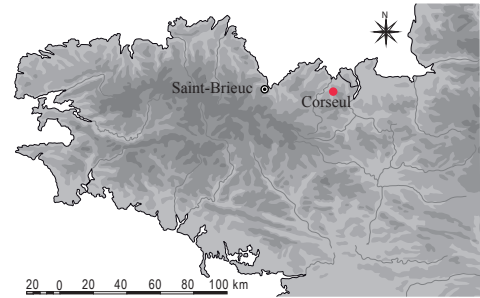
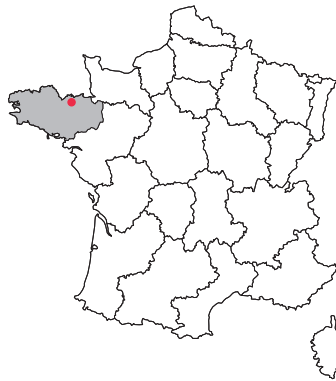
Le second siècle (phase 4) est marqué uniquement par des réparations ou des reconstructions à l'intérieur des parcelles déjà définies. Il faut attendre le début du III<sup>e</sup> (phase 5) pour constater un premier retrait de l'occupation, avec la démolition d'édifices qui ne seront pas remplacés. La période suivante verra le terrassement de 3 fossés nord-est/sud-ouest dont les directions sont conformes à la trame antique. On suppose que tous les édifices sont déjà détruits. Cet aspect pose la question du retour rapide de ce quartier de la ville à un monde rural.

Le mobilier, comme souvent à Corseul, est riche et varié. On mentionnera plus particulièrement la découverte au sommet d'un puits d'une base de colonne et de deux chapiteaux toscans. Si la base est d'une taille commune pour Corseul, les dimensions des chapiteaux autorisent à proposer des colonnes hautes au minimum de 4 m. Elles sont donc issues d'un monument imposant, doté d'un ou plusieurs stylobates larges de 0,90 m. La possibilité qu'elles proviennent du *forum* de la Cité, situé à moins de quarante mètres de la fouille, n'est pas à écarter. Dans ce cas, cet équipement public pourrait déjà être en grande partie ruiné ou démantelé au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, d'après le numéraire associé au lapidaire.

# Localisation de l'opération

Bretagne, Côtes-d'Armor  
Corseul  
40 rue de L'Arguenon

x : 1318065  
y : 7266465  
z : 86,37 m





# Arrêté de prescription



## PREFET DE LA REGION BRETAGNE

### ARRETE n° 2011-118 portant prescription de fouille archéologique préventive

le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2007-099 du 18 octobre 2007 .

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique du 15 mai 2008 ,

VU la demande de permis de construire n° PC 022 048 11 C0011 reçue le 23 mai 2011 par la Direction régionale des Affaires culturelles, Service régional de l'Archéologie.

**CONSIDERANT** que le diagnostic a mis en évidence des vestiges d'habitat de l'époque gallo-romaine,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : CORSEUL

Lieu-dit : 40, rue de l'Arguenon

Cadastre : section : AB parcelles : 391

Propriétaire : M. et Mme ROUXEL Paul

**Article 2** : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de M. et Mme ROUXEL Paul, 38, rue de l'Hôtellerie 22130 Corseul, qui projettent d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé.

Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

**Article 3 :** La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé.

**Article 4 :** Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. et Mme ROUXEL Paul, 38, rue de l'Hôtellerie 22130 Corseul.

Fait à Rennes, le 30 mai 2011

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : M. et Mme ROUXEL Paul,  
DDTM des Côtes d'Armor, 13, Promenade de Fontaine des Eaux, BP 82035,  
22102 Dinan Cedex, à l'attention de Mme Martine Jouffe.

copie à : mairie de Corseul  
préfecture des Côtes d'Armor



**PREFET DE LA REGION BRETAGNE**

**Prescriptions de fouille archéologique préventive  
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2011-118**

**le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Côtes d'Armor		
commune :	CORSEUL		
lieu-dit :	40, rue de L'Arguenon		
cadastre :	section : AB	parcelles : 391	
propriétaire :	M. et Mme ROUXEL Paul, 38, rue de l'Hôtellerie 22130 Corseul		

**Surface à fouiller : 700 m<sup>2</sup>**

**1- Contexte et données scientifiques issues du diagnostic :\***

Un projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée AB 391, d'une surface de 711 m<sup>2</sup>, est à l'origine d'un diagnostic archéologique, réalisé en février 2008. La localisation en frange occidentale de la ville antique de Corseul et immédiatement au sud du Champ Mulon fouillé dans les années 1960 a motivé cette intervention. Le terrain est situé en bordure de la « rue n°2 » du réseau viaire quadrillant la ville antique de Corseul.

Le terrain diagnostiqué en trois tranchées et à hauteur de 14 % de sa surface est caractérisé par un substrat argileux qui supporte les vestiges des occupations antiques conservés sur des épaisseurs variables et recouverts par 0,50 à 1 m de sédiments stériles. La partie sud-est du terrain a livré une fondation en pierre ainsi que des fosses et des fossés illustrant un espace ouvert. La partie nord révèle un bâti plus dense, matérialisé par des constructions en matériaux périssables sur solins et des radiers de sols, tandis que la partie ouest est caractérisée par des aménagements empierrés.

A la suite du diagnostic réalisé en 2008, le premier projet de construction avait été abandonné. La présente prescription de fouille préventive est motivée par une nouvelle demande de permis de construire (dossier n° PC 022 048 11 C0011) reçue le 23 mai 2011 à la Direction régionale des Affaires culturelles, Service régional de l'Archéologie.

**2- Objectifs scientifiques de la fouille :**

L'intérêt scientifique de ces vestiges réside dans leur bon état de conservation et leur localisation dans le contexte urbain antique. L'objectif de la fouille sera la restitution du plan des aménagements antiques dans leur environnement proche et la trame urbaine générale. Sur la surface impartie, la fouille des bâtiments et aménagements devra être exhaustive et tous les moyens nécessaires à leur étude et leur interprétation dans le contexte régional et interrégional devront être mis en œuvre (fouille manuelle, tamisage, relevés, prélèvements, analyses...).

**3- Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur :**

3.1; Décapage ;



Le décapage extensif des horizons superficiels (terre végétale et stériles) devra être réalisé sous surveillance de l'équipe archéologique à la pelle mécanique munie d'un godet-rétro lisse de curage sur la totalité de la surface.

Le décapage fin complémentaire (nettoyage à la rasette, truelle, brosse) sera réalisé dans les secteurs difficilement lisibles et dans les secteurs à concentrations de structures.

Le détecteur de métaux sera utilisé pendant toute la durée du décapage et de la fouille.

L'évacuation et le stockage des déblais seront assurés hors emprise de la surface d'étude.

### 3.2: Fouille :

La durée minimale de la fouille, hors décapage et remise en état des terrains, ne pourra pas être inférieure à 25 jours ouvrés.

Le nombre minimal de personnes affectées à la phase fouille ne pourra pas être inférieur à 4 personnes, y compris le responsable d'opération.

Les relevés comprendront les relevés de plans généraux, repérage et enregistrement de la totalité des faits archéologiques, levés de détails en plan et coupes des structures, relevés photographiques généraux et de détails.

La fouille manuelle des structures d'habitat et d'activité sera exhaustive : nature des faits (fosses, trous de poteau, foyers, sépultures...), interprétation, datation (mobilier, prélèvements), chronologie relative, compréhension globale du site.

En cas de découverte de sépultures, la fouille manuelle devra être menée en fonction d'un protocole élaboré avec un anthropologue de terrain si des ossements sont mis en évidence.

### 3.3: Enregistrement des données de terrain:

Ils comprendront les relevés topographiques, les plans généraux, les plans de détail, les coupes stratigraphiques, les diagrammes stratigraphiques, les plans de répartition du mobilier et des prélèvements, les relevés photographiques généraux et de détail. Des photographies d'ensemble du site fouillé seront réalisées à partir d'une nacelle élévatrice.

### 3.4: Prélèvements:

Tous les prélèvements nécessaires à la compréhension et à la datation du site devront être réalisés: prélèvement exhaustif et traitement du mobilier archéologique, tamisage de certains comblements si nécessaire et prélèvements pour datations absolues (radiocarbone, dendrochronologie), analyses sédimentologiques, carpologiques, anthracologiques, palynologiques....

L'ensemble des prélèvements, mobiliers et échantillons, sera localisé sur plan et inventorié.

### 3.5: Rapport final d'opération et documentation scientifique :

Le rapport final d'opération sera établi selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

L'inventaire et le conditionnement de la documentation scientifique produite par l'opération seront réalisés selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

Un rendu numérique des données principales de l'opération ( emprise de décapage et plan d'ensemble des structures mises au jour) devra être effectué sous la forme de fichiers compatible avec le format « Shape » d'arcgis, avec une géométrie polygonale et le lambert 2 étendu comme système de projection.

### 3.6: Organisation générale du chantier:

- l'organisation générale du chantier devra se conformer à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'hygiène et sécurité définies par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
- en cas de coactivité sur le chantier, un plan général de coordination devra définir l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques résultant de cette coactivité ou de la succession d'activités, lorsque, après l'achèvement des travaux d'une entreprise, des risques subsistent pour les autres intervenants.
- l'évacuation des déblais issus de la fouille manuelle des structures s'effectuera, autant que faire se peut, de façon mécanique.
- Prévoir les emprises nécessaires aux accès et aux installations de chantier, ainsi qu'au stockage des déblais.

## 4 – Agrément de l'opérateur :

L'opérateur d'archéologie préventive devra être agréé pour l'Antiquité. La copie de l'agrément correspondant à cette période devra être jointe à la demande d'autorisation adressée par le maître d'ouvrage au Préfet de la région Bretagne – Service Régional de l'Archéologie.



### 5 - Qualifications et obligations du responsable scientifique et de l'équipe archéologique :

Le responsable de l'opération devra être spécialiste de l'Antiquité, des recherches sur les structures d'habitat en milieu urbain et avoir une bonne connaissance de l'archéologie régionale (communication dans le projet d'opération d'une bibliographie acquise sur le domaine). L'opérateur devra transmettre les avis des Commissions interrégionales de la Recherche Archéologique portant sur les 3 dernières fouilles préventives menées par le responsable d'opération, sauf exception motivée.

- Le responsable de l'opération devra être assisté d'un spécialiste de la céramique de cette période, s'il ne dispose pas lui-même des compétences requises dans cette spécialité, et le cas échéant d'un anthropologue de terrain. Au moins un des membres de l'équipe devra disposer des certificats nécessaires à la conduite des engins mécanisés.
- La proposition du responsable d'opération devra être ferme et définitive, dans le projet d'opération.
- La présence effective du responsable d'opération sera requise pendant la totalité de l'opération de terrain et de post-fouille.
- Le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des responsables de secteur et des spécialistes.
- Le responsable d'opération, ainsi que les responsables de secteur et les spécialistes devront communiquer un Curriculum Vitae actualisé.

### 6 - Mesure à prendre pour la conservation préventive des vestiges mis au jour :

#### 6.1 - Vestiges immobiliers :

- les éléments observés lors de la phase de diagnostic n'impliquent aucune préconisation particulière. Le responsable de l'opération devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières.

#### 6.2 - Vestiges mobiliers :

- l'opérateur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des mobiliers mis au jour et devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Les prélèvements ne sont pas soumis à autorisation concernant la sortie de territoire. En revanche, le mobilier archéologique est soumis à autorisation spécifique de sortie de territoire délivrée par le Ministère de la Culture.
- le mobilier devra être mis en condition d'étude et de conservation, conditionné en bacs normalisés lors de sa remise au Service régional de l'archéologie, accompagné de son inventaire, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

### 7 – Etudes et travaux de post-fouille :

- L'équipe archéologique et les différents spécialistes sollicités devront bénéficier des moyens matériels pour mener à bien leurs études. L'exploitation des données de terrain (documentation graphique, photographique, études spécifiques...) et du mobilier (description, comptage, dessins,...) devra permettre la rédaction d'un rapport final d'opération.
- La durée de la phase post-fouille ne pourra être inférieure à 15 jours. Le nombre minimal de personnes affectés à la phase post-fouille ne pourra pas être inférieur à 3 personnes, y compris le responsable d'opération.
- Le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des personnels affectés à la phase post-fouille.

### 8 – Collaboration scientifique :

- Le responsable d'opération aura soin d'établir toutes les collaborations scientifiques, nécessaires à la réalisation des travaux de terrain et d'étude en laboratoire, et d'intéresser directement ou indirectement les chercheurs concernés par des problématiques similaires ou comparables à un échelon régional, national ou international. L'accord des chercheurs concernés sera joint au dossier.
- Pour ce qui concerne l'analyse de certaines datations (Dendrochronologie), il est souhaitable que l'opérateur se rapproche d'un laboratoire régional, compte-tenu des datations référentielles dont il dispose.

**9 – Animations et diffusion de l'information :**

- Différentes modalités de diffusion de l'information auprès du grand public (articles de presse, visites de chantier, plaquette de vulgarisation...) peuvent être envisagées à partir des résultats des fouilles archéologiques conduites dans le cadre de cette opération.
- Leurs modalités de réalisation et de financement devront être précisées. Les informations scientifiques diffusées sont soumises au contrôle scientifique et technique du SRA.

**10 - Délai prévisionnel de remise du rapport final d'opération :**

- La présentation et le contenu du rapport final d'opération sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
- Le rapport final d'opération devra être remis au plus tard à l'issue des trois mois qui suivront l'achèvement des études post-fouille, au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique. Le rapport sera rédigé en français et comporter un résumé, traduit en anglais.
- Un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes et les structures mises au jour, en format shape.
- Le rapport sera accompagné de la notice d'opération scientifique adressée sous format numérique (format rtf) directement par courrier électronique (mettre adresse ou pas : [marie-dominique.pinel@culture.gouv.fr](mailto:marie-dominique.pinel@culture.gouv.fr)) ou sur CD joint au rapport. Ce résumé de l'opération est destiné à sa parution en ligne sur le site de la revue AdIF, Archéologie de la France, Informations

Cette notice reprendra les éléments mentionnés dans l'article 4 de l'arrêté du 27 septembre 2004 :

- Une fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération
- Une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération

En cas de résultats positifs, l'auteur de la notice y joindra au maximum 2 ou 3 illustrations légendées (photographie, plan, coupe, etc.). Ces documents sont également à transmettre sous forme numérique, au format .jpg, et à la taille de 800 x 800 pixels.

- La date de remise du rapport final d'opération ne devra pas excéder 18 mois à l'issue du démarrage de l'opération sur le terrain. Le cas échéant, si des résultats d'analyses n'ont pas été fournis à l'issue des études post-fouille, ils pourront faire l'objet d'un rapport complémentaire qui devra être remis dès réception des résultats de l'ensemble des analyses.

**11 – Projet de publication :**

Le rapport final d'opération sera accompagné d'un projet de publication scientifique précisant le support de publication et les modalités de financement.

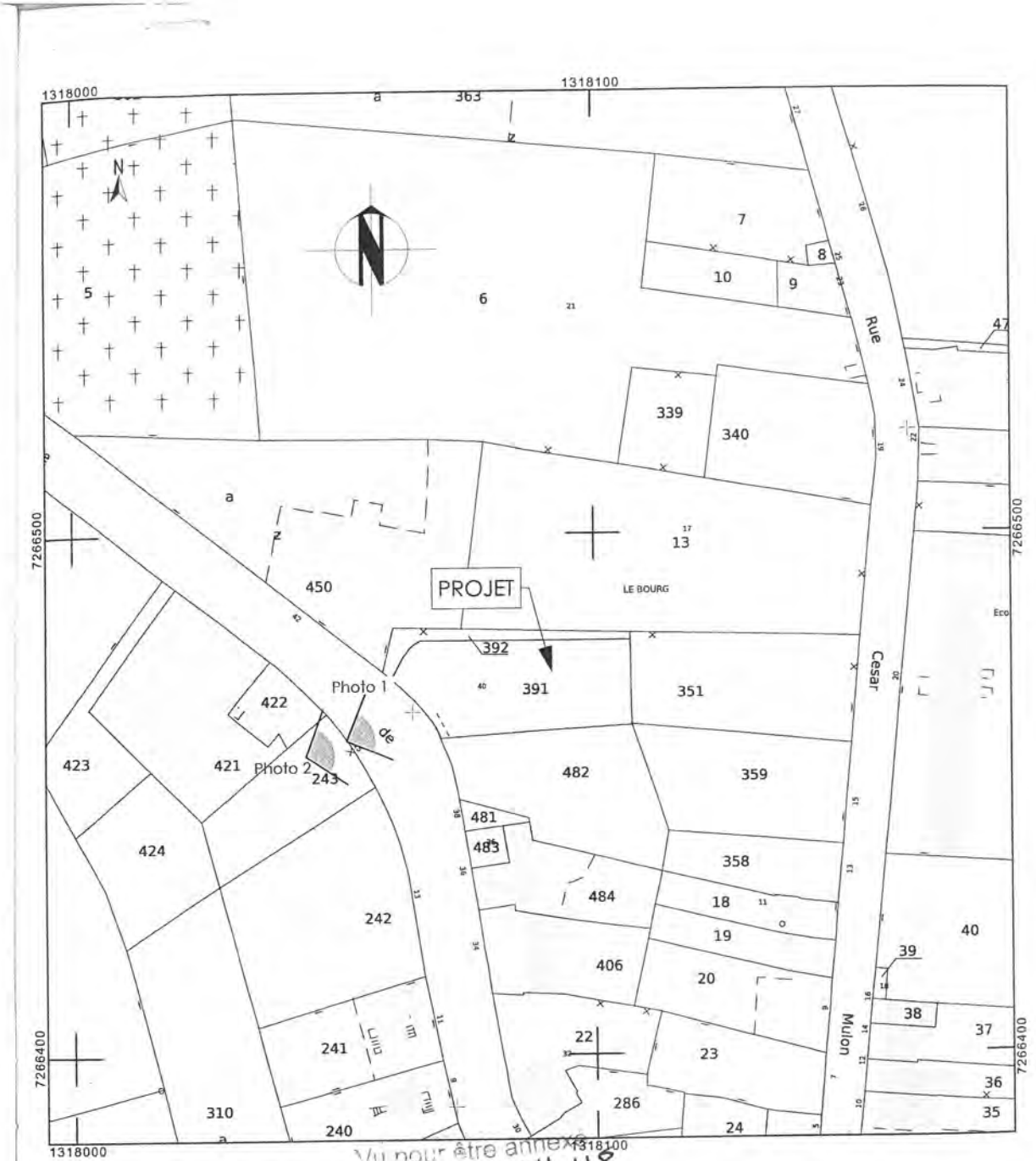
Fait à Rennes, le 30 mai 2011

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie





Vu pour être annexé au plan  
 cadastré N° 2011-118

Prises de vue

Echelle : 1/1000

Le Conservateur Régional  
 des Paysans  
 [Signature]  
 Département DORAGNE

Commune : 22130 CORSEUL  
 Lieu : 40, Rue de l'Arguënon  
 Section : AB  
 Parcelle : 391

Maison Individuelle  
 D.P.C.  
 Plan Cadastral

Pté de **Mr & Mme ROUXEL P.**  
 COMMUNE DE CORSEUL

Michel HOUEL  
 Maître d'œuvre  
 10 Stnde St-CARNE - 22100 DINAN

**PCMI1**

## Projet scientifique



**PROJET SCIENTIFIQUE DU SITE ANTIQUE DE  
CORSEUL (22) « 40, rue de l'Arguenon »**

### I. CONTEXTE

Un projet de construction individuelle situé sur la parcelle cadastrée AB 391 à Corseul (22) a entraîné la mise en place d'un diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap (R. Ferrette, RFO, mai 2008). Localisé à la sortie ouest du Bourg actuel, à l'intérieure de la zone archéologique sensible et plus précisément en contact direct avec le site du « Champ Mulon », situé immédiatement au nord. Étudié en 1971 par G. Guennou et B. Chiché, on a pu mettre en évidence le plan d'une domus, marquée par deux grandes phases d'occupation entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle et le milieu du III<sup>e</sup> siècle. Détruite vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, elle aurait laissé place à un ensemble bâti identifié à l'époque de la découverte comme des thermes publics (Kérébel 2002).

Le projet qui nous intéresse se déploie dans la portion la plus élevée du tissu urbain concernée par la trame viaire occidentale. D'après le plan de la ville antique proposé par H. Kérébel, la parcelle AB 391 est donc située à l'intérieur de l'îlot du Clos Maret, lui-même ceinturé par deux rues orientées est-ouest.

Le diagnostic réalisé au 40 rue de l'Arguenon a mis en évidence une bonne densité de vestiges qui se distinguent également par leur variété : cela concerne aussi bien des structures fossoyées que des éléments du bâti (murs, sols, radiés de fondation...). Toutefois, leur caractérisation reste difficile en l'état des recherches (phase de diagnostic). A priori, la moitié nord de la parcelle pourrait révéler des espaces bâtis s'apparentant plutôt à des constructions légères en matériaux périssables, rythmées par des poteaux de bois. Plusieurs espaces de cours ou de jardins semblent se dessiner à l'ouest par la présence de niveaux de sols empierrés et damés. Enfin, la partie sud et sud-est est marquée par la présence de structures fossoyées de type fosses ou fossés illustrant un espace ouvert non bâti.

En conclusion, l'essentiel du bâti semble se concentrer en bordure de la rue est-ouest n°2 qui fait le contact au nord avec la domus du « Champs Mulon ». Il pourrait s'appuyer à l'ouest sur la rue cardinale J encore hypothétique. La partie sud-est de la parcelle AB 391 apparaît n'avoir jamais été lotie. L'hypothèse bien que séduisante d'une zone vierge à l'intérieur de l'îlot du Clos Maret mérite d'être confirmée et caractérisée tant du point de vue spatial que par la nature exacte de l'occupation.

La chronologie de cette occupation reste incertaine mais on peut néanmoins avancer quelques hypothèses. Le mobilier céramique recueilli couvre une fourchette chronologique assez large sur une grande partie du Haut Empire avec probablement une concentration de l'occupation entre le milieu du I<sup>er</sup> et le milieu du II<sup>ème</sup> siècle après J.-C. L'absence de mobilier caractéristique de la fin du II<sup>ème</sup> et du III<sup>ème</sup> siècle n'est pas obligatoirement synonyme d'un hiatus de l'occupation mais plutôt d'un arasement ancien des derniers niveaux d'occupation. Cette problématique devra être développée dans le cadre de la fouille préventive.

## II. RAPPEL DES OBJECTIFS

Malgré le caractère restrictif des sondages, l'occupation de la parcelle AB 391 s'organise conformément à la trame viaire orthogonale et confirme que nous nous situons encore dans le cadre urbain. Le premier objectif de cette étude sera de préciser la nature de l'occupation et d'en déterminer l'organisation. Les composantes architecturales des constructions mises en évidence dans la partie nord sont très différentes de celles de la domus ou des thermes de l'îlot du Champ Mulon. De manière générale, ce type d'architecture légère n'a été que très rarement abordé à Corseul. Il est donc difficile de dire si nous sommes en présence d'habitats assez précoces ou bien d'entités de nature différente (ateliers, boutiques...). Aussi, l'hypothèse d'une zone vierge à l'intérieur de l'îlot du Clos Maret mérite d'être confirmée tant du point de vue de sa localisation, de sa superficie qu'à travers sa véritable nature : jardin d'une importante domus, espace volontairement non construit durant toute l'occupation gallo-romaine ?

Par conséquent, l'une des clés de compréhension de l'occupation passera par la recherche des liens chronologiques et fonctionnels avec le site de la domus du Champ Mulon et plus globalement par une mise en contexte des données de la fouille à l'échelle de la ville.

Cette opération peut également constituer un véritable apport à la connaissance sur le secteur occidental de la ville antique. En effet, l'absence de construction imposante, publique ou privée, alors que l'îlot du clos Maret est contigu à celui de la décomposition monumentale mise au jour en 2002 (Pierre Chevet, Inrap, Corseul-l'école, RFO de diagnostic, 2002) mérite d'être considérée et comprise. Elle laisse suggérer à l'image d'autre capitale de cité comme le cas de Vannes qu'une partie de la ville de Fanum Martis n'a jamais fait l'objet d'un urbanisme poussé et abouti.

Enfin, la question de l'abandon progressif de ce quartier corrélé au mauvais état de conservation des derniers témoins de l'occupation constitue un élément de réflexion prépondérant qu'il faudra approfondir pour comprendre l'évolution de l'urbanisation de cette partie de la ville antique.

### **III. REALISATION DE L'OPERATION**

#### **III-I. PHASE TERRAIN :**

##### **Préparation de l'opération :**

La phase terrain sera précédée par une période de mise en place de l'opération étalée sur deux jours durant lesquels l'archéologue responsable de l'opération assisté d'un topographe prendra connaissance du contexte archéologique, géologique et technique de l'intervention. Il mettra ce délai à profit pour coordonner la mise en place des infrastructures de chantier et préciser le mode opératoire de la fouille en adéquation avec les moyens matériels et humains affectés à l'opération, les objectifs scientifiques définis précédemment, et les contraintes techniques inhérentes au site. Les protocoles d'enregistrement des données archéologiques de même que les différents modes opératoires mis en œuvre lors de la fouille seront définis, en corrélation avec la hiérarchie des objectifs attribués à chaque étape de l'intervention. Seront également mis en place les différents dispositifs et équipements individuels ou collectifs nécessaires à la mise en sécurité du chantier et des personnels, de même qu'au bon déroulement de la phase terrain.

##### **Décapage :**

Cette phase, d'une durée estimée à environ une semaine, comprend le décapage exhaustif de l'assiette prescrite soit environ 700 m<sup>2</sup>. Elle mobilisera une pelle mécanique munie d'un godet lisse de 3 m de large et six archéologues (le responsable de l'opération assisté de cinq techniciens de fouille). Compte tenu de l'exiguïté de la parcelle d'une part mais également de l'importante couche de stérile (0,70 m en moyenne) le stockage des terres de déblais in situ n'est pas envisageable. Aussi, une rotation de trois camions-bennes sera mise en place durant toute la phase de décapage afin d'assurer l'évacuation régulière et continue des terres de déblais vers une décharge ou un lieu de stockage temporaire négocié par le maître d'ouvrage en concertation avec la municipalité de Corseul. Il convient de préciser que ce lieu de dépôt devra rester à proximité de la parcelle afin de favoriser la remise en état et le rebouchage de cette dernière à l'issue de la phase terrain.

Dès cette étape, une partie de l'équipe de fouille (trois techniciens) procédera à la mise en évidence, à la délimitation, à la numérotation, ainsi qu'au nettoyage des principaux vestiges afin d'asseoir les principes méthodologiques et les choix stratégiques de la fouille. Au terme de celle-ci, un premier levé planimétrique et topographique nécessitant l'intervention d'un topographe sera effectué afin de faciliter ou d'orienter les premières étapes de l'opération.

##### **Fouille des vestiges : principes généraux**

Afin de répondre aux préconisations du cahier des charges et d'atteindre les objectifs scientifiques développés plus haut, cette phase de fouille, consécutive à l'achèvement des décapages, est prévue pour une durée d'un mois et une semaine avec une équipe d'archéologues constituée d'un responsable d'opération et de cinq techniciens de fouille.

Dans un premier temps, une partie des moyens sera consacrée au dégagement, au nettoyage et au relevé précis des vestiges permettant d'apprécier le niveau de conservation des éléments construits du bâti ainsi que la densité de structures isolées (fosses, fossés et autres) du secteur sud sud-est. Cela permettra notamment de procéder très rapidement au choix d'implantation des sondages manuels visant à étudier les secteurs les plus stratifiés et les plus densément occupés conformément aux objectifs scientifiques définis dans les chapitres précédents.

Des levées topographiques seront réalisées au fur et à mesure de l'avancée de la fouille et autant que de besoin pour apporter les compléments indispensables à l'élaboration du plan général des vestiges par zone et des plans par phase.

Concernant la présence de structures fossoyées (traces de parcellaire ancien ou premiers éléments de la trame viaire antique), la méthode d'approche en sondage sera privilégiée (fouille par échantillonnage). Des sondages régulièrement espacés sur le tracé de ces éléments linéaires viendront compléter l'approche morpho-chronologique et renseigner la nature des processus de comblement (naturels et/ou anthropiques ; phases de curages ou d'entretien...). Ils seront le plus souvent réalisés au moyen d'engins de terrassement adaptés (pelle mécanique ou mini-pelle). Dans les sections livrant des ensembles de mobiliers conséquents et définis en position de rejet primaire, la fouille manuelle (stratigraphique ou par passe) sera privilégiée.

Les autres structures en creux feront l'objet d'un échantillonnage manuel. Le choix sera arrêté sur la base de leur participation ou non à une des étapes de l'organisation du site, ou encore sur l'apport d'informations chronologiques par la seule présence de mobiliers. Ainsi, les trous de poteau entrant dans la composition d'architectures cohérentes seront fouillés par moitié et si nécessaire, intégralement vidés. Les éléments isolés et déconnectés de toute implication dans la compréhension du site seront négligés.

Les fosses seront abordées selon le principe de l'échantillonnage par segments alternés, techniques permettant le relevé des profils et de la stratigraphie sur les axes longitudinaux et transversaux. En cas de comblements homogènes ou indifférenciés, le prélèvement du mobilier sera effectué par passe. Là encore, une fouille complète pourra être entreprise en fonction de la qualité des informations collectées dans la première étape.

*La phase terrain est estimée à environ un mois et demi dont une semaine destinée au décapage archéologique. L'équipe de base sera constituée du responsable d'opération, assisté de cinq techniciens de fouille pendant toute la durée de la phase terrain. Elle sera complétée en fonction des besoins du responsable par des spécialistes (géologue, dessinateur, topographe, photographe, ...) pour une durée maximale de 13 jours ouvrés.*

### III-II. PHASES D'ETUDES

Dès l'achèvement de la phase terrain, il sera demandé au responsable d'opération d'apprécier l'adéquation des moyens à la finalité de l'étude et de proposer, le cas échéant une réorientation d'une partie de ceux-ci.

En l'état actuel des données, la phase étude est prévue pour une durée d'environ un mois et demi pour le responsable d'opération. Il sera assisté d'un dessinateur et d'un technicien pour les tâches de traitement, de conditionnement et d'inventaire de données. Le traitement de la documentation graphique sera conçu avec un souci de clarté afin de répondre à la fois aux exigences du rapport final d'opération (RFO) et à celles d'une future publication. Une céramologue, spécialiste de la période antique assurera l'étude du mobilier. Si la présence d'autres types de mobilier se confirmait (faune, métal, céramiques protohistoriques ou médiévales, ...), leur étude serait confiée à des spécialistes afin d'en assurer la caractérisation et éventuellement la datation.

Le rapport final d'opération consistera en une présentation des problématiques générales et des connaissances archéologiques préalables, ainsi que les grandes orientations méthodologiques. Il comportera ensuite la présentation des résultats. Enfin, une synthèse générale sera proposée afin de replacer l'intérêt du site dans les problématiques régionales, en mettant en exergue les principaux apports de l'opération. Ces derniers serviront de base à la réflexion pour juger des suites à donner à l'opération (publication, action de valorisation ou de communication...). Cette synthèse sera enrichie de l'étude des sources existantes. Cela passe bien entendu par une compilation des données historiques et archivistiques anciennes (mentions de découvertes fortuites dans le secteur du Clos Maret et même au-delà à l'échelle de la ville de Corseul) mais également par la reprise et l'intégration des résultats de fouilles ou de diagnostics plus récents (fouille du Champ Mulon, diagnostic archéologique de l'Ecole). A cet égard, il conviendra d'utiliser les données cartographiques issues des études en topographie urbaine réalisées par Hervé Kérébel à l'échelle de la ville. Cette outil permet d'approfondir la réflexion sur les modes d'implantation et d'urbanisation et leur évolution dans le temps et l'espace à travers la confrontation entre les différentes couches d'information (cadastre ancien, courbes de niveau, plan des vestiges par phases, etc).

Le responsable d'opération proposé par l'Inrap est Monsieur Romuald Ferrette, responsable d'opération à l'Inrap et spécialiste de la période antique. Romuald Ferrette connaît particulièrement bien le contexte urbain de Corseul pour avoir collaboré aux études et aux publications du secteur de Monterfil I et II sous la direction d'Hervé Kérébel. Il a également dirigé de nombreux diagnostics, en particulier celui de la parcelle AB 391 qui nous intéresse ce qui lui permettra d'avoir une parfaite maîtrise des éléments tant sur le plan technique que scientifique.

Ce dernier s'assurera que l'ensemble de la documentation aura été référencée et inventoriée afin d'assurer son archivage et sa transmission au SRA de Bretagne conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-707 du 1<sup>er</sup> Août 2003.



*La phase d'étude sera conduite par le responsable d'opération pendant un mois et demi assisté d'un technicien pour le traitement des données et du mobilier (15 jours), d'un dessinateur (20 jours) et d'un céramologue antique pendant un mois et demi. Le reste des moyens (15 jours ouvrés) sera réparti entre les différents spécialistes en fonction de la pertinence et de l'intérêt des études à réaliser.*

#### **IV. Le calendrier et le phasage de l'intervention**

La durée de la phase terrain est estimée à un mois et demi (hors phase de préparation). La période d'intervention proposée par l'Inrap pour cette fouille est comprise entre le 09 janvier 2012 et le 09 mars 2012 avec l'assurance pour le maître d'ouvrage d'une libération des terrains et de la levée de la contrainte archéologique au plus tard au 09 mars 2012.

L'Adjoint Scientifique et Technique  
Michel BAILLIEU

# Arrêté d'autorisation de fouille



REÇU LE  
14 DEC. 2011  
6708  
I.N.R.A.P. G.O.

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

## ARRETE n° 2011-330 portant autorisation de fouille archéologique préventive

Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBAACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2011-118 du 30 mai 2011 et son cahier des charges ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 15 mai 2008;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 6 décembre 2011 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande de l'autorisation ;

**CONSIDERANT** que le contrat et, notamment, le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : M. et Mme Paul ROUXEL, maître d'ouvrage du projet sont autorisés à faire réaliser par l'Institut de recherches archéologiques préventives (INRAP), opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Romuald FERRETTE, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Département : Côtes d'Armor  
Commune : CORSEUL  
Lieu-dit : 40, rue de l'Arguenon  
Cadastre : section : AB parcelles : 391

Numéro d'entité archéologique :  
Propriété de : M. et Mme Paul ROUXEL

**Article 2** : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'État l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'État lors de visites ou de réunions de chantier.

**Article 3** : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

**Article 4 :** Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'Etat.

**Article 5 :** L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

**Article 6 :** Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. et Mme Paul Rouxel, 38 rue de L'Hôtellerie, 22130 CORSEUL et à L'Institut national de recherches archéologiques préventives, Direction interrégionale Grand-Ouest, 37 rue du Bignon - CS 67737 - 35577 Cesson-Sévigné cedex.

Fait à Rennes, le 12 décembre 2011

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps  
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : M. et Mme Paul Rouxel  
INRAP  
copie à : mairie de Corseul

## **II - Résultats**



# 1. Présentation de l'opération

## 1.1 Le cadre de l'intervention

### 1.1.1 Introduction

A la suite du dépôt du permis de construire d'une maison individuelle par M. et Mme Paul Rouxel, le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a émis un arrêté de prescription de fouille intéressant la parcelle AB. 391, située au 40 rue de l'Arguenon à Corseul (arrêté n° 2011-118 en date du 30 mai 2011). Cette parcelle se trouve à la sortie ouest du bourg actuel, dans l'emprise de la zone archéologique sensible de Corseul/*Fanum Martis*. Dernier terrain non construit de ce secteur du bourg, la parcelle AB. 391 est ouverte sur la route départementale 794 qui traverse Corseul d'est en ouest et relie Plancoët à Dinan (**fig. 1**). Son emprise forme un quadrilatère d'une longueur est-ouest comprise entre 35 et 43 m pour une largeur maximale d'environ 18 m. Couvrant une superficie de 722 m<sup>2</sup>, la zone d'étude était occupée avant l'intervention par un parking en stabilisé prolongé à l'arrière par une aire gazonnée.

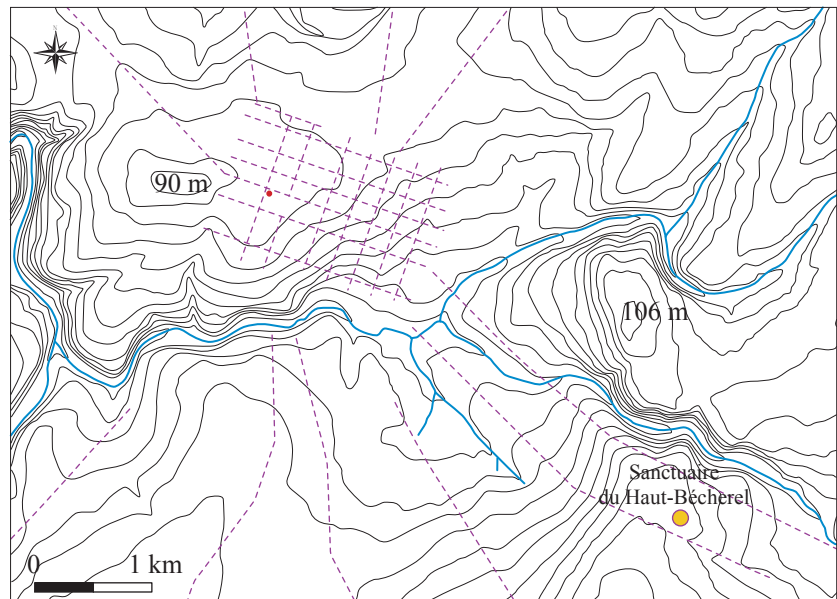
La fouille fait suite à un diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap en février 2008. L'exploration en tranchée avait révélé une occupation gallo-romaine illustrée par des bâtiments en matériaux périssables, ainsi que deux massifs empierrés concernant lesquels aucune interprétation assurée n'était proposée. Seule la partie sud de la parcelle ne semblait jamais avoir abritée de construction. Le mobilier recueilli, principalement de la céramique, permettait d'envisager une fourchette chronologique allant du début du Haut-Empire jusqu'au cours du III<sup>e</sup> siècle (Ferrette 2008).



**Fig. 1** : Localisation en orange de l'emprise de la fouille sur le fond cadastral actuel (R. Ferrette-Inrap).

### 1.1.2 Le contexte historique

L'agglomération antique de Corseul/*Fanum Martis*, chef-lieu de la Cité des Coriosolites, est implantée à une dizaine de kilomètres du rivage de La Manche, entre l'Arguenon et la Rance. Elle occupe le sommet et le versant sud-est d'une colline culminant à 90 m NGF (**Fig. 2**). Les recherches récentes montrent que la ville est une création *ex-nihilo* de l'administration romaine à la fin du premier siècle avant notre ère. Les premiers noyaux d'occupation se développent autour des sites de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine. Le chef-lieu de la *civitas* s'épanouira ensuite de manière progressive durant le Haut-Empire, avant de subir les contrecoups des crises qui secouent le monde romain occidental à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Plusieurs quartiers sont détruits à la fin du III<sup>e</sup> siècle et le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel est incendié volontairement (Provost et *al.* 2010). La cité va dès lors connaître un déclin rapide qui, à terme, conduira au transfert du pouvoir administratif à Alet situé à l'embouchure de la Rance (Kérébel 2001). Pour autant, Corseul n'est pas totalement délaissée au tournant des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, comme le montre la circulation monétaire (Kérébel et Provost 2004, p. 164-165).



**Fig. 2 :** Implantation topographique de la ville antique de Corseul et localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame viaire (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).

La parcelle AB. 391 est située à l'ouest de la ville antique, telle qu'elle est connue aujourd'hui grâce aux prospections aériennes de L. Langouët, aux fouilles récentes ou encore aux découvertes anciennes. Elle se déploie dans la portion la plus élevée du tissu urbain quadrillé par la trame viaire orthogonale. D'après la terminologie instaurée par H. Kerébel, le terrain sondé se trouve à l'intérieur de l'îlot du Clos Maret qui serait ceinturé par les rues est-ouest 1 et 2 et les cardines I et J (**Fig. 3** ; Kerébel 2001, p. 223 ; Bizien et *al.* 2002, p. 76). L'attestation des deux premiers axes ne souffre d'aucune difficulté. La rue n° 2 a été abordée en 1997 lors de sondages dans la réserve de Monterfil II, puis en 2002 lors du diagnostic de l'École qui a conduit à la découverte du *forum* de la cité (Chevet 2002, Chevet et *al.* 2009). Cette rue se poursuit au moins jusqu'à la hauteur du site du Champ-Mulon où elle fut entrevue pour la première fois, puis file en direction de l'ouest. Elle change alors de trajectoire à la sortie de la ville et son tracé serait recouvert par la route Corseul/Plancoët.

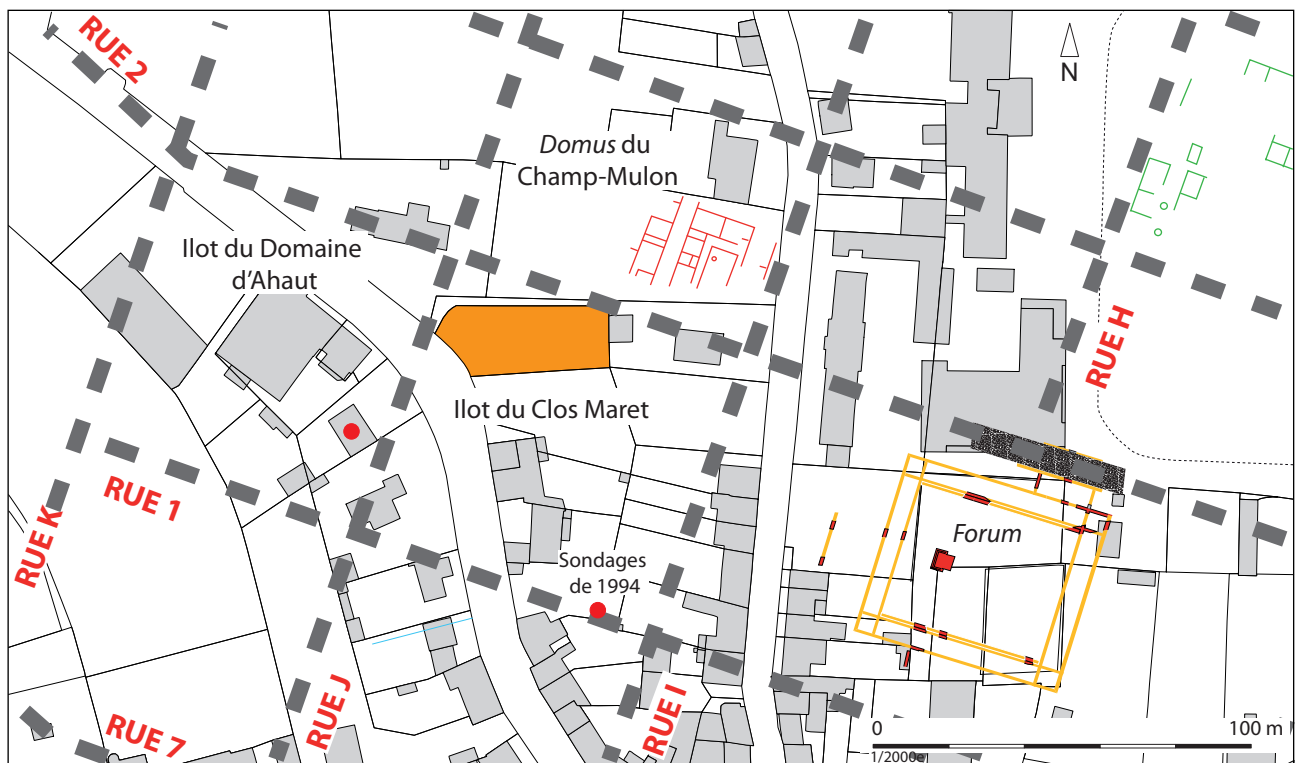
La rue n° 1 qui traverse la réserve de Monterfil II est considérée comme l'une des artères majeures de la ville antique (*decumanus maximus* ?). Constituant le prolongement en ville de la voie Corseul/Le Mans, elle est sensée aboutir au centre monumental. Fouillée sur une longueur de 80 m sur le site de Monterfil II, elle a de nouveau été abordée en 2012 à l'occasion d'un diagnostic derrière l'actuelle mairie (Ferrette 2012). En revanche, elle n'a jamais été entrevue dans la partie ouest de Corseul. En 1994, des sondages restreints entrepris dans la parcelle AB. 22, située au sud de la fouille de 2012, n'ont révélé aucune chaussée, alors qu'elle était sensée passer à cet endroit (Bizien-Jaglin et *al.* 2002, p. 77). Son absence peut se comprendre par une restitution erronée de sa trajectoire. Cependant, très récemment, le diagnostic de La Métrie n'a pas non plus conduit à sa découverte. Le contexte de l'opération, la périphérie de la ville antique, peut justifier cette absence (Ferrette 2014). Quoi qu'il en soit, on retiendra qu'à partir de la rue du Docteur Guidon, l'existence de la rue 1 n'est pas assurée, posant dès lors la question de la limite méridionale de l'îlot du Clos Maret.

Concernant les axes nord-sud, la réalité de la rue I ne pose aucune difficulté, puisqu'elle a été reconnue d'abord sur le site du Champ-Mulon puis sur celui de la Salle-des-Fêtes (Fichet de Clairfontaine et Le Potier 1987 ; Bizien-Jaglin et *al.* 2002, p. 83). Elle sépare notamment les quartiers du Clos Maret et de la Rue César Mulon qui accueille une partie du *forum* de la ville antique. En revanche, la réalité de la rue J, qui pourrait être conservée dans la parcelle communale 392 contiguë à l'intervention, est plus incertaine. Son existence est en effet basée sur une division modulaire du tissu urbain (Kérébel 2001, p. 225) et aucune opération de terrain ou prospection aérienne ne vient la corroborer<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette remarque vaut aussi pour la cardine K qui limiterait le développement de la ville antique à l'ouest.



La question de l'existence ou non de la cardine J soulève le problème de l'urbanisation de cette partie de *Fanum Martis*, qui reste très proche du *forum*, distant de la fouille d'une quarantaine de 40 m. Les connaissances disponibles sur le développement de la ville dans ce secteur demeurent très lacunaires. Aucune mention de découvertes n'est signalée à l'intérieur de l'îlot du Clos Maret. Des vestiges de construction ont été signalés dans l'îlot voisin du Domaine d'Ahaut lors de la réalisation d'un pavillon dans la parcelle 242 (Fig. 3 ; Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 113). Un puits est aussi signalé par G. Guennou dans ce même quartier (*ibidem*, p. 113). Les seules données importantes concernent finalement l'îlot du Champ-Mulon qui borde au nord la parcelle 391. La fouille conduite entre 1965 et 1971 par G. Guennou et B. Chiché a permis l'étude d'une *domus* apparue lors de la première moitié du Ier siècle de notre ère. Cette habitation, qui connaîtra deux phases d'extension, serait détruite à la fin du IIIe et remplacée par un ensemble interprété comme des thermes publics (Bizien-Jaglin et al. 2002 p. 112-113, Bardel 1996).



**Fig. 3** : Localisation en orange de l'intervention par rapport à la trame viaria et aux principaux vestiges antiques de ce secteur de *Fanum Martis* (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet 2002).

### 1.1.3 Le contexte topographique et géologique

La parcelle 391 est située à l'ouest du replat sur laquelle s'est développée la ville antique de Corseul. Elle culmine aux alentours de 86 m et n'offre pas de dénivelé important. L'apparition des vestiges s'inscrit ainsi entre 85,25 m à l'est et 85,80 m à l'ouest de la fouille.

Le sous-sol de la ville antique est constitué par deux bandes de schistes orientées sud-ouest/nord-est et entrecoupées de filons de quartz. À l'ouest et au sud de l'agglomération, le socle est formé de massifs granitiques, dont celui de Languédias. Ces trois types de matériaux ont servi au cours de la période gallo-romaine à la construction d'édifices privés ou publics. On précisera que le schiste briovérien n'a jamais été atteint dans le cadre de l'intervention. Il est en effet coiffé par une couche d'altérite jaune à orangée qui illustre son érosion.

Le sous-sol coriosolite se caractérise également par une nappe phréatique peu profonde et facile d'accès. C'est pourquoi, la ville antique est parsemée de puits à eau privés ou plus rarement publics (1 exemple sur le site de Monterfil II). Ces derniers constituent, en l'absence d'aqueduc, les seuls points d'approvisionnement en eau. La parcelle 391 n'échappe pas à la règle puisque 4 puits y ont été découverts.



## 1.2. Descriptif technique et scientifique de l'opération

L'arrêté de prescription prévoyait un décapage des horizons superficiels sur une surface de 700 m<sup>2</sup>. La fouille exhaustive devait ensuite permettre de dresser le plan des aménagements encore en place afin de les resituer dans la trame générale de la ville antique et son histoire.

### 1.2.1 Aspect techniques du décapage

Le décapage a débuté le 09 janvier à l'aide d'une pelle à chenille équipée d'un godet-rétro lisse de 2 m de large. L'emprise de l'aire à décaper, pratiquement l'intégralité de la parcelle 391, a nécessité une évacuation des déblais en dehors de celle-ci. C'est pourquoi ceux-ci ont été déposés temporairement sur un terrain municipal situé 800 m à l'ouest de l'intervention. Leur transport a été assuré par deux tracteurs-bennes qui procédaient par rotation.

L'enlèvement des stériles a débuté par l'angle nord-est de la parcelle puis la pelle a progressé par bandes, d'abord sur la moitié orientale de la surface prescrite, afin de laisser aux tracteurs une aire de manœuvre et de stationnement assez ample. Outre une logique d'évacuation des déblais, le choix de commencer l'ouverture par la partie nord-est a été dicté par la situation de la fouille au regard de la trame viaire antique et des résultats du diagnostic. L'objectif était d'atteindre rapidement les constructions repérés en 2008 et se développant le long de la rue n° 2, voire même retrouver une partie de cet axe de circulation, afin de procéder aux premiers nettoyages manuels. D'une manière générale, la phase d'ouverture, d'une durée de 4 jours-ouvrés, n'a pas soulevé de difficultés particulières. Outre des bornes latérales de circulation, l'angle sud-ouest de la parcelle 391 n'a pas été décapé en raison de l'installation d'une partie de la base vie de l'équipe et de la nécessité de conserver une plateforme d'accès aux engins de chantier. Au total, l'aire ouverte couvre une surface de 521 m<sup>2</sup>.

### 1.2.2 Recouvrement des vestiges et perturbations

L'épaisseur et la nature des horizons superficiels est conforme aux observations faites lors du diagnostic de 2008. A l'ouest, les aménagements antiques apparaissent entre 0,30 et 0,40 m sous la surface de circulation actuelle qui se situe aux alentours de 86,40 m. A l'opposé, le recouvrement des vestiges est plus important et de l'ordre de 0,60 à 0,80 m. Cette différence est artificielle et s'explique par l'histoire récente de la parcelle étudiée. La réalisation du parking en stabilisé a généré un terrassement de la terre végétale à son emplacement qui a ensuite été étalée dans la portion orientale du terrain. Le profil initial du sol de circulation y est illustré par une couche de terre végétale au pendage régulier qui a pris une coloration grise (**cliché 1**).

Les vestiges gallo-romains sont recouverts par une couche de terre végétale contenant de nombreux matériaux de démolition. Parmi ceux-ci, les terres cuites architecturales fractionnées sont les plus nombreuses. L'absence en grande quantité de moellons de construction ou de dépôts de mortier de chaux se comprend avant tout par la nature de l'occupation, constituée d'architectures légères.



**Cliché 1** : Illustration des dépôts recouvrant les vestiges ou le terrain naturel à la hauteur de la tranchée 1 du diagnostic de 2008 (R. Ferrette-Inrap, inv. P2260004).

Les aménagements antiques ont connu peu de perturbations et celles-ci restent toujours limitées, permettant ainsi de saisir l'organisation générale du site. En bordure de la route départementale 794, les occupations ont été effacées par l'ancien tracé de la route Corseul-Plancoët ou détruits ponctuellement par des fossés (fig. 4). A l'est, deux fossés parallèles et de direction nord-est/sud-ouest traversent les soubassements gallo-romains. Hormis ces situations, aucune perturbation significative n'est à déplorer.

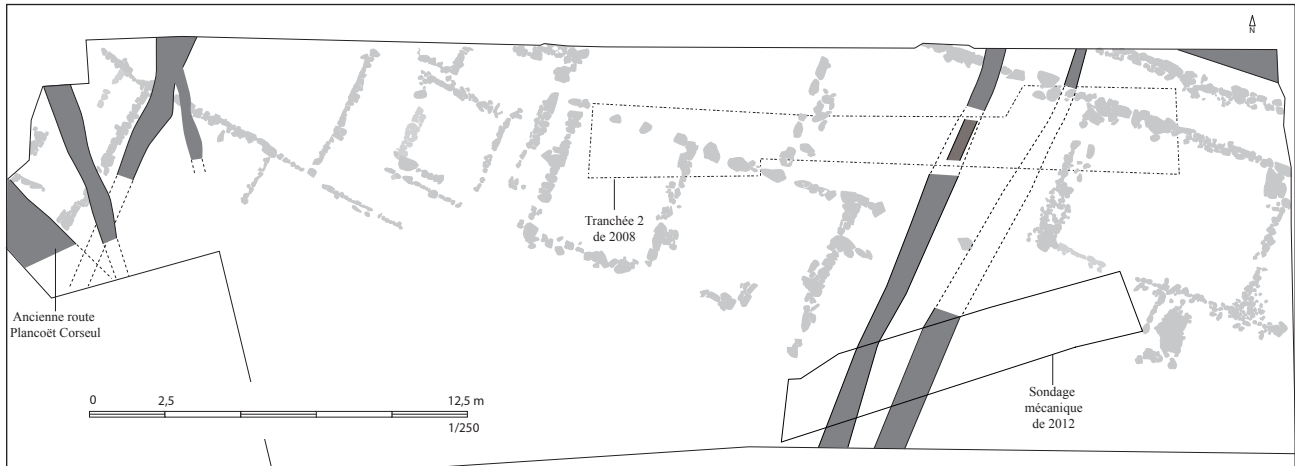


Fig. 4 : Localisation des principales perturbations ayant occasionnées des dégâts aux vestiges antiques (R. Ferrette-Inrap).

### 1.3. Déroulement de la fouille

#### 1.3.1 Le site au terme du décapage : organisation générale et état de conservation

Au terme du décapage, l'organisation de l'occupation, telle qu'elle était pressentie lors du diagnostic, s'est trouvée confirmée (Ferrette 2008, p. 32). Une série de bâtiments se développe le long de la rue n° 2 dont une très faible portion a pu être abordée (fig. 7). En retrait de ces constructions, l'espace est occupé par des cours, justifiant l'absence de vestiges significatifs dans la tranchée 3 du diagnostic. Par contre, le bâti se densifie à l'ouest, à l'approche de l'hypothétique cardine J.

Comme attendu, aucun édifice maçonné d'importance n'a été rencontré. Les limites des différentes constructions sont constituées d'alignements de pierres, se cantonnant parfois à un seul rang. Elles désignent une architecture légère de terre et bois reposant sur des sablières enterrées. L'épaisseur stratigraphique de la séquence antique est faible, voire nulle au sud et sud-est de l'intervention. Dans ce dernier cas, les solins des bâtiments apparaissent directement sous les stériles du décapage. La stratigraphie la plus importante a été observée dans la portion nord-ouest de la fouille où plusieurs phases de construction sont attestées. Son épaisseur s'établit alors aux alentours de 0,30 m.

Au final, la séquence antique est assez arasée impliquant l'apparition sur le même plan d'aménagements non contemporains. On est donc confronté plutôt à une stratigraphie en plan, plus proche d'un milieu rural que d'un véritable cadre urbain. La nature de l'occupation (architecture légère) qui s'est développée dans cette partie de l'îlot du Clos Maret a évidemment contribué à l'absence d'empilement des dépôts archéologiques.

#### 1.3.2 Les choix de terrain

La priorité a été de procéder au nettoyage manuel des différents empièvements apparaissant après le décapage, essentiellement dans les parties nord et ouest de la fouille. L'objectif était de mettre rapidement en évidence les plans des édifices présents. Dans un deuxième temps, l'équipe a procédé à une série d'explorations manuelles dans les secteurs au plus fort potentiel stratigraphique (fig. 5). Une attention particulière a été portée au fossé de la rue n° 2 et aux relations qu'il entretient avec les constructions qui le longent au sud (sondages

1 et 6). Le secteur nord-ouest de l'opération a pratiquement été abordé en plan intégralement. Cette approche a permis de mettre en évidence plusieurs séquences de construction. La partie centrale de l'intervention, ainsi que les espaces de cours à l'arrière des édifices, ont fait l'objet d'une étude plus succincte qui se justifie par la mauvaise conservation des vestiges (lambeaux de sols de cour).

Lors d'une deuxième étape, l'intégralité du secteur bâti a été décapé à la mini-pelle afin d'atteindre les occupations les plus anciennes. Cette entreprise a permis de découvrir à l'ouest de la fouille, des fossés parcellaires qui intéressent *a priori* la mise en place de la trame viaire orthogonale.

Trois des 4 puits à eau repérés sur l'emprise ont fait l'objet d'une exploration mécanique à la mini-pelle et à la fin de l'opération. Celle-ci s'est rapidement arrêtée pour deux d'entre eux pour des raisons de sécurité (puits 1223 et 1227). La fouille du troisième (puits 1235) n'a pu être menée à son terme en raison de sa profondeur.

Dans l'impossibilité de procéder à leur évacuation, les déblais de la fouille ont été stockés sur l'emprise décapée. Une première zone de stockage a été créée à l'emplacement de la tranchée 2 du diagnostic, dans la partie qui n'a pas révélée d'importants vestiges. Une seconde aire de dépôt a été constituée en limite sud du décapage, dans les zones où aucune trace de bâti n'a été mise en évidence lors du décapage (fig. 5).

### 1.3.3 Enregistrement et archivage des données

Compte tenu du contexte d'intervention, la collecte de l'information et du mobilier a été établie sur la base de l'unité stratigraphique qui renvoie à un événement limité dans le temps et l'espace. Les données ont été rassemblées sur un modèle de fiche papier qui compile les principales informations indispensables à l'analyse en laboratoire (nature de l'élément enregistré, description, relation stratigraphique, minute de terrain, n° cliché, objet prélevé...). Aucun zonage n'a été établi à l'issue du décapage et l'enregistrement des US s'étale de 1001 à 1278. Ces fiches restent non informatisées et sont réunies dans un classeur. Le diagramme stratigraphique de l'opération est disponible en annexe du rapport (*infra* chapitre 3, annexes 3 et 4).

L'acquisition du plan des différents bâtiments (murs et équipements associés) a été faite manuellement sur le terrain ou en post-fouille, à partir de clichés verticaux géo référencés, redressés ensuite sur ordinateurs (fig. 5 et 6). Les vestiges simples et linéaires (fossés, fosses) ont été relevés par un topographe. Dans le cas d'aménagements fossoyés plus complexe, un dessin manuel, reporté sur le plan masse de la fouille, se substitue au levé topographique.

La fouille a généré plusieurs coupes stratigraphiques ou relevés en plan qui forment un total de 20 minutes au format A3. Réalisés au 1/20<sup>e</sup>, ces documents ont été digitalisés dans le cadre de la phase d'étude. Ils constituent l'essentiel de la documentation graphique de cette livraison. Seules les données du sondage 6 n'ont pas été redessinées dans le cadre de la post-fouille. En effet, ce sondage a pris en écharpe une fosse (US 1153), ce qui n'a été compris qu'à la fin de l'opération, après un décapage à la mini-pelle. Les informations recueillies à la hauteur du sondage 1 sont surtout beaucoup plus pertinentes. Seules des corrélations entre les deux seront avancées.

Ce fond s'accompagne d'une couverture photographique des vestiges les plus significatifs, réalisée à l'aide de deux appareils numériques. Les clichés sont classés par date de prise de vue, suivie d'une indexation automatique délivrée par l'appareil employé.

Enfin, ayant à disposition un niveau de chantier, les sols de circulation ou certains radiers ont été nivelés, les altitudes réelles étant ensuite recalculées par rapport à un point géo référencé qui se trouve à 86,37 m.

### 1.3.4 Moyens mis en œuvre

Le projet de fouille élaboré par l'Inrap prévoyait un volant de 196 jours hommes pour la phase de terrain, décapage compris. Celle-ci comprenait 32 jours affectés au responsable d'opération et 150 jours techniciens (5 agents

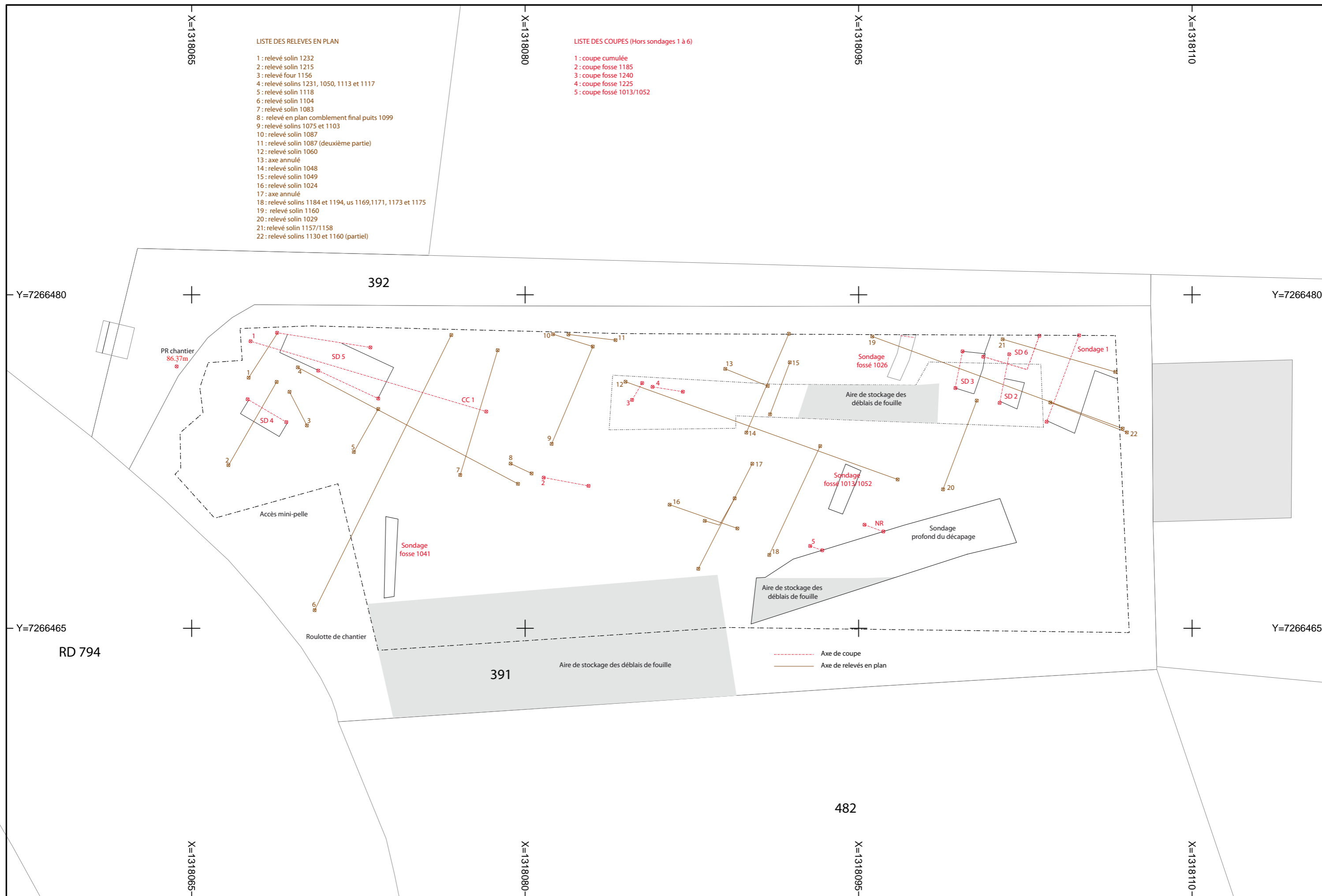




Fig. 6 : Cartographie des assemblages des clichés ayant permis la réalisation du plan général (P. Boulinguez, R. Ferrette-Inrap).



pendant 6 semaines). Les derniers 14 jours étaient destinés au topographe et à des spécialistes pouvant intervenir ponctuellement.

La phase de post-fouille cumulait un volume de 110 jours hommes. Une trentaine était dévolue au responsable afin de réaliser l'analyse de l'information, le travail de rédaction et de synthèse des données, 15 au dessinateur pour mettre en forme les minutes de terrain et réaliser les plans du rapport final d'opération. Trente jours étaient destinés à l'inventaire et l'étude du mobilier et 15 autres au traitement du matériel (lavage et conditionnement). Les 5 jours restants étaient réservés à l'intervention de spécialistes.

La nature des vestiges et une intervention durant un hiver humide et froid ont entraîné une consommation supérieure au prévisionnel durant la phase terrain d'une trentaine de jours hommes. Ces moyens ont été déduits de la phase de post-fouille, avant que l'Inrap n'abonde l'opération, afin d'achever les études et de rendre le rapport. La réalisation de cette livraison s'est étalée sur deux ans (2013 et 2014), en raison du plan de charge du responsable d'opération.



Fig. 7 : Plan général des vestiges établis à partir des levés topographiques, de la mise au net des minutes de fouille et du dessin des clichés redressés. En rouge, les principaux axes de coupes (Dao R. Ferrette, levés topographique P. Boulinguez/V. Pommier, Inrap).



## 2.1 Les principaux résultats

### 2.1 Les aménagements antiques

La fouille a permis d'étudier les plans de plusieurs édifices dont les élévations reposent sur des sablières basses enterrées. Ceux-ci ne représentent pas les occupations les plus anciennes. Quelques fossés parceliaires montrent en effet une organisation déjà ancienne. De rares fosses complètent le panel des aménagements gallo-romains. Certaines d'entre elles pourraient être contemporaines des plus anciennes constructions sur sablières observées et aucune n'apparaît très ancienne.

La présentation des vestiges s'organise en fonction de leur nature. Dans un premier temps, elle s'intéresse au réseau fossoyé, puis à l'examen des fosses. Un troisième volet concerne l'analyse du bâti. La chronologie absolue sera exposée au fil du discours, tandis que l'évolution spatiale des aménagements rencontrés et du quartier est renvoyée au chapitre de synthèse.

#### 2.1.1 Les fossés

##### 2.1.1.1. Les fossés 1200 et 1195 et les fosses 1153 et 1250a

Ces deux fossés se développent au contact de la rue n° 2, qui n'est cependant pas encore réalisée lorsqu'ils sont en fonctionnement, du moins pour les états observés dans le cadre de la fouille. Ces tracés adoptent des directions parallèles nord-ouest/sud-est qui sont conformes à celle du futur axe. Leur écartement s'inscrit entre 1,30 m et 1,50 m au niveau du terrain naturel (**fig. 9b**).

Compte tenu de sa situation dans un angle de la fouille, le fossé 1195 a fait l'objet d'un seul sondage (n° 1, **cliché 2**) qui n'a pas permis de reconnaître son bord nord situé en dehors des limites du décapage.

Le creusement présente une ouverture, à l'apparition du substrat, de 1,20 m au minimum. Son profil est dissymétrique, avec une paroi sud d'abord verticale puis légèrement oblique, contrairement à celle opposée plus évasée (**fig. 8**, coupe ouest du sondage 1). La possibilité d'épisodes de curage avant son comblement définitif est une hypothèse à prendre en compte pour expliquer ce profil singulier.



**Cliché 2** : Le sondage 1 à la fin de sa fouille depuis le sud-est. A droite du cliché, le fossé 1200, à gauche le creusement 1195 (O. Morin-Inrap, inv. 15 02 2012-4852).

L'essentiel du remplissage est constitué d'une argile verdâtre homogène qui illustre un dépôt naturel et un envasement progressif (US 1193). Ce dépôt est surmonté côté nord par une argile grise, également homogène et d'origine naturelle (US 1168). Quelques plages rubéfiées (US 1196), évoquant des rejets de foyer, tapissent ponctuellement le sommet de cette deuxième couche dans la partie est du sondage 1.

Le fossé 1200 a été dégagé sur près de 14 m. Il est percé à l'ouest par deux tracés plus récents (US 1013 et 1014). Son étude se cantonne à 3 sondages (**fig. 8**, sondage 1 et **fig. 9**, sondages 2 et 3). Ils ont notamment permis de découvrir deux fosses sur le flanc nord du tracé (US 1250a et 1153).

Son amplitude est supérieure à 1,60 m à la hauteur du sondage 1, son bord méridional n'ayant pas été dégagé entièrement. Cette ouverture tend à se rétrécir progressivement dans les deux fenêtres suivantes, avec une largeur estimée à 1,10 m dans le sondage 2 et 0,90 m dans le troisième. La fouille des trois segments signale aussi une limite ayant connu deux séquences de terrassement. La plus ancienne est illustrée par un fossé de direction sud-est/nord-ouest qui se termine à la hauteur du sondage 3. Il n'est pas possible de préciser si cette extrémité traduit une interruption (entrée ?) ou une limite parcellaire longeant dans un premier temps seulement une partie du futur axe viaire. Des inflexions franches et un profil en palier observés sur le côté sud des sondages 1 et 2 confirment des terrassements secondaires qui ont modifié le profil du tracé primitif. Ces travaux ont contribué à accroître la profondeur et l'ouverture du creusement, au moins dans sa partie orientale.

L'analyse de la stratigraphie des 3 sondages dénote un remplissage identique, d'abord naturel, puis une condamnation rapide en sommet. Cette similitude tend à indiquer que seuls les dépôts du second état sont les mieux conservés. Le fonctionnement du premier état serait illustré seulement par une couche d'altérite jaunâtre présente sur le flanc sud du tracé, à la hauteur du sondage 2 (US 1278). Celle-ci, interprétée comme un dépôt naturel issu de l'érosion du bord, témoigne d'un fonctionnement ouvert.

Le fond du fossé 1200 est tapissé, à la hauteur du sondage 1, par un dépôt de schiste altéré jaune qui illustre de nouveau une altération des bords durant son second état de fonctionnement (US 1201). L'US 1201 est surmontée par une couche argileuse compacte, contenant de rares cailloux de quartz et de micaschiste, qui souligne un comblement naturel et un envasement progressif (US 1202).

Une nouvelle séquence d'argile grise à verte (US 1203), recelant parfois des charbons de bois (US 1204), signale une poursuite du processus d'envasement, entrecoupé de phénomènes de précipitation et de ruissèlement d'après sa texture plus sableuse. Le profil de l'US 1203 semble en outre signaler un curage alors que le fossé pourrait être presque entièrement obturé. La fin de l'utilisation du tracé est matérialisée par un remblai d'argile et de schiste altéré à dominante jaunâtre (US 1161 et 1152), épais d'une soixantaine de centimètres. Cet apport est manifestement assez rapide et d'origine anthropique. On suppose que la mise en place de ce remblai précède de peu l'installation du bâtiment 1 et ouvre donc la séquence suivante.

Le même type de remplissage se retrouve à la hauteur des sondages 2 et 3. Le fond du creusement de l'état 2 est recouvert par un dépôt naturel, argileux grisâtre, avec parfois quelques poches d'altérite jaune et des pierres de quartz (US 1256=1277).

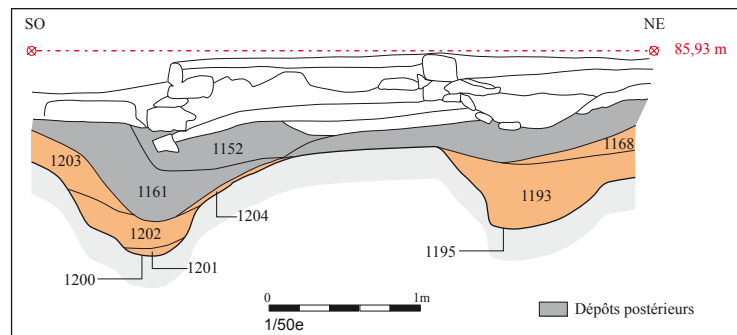
Dans le sondage 2, une couche d'origine naturelle et plus hétérogène, constituée d'une argile limoneuse jaune et de poches grises (US 1276), s'intercale entre le dépôt initial 1277 et le remblai supérieur 1246. Ce dernier est un apport volontaire d'altérite jaunâtre et constitue la continuité de la couche 1161/1152 du sondage 1. Il marque par conséquent l'abandon définitif du fossé.

Deux fosses abordées partiellement ont été découvertes au contact du bord nord du tracé (US 1153 et 1250a). Elles sont creusées dans une couche peu anthropisée d'altérite naturelle (US 1155=US 1149). La fosse 1153, de

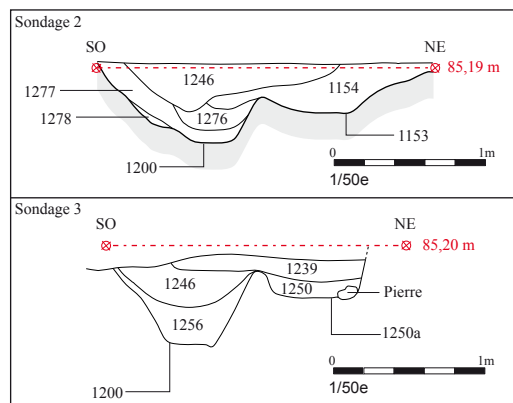
forme *a priori* oblongue et profonde d'une trentaine de centimètres, semble se développer parallèlement au tracé 1200 dont elle vient couper le bord nord. Son terrassement intervient avant l'abandon de celui-ci puisque son remplissage principal, l'US 1154, recouvre partiellement le dépôt naturel 1276. Son fond est recouvert par un limon gris compact et homogène, peu épais (US 1192), qui indique qu'elle est restée très peu de temps à l'air libre. La fosse sert ensuite de dépotoir comme en témoignent le rejet de nombreuses coquilles d'huitres, fragments de céramiques ou charbons de bois, envoyés dans une matrice limoneuse sableuse de couleur grise (US 1154).

Le creusement 1250a est profond d'une dizaine de centimètres et offre une ouverture de 0,60 m. Son fond est scellé par une terre brune cendreuse renfermant des coquilles d'huitres (US 1250). Un remblai limoneux, très riche en céramique et en faune, recouvre ensuite l'US 1250 et le dépôt d'altérite 1246 (US 1239).

La fonction de ces deux fosses reste inconnue. L'hypothèse la plus simple consiste à privilégier la piste d'extraction de matériaux, même si les volumes prélevés sont modestes.



**Fig. 8 :** Coupe ouest du sondage 1 présentant le profil des fossés 1200 et 1195 et leur comblement (R. Ferrette-inrap).



**Fig. 9 :** Coupe ouest des sondages 2 et 3 intéressant le fossé 1200 et les fosses 1153 et 1250a (R. Ferrette-Inrap).

#### Approche chronologique

La période de terrassement des fossés 1200 et 1195 ne peut être appréciée à partir du mobilier recueilli en fouille puisque ces creusements inaugurent le début de l'occupation dans cette partie de la ville antique. Les dépôts naturels qui colmatent le tracé 1195 ne délivrent aucune indication chronologique en l'absence de mobilier, à l'inverse de ceux du fossé 1200. A la hauteur du sondage 1, la couche 1202 fournit comme élément notable une assiette Drag. 18 en sigillée du Centre de la Gaule datable des années 40/70. Elle est assemblée notamment à un pot Menez 146/149 en *terra nigra* et à une amphore Dressel 2/4 régionale. Ces objets indiquent que le fossé 1200 n'est pas entièrement comblé au milieu du Ier siècle et sans doute encore fonction. Toujours dans ce sondage, les apports volontaires d'altérite 1161 et 1152 délivrent une proposition légèrement plus récente. On répertorie dans la première une coupelle du service A à revêtement non grésé du groupe de Lezoux de la seconde moitié du Ier siècle et un pot Menez 146. Un bord de

canthare Isings 38a/c AR 91/92 daté des années 40 à 80 ap. J-C est également présent au sein du mobilier de l'US 1161. Une assiette Drag. 35 du pôle de Millau figure enfin dans la couche 1246, équivalente au remblai 1152/1161 (fossé 1200, sondage 3).

Les deux pièces du service A en sigillée appuient manifestement un apport de matériaux intervenant à la fin du Ier siècle, période qui doit signer l'abandon du fossé 1200 et ouvrir la séquence suivante. On suppose par extrapolation que cette condamnation concerne aussi le tracé 1195 bordant l'emprise de la rue 2.

Concernant les fosses 1153 et 1250, le comblement initial de la première, l'US 1154, fournit un échantillon de 24 tessons dont les éléments caractéristiques sont datables du milieu du Ier siècle (coupe Menez 106 en *terra nigra*, amphore à pâte brune et cœur gris notamment). Ils confirment que la fosse 1153 et le fossé 1200 sont en cours de comblement à cette période.

Le mobilier du remplissage de la fosse 1250 (17 fragments de céramique) semble quant à lui dater de la seconde moitié du Ier siècle. Enfin, le remblai 1239 qui scelle ce remplissage ainsi que le dépôt d'altérite 1246 fournit un terminus *post quem* à la fin du Ier siècle. On considère qu'il précède la construction des premiers bâtiments.

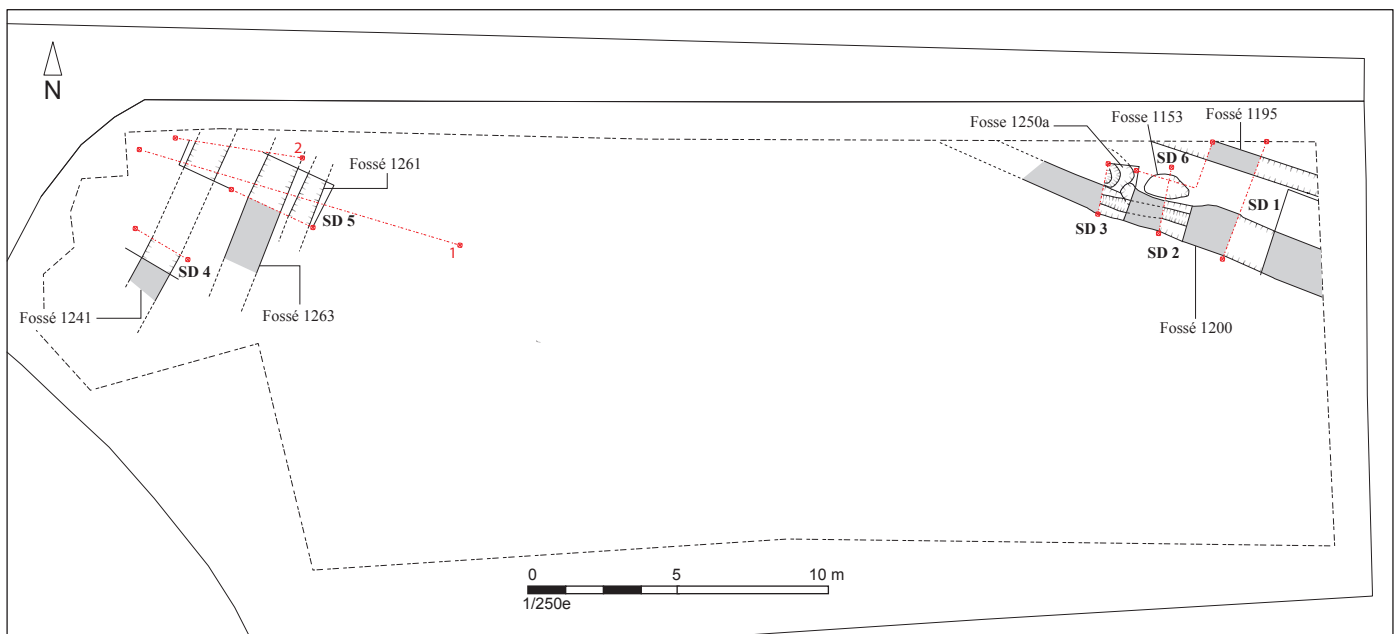


Fig. 9b : Plan des fossés gallo-romains anciens (R. Ferrette-Inrap).

#### 2.1.1.2. Les fossés 1241, 1261 et 1263

Ces 3 linéaments ont été observés dans l'angle nord-ouest de l'intervention, les fossés 1263 et 1261 ayant été découverts lors des derniers jours de la fouille. Ils se développent en parallèle et offrent une direction nord-est/sud-ouest, conforme à la trame viaire antique et aux futures constructions de la parcelle (fig. 9b). Malgré l'absence de connexions et des observations restreintes en plan, ces fossés doivent être perpendiculaires aux tracés 1195 et 1200.

Le fossé 1241 a été dégagé sur une longueur supérieure à 10 m. Au sud, il est coupé par un tracé plus récent (US 1211, *infra* 2.3 Les témoignages récents) et par l'ancienne route Corseul-Plancoët (US 1213). À l'opposé, il se prolonge au-delà des limites de la fouille.

Le fossé 1241 a fait l'objet de deux sondages, l'un manuel (n° 4, fig. 10) et l'autre mécanique (n° 5, fig. 11) en limite nord de la fouille et son profil a été relevé à la hauteur de la coupe cumulée 1 (fig. 13).

À la hauteur du sondage 4, le fossé est taillé dans le schiste altéré sur une profondeur de 0,40 m. Côté est, il perce un horizon argilo-sableux naturel

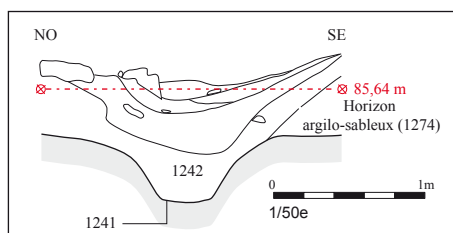
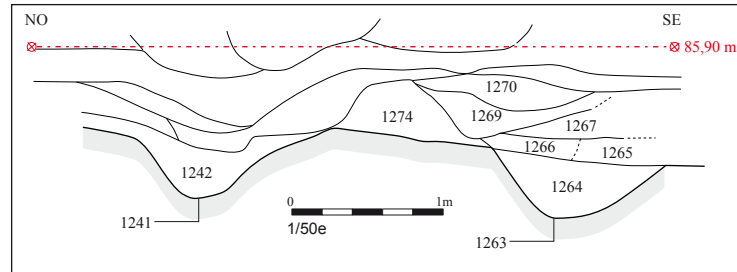


Fig. 10 : Coupe nord du sondage 4 présentant le profil du fossé 1241 (R. Ferrette-Inrap).

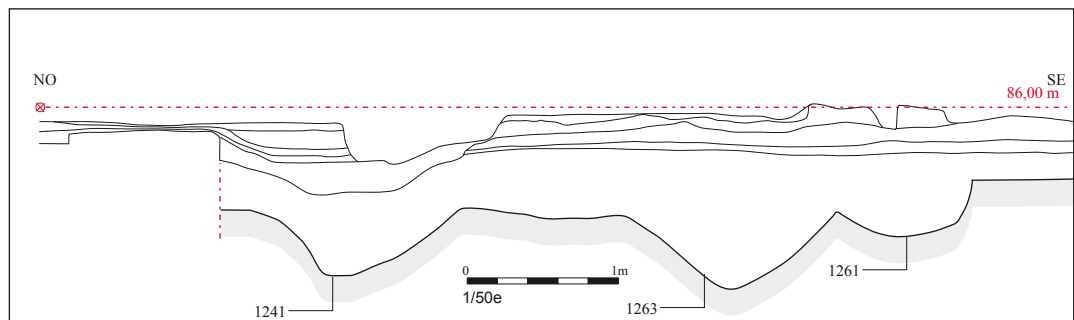
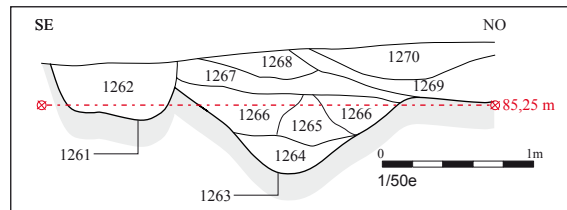
(US 1274), mais son remplissage (US 1242) tend à se confondre avec celui-ci. A l'opposé, son ouverture ne se démarque pas du tout de ce sédiment. Quoi qu'il en soit, le fossé 1241 offre un profil régulier à bords évasés et fond plat large de 0,35 m ou en légère cuvette dans le sondage 5. Son comblement 1242 est un limon argileux homogène, très compact, à dominante verdâtre. Ce dépôt traduit un colmatage naturel et une stagnation importante d'eau sur l'emprise étudiée.

**Fig. 11** : Profil et remplissage des fossés 1241 et 1263 à la hauteur du sondage 5-coupe nord (R. Ferrette-Inrap).



Le fossé 1263 est implanté sur le flanc est du précédent, à une distance comprise entre 1,30 et 1,50 m. Cet écartement est assez similaire à celui relevé entre les creusements 1195 et 1200, ce qui n'est sans doute pas un hasard. Il a été observé en plan sur une distance de 4 m. On suppose logiquement qu'il se poursuit sous la berne méridionale non décapée et au nord de la fouille. Les informations qui le concernent sont issues du sondage 5 (coupes nord et sud, **fig. 11** et **12**) et son profil a été dessiné sur la coupe cumulée 1 (**fig. 13**).

**Fig. 12** : Profil et remplissage des fossés 1261 et 1263 à la hauteur du sondage 5-coupe sud (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 13** : Profil des fossés 1241, 1261 et 1263 sur la coupe cumulée 1 (R. Ferrette-Inrap).

Le fossé 1263 se caractérise par un fond étroit en cuvette et des bords assez évasés pour une profondeur de 0,45 m environ à l'apparition de l'altérite naturelle. Il est comblé par un limon argileux homogène de couleur bleutée qui dénote une stagnation d'eau et un fonctionnement ouvert (US 1264). S'ensuit un colmatage naturel illustrant une stagnation d'eau et de particules (US 1266 et 1267), entrecoupée d'épisodes de ruissellements rapides qui ont formé des poches beaucoup plus sableuses (US 1265 et 1268). Un dépôt argileux et compact, de teinte grise, l'US 1269, souligne un dernier épisode de stagnation d'eau. Ce dépôt surmonte directement le terrain naturel et vient peut-être combler un creusement mal compris lors de la fouille et intercalé entre les fossés 1241 et 1263.



Le secteur est finalement nivelé à l'aide d'un remblai de schiste altéré jaune (US 1270) qui évoque l'US 1161=1246 observée à l'angle nord-est du chantier. Il est donc possible que ces apports illustrent une campagne de nivellement et d'assainissement à l'échelle de l'îlot avant l'installation des premières constructions. Dans ce cas, l'US 1270 appartiendrait déjà à une séquence plus récente.

Un dernier creusement (US 1261) a été mis en évidence sur le flanc oriental du fossé 1263, à la hauteur du sondage 5 (**fig. 12**). Il se développe parallèlement à ce dernier tout en venant couper son remplissage sommital. Le creusement 1261 offre un profil en cuvette et des bords légèrement courbes. Il comporte une ouverture de 0,80 m à l'apparition de l'altérite pour une profondeur inférieure à 0,40 m. Son remplissage homogène est une nouvelle fois dominé par un limon argileux gris verdâtre d'origine naturelle (US 1262). La réalisation du linéament 1261 est interprétée comme une tentative de restaurer une limite parcellaire importante à l'échelle du quartier, sans doute à la suite du comblement du fossé 1263.

Malgré l'absence de relation directe entre le tracé 1261 et l'apport 1270, on suppose que ce dernier est plus récent.

#### Approche chronologique

A l'instar des tracés 1195 et 1200, aucun élément matériel ne permet d'apprécier l'apparition des fossés 1241 et 1263. Leurs comblements naturels respectifs n'offrent en outre que très peu, voire aucun mobilier illustrant leur période de fonctionnement. Le remplissage du fossé 1241 (US 1242) contient seulement 13 morceaux de poterie dont un bord de coupe Menez 96 ou 106 et une amphore régionale Dressel 2/4. Ces éléments suggèrent un fossé en cours de comblement vers le milieu du Ier siècle.

Le mobilier est absent du fossé 1261. Par conséquent, il est impossible de dater son terrassement et son comblement ; seule la stratigraphie affirme sa postériorité par rapport à 1263.

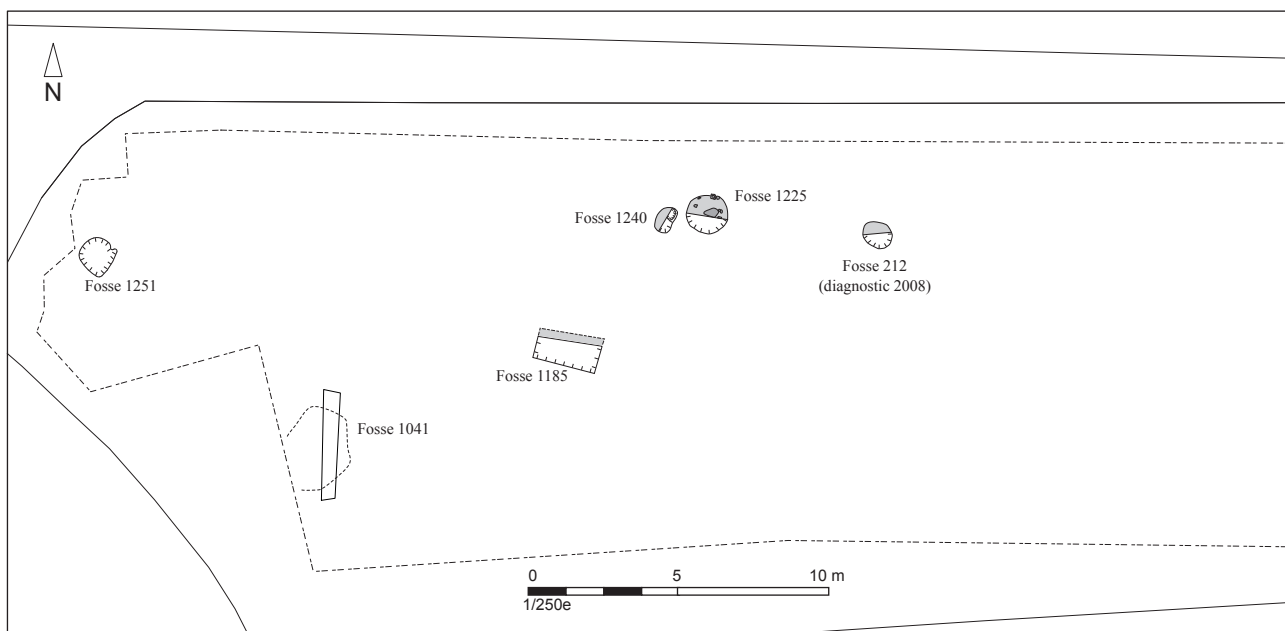
Enfin, le remblai d'altérite 1270 qui nivelle le secteur en fin de phase ou au début de la suivante ne renferme également aucun mobilier.

#### 2.1.2 Les fosses

Hormis les creusements 1153 et 1250a évoqués *supra* et les puits à eau associés aux constructions, la fouille a permis d'étudier 5 fosses auxquelles s'ajoute un creusement abordé dans le cadre du diagnostic (Ferrette 2008, US 212).

Elles n'apparaissent pas organisées même si l'on discerne une concentration plus grande au centre du décapage concernant trois d'entre elles (**fig. 14**). L'étude des mobiliers prouve qu'elles ne sont pas contemporaines et qu'elles couvrent la seconde moitié du Ier siècle et une partie du suivant.

**Fig. 14** : Cartographie des fosses gallo-romaines présentes sur l'emprise de l'opération (R. Ferrette-Inrap).





### 2.1.2.1 La fosse 1225 (fig. 15)

Cette première structure offre l'avantage d'être positionnée au-dessous du solin nord du bâtiment 2 qui lui est donc postérieur (*infra* 2.1.3.2 Le bâtiment 2). Elle offre un plan circulaire, un diamètre de 1,30 m et un profil en cuvette. Elle est creusée dans un dépôt terreux et monotone, l'US 1069, qui n'a pas contribué au bon repérage de son ouverture. Son contour est en effet devenu clairement lisible au sommet du substrat. Une concentration de matériel varié permet toutefois d'affirmer qu'elle était à l'origine plus profonde que les trente centimètres de la fig. 15. Son comblement est un limon argileux brun foncé contenant quelques pierres et des fragments de tuiles à rebord. Sa destination n'est pas connue.

Le corpus céramique recueilli s'élève à 142 tessons auxquels s'ajoute un demi-*catillus* (*infra* 3.6 Les instruments de mouture). L'essentiel de la terre sigillée provient de Millau et est datable des années 50-80 ap. J.-C. Sont répertoriées une coupelle Drag. 27, une assiette Drag. 18 et une seconde de type Drag. 36 de Gaule du Sud. Les ateliers de Lezoux sont représentés par une coupelle Drag. 24/25, contemporaine des précédentes, et par une paroi fine engobée à décor « sablé ». Deux pots Menez 146 en *terra nigra* ne dénotent pas au sein du lot, tandis que le mobilier amphorique réunit un conteneur à fond plat à pâte brune et cœur gris ou encore deux Dr. 2/4 régionales.

L'ensemble de ces poteries fixe le comblement de la fosse 1225 durant l'intervalle 60-80.

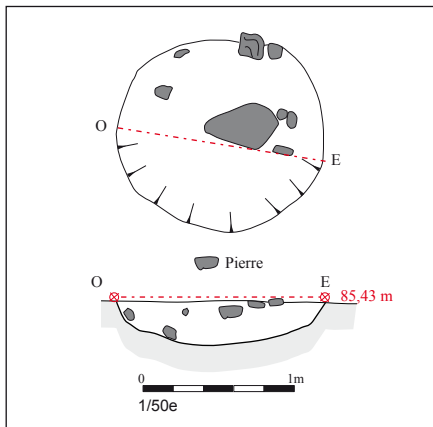


Fig. 15 : Relevé en plan et en coupe de la fosse 1225 (R. Ferrette-Inrap).

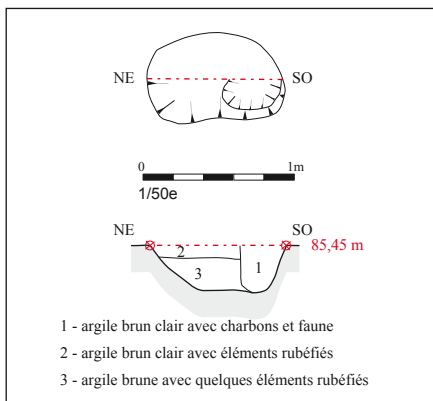


Fig. 16 : Relevé en plan et en coupe de la fosse 1240 (R. Ferrette-Inrap).

### 2.1.2.2 La fosse 1240 (fig. 16)

Elle est située à l'ouest de la précédente. Malgré leur proximité, aucun lien ne peut être établi entre les deux structures. Comme le creusement 1225, la fosse 1240 perce l'US 1069 et son contour est devenu lisible au niveau du terrain naturel. Sa profondeur initiale était donc supérieure à 0,30 m. Elle affiche un plan ovale et mesure au minimum 0,90 m sur 0,55 m. Son remplissage est constitué d'une argile assez claire recelant des morceaux d'éléments rubéfiés (US 2) qui s'amenuisent en profondeur (US 3). La partie nord de la fosse est occupée par un dépôt argileux brun contenant de nombreux charbons de bois et de petits os (US 1). De nouveau, sa fonction n'est pas connue. Le profil particulier de son remplissage laisse penser à un trou de poteau précédé d'un avant trou. Son isolement au sein de la parcelle ne garantit toutefois pas cette hypothèse. L'absence de mobilier ne permet pas de fixer sa période de comblement.

### 2.1.2.3 La fosse 1185 (fig. 17)

Cette troisième fosse (US 1185) est située au sud des deux précédentes, à l'angle sud-ouest du futur bâtiment 2. Pour cette raison, elle n'a pas pu être explorée intégralement, l'angle de cet édifice étant pour partie en limite nord du creusement (**cliché 3**). En outre, un remplissage stratifié n'a pas autorisé au début de sa fouille une bonne isolation de ses contours. C'est pourquoi, la coupe dressée à l'occasion de son étude est désaxée par rapport à la largeur réelle de la fosse.

Cette dernière affiche un plan quadrangulaire et une orientation qui s'écarte de l'organisation antique. Elle mesure d'est en ouest 3,25 m et 0,80 m du nord au sud. Sa profondeur est de 1 m par rapport au niveau du décapage et elle entame le schiste naturel jaune sur une cinquantaine de centimètres. Elle offre un fond plat large de 1,80 m et des bords assez verticaux. La base du remplissage est un mélange compact de schiste jaune et de poches argilo-sableuses grises renfermant des charbons de bois (US 1181). Manifestement, ce dépôt est d'origine naturelle et renvoie à des effondrements de parois et à des épisodes pluvieux. Il est surmonté par une couche argilo-sableuse, parfois plastique et à dominante grisâtre, elle-aussi d'origine naturelle (US 1180). Ce deuxième remblai indique une fosse restée à l'air libre et qui s'est colmatée progressivement. Par contre, les trois autres dépôts sont des apports rapides

pour pallier aux phénomènes de tassement qui se produisent à l'emplacement de l'ancien creusement :

- US 1179 : remblai limoneux brun avec des tuiles et pierres ;
- US 1178 : poche argileuse jaune à brune ;
- US 1177 : remblai terreux brun foncé avec des tuiles.

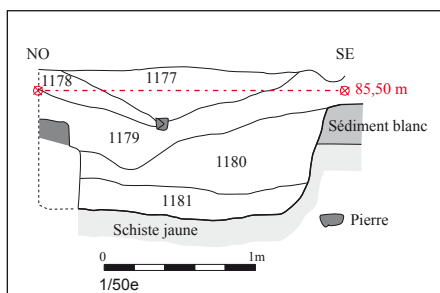


**Cliché 3** : Coupe de la fosse 1185 depuis le sud. En retrait de la mire, l'angle sud-est du bâtiment 2 et le solin 1098 (R. Ferrette-Inrap, inv. 14 02 2012 170).

La fonction de la fosse 1185 est délicate à déterminer. L'hypothèse la plus simple envisage un creusement destiné à extraire du schiste pour réaliser des remblais ou confectionner des sols. Les aspects réguliers du fond et des bords, malgré des effondrements de parois, invitent néanmoins à privilégier la piste d'une structure particulière. La fosse 1185 pourrait en effet être un silo ou une réserve semi-excavée. Cette suggestion implique l'existence d'un bâtiment au-dessus, ou sinon à proximité. Malheureusement, aucun élément ne corrobore cette proposition. On précisera juste que les constructions sur solin ne peuvent être *a priori* contemporaines de son utilisation, hormis peut-être l'état le plus ancien du bâtiment 5 (*infra* 4.1.3 Phase 3 - Un essor important : la fin du Ier siècle et le début du suivant).

Concernant les éléments de datation, il faut distinguer les deux US inférieures des apports rapides. Les couches 1181 et 1180 contiennent des céramiques qui s'inscrivent au cours de la seconde moitié du Ier siècle ou du début du IIe siècle pour les plus récentes. L'unique fragment de sigillée découvert dans l'US 1180, qui livre un total de 85 tessons, est un fond d'une assiette datée des années 60-90 ap. J.-C. en provenance de Gaule de Sud. Elle est associée à un pot Menez 146 et à une probable coupe Menez 96. Une amphore Dressel 20, dont la lèvre est caractéristique de la fin du Ier siècle, est aussi à mentionner.

En revanche, le répertoire des dépôts supérieurs comporte plusieurs pièces lisses en sigillée du groupe de Lezoux fabriquées durant la seconde moitié du IIe siècle ou au début du suivant : mortier Lez. 97, assiettes Lez. 32, 43 et 45. Une coupe Drag. 37, agrémenté d'un décor de DOECCVS, complète l'ensemble. Cette datation basse confirme des apports pour pallier des tassements et niveler le terrain, alors que la fosse 1185 est déjà comblée depuis plusieurs générations. Il est probable d'ailleurs que son abandon précède de peu la construction du bâtiment 2.



**Fig. 17** : Coupe de la fosse 1185 (R. Ferrette-Inrap).

#### 2.1.2.4 La fosse 1041

Ce creusement se trouve en limite sud-ouest de la fouille. Son emprise était masquée par l'empierrement 1005, rencontré dans le cadre du diagnostic (Ferrette 2008, US 304, p. 23-25), et qui correspond à un radier de sol de cour associé au bâtiment 7 (*infra* 2.1.3.5.3 Les derniers travaux apportés au bâtiment 5 et la construction du bâtiment 7).

Son étude n'a pas été optimale pour des raisons de temps et de gestion des déblais générés par la mini-pelle. Un transept mécanique nord-sud a néanmoins été tenté afin de relever son profil. Malheureusement, ce sondage a pris en diagonale l'excavation, car une partie de son comblement était formé de substrat remanié difficilement perceptible en surface (**cliché 4**).

On retiendra donc que son remplissage est formé avant tout d'un sédiment argileux assez clair, mêlé à des poches de terre brune (US 1043). Ce dépôt naturel est coiffé par une couche de terre végétale (US 1042) sur laquelle est installé l'empierrement 1005. Compte tenu de sa profondeur, la fosse 1041 est considérée comme une zone d'extraction de matériaux, en l'occurrence du schiste.

La datation de son comblement peut être discutée grâce à plusieurs pièces en sigillée dont le corpus est assez hétérogène. Les vases les plus anciens, en l'occurrence une coupelle Drag. 35 et une coupe Drag. 37, sont issus du Sud de la Gaule. Les productions du Centre sont illustrées par deux compositions à pâte calcaire de CINNAMVS, tandis qu'un troisième Drag. 37 provient du Centre-Ouest. Un pied d'une assiette de type indéterminé est aussi issu de ce groupe d'ateliers. Ces quelques récipients accèdent à un comblement intervenant dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle.



**Cliché 4** : Coupe est de la fosse 1041 en cours de fouille et vue en plan de la base de son remplissage (B. Simier-Inrap, inv. 15 02 2012 4846).

#### 2.1.2.5 La fosse 1251

Il s'agit d'un creusement situé en limite ouest du décapage. Mesurant à l'ouverture 1,15 m au maximum, il est profond de 0,40 m. Son remplissage (US 1252) est une terre brune, légèrement charbonneuse, avec des inclusions de terre cuite et des fragments de tuiles. Le mobilier se résume à 24 tessons dont un morceau d'une coupe Drag. 29 du Centre de la Gaule portant un décor de DRVTAIVS (60-70). Un Drag. 35 est originaire du Sud de la Gaule et datable de l'intervalle 60-90 ap. J.-C.

### 2.1.3 Les bâtiments et la rue n° 2

Le développement du bâti concerne avant tout la façade du quartier du Clos-Maret et son angle nord-ouest. Il s'agit de constructions au plan et à l'architecture modeste, qui réunissent le plus souvent 2 à 3 pièces et dont les élévations sont en matériaux périssables sises sur des sablières basses. Celles-ci sont protégées des remontées humides par des alignements de pierres plus ou moins larges qui constituent souvent les uniques vestiges des édifices et sont parfois très dégradés.

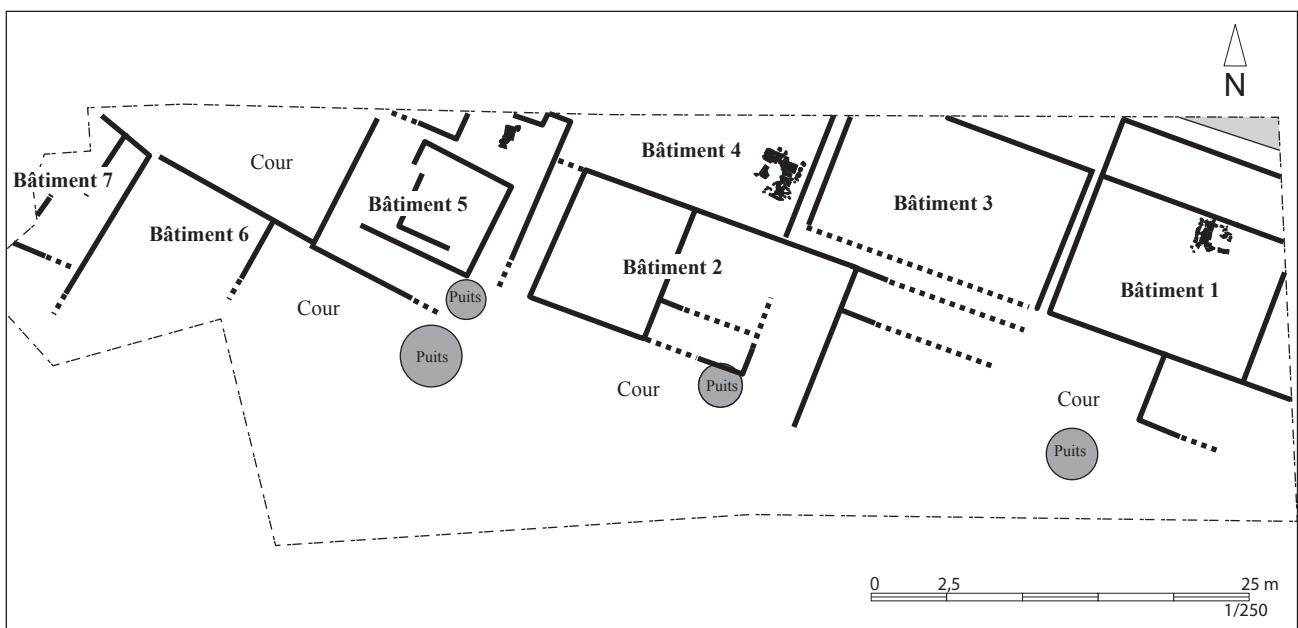
L'analyse permet de distinguer 7 grands ensembles construits (**fig. 18**). Un seul apparaît complet, le bâtiment 2, tandis le bâtiment 1, assez simple, est restituable en plan. L'édifice n° 3 est aussi incomplet et assez dégradé, mais sa surface au sol reste encore lisible. Ce n'est pas le cas du bâtiment 4 dont l'existence repose avant tout sur la découverte d'une installation de cuisson à l'intérieur de son emprise supposée. Enfin, les plans des bâtiments 5 à 7, qui occupent la partie nord-ouest de la fouille, sont très partiels et plus complexes à analyser. Les limites de l'intervention ne permettent en tout cas pas de préciser de manière satisfaisante leur organisation. Le bâtiment 5 intègre de surcroît des murs successifs qui se superposent ou sont décalées de quelques centimètres, certains n'étant plus illustrés que par de simples lignes de pierres plus ou moins complètes. La disparition de limites construites à l'occasion des travaux de réfection ou d'une rénovation globale est donc une possibilité à prendre en compte concernant cet édifice.

D'autres bâtiments ont aussi connus des travaux qui autorisent à définir plusieurs états. C'est le cas des constructions 1 et 2 où les transformations sont assez nettes. A l'inverse, aucun élément ne permet d'affirmer que les bâtiments 3 et 4 ont subi des travaux.

Un autre aspect saillant réside dans les orientations de cet ensemble bâti. Les constructions 1 à 4 bénéficient d'une orientation conforme à la trame viaire et il ne fait aucun doute que leur alignement répond au parcours de la rue n° 2. Il n'en va de même des limites des bâtiments 5 à 7 qui présentent un angle d'inclinaison au sud-est de 8° supérieur aux autres édifices. Il s'agit d'une particularité intéressante, compte tenu de leur situation à l'angle nord-ouest supposé de l'îlot du Clos Maret.

La présentation des données débute par le bâtiment 1 pour s'enchaîner avec les constructions 2, 3 puis 4. L'analyse des trois dernières constructions est regroupée dans un même paragraphe en raison des liens stratigraphiques qui les unissent. Enfin, les données concernant la rue sont exposées avec celles du bâtiment 1. La période d'apparition de ces sept édifices ou de leur modification éventuelle est discutée à la suite de l'analyse stratigraphique. Leur destruction fait l'objet d'un paragraphe spécifique, tandis que la synthèse sur leur phasage est renvoyée au chapitre 4.

**Fig. 18** : Plan simplifié des bâtiments présents sur l'emprise de la fouille (R. Ferrette-Inrap).





### 2.1.3.1 Le bâtiment 1 et la rue n° 2

Cette première construction est érigée le long de la rue n° 2. Elle s'installe pour partie à l'emplacement des fossés 1200 et 1195 qui sont donc abandonnés à cette occasion. L'édifice est incomplet, son angle nord-est étant situé en dehors des limites de fouille. En outre, la poursuite de la limite 1038 hors de l'emprise décapée indique qu'il s'intègre dans un ensemble plus vaste que celui étudié.

Le bâtiment 1 est compris dans un carré proche de 7 m de côté auquel est accolée au sud-est une annexe partiellement conservée (espace C). La partie principale comprend deux pièces de superficie inégale. L'espace A, au contact de la rue, forme une galerie de façade dont la largeur utile est proche de 1,40 m. En retrait, la salle B rectangulaire couvre une superficie interne estimée à 30 m<sup>2</sup> (6,60 m x 4,5 m). La possibilité d'un cloisonnement nord-sud est probable d'après le foyer 1111 (cf *infra*). Aucun autre aménagement n'a été observé à l'intérieur de ce deuxième espace.

La fouille a en outre démontré que cet édifice, au plan très simple, avait connu plusieurs états. Les modifications apportées intéressent avant tout la galerie de façade, même si quelques propositions sont envisageables à propos de l'espace B.

#### Etat 1 (fig. 20)

L'apparition du bâtiment 1 et du plus ancien état de la rue n° 2 signe la condamnation des fossés 1195 et 1200. La stratigraphie du sondage 1 démontre sans ambiguïté un abandon intervenant lors de la mise en place des couches de la chaussée, telles qu'elles ont été perçues en fouille, c'est-à-dire sur une superficie de 1 m<sup>2</sup> environ. De fait, on ignore si ces dépôts sont les plus anciens ou traduisent déjà une première évolution de l'axe viarie. Le comblement sommital du fossé 1195 (US 1193) est recouvert par un remblai argileux et sableux de couleur gris vert, renfermant quelques blocs de quartz et de schiste (US 1137, fig. 19). Ce remblai scelle aussi un dépôt naturel et intercalaire, l'US 1168, rattaché à la phase 1. Compte tenu de son profil qui tend à s'épaissir en direction de la rue, l'US 1168 pourrait être liée à un premier état de fonctionnement de la rue dont le niveau de circulation se situerait au-delà des limites de la fouille. Quoi qu'il en soit le remblai 1137 précède l'installation d'un empierrement de quartz dont la surface est plus ou moins usée (US 1132). Cet aménagement est interprété comme la fondation d'une surface de roulement érodée qui a fini par servir de niveau de circulation. Il est recouvert par un dépôt sableux plus ou moins compact et verdâtre (US 1129), certainement lié à l'utilisation de la chaussée 1132. L'empierrement 1132 fonctionne avec le fossé 1084 qui contient la rue n° 2 sur son côté sud. Ce dernier affiche un profil en cuvette, une ouverture de 0,90 m et une profondeur d'une vingtaine de centimètres. Il est aménagé dans une série de remblais, dont l'US 1137. Sur le flanc sud du fossé, cette dernière est recouverte par un dépôt d'argile et de schiste jaune (US 1131) qui surmonte également la couche 1152 déjà évoquée.

La couche 1152 apparaît aussi percée par le solin 1160 qui est l'état le plus ancien du mur de fond de la galerie du bâtiment 1. Ce solin est formé d'une simple ligne de pierres de micaschiste, plus rarement de quartzite, qui a été suivie sur une distance de 5,8 m (cliché 5). Quant aux remblais 1161 et 1152, ils ont permis en effet de niveler l'emplacement du fossé 1200, tout en jouant un rôle d'assainissement.

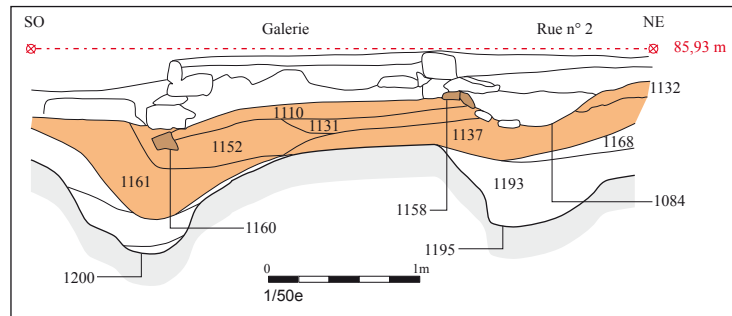


**Cliché 5** : Vue depuis l'ouest du solin 1160 installé dans le remblai 1152 (R. Ferrette-Inrap, inv. 20 02 2012 4931).

Le premier état de la galerie est délimité sur son côté nord par le solin 1157=1158, dégagé dans les sondages 1 et 6. A l'image de la limite construite 1160, il est majoritairement formé de blocs de micaschiste puisque l'on recense un seul exemple en quartzite. A la hauteur du sondage 6, son installation a conduit au percement d'un sédiment argileux, à dominante verte, l'US 1147, interprété comme la suite du dépôt 1137. Dans cette vignette, le solin 1157=1158 contient aussi sur son flanc sud le développement d'un remblai argileux et de schiste jaune, qui est la continuité

de l'US 1246 évoquée *supra* (US 1148). Cet apport est manifestement lié à la réalisation du bâtiment 1 et occupe une fonction identique aux US 1152 et 1161.

Les solins de la galerie contiennent également l'US 1110 (sondage 1, **fig. 19**) ou 1080 (sondage 6) qui lui est équivalente et scelle le remblai 1147. L'US 1110, qui recouvre les remblais 1131 (relation primaire) et 1152 (relation secondaire), est un sable limoneux verdâtre contenant des restes fauniques en quantité importante. Elle est considérée comme la suite de l'US 1239 qui coiffe le remblai d'altérite 1246 à la hauteur du sondage 3 du fossé 1200 (*supra* **fig. 9**).



**Fig. 19** : Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 1 (R. Ferrette-Inrap).

Le sommet de l'US 1110, et donc de l'US 1239, ne peut être considéré comme un sol de circulation et sans doute faut-il restituer un plancher sur vide sanitaire. Cette proposition se vérifie avec le sommet de l'US 1110 puisqu'il existe un écart d'une quinzaine de centimètres entre celui-ci (85,62 m) et la surface de roulement de la rue n° 2 à cette période (85,76 m). Or, il faut *a minima* restituer des niveaux de circulation situés à une cote identique.

Hormis en façade, les limites de l'espace B et de l'annexe C ne semblent pas avoir connues de transformations majeures, c'est du moins ce que suggère l'absence de superposition de solins. L'emprise de la halle B est délimitée à l'ouest par l'alignement de pierres 1059, à l'opposé par le solin 1029 et au sud par 1038 (**cliché 6**). Le solin 1059 est assez mal conservé dans sa partie nord. A l'opposé, il est majoritairement composé de blocs de micaschiste et dans une moindre mesure de granite. La jonction avec la limite méridionale est soulignée de grandes dalles en micaschiste qui trahissent *a priori* l'emplacement d'un poteau cornier.

Le solin 1038 se limite à une simple ligne de matériaux hétérogènes (micaschiste, quartzite, gneiss et granite) formant un cordon large de 0,20/0,30 m. Sa liaison à l'est avec le retour 1029 est marquée par une concentration de tuiles, qui peuvent de nouveau désigner l'emplacement d'un pilier d'angle. Une interruption, légèrement supérieure à 1 m, existe aussi dans sa portion occidentale. Si elle n'est pas le résultat d'une destruction, elle pourrait signaler un passage conduisant à une arrière-cour.

Le dernier solin, 1029, offre des caractéristiques similaires au précédent. Il s'agit d'une simple ligne de pierres d'une trentaine de centimètres de large au maximum, associant majoritairement du quartzite et du micaschiste. Sa jonction avec la galerie a été détruite par des travaux plus récents. A l'image des limites de l'espace B, exception faite de 1160, il est installé dans une couche de terre brune qui correspond au vieux sol gallo-romain (US 1030). La pièce B dispose sans doute d'une partition interne dès sa création, même si aucune trace tangible n'a été retrouvée. De simples planches, plantées verticalement, pouvaient suffire à diviser l'espace en deux salles aux superficies identiques. L'existence de cette cloison est suggérée par l'orientation et la position du foyer 1111 au sein de l'ensemble architectural (**cliché 7**). Ce dernier est accolé contre le solin 1160 et forme un rectangle de 1,20 m x 1 m ouvert à l'est (altitude d'apparition : 85,65 m). Il est construit à l'aide de fragments de tuiles à rebord et dans une moindre mesure de blocs en micaschiste. Très dégradé, deux vestiges de piédroits semblent délimiter



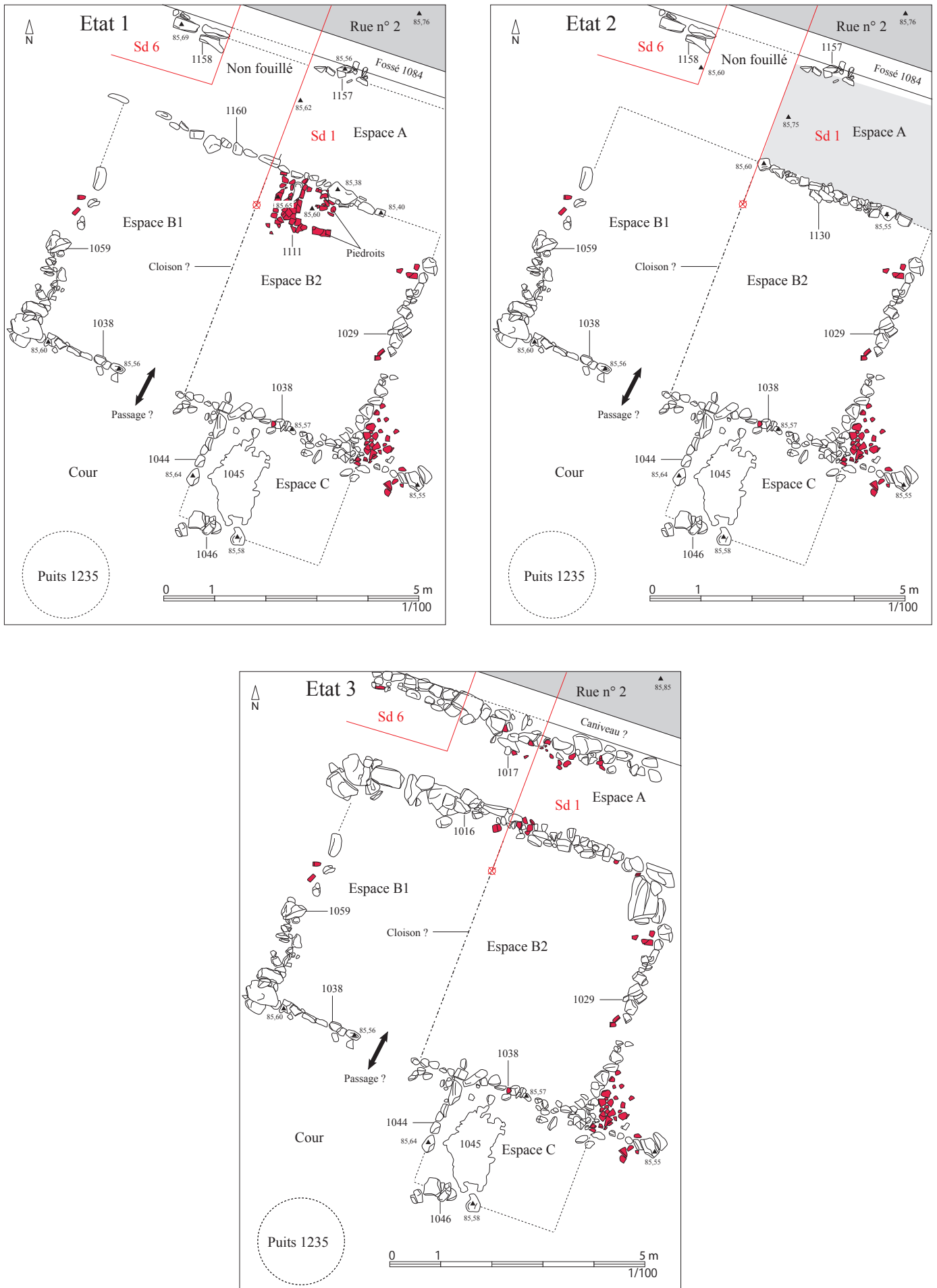


Fig. 20 : Plan des trois états de construction du bâtiment 1 bordant la rue n° 2 (R. Ferrette-Inrap).



**Cliché 6 :** Le bâtiment 1 depuis le sud-ouest. Au premier plan, l'espace C, à droite le solin 1029 et au fond le solin 1016 de l'état 3 (R. Ferrette-Inrap, inv. 27 01 2012 4679).



**Cliché 7 :** Vu de l'état de conservation de l'installation de cuisson 1111 depuis l'est (O. Morin-Inrap, inv. 08 02 2012 4799).

une aire de chauffe centrale altérée, d'après des lambeaux de rubéfaction. De toute évidence, la surface de cuisson proprement dite n'est pas conservée. Sur son côté ouest, l'aire de chauffe est circonscrite par un massif de tuiles destiné à protéger la cloison séparant l'espace B en deux salles des flammes et de la chaleur. Cet équipement doit être interprété comme un foyer-cheminée (Degbomont 1984) adossé à la cloison, dont un deuxième exemple est pressenti à l'intérieur du bâtiment 4 (*infra* 2.1.3.4 Le bâtiment 4). Sur la coupe du sondage 1, la situation altimétrique du foyer au regard du solin 1160 laisse supposer un fonctionnement non synchrone. Pourtant, la stratigraphie démontre sans ambiguïté la réalisation du foyer au-dessus du remblai de nivellement 1161. Sa création accompagne bien donc celle du bâtiment 1<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le foyer 1111 n'étant pas sur l'axe de la coupe, sa situation altimétrique et stratigraphique est une projection sur la figure 19.

La couche de terre 1030 accueille également l'annexe qui se développe à l'angle sud-est de l'espace B. Le plan de la salle C est incomplet, mais il pourrait former un rectangle de 3 m d'est en ouest sur 2,5 m du nord au sud (**cliché 6**). Seuls deux solins sont encore visibles. Le premier, 1044, est conservé sur 1,50 m et comprend seulement 4 blocs de micaschiste et un dernier en gneiss posés de chant. Le second, 1046, est un simple alignement de blocs de micaschiste, plus rarement de quartzite, observé sur une longueur inférieure à 1,50 m. Si la jonction entre ces deux limites est détruite, elles enserrant un empierrement encore présent sur une aire de 2 m<sup>2</sup> (US 1045). Celui-ci est composé de matériaux identiques aux solins, aux surfaces émoussées, et associés à de rares cassons de tuiles. Cet aménagement semble correspondre au sol intérieur de la pièce ou sinon à son soubassement. L'aspect émoussé des surfaces trahit en tout cas une circulation directement sur l'empierrement 1045.

A l'image de l'espace B, ce local pourrait communiquer avec une arrière cour. Aucun sol extérieur ou aménagement particulier n'a été observé à l'emplacement de celle-ci, à l'exception du puits à eau 1235. Suite à l'effondrement ancien de son sommet, son contour est incertain. Son implantation ne doit cependant rien au hasard puisqu'il se trouve dans la continuité de la baie éventuelle réservée dans le mur de fond de l'espace B. On ajoutera que sa fouille mécanique a conduit à la découverte de plusieurs éléments de lapidaire (*infra* 4-4-2 Insertion chronologique).

#### Approche chronologique

Les principaux jalons chronologiques concernant la création du bâtiment 1 sont issus des US 1030, 1110 et 1239 qui sont des dépôts secondaires<sup>2</sup>. La première, qui accueille plusieurs soubassements de l'édifice, renferme un corpus de 69 tessons qui comprend, au sein de la sigillée, essentiellement de la vaisselle du Ier siècle de notre ère de Gaule du Sud ou du Centre : assiettes du service D (90/120 ap. J.-C.), Drag. 18 (60/90 ap. J.-C.), coupelles Drag. 24/25 (60/80 ap. J.-C.) et Drag. 35. La pièce la plus récente est une coupe Drag. 37 de Gaule centrale datable des années 120/150 dont l'origine intrusive n'est pas à écarter puisque ce dépôt se trouve pour partie sous le décapage. L'US 1030 a fourni également un buste de Domitien (81-96 ap. J.-C. ; *infra* chapitre 3).

Le répertoire de la céramique fine de l'US 1110 regroupe notamment une coupelle Drag. 24/25 portant une estampille au nom de DANOMARUS, potier de Lezoux ayant exercé entre 60 et 80 ap. J.-C. Les autres pièces sont plus anciennes, à l'exception d'une coupelle Lez. 42 de Gaule centrale et datable des années 110-130.

Le remblai 1239 (179 tessons) comprend plusieurs céramiques sigillées Drag. 35/36 (service A) du pôle de Millau. Deux autres pièces du service A à pâte non calcaire sont originaires de Gaule centrale. Un fragment de même provenance et appartenant à une forme de type indéterminé, à pâte calcaire cette fois-ci, n'est pas antérieur à 90 ap. J.-C. L'élément le plus récent est une assiette Drag. 36 originaire des ateliers du Centre-Ouest et qui ne doit pas être antérieure à l'extrême fin du Ier siècle, voire au début du suivant.

Rappelons enfin que les remblais d'altérite 1161 et 1246, qui ouvrent la phase 2, ont livré 2 pièces du service A en sigillée.

Ces différents éléments autorisent à situer l'apparition du bâtiment à l'extrême fin du Ier siècle d'après les assemblages céramiques. Le récipient du Centre-Ouest de la Gaule et la coupelle L. 042 à pâte calcaire du groupe de Lezoux repoussent son apparition au début du suivant. Si la possibilité d'intrusions ne peut-être entièrement écartée, une construction durant les premières décennies du IIe siècle s'accorde assez bien avec la nature des remblais de l'état 1 qui sont des rejets domestiques redéposés.

Cette proposition implique enfin que le premier état de la rue 2 observé en fouille admet une datation analogue.

<sup>2</sup> Concernant l'US 1180, équivalente à l'US 1110, la vaisselle de table est exclusivement représentée par des céramiques de type *terra nigra* dont un pot Menez 146 et une assiette Menez 155.





**Cliché 8** : L'empierrement 1082 depuis l'est. Les solins visibles appartiennent à l'état 3  
(O. Morin-Inrap, inv. 06 02 2012 72).

#### Etat 2 (fig. 20)

La façade de l'édifice connaît ensuite ses premiers travaux puisque le mur séparant les espaces A et B est au moins en partie refait, à l'inverse de la limite au contact de la rue, qui semble conservée en l'état (1157=1158). On suppose que cette entreprise est le résultat de l'installation de la façade de l'espace B au-dessus du comblement du fossé 1200. Le poids de son élévation aurait alors occasionné son tassement et des dégâts importants à la pièce principale du bâtiment 1<sup>3</sup>. En revanche, une élévation sans doute plus faible n'a pas eu les mêmes effets concernant la limite nord de l'espace A, pourtant implantée au-dessus du fossé 1195. Elle n'aurait ainsi pas nécessité une rénovation de celle-ci. Par contre, des travaux sur la charpente et la toiture sont hautement probables, si l'élévation au-dessus du solin 1160 s'est effectivement tassée. Dans le cas où le mur est entièrement refait, le démontage de la toiture est probable.

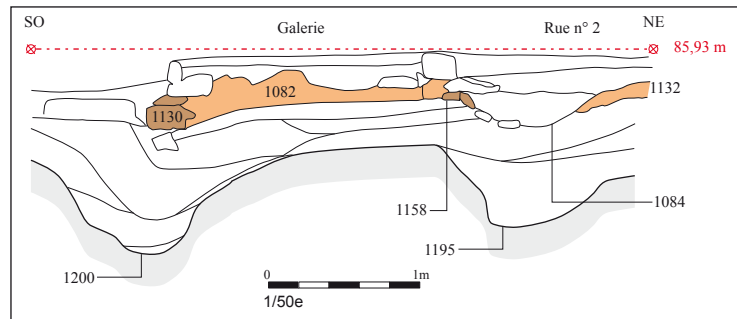
Cette rénovation est illustrée par le solin 1130, construit juste au-dessus du soubassement 1160 de l'état antérieur (fig. 21). Ce solin n'a pas été dégagé dans son intégralité, mais seulement depuis le sondage 1 jusqu'à la berne est du décapage. On sait néanmoins qu'il se prolonge jusqu'à la hauteur du pignon 1059<sup>4</sup>. Le solin 1130 est composé de blocs de micasciste, associés à quelques éléments en granite et en quartzite. Comme pour le deuxième édifice du Clos-Maret ou le bâtiment 2 du Campus Hoche à Rennes (Pouille 1998, p. 99-101), les travaux ont pu concerner seulement la base du mur avec l'installation d'une nouvelle sablière basse et d'un second solin. A la différence du site Rennais, l'absence de tranchée en relation avec cette réparation ou de traces d'étais ne permet pas de conclure à une réparation partielle. Quoi qu'il en soit, l'installation du solin 1130 s'accompagne de la mise en place d'un empierrement en micasciste (US 1082), contenu au nord par la limite initiale 1157=1158. Epais d'une vingtaine de centimètres à la hauteur du sondage 1, cet aménagement a dû servir de fondation à un sol léger non conservé. La densité des matériaux montre à l'évidence une volonté de se prémunir des effets néfastes des tassements (cliché 8). On ajoutera que l'empierrement 1082 semble bénéficier d'un pendage ouest-est, fidèle à la topographie naturel du terrain.

3 A ce titre, on observe que le profil du remblai 1161 présente justement une inflexion importante à l'emplacement de cette limite construite. Cette inflexion ne résulte peut-être donc pas uniquement d'un curage du fossé 1200 avant l'installation de ce remblai. La couche 1110 de l'état 1 offre un pendage sur son côté sud qui appuie cette hypothèse.

4 La partie non dégagée a été enlevée à la mini-pelle afin de retrouver le solin le plus ancien et d'obtenir le plan du bâtiment d'origine.

Le foyer 1111 de l'état 1 est probablement détruit à cette occasion. En effet, l'apport du remblai 1082 traduit manifestement un exhaussement du niveau de circulation de l'espace A. Il serait logique qu'une telle opération concerne l'espace B, entraînant la démolition du foyer. On suppose par défaut que la cloison interne de la salle est maintenue ou sinon refaite au même emplacement.

**Fig. 21** : Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 2 ou contemporains de son fonctionnement pour la voirie (R. Ferrette-Inrap).



Les éléments permettant d'apprécier ces travaux sont quasi-nuls. Ils proviennent avant tout de l'US 1082 et pour partie de l'US 1081, suite à une interprétation erronée du terrain (*infra* 3.1, US 1081 + 1082).

Quoi qu'il en soit, le corpus de la céramique fine importée ne comprend aucun récipient postérieur à la fin du Ier siècle. Le répertoire en sigillée de Gaule centrale réunit 6 pièces produites durant l'intervalle 40-90 ap. J.-C., tandis que celui de Gaule du Sud compte uniquement 2 représentants du service A (Drag. 35 et Drag. 36). Ces éléments n'apportent aucune précision au regard des *termini* des dépôts de l'état 1.

#### Etat 3 (*supra* fig. 20)

Il consacre un dernier épisode de travaux qui semble de nouveau concerner principalement la galerie A. Les élévations sont entièrement abattues et refaites, un nouveau sol est réalisé. On suppose que cette rénovation est, pour partie, une conséquence de l'exhaussement du niveau de circulation de la rue n° 2.

Le fossé bordier de cette dernière est condamné par une terre brune contenant quelques tuiles (US 1085, **fig. 22**). Des pierres, présentes sur le flanc sud du creusement, suggèrent un démontage simultané du solin 1157 de la galerie A. L'emplacement du fossé est ensuite nivelé à l'aide d'un dépotoir, riche en céramiques, tuiles et restes organiques, offrant une épaisseur d'une vingtaine de centimètres (US 1018).

Le niveau d'utilisation initial de la rue (US 1132) ou sa couche d'utilisation (US 1129) sont recouverts par un empierrement de quartz culminant sur la fouille à 85,85 m (US 1019)<sup>5</sup>. Les surfaces émoussées de certains cailloux trahissent une circulation à son sommet. Néanmoins, on suppose que celui-ci devait être coiffé à l'origine d'une couche d'arène granitique qui s'est érodée au fil des ans.

A l'emplacement de la galerie A, on étale un remblai au faciès assez proche de l'US 1018 (US 1081) et qui renferme de nombreuses coquilles d'huitres, quelques fragments de tuiles et cailloux de quartzite. Ce remblai est contenu au nord et sud par deux nouveaux soubassements (US 1016 et 1017, **cliché 9**).

Le solin 1017 est formé de matériaux hétérogènes, tant dans leur gabarit que dans leur nature (blocs en micaschiste, grès et quartzite, ainsi qu'un fragment de meule ou de lapidaire en granite ; *infra* 3.6 Les instruments de mouture). Il est positionné à l'emplacement du solin 1157=1158, dont il est séparé par un cordon terreux verdâtre (US 1190). Sa largeur est plus importante que l'ancienne limitant et approche 0,50 m.

<sup>5</sup> Compte tenu de l'emplacement de la coupe du sondage 1, cette couche est absente sur la figure 22.



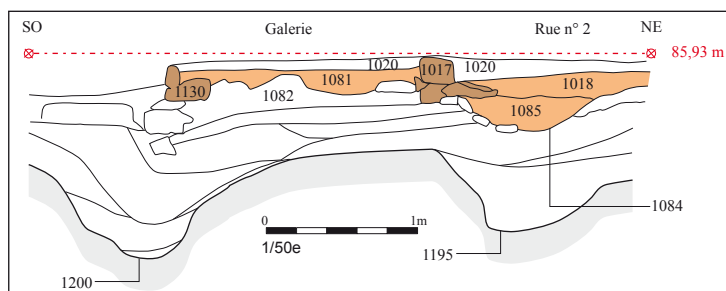
**Cliché 9 :** Les solins 1016 et 1017 depuis l'est. Au nord de 1017, se distingue la couche 1018 riche en coquilles d'huîtres (R. Ferrette-Inrap, inv. 25 01 2012 14).

Le solin 1016 reprend l'emplacement du soubassement 1130 de l'état 2. Un dépôt de limon argileux jaune s'intercale parfois entre les deux maçonneries (US 1096). La possibilité de restes de parois en terre décomposées est plausible. D'une largeur similaire à 1017, près de 0,50 m, les matériaux employés montrent une grande diversité. On observe ainsi la présence de moellons de granite, dont certains brûlés, qui dénotent une récupération de matériaux. La taille des blocs composant le solin est également variable. L'angle nord-est de l'espace B est renforcé à l'aide de grandes dalles de micaschiste. C'est également le cas de la jonction entre le solin 1016 et le pignon occidental. L'hypothèse de poteaux corniers est probable. Une différence se perçoit aussi entre les parties est et ouest du nouveau soubassement, la première étant réalisée à l'aide de pierres plus volumineuses. La réalisation d'un passage entre la galerie et la salle 4b est séduisante pour expliquer ce traitement différent.

Le sol de la galerie A n'est pas conservé. L'US 1081, comme l'US 1018, est recouverte par un dépôt terreux brun renfermant du mobilier de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du suivant (US 1020) et apparaissant au sommet du décapage. En outre, aucune limite fossoyée ne sépare la nouvelle chaussée du bâtiment 1. La possibilité d'un caniveau arasé est une piste à prendre en compte.

Les différents apports de remblais à l'intérieur de l'espace A, et plus encore le niveau de roulement 1019 de la rue n° 2, traduisent un exhaussement des surfaces de circulation d'une dizaine de centimètres au minimum. Le sol interne de l'espace B est certainement concerné par ces travaux dans un souci de cohérence. Aucun élément ne renseigne toutefois sur les aménagements effectués. Les soubassements des pignons et du mur arrière semblent maintenus en l'état, hormis peut être à l'angle ouest de l'édifice. Dans le cas d'un exhaussement des aires de circulation des salles 4a et 4b, celles-ci et les éventuels remblais de préparation ont du finir par s'adosser contre la base des élévations. Un cas similaire est connu à Rennes, sur le site du 3-5 rue de Saint-Malo (Le Cloirec 2008, p. 285-286).

**Fig. 22 :** Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 3 ou contemporains de celui-ci (R. Ferrette-Inrap).



### Approche chronologique

Les principaux arguments de chronologie absolue sont issus du comblement du fossé initial de la rue n° 2 et surtout du remblai 1018. L'US 1085 (12 tessons) livre comme élément remarquable un pied de Drag. 37 de Lezoux daté des années 120-140 ap. J.-C. La couche 1018 contient 3 sigillées moulées du Centre de la Gaule de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou des premières décennies du suivant dont une composition de MERCATOR II et une autre de SERVVS IV de Lezoux. Les formes lisses sont représentées entre autres par un mortier Drag. 45 des années 190-240, des mortiers L. 096/097, un gobelet Déch. 72 de même provenance. D'autres pièces sont en revanche clairement résiduelles, comme une assiette Drag. 36 ou des récipients en *terra nigra*. Quoi qu'il en soit, le corpus de la sigillée permet d'affirmer que les dernières modifications apportées au bâtiment 1 ne seraient pas antérieures à la fin du II<sup>e</sup> siècle.



### 2.1.3.2 Le bâtiment 2

Cette construction s'implante en retrait de la rue n° 2 dont elle est séparée par les bâtiments 3 et 4 (*supra* fig. 18). Son plan, relativement simple, comprend dans son premier état deux pièces de superficie inégale. Une cour existe au sud, tandis que deux amorces de murs ont été repérées sur le pignon est, signalant une troisième pièce (espace C). Cette dernière serait perturbée par le passage d'un fossé plus récent (US 1013). Malgré un arasement prononcé, deux états sont envisagés.

#### Etat 1 (fig. 23)

Dans son premier état, la construction réunit déjà deux pièces principales et une salle sans doute incomplète à l'est.

La pièce A s'inscrit dans une emprise de 4,3 m d'est en ouest et de 5 m du nord au sud. Elle est délimitée par les solins 1060, 1098, 1121 et 1122, ce dernier la séparant de l'espace B. Son angle sud-ouest est installé au-dessus du comblement initial de la fosse 1185 décrite *supra*.

Le solin 1060 se cantonne à quelques dalles en micaschiste posées à plat et à intervalle assez régulier, de l'ordre de 1 m à 1,20 m. Aucun cailloux ne s'intercale entre ces blocs qui devaient accueillir des poteaux verticaux. Le soubassement du pignon ouest est formé d'une ligne continue de pierres en granite et micaschiste posées à plat. Le centre de cet alignement est occupé par un bloc plus volumineux qui désigne l'emplacement d'un pilier (**cliché 10**). La liaison avec le mur 1121 est aussi marquée par une dalle de micaschiste qui doit là-encore signaler un poteau cornier. A l'opposé, la jonction de 1121 avec la séparation 1122 n'est pas conservée. Le micaschiste est largement utilisé dans la réalisation de ces deux derniers soubassements. Les éléments de 1122 sont posés à plats, certains s'étant légèrement inclinés sans doute en raison du poids de l'élévation.

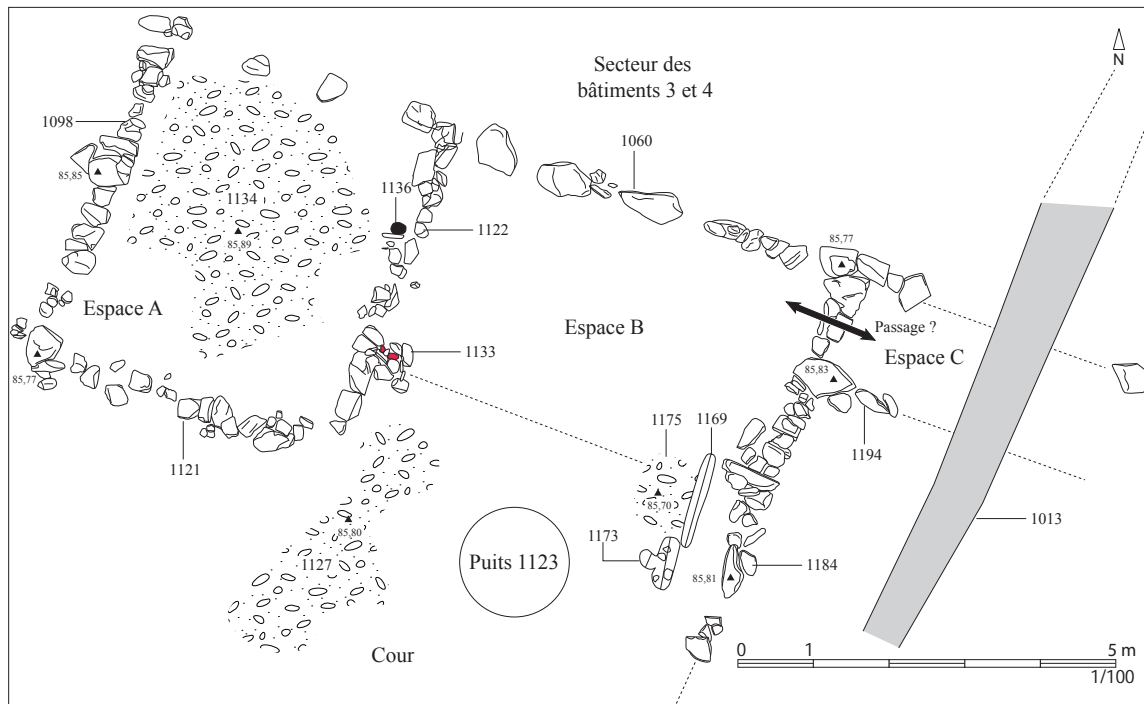


**Cliché 10** : Le solin 1098 depuis l'est précédé d'une tranchée rectiligne (F. Briand-Inrap, inv. 06 02 2012 4769).

L'intérieur de la pièce A est occupé par un remblai argileux jaune, qui n'est autre que du substrat remanié (US 1135). Par sa composition, il évoque fortement les US 1161 et 1148=1246 abordées à l'emplacement de la galerie du bâtiment 1. On suppose aussi que ce matériau provient du creusement d'un ou plusieurs puits présents à l'intérieur de l'îlot. Le remblai 1135 doit donc occuper un rôle d'assainissement et de nivellement. Présent sur l'emprise des deux pièces du bâtiment 2 (cf. ci-dessous), il a été étalé après l'installation des solins. Il vient en effet recouvrir partiellement certaines pierres du soubassement 1122, indiquant qu'il devait à l'origine s'appuyer contre les sablières basses. Il est posé sur une terre brunâtre, l'US 1069, renfermant des fragments de terre cuite architecturale et quelques tessons de céramique.

Le remblai 1135 est surmonté par hérisson de blocs de quartzite blanc aux angles vifs et à la conservation inégale (US 1134). Malgré des ornières liées au passage des engins mécaniques qui ont réalisé le parking dans les années 80, il est encore bien conservé au centre de la salle et plusieurs blocs suggèrent qu'ils se poursuivaient bien jusqu'au contact des solins 1060, 1121 et 1122 (**cliché 11**). En revanche, il est clairement séparé du solin 1098 par une bande terreuse d'une trentaine de centimètres de large.

**Fig. 23** : Plan détaillé du bâtiment 2-état 1 (R. Ferrette-Inrap).



**Cliché 11** : L'espace A du bâtiment 2 depuis l'est. Le radier 1134 est perturbé par une ornière récente consécutive à la création du parking en stabilisé (R. Ferrette-Inrap, inv. 07 02 20124777).

Formant une limite régulière, il est difficile de statuer sur la nature réelle de ce négatif (*supra* cliché 10). Peut-être témoigne-t-il d'un accroissement de la superficie de la pièce dans un deuxième temps ? Une autre solution propose d'y voir une tranchée destinée à remplacer la sablière et à réparer la base de l'élévation, en raison de l'humidité du sous-sol, à l'image des travaux engagés sur le bâtiment 2 du Campus Hoche à Rennes (Pouille 2008, p. 99-101)<sup>6</sup>. Dans les deux cas, le solin 1098 serait plus récent que l'édifice et le radier 1134<sup>7</sup>.

6 La principale différence avec l'exemple rennais réside dans une tranchée beaucoup moins large (1 m à Rennes) et observée sur un seul côté du mur. Peut-être les travaux entrepris sur l'édifice de Corseul étaient-ils plus légers ?

7 Notons que le solin 1098 ne possède d'ailleurs aucune véritable imbrication avec les soubassements nord ou sud.



aménagement a été mis en évidence le long du mur 1122 (US 1136). Il s'agit d'une fosse circulaire d'un diamètre de 25 cm qui perce le remblai jaune 1134 et se trouve limitée sur son côté ouest par une pierre en micaschiste posée de chant. La fosse 1136 accueille un pot en céramique commune sombre dressé debout dont le bord est manquant. On ignore la fonction de cet aménagement qui reste datable des Ier/IIe siècles d'après le profil général du vase (**cliché 12**).



**Cliché 12** : Détail depuis le nord de la fosse 1136 et de sa céramique commune sombre tournée (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 02 2012 4812).



**Cliché 13** : Jonction depuis l'ouest entre les solins 1133 et 1122 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 02 2012 4816).

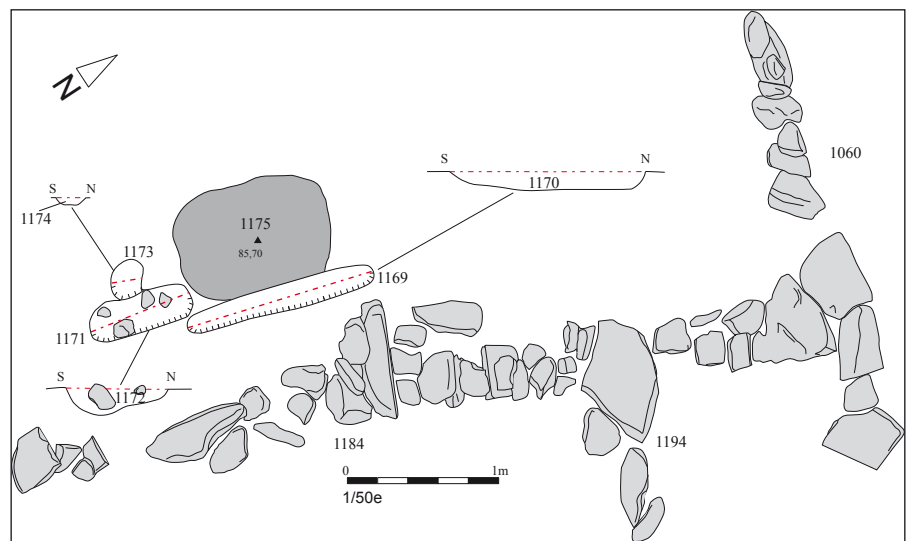
Lors de ce premier état, la limite méridionale de la salle B est fixée au solin 1133 qui est clairement imbriquée avec la séparation 1122 (**cliché 13**). Cet espace forme donc un rectangle de 3,60 m hors œuvre du nord au sud et 5,5 m d'est en ouest, mur 1122 non compris. La limite sud de la pièce est très dégradée. On suit son tracé sur 0,50 m, puis quelques pierres éparées et posées à plat indiquent que le solin 1133 devait se prolonger vers l'est. Côté nord, la salle B est fermée par la continuité du solin 1060. Il est toujours constitué majoritairement de dalles de micaschiste, auxquelles s'ajoutent quelques éléments en grès. De nouveau, les dalles doivent servir d'assise à des poteaux. L'angle nord-ouest du local ne présente aucun bloc important, à l'inverse de l'angle nord-est. On observe dans ce dernier cas une concentration de 3 dalles signalant manifestement l'emplacement d'un poteau cornier, tandis que le solin 1060 se prolonge quelque peu vers l'est pour fermer sur son côté nord la salle C.

La limite orientale de la salle B, le soubassement 1184, est un alignement assez dense de blocs de micaschiste et de quartzite formant un cordon de 0,40 m de large. La jonction avec le solin 1194 du local C est soulignée de nouveau par une grosse dalle en granite qui confirme la contemporanéité de ces deux aménagements et signale l'emplacement d'un pilier. Le solin 1184 se poursuit dès cette période au-delà de la fermeture sud de la salle B (solin 1133). Il pourrait également matérialiser une clôture et enserrer une cour intérieure.

Les soubassements 1184 et 1194 sont installés au-dessus d'une terre à dominante brune, l'US 1182, qui est considérée comme équivalente à l'US 1069 sur laquelle est étalé le remblai 1135 de la pièce A. Il s'agit manifestement du vieux sol antique. Ce dernier est recouvert par un important remblai d'altérite jaune, l'US 1164, qui est la continuité de la couche 1135 abordée à l'emplacement la pièce A. Cet apport recouvre partiellement certaines pierres des solins 1060 et 1184 (**cliché 14**) et se poursuit à l'est de ce dernier (US 1015). L'absence de tranchée d'installation du solin 1184

prouve un étalement du remblai après la réalisation des soubassements et le calage des sablières basses, comme pour le solin 1122. Ce remblai d'altérite est également présent au niveau de la salle C.

Son épaisseur varie de 1 à 5 cm dans la partie sud-est de la salle B où il est entaillé par 3 creusements (fig. 24, cliché 14). Le premier est une tranchée nord-sud, longue de 1,30 m, large de 20 cm et profonde de 15 (US 1169), qui évoque le négatif d'une sablière. Elle semble contenir sur son côté ouest une couche d'argile et de tuiles fragmentées (US 1175) qui peut désigner la base d'un sol érodé. Au sud de cette couche, une empreinte circulaire d'une vingtaine de centimètres a été observée (US 1173). Profonde de 10 cm, l'emplacement d'un poteau est envisagé. Une fosse quadrangulaire (US 1171), longue de 0,65 m et large de 0,30 m, s'intercale enfin entre les deux creusements précédents. Conservée sur une hauteur de 20 cm, sa fonction n'est pas connue (cliché 14).



**Fig. 24** : Plans et coupes des aménagements fossoyés contemporains du premier état du bâtiment 2 (R. Ferrette).



**Cliché 14** : Le remblai d'altérite 1164 recouvrant partiellement certaines pierres du solin 1184 et coupé notamment par le négatif 1169 qui limite le sol 1175 (B. Simier-Inrap, inv. 14 02 2012 181).

Si ces 3 creusements sont bien postérieurs à l'étalement du remblai 1164 et donc à l'installation des soubassements de la salle B, la relation qu'ils entretiennent avec le soubassement 1133 n'est pas établie. Peut-être faut-il estimer que ce dernier s'arrêta avant la tranchée 1169 ? On peut aussi imaginer que ces négatifs signalent l'emplacement d'un équipement particulier, difficilement interprétable en l'état.

Peu d'éléments peuvent être apportés concernant l'espace C. Ses soubassements sont clairement imbriqués avec les solins 1060 et 1184 et construits avant l'installation du remblai d'altérite 1164. Formés de matériaux divers (granite, micaschiste et quartzite), leur entraxe est de 1,50 m (5 pieds de 0,296 cm). On ignore si ces solins se prolongeaient vers l'est ou si leur longueur est bien celle relevée sur le terrain (1 m). Un bloc isolé de micaschiste, situé sur l'axe du soubassement 1060, tendrait à prouver que celui-ci se poursuivait et qu'il a été détruit à la hauteur de l'espace C. En outre, le mur 1194 s'aligne sur la limite sud de l'annexe du bâtiment 1. La pièce C pouvait par conséquent former un corridor couvert dont la longueur exacte ne peut être déterminée. A l'opposé, elle peut désigner un petit auvent. Si aucun indice ne permet de trancher entre ces deux propositions, il apparaît néanmoins logique de restituer une porte entre les salles B et C.

Le bâtiment 2 est prolongé sur son côté sud par une cour intérieure, fermée à l'est par le solin 1184. A l'ouest, aucune limite physique n'a été mise en évidence dans la continuité du pignon de l'édifice. La profondeur de cette cour demeure aussi inconnue. Les aménagements repérés se cantonnent à un puits à eau (US 1123) et au lambeau d'un empièchement (US 1127). Le positionnement du puits ne semble pas être le fruit du hasard puisqu'il est implanté par rapport à la médiatrice nord-sud de la pièce B (*infra* 4.2.2 Organisation métrologique des principaux édifices). Offrant un diamètre proche de 1,50 m, seule sa partie supérieure a été fouillée manuellement. Les dépôts rencontrés à cette occasion se rattachent à l'état 2 de l'édifice (cf. *supra*). A la fin de l'opération, une fouille à la mini-pelle a été tentée. Elle a révélé un comblement très instable, en raison de l'existence de poches d'air entre une multitude de pierres. Pour raison de sécurité et faute d'un mobilier significatif, son exploration a été abandonnée. Sa profondeur est par conséquent indéterminée et l'on ignore si les pierres rencontrées correspondaient à un chemisage effondré ou s'il s'agit d'un apport volontaire au début de l'état 2 afin de créer un bouchon.

Ce puits paraît avoir fonctionné avec le sol extérieur 1127 qui n'est que très partiellement conservé. Il est constitué de cailloux de micaschiste, associés à des morceaux de tuiles, liés à l'argile. Sa cote d'apparition s'inscrit entre 85,70 m et 85,80 m. Ce sol est aménagé pour partie sur la couche de terre 1182, équivalente à 1069, et pour partie au-dessus du remblai d'altérite 1164. Au nord, on suppose qu'il était contenu par le solin 1133.

#### Approche chronologique

Compte tenu de l'état de conservation du bâtiment 2 et de la nature d'une partie des dépôts liés à sa construction (remblai de schiste jaune, radier de quartzite), les jalons chronologiques sont assez tenus. Le comblement de la fosse 1225, qui intervient avant l'installation du solin 1060, fournit une première indication. En effet, l'érection de l'établissement est assurément postérieure aux années 60-80 ap. J.-C. (*supra* 2.1.2.1 La fosse 1225). Il s'agit bien entendu d'un *terminus post quem* puisque ces deux événements peuvent être séparés par plusieurs années.

Hormis le pot en céramique commune sombre tournée des Ier-IIe siècles de la fosse 1136, les éléments disponibles proviennent avant tout de l'US 1069, considérée comme antérieure à l'édifice. Elle contient majoritairement des poteries de la seconde moitié du Ier siècle, ainsi que deux pièces en sigillée du service A de Gaule centrale (60-110 ap. J.-C.). Deux coupes moulées Drag. 37 de provenance analogue sont clairement de la fin du Ier siècle ou du premier quart du suivant pour l'une réalisée à partir d'une argile calcaire.

Le décapage mécanique (US 1226) des US 1134, 1135 et de la séquence antérieure à l'édifice a permis de recueillir un petit lot de mobilier,



généralement très fragmenté. Au sein des 48 tessons, se distingue un plat en sigillée de forme Drag. 18 en provenance des ateliers de Millau (60-90). On retiendra donc comme période probable de création le dernier quart du Ier siècle ou le début du suivant. Cette proposition est analogue à l'hypothèse formulée à propos de l'apparition du bâtiment 1. Elle concorde en outre avec la date présumée de condamnation de la fosse 1185 (*infra* 2.1.2.3 La fosse 1185).

#### Etat 2 (fig. 25)

Les modifications concernent avant tout la pièce B et la cour intérieure.

L'arrêt propre du radier 1134 de la salle A, une trentaine de centimètres avant le pignon ouest, pourrait aussi signaler des travaux à l'intérieur de ce local dont la portée ne peut être précisée, comme on l'a déjà expliqué.

Le puits 1123 est condamné volontairement ou par obligation si son parement interne s'est effondré. La couche de pierre, fouillée à la pelle mécanique, est surmontée par un remblai argileux jaune, interprété comme des parois en terre décomposées (US 1126, **cliché 15**). Il n'est pas interdit de penser que ces élévations proviennent d'une partie du bâtiment 2 lui-même. La couche 1126 est ensuite recouverte par un remblai de terre brune renfermant de nombreux fragments de tuiles (US 1125) dans lequel est installé le solin 1124 (**cliché 16**). Ce dernier n'est conservé qu'à l'emplacement du puits ou ses abords immédiats. En effet, le tassement de son comblement inférieur, trop instable, a généré un affaissement important, accentué peut-être par la charge supportée par le solin 1124. Pour cette raison, les couches 1126 et 1125 adopte un profil en cuvette caractéristique.

Le solin 1124 est construit à l'aide de grosses dalles en micasciste ou granite et formerait l'angle sud-est d'une nouvelle pièce au plan très incomplet (espace D). La fermeture sud de celle-ci est dorénavant alignée sur le mur 1121 de l'espace A, indiquant que le sol 1127 n'est plus utilisé puisqu'il empièterait sur le nouvel espace. Si l'on suppose que la cloison figurée par le solin 1133 est maintenue, l'espace D aurait une largeur utile d'environ 1 m et une longueur supérieure à 3 m. L'amorce du solin 1124a amène également à considérer un développement de celui-ci jusqu'au mur nord de l'édifice. Cette proposition conduit à une réduction significative de la pièce B et à la création d'une nouvelle salle, l'espace E, entre les soubassements 1124a et 1184, sans doute conservé.

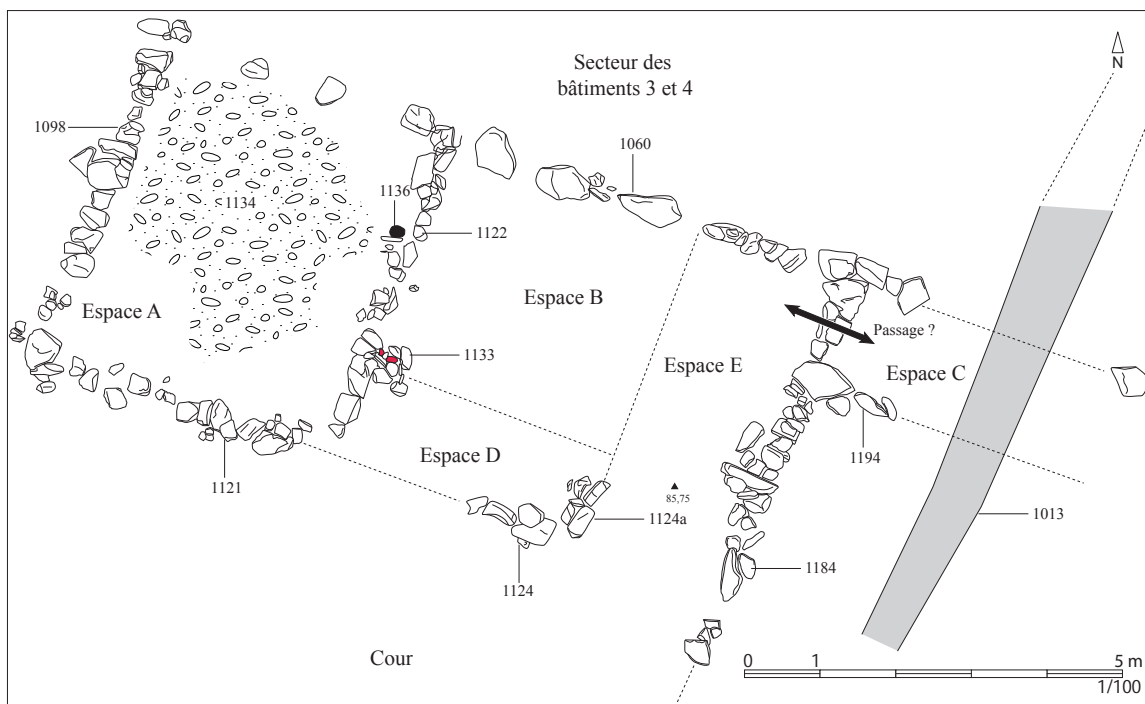


Fig. 25 : Plan détaillé du bâtiment 2-état 2 (R. Ferrette-Inrap).

A l'emplacement de cette nouvelle pièce, les 3 creusements de l'état 1 sont comblés par une couche argileuse de couleur brune (US 1170), renfermant des coquilles huitres et des fragments de terre cuite architecturale (US 1172 et 1174) dans le cas de la fosse 1171 et du négatif de poteau 1173. Une couche d'argile brune et d'huitres est ensuite étalée sur la zone (US 1163), dans l'optique de drainer le secteur. La séquence de travaux s'achève avec la mise en place d'un radier de quartzite blanc et de cassons de tuiles, conservé seulement par places (US 1162). Ce radier n'est pas présent à l'est du soubassement 1184 et apparaît à la cote 85,75 m.

Approche chronologique



**Cliché 15** : Vue depuis le sud du remblai 1126 tassé à l'emplacement du puits 1123 et après démontage du solin 1124. On perçoit sur la gauche un lambeau de la couche de terre brune 1125 (F. Briand-Inrap, inv. 09 02 2012 4832).



**Cliché 16** : Vue depuis le sud du solin 1124 installé dans la couche de terre 1125 et de son retour vers le nord (1124a) qui entaille le remblai d'altérite 1164 (F. Briand-Inrap, inv. 08 02 2012 4805).

Seules deux US renferment des céramiques : US 1163 et l'US 1125/1255 qui comble le puits 1123<sup>8</sup>. La première ne compte qu'un tesson appartenant à une céramique sigillée du service C originaire du Sud de la Gaule et considérée comme résiduelle (60-120 ap. J.-C.). En revanche, le remplissage supérieur du puits réunit 102 tessons dont plusieurs sigillées du groupe de Lezoux. Hormis une assiette Drag. 36 clairement résiduelle, le corpus comprend

2 mortiers Curle 21, une assiette Lez. 054, une composition moulée de DOECCVS, une coupe Drag. 38 signée d'OSBIMANVS, tous datables des années 160-190 ap. J.-C. Un vase Déch. 72, représenté par des fragments de parois, est plus récent (190-240 ap. J.-C.). Cet individu affirme un comblement du puits 1123 intervenant certainement au début du III<sup>e</sup> siècle. Par extension, l'état 2 du bâtiment 2 ne serait pas antérieur à cette période. De nouveau, cette proposition s'accorde avec les derniers aménagements apportés au bâtiment 1

### 2.1.3.3 Le bâtiment 3 (fig. 26)

Cette construction se développe au nord du précédent, en bordure de la rue decumane. Elle est encadrée à l'est par le bâtiment 1 et à l'opposé par le bâtiment 4 (*supra* fig. 18). Très mal conservée, son existence est affirmée par les soubassements 1049 à l'ouest, 1024 au nord et 1056 à l'est. Au sud, à moins d'envisager une limite entièrement détruite, hypothèse très probable (*infra* 4.2.1 Une organisation en plusieurs lots), elle serait fermée par le mur 1060 commun également à l'édifice 2. Le bâtiment 3 est en outre traversé en son centre par le fossé 1013 qui a détruit sur son passage la limite nord de sa pièce principale.

Son plan, bien qu'incomplet, apparaît très simple et proche du bâtiment 1 décrit *supra*. L'édifice s'inscrirait dans un rectangle mesurant au maximum 8,50 m sur 8 m. Une galerie longeant la rue n° 2 précéderait une vaste pièce rectangulaire (espace B). Un cloisonnement nord-sud en deux salles de superficie égales, à l'image du bâtiment 1, reste envisageable. Malheureusement, la situation du fossé 1013, qui passe exactement à l'emplacement de la séparation éventuelle de l'espace B, en a gommé toute trace éventuelle.

L'étude du bâtiment 3 s'est cantonnée avant tout au dégagement des vestiges des limites encore subsistantes. L'analyse de leur matériaux montre une grande diversité, tant dans leur nature géologique que dans le gabarit des éléments employés. Ces différences paraissent traduire des réfections des soubassements que la fouille n'a pas pu aborder dans le détail.

A l'ouest, le soubassement 1049 se restreint à quelques blocs en micaschiste qui dessinent encore un alignement perceptible sur une longueur de 2 m. Ils sont installés au-dessus d'une couche d'altérite jaune et de terre brune (US 1271). A l'opposé, le solin 1056 est plus hétérogène. Il est réalisé à l'aide de micaschiste, de grès et surtout de quartzite. Il est installé dans le dépôt de terre 1030, à l'image de plusieurs fondations du bâtiment 1. Les éléments utilisés sont de taille décimétrique, nettement inférieure à ceux du solin 1049. Il est prolongé au nord par une saignée rectiligne, partiellement découverte, et qui perce le remblai d'altérite 1246 (US 1092). A titre, d'hypothèse, il pourrait s'agir d'un négatif de sablière se rattachant à l'état ancien du bâtiment 3. Ce négatif est en tout cas clairement antérieur à la fondation 1024 qui a été dégagée sur 6 m de long<sup>9</sup>. Elle comprend avant tout des blocs de grande dimension en granite ou micaschiste.

Le solin 1024 coupe un sol plus ancien (1089, altitude 85,75 m), fait de morceaux de terre cuite architecturale posés à plat. Observé sur 1 m<sup>2</sup>, ce sol n'a pas été rencontré au sud du soubassement. Il repose sur un dépôt argileux jaune à brun qui évoque des parois en terre décomposées (US 1090 = US 1097). Ce dépôt recouvre lui-même un amas de pierres, envoyées dans une terre riche en coquillage, l'US 1078. Cet amas est posé sur le comblement 1079 du creusement 1092, confirmant ainsi un bâtiment à l'histoire complexe. La relation du sol 1089 et du creusement 1092 avec le solin 1024 montre en effet que ce dernier a dû remplacer une construction plus ancienne, à l'image des différents états de la galerie A du bâtiment 1. La chronologie relative accrédiée par conséquent l'idée que tous les aménagements du bâtiment 3 ne sont pas contemporains. La fouille ne permet pas toutefois de restituer finement leur succession, hormis 1024, qui est contemporain du solin 1016 du bâtiment 1. Il est donc installé à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle.

9 Ce négatif est en effet devenu lisible seulement après l'enlèvement du solin à la mini-pelle.

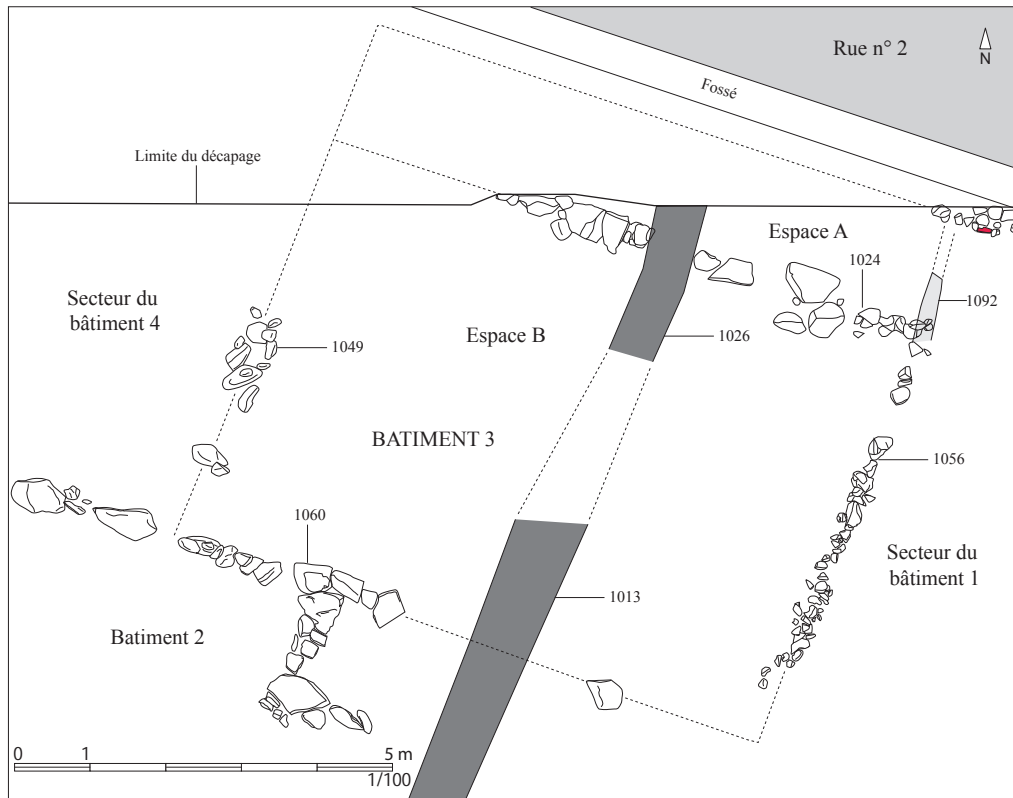


Fig. 26 : Plan détaillé du bâtiment 3 (R. Ferrette-Inrap).

#### Approche chronologique

La construction de l'édifice n'est sans doute pas antérieure à la fin du Ier siècle d'après le mobilier de l'US 1030 dans laquelle est installé le pignon est. Le dépôt 1097, qui recouvre le sol antérieur au solin 1024, a livré une seule sigillée, une assiette Drag. 18 de Lezoux des années 60-90. L'amas de pierre 1078 n'est guère plus déterminant en raison de l'absence de céramique fine importée. Le répertoire de la céramique commune comprend deux individus dont on trouve des occurrences dans les ensembles de l'horizon III du site de Monterfil II, tandis qu'un bord d'une amphore G. 4 fixe une formation du dépôt dans le courant du Ier siècle.

En conclusion, les jalons chronologiques sont assez pauvres, tout en étant convergents. Ils tendent à situer l'apparition du bâtiment 3 à la fin du Ier siècle au plus tôt, à l'image des édifices 1 et 2.

Les éléments liés à sa destruction sont quasi-nuls. On précisera tout de même que l'US 1079, qui comble l'empreinte 1092, contient plusieurs bords de pots en céramique commune sombre, sans doute du IIe siècle voire du début du suivant, d'après leurs caractéristiques techniques.

#### 2.1.3.4 Le bâtiment 4 (fig. 27)

L'édifice se situe le long de la rue n° 2, à l'ouest du bâtiment 3 (*supra* fig. 18). Il est encore plus dégradé que ce dernier et sans la présence d'une installation de cuisson, les indices qui défendent son existence restent très minces.

La seule limite concrète reste son pignon ouest (US 1048). On suppose que sa limite sud est constituée par le solin 1060. Côté nord, l'emprise de la fouille n'a permis d'aborder une galerie éventuelle le long de l'axe viaire. Sa fermeture occidentale est plus problématique. Elle serait matérialisée par le solin 1075 qui se prolonge au sud, le long du bâtiment 2 (*infra* 2.1.3.5.2 Une première évolution de la construction initiale et l'apparition du bâtiment 6). Ces considérations amènent finalement à restituer une grande halle de 8 m de long sur 5,70 m de large.



Le pignon oriental 1048 est composé de blocs volumineux de granite et de micaschiste. Le long de la berne nord de la fouille, une couche de tuiles et de terre brune lui est antérieure (US 1047). Celle-ci repose sur le dépôt d'altérite jaune et de terre brune 1271 déjà évoqué à propos du bâtiment 3.

A l'intérieur de l'édifice, une structure de combustion (US 1247) est accolée contre le solin 1048. Fortement abîmée, elle se compose d'une sole en tuiles à rebord disposées face contre terre qui serait limitée par un empilement de morceaux de même nature et d'imbrices. Cet aménagement évoque un foyer-cheminée disposant d'une ouverture à l'ouest. Une couche de limon brun, contenant quelques petits fragments de tuiles (US 1260), s'intercale entre ce foyer et l'apport d'altérite 1271. Ce dernier remblai surmonte un vieux sol terreux, l'US 1258.

Une concentration de tuiles à rebord posées à plat a également été observée dans la partie ouest du bâtiment 4 (US 1076,  **cliché 17**). On interprète cet aménagement comme l'assise d'un sol de circulation léger, les tuiles ne présentant pas un degré d'usure important. Elles sont installées au-dessus d'une terre brune contenant quelques fragments de terre cuite (US 1069) et sont contenues à l'ouest par le solin 1075, au sud par le soubassement 1060. Compte tenu de sa dégradation et d'une perception spatiale limitée, aucune autre précision ne peut être apportée sur cet édifice.

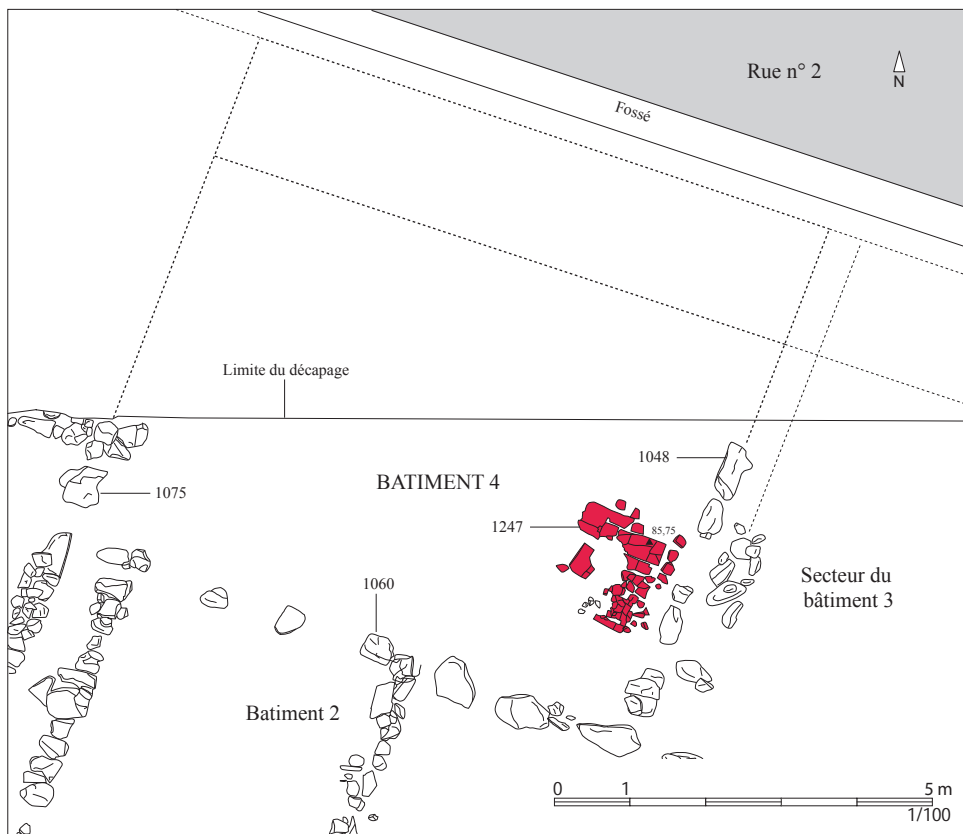


Fig. 27 : Plan détaillé du bâtiment 4 (R. Ferrette-Inrap).

De nouveau, l'argumentaire chronologique repose sur peu d'individus issus des couches 1047 et 1076. La première, antérieure au solin 1048, contient quelques fragments de panse en céramique mi-fine B ou claire qui comportent des caractéristiques techniques des productions du III<sup>e</sup> siècle. Le dégagement de la couche 1076 a permis de retrouver notamment 2 sigillées du Centre de la Gaule des années 140-170 ap. J.-C. dont un fragment de Drag. 37 au style décoratif non identifié. Le reste de l'échantillon ne fournit aucun complément utilisable.





**Cliché 17** : Vue depuis l'ouest de la concentration de tuiles associées au bâtiment 4 (F. Briand-Inrap, inv. 01 02 2012 4740).

En conclusion, l'édifice 4 serait plus tardif que le bâtiment 3 ou les premiers états des numéros 1 et 2. Son apparition tend à s'inscrire au moins dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, d'après la terre sigillée. Une création au III<sup>e</sup> siècle est envisageable, malgré la faiblesse des arguments.

#### 2.1.3.5 Les bâtiments 5 à 7

Ces trois édifices occupent la partie ouest de la fouille. Leurs plans restent largement incomplets ; le bâtiment 5 doit s'étaler jusqu'au contact de la rue n° 2, tandis que le septième serait situé le long de l'hypothétique rue cardinale J. L'édifice 6, également incomplet, se développe en retrait des deux axes de circulation (*supra* fig. 18). Lors de leur extension maximale, les constructions semblent organisées autour de cours indépendantes, séparées par un mur. Dans les faits, rien n'interdit de penser néanmoins que ces différents corps de bâtis sont liés et appartiennent à un seul ensemble architectural. Les limites de la l'intervention ne permettent pas de privilégier l'une de ces deux pistes.

La fouille de ce secteur a en outre été rendue plus complexe par la présence de plusieurs empierrements successifs, dont un avait été en partie découvert lors du diagnostic (Ferrette 2008). A plusieurs reprises, la distinction entre ces aménagements et les fondations des murs n'a pas toujours été évidente. Il est donc possible que certains segments de murs peu lisibles, très dégradés, ou mal compris ont été détruits involontairement.

Nombre des soubassements qui composent le bâtiment 5 ont été refaits, aboutissant parfois à des superpositions. Dans d'autres situations, des décalages de quelques dizaines de centimètres ont été mis en évidence. Ces travaux de rénovation ont eu parfois des conséquences sur les limites anciennes, en les détruisant de façon importante. Ainsi, certains solins ou sablières enterrées ne sont plus matérialisés au sol que par quelques pierres alignées et leur développement ne peut être entièrement restitué. Il est donc vraisemblable que des limites construites ont entièrement disparu lors de ces modifications successives, rendant la compréhension du bâti plus complexe. Au final, l'analyse des données souligne l'antériorité du bâtiment 5. Il connaît ensuite une réfection globale et un agrandissement, tandis que le bâtiment 6 fait son apparition. Dans un dernier temps, le bâtiment 6 est détruit au profit de l'édifice n° 7, tandis que le cinquième connaît ses derniers travaux.

### 2.1.3.5.1 Le bâtiment 5-état 1 (fig. 28)

La plus ancienne construction se résumerait à une salle rectangulaire (espace A) mesurant d'est en ouest 3,20 m et du nord au sud 3,6 m hors œuvre (**cliché 18**). Cette salle pourrait être largement ouverte à l'ouest même si l'amorce de la maçonnerie 1074 invite à la prudence. Sur deux de ses côtés, elle est longée par des corridors de largeur différente (espaces B et C) : moins de 2 m à l'ouest et 1,40 m au sud. On ignore de quelle façon se développe le bâtiment au nord, tandis que l'écartement avec le pignon ouest du bâtiment 2 serait inférieur à 2 m. Cette unité architecturale s'inscrirait finalement dans un carré de 5 m de côté.



**Cliché 18** : Les soubassements de l'espace A du bâtiment 5-état 1 vus depuis le nord. Le solin au centre du cliché correspond à un aménagement de l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv. 09 02 2012 4827).

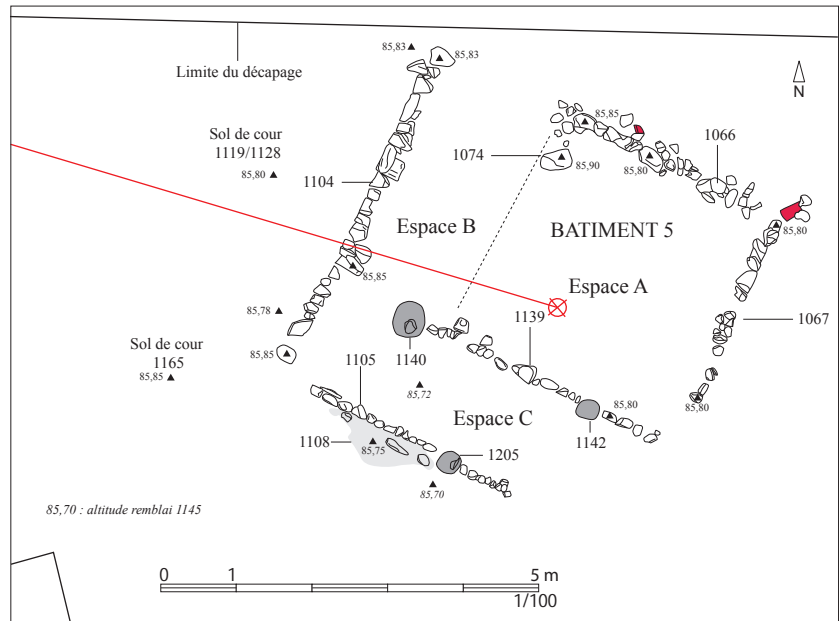
Les soubassements du premier état sont installés dans une couche limoneuse verdâtre et peu compacte (US 1159 = US 1102). Cette dernière repose elle-même sur un dépôt d'argile et de plaquettes de schiste jaune, l'US 1145, qui n'est autre que du substrat remanié, similaire aux apports rencontrés à l'emplacement des bâtiments 1 et 2 (**cliché 19**). Parfois, un sédiment plus brunâtre et contenant des plaquettes de schiste (US 1176) forme une interface entre les US 1159 et 1145.

Le remblai 1145 occupe probablement les mêmes fonctions que ceux précédemment cités. Il a servi à niveler et à assainir le terrain. Toutefois, la création du bâtiment 5 ne semble pas contemporaine de son étalement, à l'inverse de l'édifice n° 2, car l'on observe une séquence intercalaire entre les deux événements, l'US 1159.

Le remblai 1145 recouvre le plus souvent une couche au faciès argileux et de couleur gris verdâtre (US 1183) qui est interprétée comme le vieux sol de terre végétale surmontant l'altération du terrain naturel (**cliché 19**).



**Cliché 19** : Vue depuis l'est et à la hauteur de l'espace C de la couche 1159 reposant sur le remblai d'altérite 1145 qui surmonte l'US 1183. À gauche du cliché, le solin 1105, à droite le solin 1139 et le négatif 1142. Au premier plan, le puits 1099 attribué à l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv. 16 02 2012 4883).



**Fig. 28** : Plan détaillé du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).

L'espace A ne comporte aucun aménagement interne. Il est clairement délimité sur 3 de ses côtés par les solins 1066, 1067 et 1139. Ces derniers se résument le plus souvent à une simple ligne de pierres en micaschiste, plus rarement en quartzite. La seule particularité notable est la présence de deux trous de poteau dans le soubassement 1139 (US 1140 et 1142). Mesurant 0,40 m et 0,30 à l'ouverture, le négatif 1142 est profond de 8 cm et comblé par un limon brun, légèrement charbonneux (US 1143). Aucun autre creusement n'a été repéré et l'on suppose que les poteaux ne se trouvaient pas à des intervalles réguliers.

Aucun solin très net n'a été observé sur le côté ouest de la salle A. Le départ du soubassement 1074, qui se greffe sur 1066, tend à indiquer que les travaux ultérieurs ont gommé en grande partie la fermeture initiale de la salle.

L'espace B, qui devance la salle A à l'ouest, est délimité par le solin 1104. Ce dernier est composé d'un seul rang de cailloux de micaschiste bien alignés dont les dimensions oscillent entre 15 et 30 cm de long. Sa cote d'apparition est conforme à celle des soubassements attribués à ce premier état et s'inscrit aux alentours de 85,85 m. Le solin 1104 partage avec les limites de la salle A d'être installé dans la couche 1102 (fig. 29). La principale différence dans son aménagement réside dans l'effet de parement perceptible sur son côté ouest qui traduit un léger étagement des sols de part et d'autres.

La base du niveau de circulation de l'espace B est un agglomérat de petits cailloux et fragments de tuiles liés à l'argile qui s'appuie contre les composants du solin 1104 (US 1109b). En raison des travaux ultérieurs, cette assise se réduit à un lambeau conservé dans la partie nord de l'espace B dont le sommet coïncide avec celui du solin 1104 (cliché 20). On suppose qu'une couche de terre ou d'arène effaçait à l'origine les irrégularités de surface et constituait le véritable niveau de circulation.



**Cliché 20** : Isolation en blanc du lambeau sol de l'espace B contenu à l'ouest par le solin 1104. Le reste de l'empierrement correspond à l'US 1109 de l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv 07 02 2002 88).



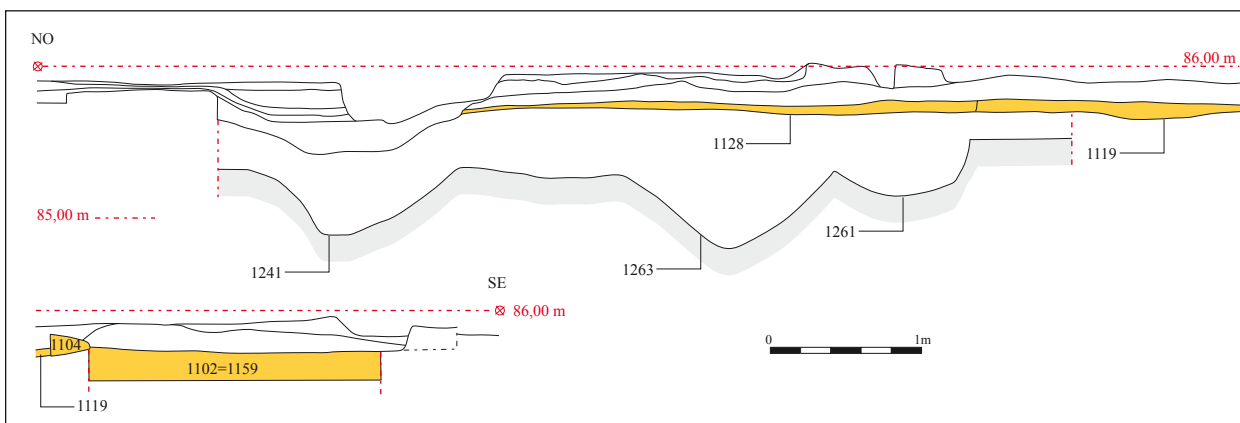
L'espace C est fermé sur son côté méridional par le solin 1105. Ce dernier est construit à l'aide de blocs de micaschiste de 10 à 25 cm de long formant une seule ligne. A l'instar de 1139, un négatif de poteau (US 1205) d'une trentaine de centimètres de diamètre a été observé dans le soubassement. Aucun sol n'est conservé à l'intérieur du local. Au sud, le solin 1105 délimite une aire de circulation composée de petits blocs en micaschiste assez denses et posés à plat (US 1108). Ce sol, qui se trouve à la cote 85,70/85,75 m est installé directement sur la couche d'altérite jaune 1145 et non sur le dépôt terreux 1159=1102.

Au nord-ouest de l'espace B, le solin 1104 contient un sol de petits éléments en micaschiste compactés qui apparaît aux alentours de 85,80 m (**fig. 29**, US 1119/1128, **cliché 21**). Ce sol se poursuit au sud où il culmine à 85,85 m (US 1165) puis disparaît avant la fin du décapage. Au nord-ouest, le sol 1119 repose sur un dépôt d'argile sableuse grise à verte (US 1273). Ce dépôt est présent notamment au-dessus du comblement des fossés 1261 et 1263 où il surmonte le dépôt d'altérite 1270 (**fig. 30**). Il est considéré comme équivalent à l'US 1102=US 1159.

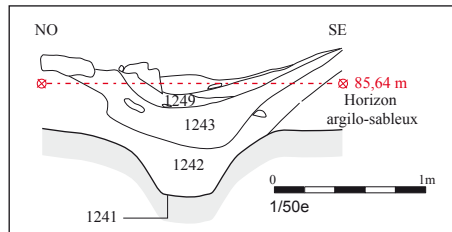
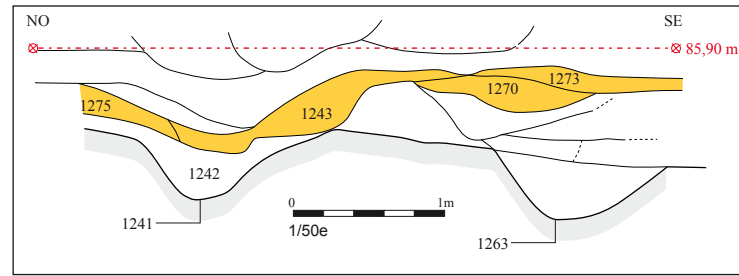
L'empierrement 1119/1128=1165 est interprété comme l'assise d'un niveau de cour dont les limites spatiales restent inconnues, mais qui entérine la condamnation des fossés 1241, 1262 et 1263.

Dans la partie ouest de la fouille, l'emplacement des fossés 1261 et 1263 de la phase 1 est recouvert par des nappes d'altérite jaune (US 1270, 1254 et 1249), étalées certainement pour compenser les effets de tassements et les stagnations d'eau dans des cuvettes. A la hauteur du sondage 4, un limon brun gris et sableux très charbonneux (US 1243) s'intercale entre le comblement initial du fossé 1241 et le remblai d'altérite 1249 (**fig. 31**). On le retrouve sur la coupe nord du sondage 5 où il est postérieur à un remblai ou une série de niveaux de circulation mal compris (**fig. 30**, US 1275).

**Fig. 29** : Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au premier état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 30** : Sondage 5-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 31** : Sondage 4-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).



**Cliché 21** : Vue depuis le nord du sol de cour du bâtiment 5-état 1 contenu à l'est par le solin 1104 (F. Maret-Inrap, inv. 07 02 2012 92).

#### Approche chronologique

Les éléments mobiliers permettant d'apprécier la période de construction de l'édifice sont issus d'ensembles antérieurs à celui-ci ou contemporains de son fonctionnement. Un premier groupe réunit le matériel des US 1102=1159 et 1176. Malgré un échantillonnage restreint (56 fragments), les indices concordent pour situer la création du premier état du bâtiment 5 aux alentours du milieu du Ier siècle. Les 3 céramiques sigillées correspondent en effet à 2 Drag. 24/25 du groupe de Lezoux et à une assiette Drag. 15 du groupe de Montans (US 1159). Elles sont associées à des panses d'amphores à vin de Tarraconaise (US 1159, 1102), à une coupe Menez 110 ou Menez 126 en *terra nigra*. L'US 1102 a livré également un as d'Auguste et 2 autres émis sous Tibère, entre 22-23 et 33 ap. J.-C. (*infra* 3.2 Catalogue des monnaies). Le second lot se résume au sol de cour 1119/1128 qui a livré 46 tessons. Parmi la sigillée, on retiendra la présence de 2 coupes Ritt. 12, l'une de Gaule centrale (30-50 ap. J.-C.) et la seconde de Gaule du Sud et légèrement plus récente (50-70). Elles sont associées à une coupe carénée Drag. 29 également du Sud de la Gaule (50-70). La catégorie des amphores est représentée quant à elle par une Dr. 2/4 régionale. Ces quelques marqueurs délivrent une datation légèrement plus récente que ceux des premiers ensembles. Rien n'interdit de penser qu'une partie relève plutôt de l'utilisation du sol de cour que de sa construction. Ils sont en accord avec les éléments recueillis au sein de l'US 1243 qui coiffe le comblement du fossé 1241. Parmi les 37 tessons dénombrés, on recense une coupelle Drag. 27 du pôle de Millau des années 40-70 ap. J.-C. et une assiette de type indéterminé de Gaule centrale (40-80 ap. J.-C.).

L'ensemble ces éléments permet de fixer l'apparition du bâtiment 5 vers le milieu du Ier siècle avec une utilisation se prolongeant certainement jusque sous les Flaviens.



### 2.1.3.5.2 Une première évolution de la construction initiale et l'apparition du bâtiment 6

Le bâtiment 5 initial est détruit au profit d'un nouvel édifice (bâtiment 5-état 2). En limite nord de la fouille, des aménagements difficilement interprétables et rattachés à la construction font leur apparition (espace D). L'édifice comprend toujours une cour au nord-ouest. Cette dernière est bordée au sud par une nouvelle construction, le bâtiment 6.

#### Le bâtiment 5-état 2 (fig. 32)

L'espace B de l'état 1 est détruit au profit de la cour nord-ouest qui se trouve dès lors agrandie. L'agencement de la salle A est entièrement repensé et le local C reconstruit.

Le nouvel espace A forme désormais un rectangle nord-est/sud-ouest aux dimensions internes évaluées à 4,8 m sur 3,60 m. Il est contenu à l'ouest par le solin 1083, dont la continuité semble assurée en limite de fouille par l'alignement 1063. A l'est, les soubassements 1075 et 1103 clôturent l'espace A. La fermeture nord de cette salle est fixée à la hauteur de la limite 1087 qui présente un décroché. Enfin, le solin 1068, sans doute incomplet, sépare la pièce A de l'espace C.

La reconstruction du local A s'accompagne au préalable de l'étalement d'un remblai terreux brun très argileux (US 1112 = US 1150) qui recouvre notamment les solins 1066, 1067 et 1074 de l'état 1. Ce remblai accueille les nouveaux solins 1083, 1103 et 1087, tandis que le soubassement 1075 est installé dans le dépôt terreux 1069, évoqué à propos du bâtiment 2 (*supra* 2.1.3.2 Le bâtiment 2). Signalons que l'US 1112 a livré une fibule en fer de type Feugère 4c antérieur au changement d'ère (*infra* 3.3 Catalogue des objets métalliques).

Le solin 1083 a été dégagé sur une distance inférieure à 2 m. Il est détruit au nord et l'on suppose que le segment 1063 qui se prolonge en dehors de l'emprise n'est autre que sa continuité, malgré un léger déport au nord-est. Ces deux aménagements partagent en outre d'être réalisés majoritairement avec du quartzite ou du micaschiste.

C'est également le cas du solin oriental 1075, observé de façon très discontinue, notamment dans sa portion méridionale où seules quelques pierres autorisent à envisager sa poursuite. Dans le meilleur des cas, il forme un cordon large de 0,40/0,50 m, à l'instar de 1083. Au nord, sa continuité serait assurée par le solin 1103 mis en évidence sur une distance de 1,50 m et agencé avec des matériaux identiques auxquels s'ajoutent quelques éléments en granite. Le solin 1103 fonctionne avec le retour 1087, conservé dans la berne nord de la fouille. Composé de quartzite et de micaschiste, ce dernier semble comporter un redent qui ne peut être expliqué au vu des limites de l'intervention.

La fermeture sud de l'espace A est assurée quant à elle par le soubassement 1068 qui apparaît bien lié à 1083. Il succède à la limite 1139, tout en étant implanté une quarantaine de centimètres au nord de celle-ci. Très dégradé, il n'en subsiste que quelques blocs de micaschiste observés sur une longueur de 1,50 m. On suppose par défaut qu'il se raccordait à l'origine sur le soubassement 1075.

Aucun aménagement n'a été rencontré à l'intérieur de la salle A à l'exception d'un pseudo-foyer (US 1086). Ce dernier se trouve à la cote 85,80 m et se compose de deux tuiles à rebord retournées à plat au-dessus du remblai 1112. Positionné contre le solin 1087, à l'image du foyer du bâtiment 4, l'absence de réelle trace de chauffe amène à douter de l'hypothèse d'une structure de combustion, à moins d'envisager une conservation partielle ou une utilisation peu soutenue. Quoi qu'il en soit, l'implantation de cet équipement ne semble pas être le fruit du hasard puisqu'il est situé sur la médiane nord-est/sud-ouest de l'espace A.

Ce dernier est devancé au sud par le nouveau corridor C. Les murs du local sont reconstruits et il est désormais matérialisé au sol par le solin 1068 et le négatif 1113. Son emprise, supérieure à 2 m, est plus importante que



**Cliché 22** : Détail depuis l'ouest de l'empreinte 1113 (B. Simier-Inrap, inv. 07 02 2012 77).

précédemment en raison de la migration de ses nouvelles limites. Au sud-est, aucun indice ne permet de connaître le mode éventuel de fermeture de la salle. A l'opposé, compte tenu de la forme en plan du négatif 1113, l'hypothèse d'une cloison nord-sud se raccordant à l'angle sud de la pièce A est envisageable.

L'empreinte 1113 succède au solin 1105. Elle est implantée une vingtaine de centimètres au sud de l'ancienne limite. Elle prend la forme d'une tranchée de 20 cm de large, aux parois verticales et au fond plat, installée dans un remblai de limon brun argileux équivalent à l'US 1112/1150 (US 1144). Conservée sur 1 m de long, ses contours sont composés de pierres à plat ou de chant et de tuiles implantées à la verticale (**cliché 22**). Cette empreinte est considérée comme le vestige d'une sablière enterrée qui participe, avec le solin 1068, à la délimitation d'un radier de blocs de quartz blanc aux angles vifs (US 1116). Ce radier recouvre ponctuellement l'ancien solin 1139 et le comblement du trou de poteau 1205 (US 1206). Il sert aussi d'assise à un sol de plaquettes de schiste verdâtre très mal conservé, l'US 1115, dont le niveau d'apparition (85,88 m) reste cohérent au regard de l'empierrement de la cour nord-ouest (**cliché 23**).

On associe au deuxième état du bâtiment 5 le puits à eau 1099. D'un diamètre de 1,30 m à l'ouverture, il est implanté dans la continuité du corridor C et par rapport à l'axe de symétrie nord-ouest/sud-est de celui-ci. Rien n'interdit d'imaginer que le local sert d'accès à cet équipement, expliquant ainsi l'absence de fermeture sur ce côté. Son sol en schiste est d'ailleurs parfaitement adapté au puisage de l'eau.

La fouille manuelle du puits jusqu'à une profondeur de 1,30 m n'a pas révélé l'existence d'un parement interne. Elle a permis par contre de recueillir un abondant lot de céramiques qui situe sa condamnation durant la seconde moitié du IIe siècle (*infra* 2.1.3.6 La destruction des bâtiments).  
L'espace D



**Cliché 23** : Vue depuis l'est du radier 1116 et du sol 1115 délimités par l'empreinte 1113 et le solin 1068 à gauche (B. Simier-Inrap, inv. 07 02 2012 82).

La réalité de cette pièce, dont l'extension en plan demeure inconnue, repose sur les solins 1063 et 1064 qui se poursuivent hors de l'emprise d'étude. Ils sont construits à l'aide de blocs de micaschiste et de quartzite de 25 à 30 cm de long disposés en une seule ligne. Ils enserrant en outre un empierrement, l'US 1065, qui apparaît aux alentours de 85,85 m (**cliché 24**). Son agencement évoque fortement le massif 1109 de la cour nord-ouest (cf *infra*) et l'on peut penser que ce radier accueillait un sol en terre ou en plaquettes de schiste.

Ces aménagements reposent dans un remblai terreux brun monotone, l'US 1072, considéré comme la suite de la couche 1112=1150.

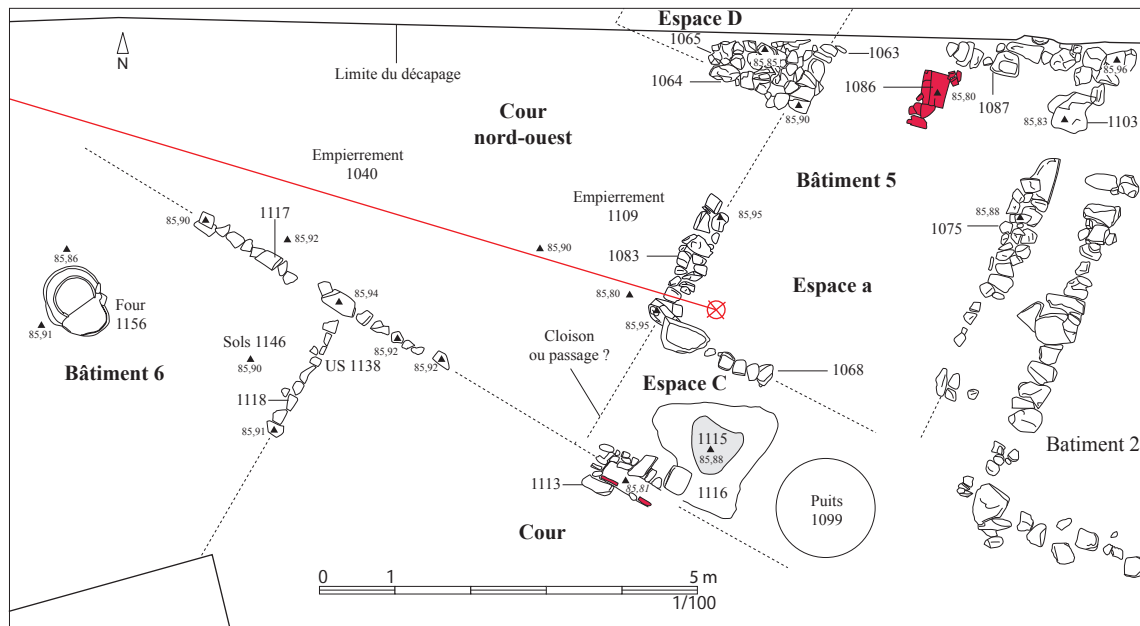


Fig. 32 : Plan détaillé du bâtiment 5 état-2 et du bâtiment 6 (R. Ferrette-Inrap).



Cliché 24 : Vue depuis le sud-ouest des solins 1063, 1064 et du massif 1065 (Y. Dieu-Inrap, inv. 01 02 2012).

#### Les espaces extérieurs (fig. 33 et 34)

Deux cours sont pressenties, l'une au sud de l'espace C, l'autre au nord-ouest de l'espace A.

Elles sont séparées par le mur 1117, conservé partiellement. Peu de choses peuvent être apportées concernant la cour méridionale où aucun sol n'a été mis en évidence.

Les informations sont plus importantes concernant la cour nord-ouest qui était manifestement intégralement empierrée. L'emplacement de l'ancien espace A est dorénavant occupé par un puissant hérisson en micaschiste, l'US 1109, qui coiffe la fondation de l'état antérieur (US 1109b). En l'absence de celle-ci, cet empierrement repose directement sur la couche 1102/1159. Epais au maximum d'une vingtaine de centimètres, l'US 1109 apparaît aux alentours de 85,80m/85,90 m et est contenue à l'est par le solin 1083. A l'ouest, elle vient recouvrir plusieurs éléments du solin 1104. Elle se compose d'éléments au gabarit très hétérogène, les plus volumineux se rencontrant



au sud-ouest (*supra* **cliché 20**). Sa conservation est inégale, en particulier au nord-est où elle a entièrement disparu, à l'image d'une portion du soubassement 1083. Pour cette raison, sa relation avec l'empierrement 1065 de l'espace D n'est pas connue. Des cotes d'apparition cohérentes accréditent au moins la piste d'aménagements synchrones.

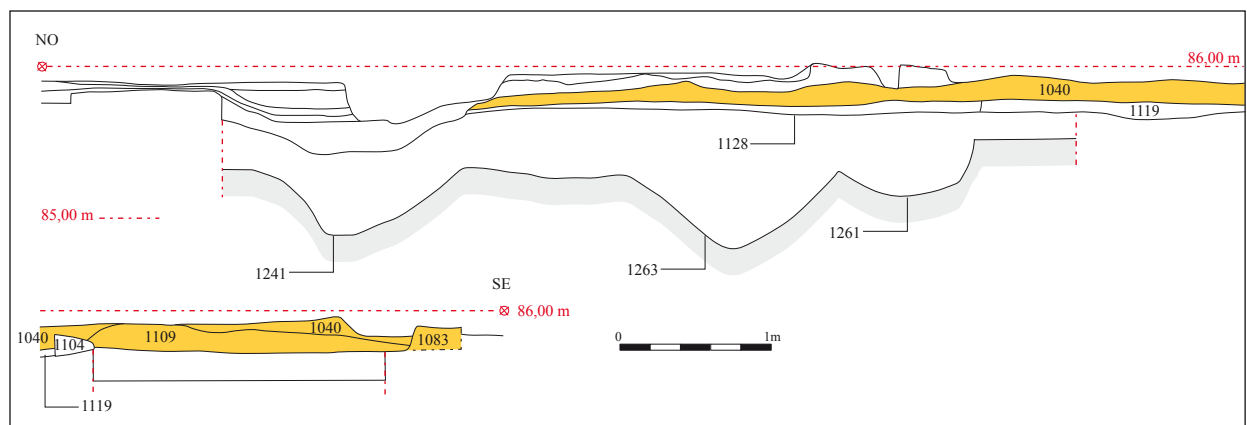
Ce hérissé est ensuite recouvert par un second empierrement, (US 1040), composé de blocs de micaschiste, plus rarement de quartzite, et de morceaux de tuiles. Il recouvre le solin 1104 de l'état 1 et se poursuit à l'ouest (**cliché 25**). L'US 1040 surmonte alors directement le niveau de circulation antérieur (US 1119/1128). Son épaisseur atteint par endroit une dizaine de centimètres mais elle n'est plus présente au-dessus du fossé 1241 de la phase 1. Au niveau de la coupe 5, seule l'US 1238 est susceptible d'appartenir à cette séquence.

L'apport de matériaux qui caractérise le deuxième état de la cour nord-ouest est interprété comme l'assise d'un sol non conservé, sans doute en terre ou en plaquette de schiste. Son installation traduit certainement un exhaussement général des surfaces de circulation par rapport à la séquence antérieure, hypothèse d'ailleurs validée par la cote d'apparition des nouveaux solins.

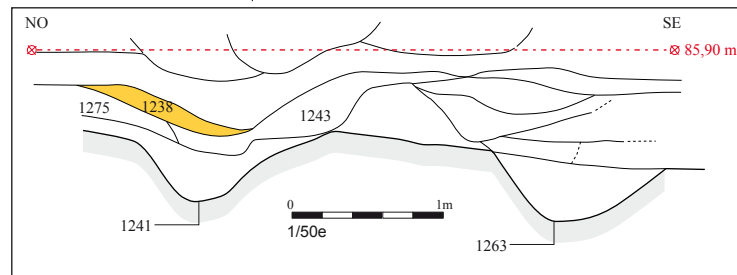
La cour nord-ouest ne se développe pas au sud du solin 1117 qui ferme au nord le bâtiment 6. Les altitudes relevées appuient d'ailleurs un fonctionnement synchrone. Ce solin est une simple ligne de micaschiste et de quartzite, conservée sur 4 m de long, et qui se trouve dans le prolongement de la sablière 1113 de l'édifice n° 5.



**Cliché 25** : Vue depuis le nord-est des empierrements 1109 et 1040 recouvrant notamment le solin 1104 de l'état 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 27 01 2012 4661).



**Fig. 33** : Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au deuxième état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 34 :** Sondage 5-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 2 (R. Ferrette-Inrap).

#### Approche chronologique

Les principaux marqueurs sont à rechercher avant tout dans l'empierrement 1109 et l'US 1040 qui le surmonte. Le corpus du premier comprend exclusivement des pièces en sigillées de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère importées des ateliers du Sud (pôles de Millau et de Montans) ou du Centre de la Gaule : Drag. 24/25, Drag. 27, récipients du service A, coupe moulée Drag. 29. Le répertoire des amphores comprend plusieurs Dr. 2/4 régionales et une possible G. 4 à pâte brune et cœur gris.

L'US 1040 (121 fragment) a livré un fond de coupe moulée Drag. 37 de Millau (70-90 ap. J.-C.) et une coupelle Drag. 35 de même provenance. Ces sigillées sont associées à un gobelet en paroi fine engobée de Gaule centrale à décor d'épingle à cheveux. Un pot Menez 146 en *terra nigra*, classique des dépôts coriosolites de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, est également présent. Le répertoire des amphores comprend enfin de nombreux fragments de panses de conteneurs régionaux associés à une Dr. 20 de Bétique et à un bord de Dr. 7/11 d'origine incertaine.

Notons également le fond d'un récipient en verre de la famille des gobelets carénés Isings 36b qui se rencontre dans l'Ouest de la Gaule depuis le milieu du I<sup>er</sup> siècle jusqu'au cours du suivant.

L'ensemble de ces indices, notamment l'apparition du service A en sigillée, suggère une réalisation de l'état 2 du bâtiment 5 au cours du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle.

#### L'apparition du bâtiment 6 (*supra* fig. 32)

Le bâtiment 6 est localisé en bordure ouest de l'intervention, dans un secteur jusque là non loti. Son plan est largement incomplet, en raison des aménagements des phases récentes, ce qui ne permet pas d'apprécier son emprise au sol. Seules deux de ces limites sont connues. La première correspond au solin 1117 déjà évoqué. La seconde est considérée comme la fermeture orientale du bâtiment (solin 1118). A l'image du soubassement 1117, il s'agit d'un simple alignement de cailloux de micaschiste conservé sur une longueur de 2 m.

A l'angle nord-est de la construction, la fouille s'est arrêtée sur une succession de fins dépôts d'argile jaune à grise, de sable verdâtre ou d'altérite jaune, qui désignent autant de sols ou de recharges fouillés en une seule passe (US 1146). S'il ne fait aucun guère de doute que ces trois surfaces de circulation n'appartiennent pas toutes à cette période, le toit de la dernière (85,90 m) invite à la considérer comme contemporain des solins 1117 et 1118. Le soubassement 1118 contient en outre le développement sur son flanc oriental d'une couche d'argile jaune compacte (US 1138) dont le sommet oscille entre 85,85 et 85,90 m. Cette couche peut désigner un sol ou sinon la préparation d'une aire de circulation disparue.

Un four de verrier est aménagé à l'intérieur de l'édifice (US 1156). Il perce le remblai d'altérite jaune 1249 qui recouvre le comblement du fossé 1241. On ignore si sa réalisation suit de peu l'installation du remblai. Dans le cas d'un décalage chronologique important, un raclage de la zone avant la création de l'atelier est à envisager. Aucun argument archéologique ne corrobore toutefois cette idée.



Le four se compose d'une chambre de combustion circulaire d'un diamètre de 0,80 m et conservée sur une hauteur de 22 cm (altitude de la base 85,62 m). Il est perturbé au sud-ouest par une petite fosse, visible dès le sommet de la structure de chauffe par une destruction partielle de la couronne brûlée et rouge (**cliché 26**). Son fond est constitué d'une simple galette d'argile rubéfiée et recouverte de cendres. Sa paroi ne dispose d'aucun parement interne en tuiles, à l'inverse des fours de la Chapelle sur la commune de Cesson-Sévigné (35 ; Pouille et Labaune 2000, p. 128). Il est en effet installé dans les remblais, sans aménagement particulier. Ses parois sont rubéfiées en couronne sur une épaisseur de 14 cm. A l'intérieur de la chambre de chauffe, un fragment de tuile disposé à l'oblique doit correspondre au plan incliné du foyer (**cliché 27**). La paroi est en tout cas moins cuite en retrait de cet objet, mis en place assez rapidement.

Le four était comblé d'une terre brune, plus charbonneuse à sa base, contenant des bouts de tuiles et de terre cuite (US 1167). Des scories en pâte de verre et un bouchon conique ont été retrouvés dans ce dépôt (*infra* 3.4.2 Des indices d'artisanat du verre).

Le remblai d'altérite jaune 1249 a dû servir de niveau de travail. Il est en effet rubéfié autour du four (US 1244) et des rejets de cendres ont été observés dans son environnement (US 1245). La situation altimétrique de ces rejets (aux alentours de 85,85/85,90 m) reste cohérente au regard de celle du sommet de la couche 1146.



**Cliché 26** : Le four de verrier 1156 détruit au sud-est au moment de sa découverte. A l'arrière plan, les dépôts brûlés liés à son utilisation (F. Maret-Inrap, inv. 14 02 2012 4838).



**Cliché 27** : Le four de verrier 1156 après sa fouille et vue depuis le sud-est. A gauche, le probable plan incliné du foyer (F. Maret-Inrap, inv. 14 002 2012 151).

### Approche chronologique

Les éléments disponibles sont limités et se cantonnent à des fragments de panse en céramique sigillée découverts dans l'US 1146. Ils correspondent à des productions du Sud ou du Centre de la Gaule de type indéterminé et datables des années 40 à 70 ap. J.-C. Ces indices assez minces situeraient l'apparition du bâtiment 6 dans le courant de la seconde moitié du Ier siècle.

#### 2.1.3.5.3 Les derniers travaux apportés au bâtiment 5 et la construction du bâtiment 7

Une nouvelle séquence consacre la destruction du bâtiment 6. Il est remplacé par une nouvelle construction, toujours mitoyenne du bâtiment 5, mais qui migre vers l'ouest (bâtiment 7). L'édifice 5 connaît ses dernières modifications qui intéressent l'emplacement de la cour nord-ouest. Rien n'interdit d'imaginer qu'elles s'expliquent par la création du bâtiment 7. Les espaces A et C antérieurs ne subiraient quant à eux aucune transformation.

#### Le Bâtiment 7 (fig. 35)

Le plan de ce nouvel édifice est incomplet puisqu'une partie est conservée en dehors de l'emprise décapée. La construction a aussi souffert au sud de la création de l'ancienne route Corseul-Plancoët en partie présente dans l'emprise décapée (US 1213). Un fossé (US 1211), dont la direction diffère à la fois de la trame antique et de cet axe de circulation, a par ailleurs traversé certains soubassements.

Le bâtiment s'intègre au minimum dans un rectangle mesurant 5,6 m (nord-est/sud-ouest) sur 3 m (nord-ouest/sud-est).

Au nord, son emprise est délimitée par le mur 1231, tandis que sa fermeture à l'arrière est assurée par le solin 1215. A l'intérieur, le soubassement 1219, situé en limite de fouille et démoli par le passage du fossé 1211, peut matérialiser l'emplacement d'une cloison. Deux autres alignements de pierres (US 1218 et 1232) semblent aussi désigner des partitions internes ou l'emplacement d'aménagements particuliers. La totalité de ces fondations ont en tout cas en commun des altitudes d'apparition assez proches, renforçant l'idée d'un fonctionnement contemporain. Au final, le bâtiment 7 apparaît comprendre au moins 2 espaces principaux, si l'on considère qu'il se prolonge bien en direction de la RD 794 actuelle.

Les solins 1215 et 1231 sont réalisés à l'aide de blocs ou dalles en micaschiste, plus rarement en quartzite. Ces éléments sont disposés en une seule ligne formant un cordon de 20 cm en moyenne.

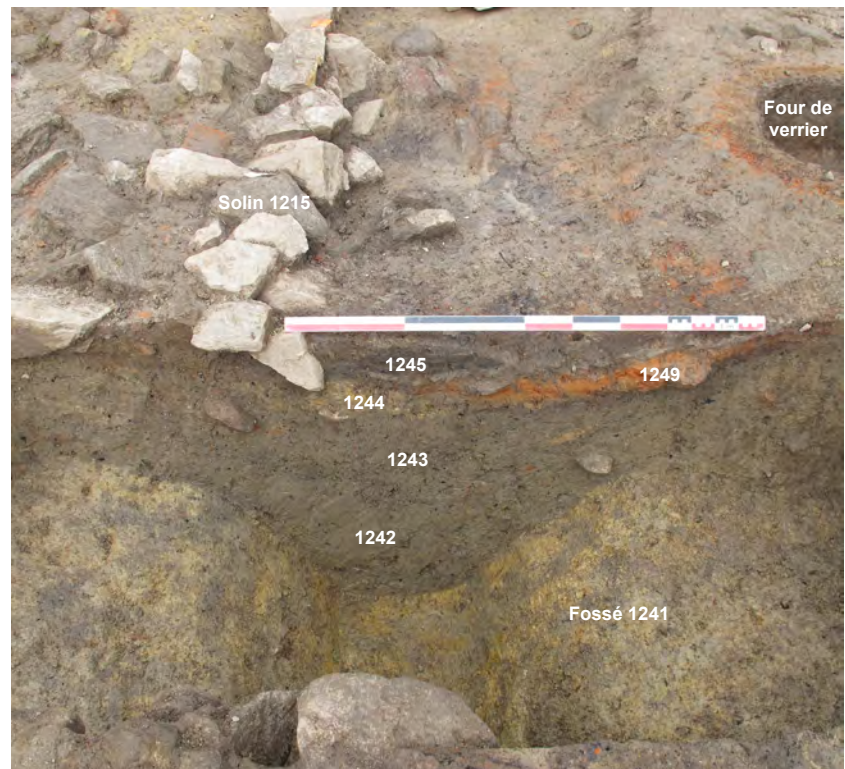


**Cliché 28** : Vue depuis le nord de l'implantation du solin 1215 au-dessus de l'ancien fossé 1241 (Y. Dieu-Inrap, 22 02 2012 4962).



Dans le cas du soubassement 1215, il est possible de retrouver l'emplacement de 3 poteaux dont un cornier. Leur localisation est matérialisée par de grandes dalles en micaschiste reposant à plat, notamment à la jonction avec le soubassement 1231. Les entraxes sont inégaux (respectivement 2,80 m et 2,50 m depuis le poteau cornier). Notons aussi que l'existence de ces piliers n'exclut pas la possibilité d'un passage entre l'espace B et la cour existant au sud-est.

Une autre particularité du solin 1215 réside dans son positionnement au-dessus du bord ouest du fossé 1241. Cet aspect signale de toute évidence la persistance d'une limite parcellaire forte (**cliché 28**). Il est en outre installé au-dessus du remblai d'altérite 1249 et de la couche d'utilisation 1245 du four de verrier (**cliché 29**), entérinant la destruction de celui-ci.



**Cliché 29** : Vue de la coupe nord du sondage 4 montrant l'installation du solin 1215 au-dessus des dépôts d'utilisation du four de verrier (Y. Dieu, inv. 20 02 2012 198).

Aucune base de pilier n'est attestée avec le solin 1231, sans doute parce qu'il n'est conservé que sur 2 m de long. Sa jonction éventuelle avec le solin 1050, rattaché au dernier état du bâtiment 5, a été effacée par le passage du fossé 1033. Il est posé sur un remblai jaunâtre, contenant des plaquettes de schiste de couleur analogue (US 1254, **cliché 30**).

On retrouve ce même type de remblai à l'emplacement du fossé 1241 où il est clairement antérieur au solin 1215 (US 1244, **cliché 29**). Cet apport d'altérite est comparable en tout point aux couches déjà signalées à l'emplacement des bâtiments 1 et 2 par exemple. Dans le cas présent, sa relation avec les soubassements principaux du bâtiment 7 affirme une construction plus récente.

Entre les solins 1232 et 1215, le remblai d'altérite 1254 est recouvert par un lit de blocs de micaschiste (US 1253), interprété comme la fondation d'un sol disparu. Celui-ci est conservé par place jusqu'au contact du fossé 1211, beaucoup plus récent, et absent au-delà de ce creusement. L'absence de séquence intercalaire entre les US 1253 et 1254 peut se comprendre par un raclage du terrain avant l'installation du bâtiment 7. A l'ouest du solin 1232, la fouille s'est arrêtée sur une couche de terre brune (US 1233) qui a notamment livré une Vénus anadyomène. L'exiguïté de la surface dégagée laisse planer une incertitude quant à sa relation avec le bâtiment 7 puisqu'elle est absente au sud-est de la limite 1232 (**cliché 30**). Son niveau d'apparition (85,79 m) semble toutefois indiquer qu'elle est antérieure celui-ci.



**Cliché 30** : L'angle nord-est du bâtiment 7 et numérotation des principales US (Y. Dieu, inv. 17 02 2012 4919).

#### Approche chronologique

De nouveau, les éléments de chronologie absolue sont peu nombreux et proviennent exclusivement du remblai 1233, sans doute antérieur à la réalisation de l'édifice.

Parmi les 49 tessons recensés, il faut noter l'existence d'une assiette Drag. 36 de Millau, une coupelle de type indéterminée du groupe de Lezoux, ainsi qu'une coupe cylindrique Lez. 98 issue des ateliers du Centre-Ouest de la Gaule et datable des années 90-140 ap. J.-C. Une paroi fine de Gaule centrale est également attestée par deux fragments de panse, tandis qu'une anse d'une amphore régionale Dr. 2/4 est à signaler.

La figurine représentant Vénus sortant de son bain est quant à elle une production de la Vallée de l'Allier. Elle se rattache au type II de cette famille qui se rencontre depuis la fin du Ier siècle jusqu'au cours du IIIe siècle.

En conclusion, le corpus de la sigillée et la figurine en terre cuite conduisent à penser que la construction du bâtiment 7 n'intervient pas avant la fin du Ier siècle ou au cours des premières décennies du suivant.

#### Le bâtiment 5-état 3 (fig. 35)

Des ultimes travaux y sont entrepris mais leur ampleur est d'appréciation délicate. Les seuls changements ont été observés à la hauteur de la cour nord-ouest, ce qui n'exclut pas des transformations à l'intérieur des espaces A et C. Aucun indice n'étant perceptible lors de la fouille, on suppose par défaut que l'emprise au sol de ces deux pièces est conservée en l'état.

Le mobilier recueilli dans le comblement supérieur du puits à eau 1099 tend également à indiquer qu'il est toujours utilisé.

La séparation entre les bâtiments 5 et 6 (solin 1117) est abattue. Un nouveau mur est érigé au même emplacement, d'après le soubassement 1050. Ce dernier est présent seulement sur une longueur de 3,50 m et, à l'image du soubassement 1117, il se trouve dans la continuité de la fermeture sud de la pièce C (US 1113).

La nouvelle fondation est formée de blocs de quartzite et de micaschiste, de taille nettement supérieure aux éléments du solin antérieur. Elle bloque au nord le développement d'un nouvel empierrement l'US 1062=US 1234 qui vient recouvrir la portion nord-ouest radier 1040 de l'état 2 (fig. 36). L'US 1062 regroupe de grandes dalles de micaschiste posées à plat et formant un solide massif culminant à 85,97 m (cliché 31). Ces éléments sont ensuite recouverts par de petites pierres de nature analogue qui nivellent l'ensemble et marquent une surface de circulation extérieure (US 1039). Dans un



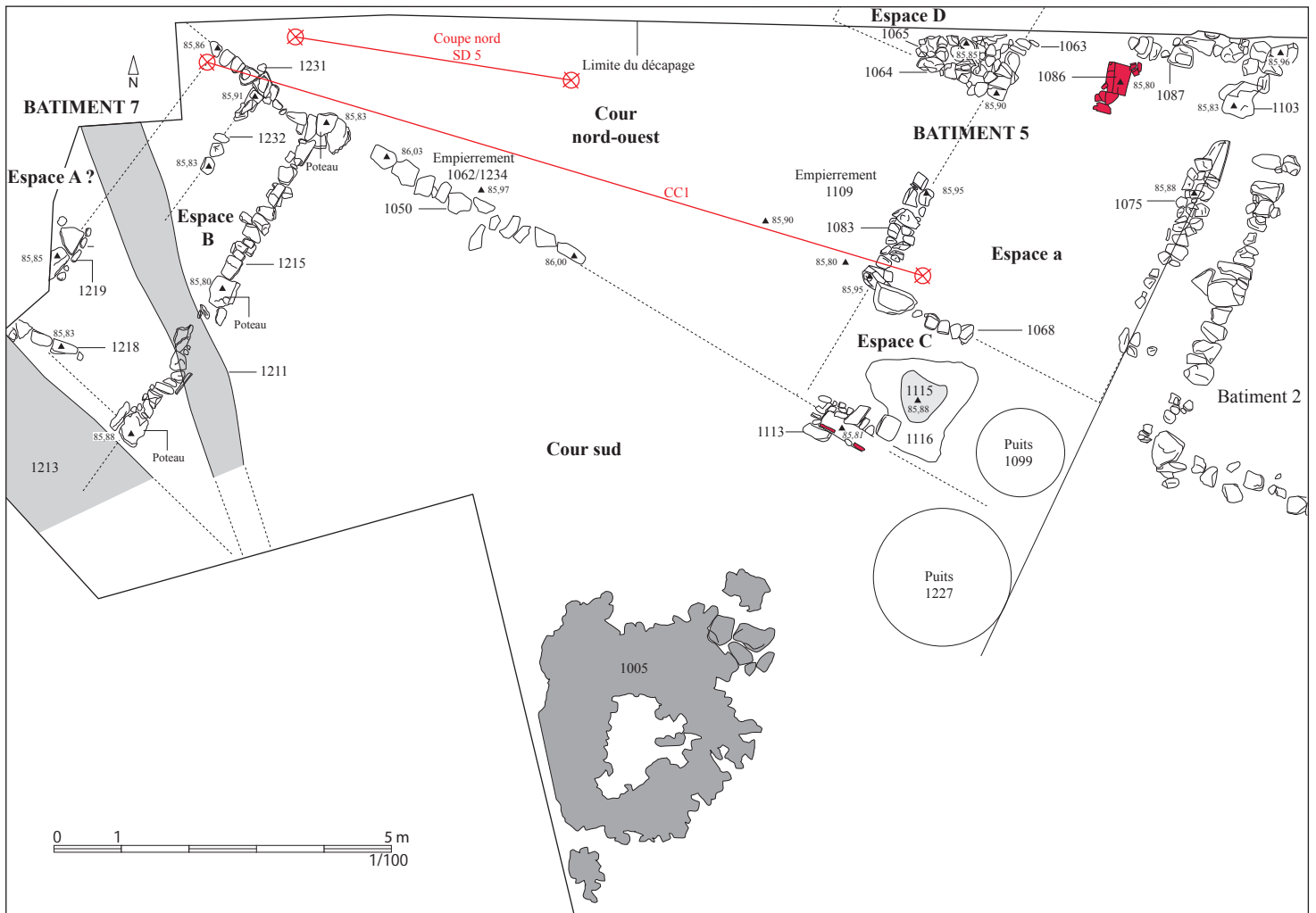


Fig. 35 : Plan détaillé du bâtiment 7 et du bâtiment 5-état 3 (R. Ferrette-Inrap).

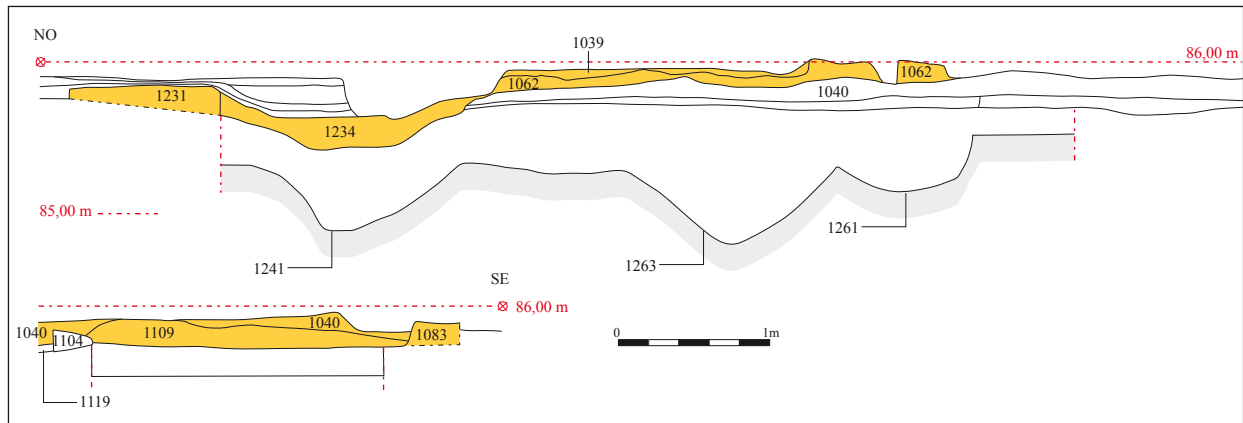
deuxième temps, les couches 1062 et 1039 seraient percées par la fosse 1022 qui se poursuivrait dans la berne nord du décapage, à moins qu'il ne s'agisse d'un effet de tassement des séquences antérieures. Fouillée sur une longueur de 1,10 m par 1,20 m, cette pseudo-fosse affiche une profondeur de 20 cm. Elle est colmatée à l'aide d'une terre brune, mêlée de l'argile jaune et du micaschiste altéré, qui a livré un nombre important de fragments de céramique (US 1021).



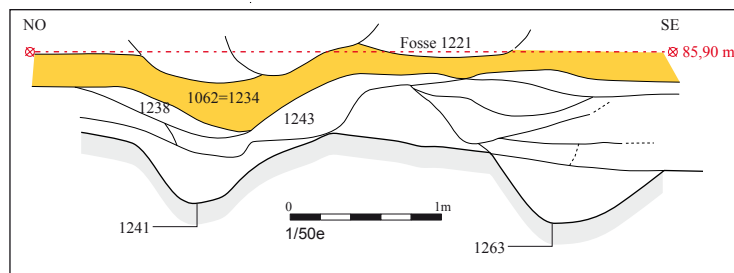
Cliché 31 : Empierrement 1062 vu depuis le nord (A. Boterf-Inrap, inv. 31 01 2012 40).

Le nouvel empierrement s'est tassé au-dessus du fossé 1241 (**fig. 36 et 37**, US 1234). Epais alors d'une vingtaine de centimètres, il s'appuie contre le solin 1231 du bâtiment 7, confirmant un fonctionnement synchrone de ces aménagements. L'US 1234 scelle une argile grise et fine (US 1238) ou le dépôt 1243 qui sont aussi postérieurs au comblement du fossé 1241, ainsi que l'US 1273. Ces trois US sont attribués, comme on l'a vu, à des séquences antérieures.

L'empierrement 1062=1234 ne recouvre pas la totalité de la cour nord-ouest du bâtiment 5. On ignore cependant si cet aspect relève d'une érosion des dépôts archéologiques supérieurs ou d'une réfection partielle de l'aire de circulation.



**Fig. 36 :** Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au troisième état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).



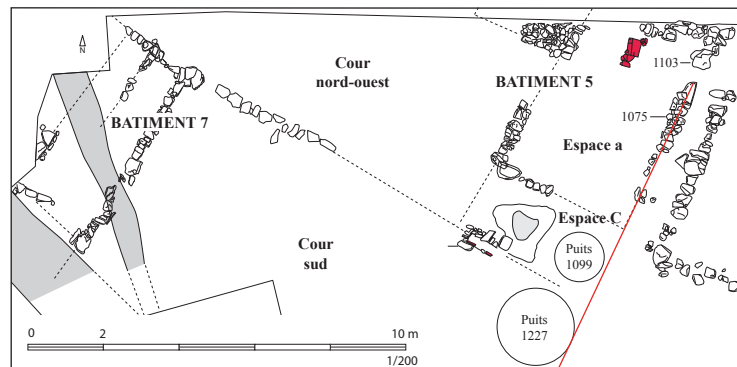
**Fig. 37 :** Sondage 5-coupe nord, dépôts associés au bâtiment 5-état 3 (R. Ferrette-Inrap).

### La cour sud

Elle est dorénavant limitée au nord par le solin 1050 et s'étendrait jusqu'à l'édifice 7, par conséquent à l'emplacement de l'ancien bâtiment 6. La mauvaise conservation du solin 1050 ne permet pas de déterminer si un point de passage existe entre cette cour sud et la cour nord-ouest. Il n'est donc pas possible de la rattacher au bâtiment 5 ou 7, même si la seconde solution apparaît vraisemblable. La possibilité d'un espace commun reste envisageable, tout comme son appartenance à une propriété située au sud de la fouille.

Quoi qu'il en soit, hormis son agrandissement avec la destruction du bâtiment 6, une des modifications apportées serait le puits à eau 1227. Il faut néanmoins rester prudent car la chronologie relative ne fournit aucun argument pour l'associer à cette séquence. Seul le mobilier recueilli au sommet de son comblement permet d'envisager un abandon dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Sa proximité avec le puits 1099 pourrait aussi indiquer que le solin 1050 et la sablière 1013 forment une limite de propriété. Dans ce cas la cour sud pourrait bien dépendre du bâtiment 7. Mesurant 2 m à l'ouverture, la localisation du puits 1227 ne doit rien au hasard puisqu'il est aligné, à l'instar du creusement 1099, sur l'axe des solins 1075 et 1103 qui fermentaient le bâtiment 5 sur son côté est (**fig. 38**). Cet aspect dénonce l'importance de ces deux soubassements qui doivent

eux aussi correspondre à une limite foncière majeure. Le puits 1227 serait alors relégué sur l'un des côtés de la cour tout en restant accessible depuis le bâtiment 7, malgré un éloignement évident. La piste qu'il s'intègre dans une propriété se développant au sud de la fouille, comme évoqué ci-dessus, ne peut toutefois être entièrement écartée.



**Fig. 38** : Mise en évidence du positionnement des puits à eau 1099 et 1227 par rapport aux solins 1075 et 1103 (R. Ferrette-Inrap).

Hormis ce puits, la cour accueille l'empierrement 1005 situé en grande partie au-dessus du comblement la fosse 1041 (**cliché 32**). Les éléments recueillis dans cette dernière montre à l'évidence que la mise en place de ce radier ne peut-être antérieure à la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle (*supra* 2.1.2.4 La fosse 1041). Cette proposition est légèrement plus récente que les jalons délivrés par les aménagements des deux édifices, notamment du bâtiment 5. L'empierrement 1005 est donc peut être l'une des dernières réalisations. Il recouvre également de façon ponctuelle une couche de fragments de terre cuite architecturale posés à plat et envoyés dans une terre argileuse (US 1007). Observée le long de la berne de la fouille, il semble s'agir d'un sol installé sur un remblai d'altérite jaune (US 1006). L'absence de tout mobilier n'autorise pas à dater ces deux dépôts.



**Cliché 32** : L'empierrement 1005 depuis le nord. A l'arrière plan se remarquent les couches 1007 et 1006 (C. Dupin, inv. 25 01 2012 6).



### Approche chronologique

Plusieurs lots de mobilier délivrant des datations hétérogènes sont à prendre en compte. Les premières indications proviennent du comblement 1167 du four de verrier associé au bâtiment 6. Parmi les 2 tessons ramassés, un fond de coupe du Centre de la Gaule est une production des années 120-140.

L'empierrement 1062 n'a livré qu'une quinzaine de tessons peu caractéristiques. Son équivalence 1234 au-dessus du fossé 1241 est plus fournie avec 66 fragments. Les éléments significatifs se rattachent tous à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle : coupelle Ritt. 8 de Lezoux des années 50-80, coupes Menez 96/110, amphores de Tarraconaise et de Bétique (parois), Dr. 2/4 régionales (bord et anse de 2 individus différents). Ce corpus laisse évidemment perplexes au regard de la position stratigraphique de l'US 1234. Une erreur d'enregistrement reste parfaitement envisageable.

Le comblement 1221 de la fosse ou pseudo fosse 1222, qui s'installe au-dessus de l'empierrement 1062, est riche de 55 tessons. Ce lot comprend plusieurs pièces en sigillée moulée du deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle dont une composition de LIBERTVS I, un décor de QVINTILIANVS, un autre de SIVSVS II et un dernier d'ALBVCIVS. Les pièces les plus récentes (140-160 ap. J.-C.) sont des compositions de DRVSVS II et de CETTVS qui est l'un des derniers décorateurs des Martres-de-Veyre. Cette vaisselle indique clairement que l'US 1062 est déjà en place au milieu du II<sup>e</sup> siècle.

Sur la base de cette indication et compte tenu de la datation délivrée par le comblement du four de verrier, on retiendra que les derniers aménagements du bâtiment 5 et la réalisation du septième interviendraient au plus tôt au cours du second quart du II<sup>e</sup>, plus vraisemblablement vers le milieu de ce siècle.

#### 2.1.3.6 La destruction des bâtiments

Les informations sont très inégales. Aucun indice ne permet d'apprécier de manière satisfaisante la destruction des édifices en façade de la rue n° 2 (bâtiments 1, 3 et 4), tant sur les aspects de leurs modalités que chronologiques. Une nuance est à apporter à propos du bâtiment 1 puisque le puits qui lui est associé fournit quelques informations.

Les données sont également nulles concernant le bâtiment 2 et très restreintes dans le cas de l'édifice 5. Seul le comblement du puits à eau 1099 fournit un mobilier conséquent permettant de discuter de l'époque où interviendrait sa destruction, en prenant toutefois comme postulat que cet équipement est scellé au même moment. Seul le septième offre finalement des indications stratigraphiques non négligeables.



**Cliché 33** : Vue du dépôt de démolition 1224 recouvrant l'angle nord-est du bâtiment 7 (Y. Dieu-Inrap, inv. 16 02 2012 4865).



Le bâtiment 7 est en effet abattu et aucune construction ne vient le remplacer. Ses soubassements sont recouverts par une couche d'argile jaune compacte dont l'essentiel a été enlevé à la mini-pelle (US 1224, **cliché 33**). Cette couche est interprétée comme le résultat de l'étalement des parois en matériaux périssables de l'édifice (altitude : 85,95 m). Elle indique clairement l'absence de toute destruction par le feu. Par la suite, ce remblai est percé par un trou de poteau (US 1210) qui ne peut être associé à aucune construction compte tenu de son isolement. Son comblement terreux (US 1209) a livré 9 tessons de céramique commune du Haut-Empire.

A la hauteur de la coupe 1, la fouille a révélé qu'un dépôt terreux, contenant des petits nodules de micaschiste et d'argile jaune s'intercale entre l'US 1224 et le solin 1231 (**fig. 39**, US 1207). Ce dépôt recouvre aussi l'empierrement 1234 de la cour nord-ouest du bâtiment 5 qui s'est tassé à l'emplacement du fossé 1241. Ce lien stratigraphique amène à conclure que la destruction des bâtiments 5 et 7 interviendrait dans un laps de temps assez proche, voire simultanément. Le mobilier découvert dans la couche 1207 est datable du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle. Il se résume à 36 tessons dont deux sigillées de La Graufesenque (assiette Drag. 36 et coupe Drag. 37) datables des années 70/90. De nouveau, cette datation est problématique au regard sa position. La couche 1224 est ponctuellement coiffée par un nouveau dépôt d'argile jaune mélangée à du schiste pourri (**fig. 39**, US 1208). Ce dépôt est considéré comme des parois en terre qui ont été étalées, sans doute pour combler la dépression qui s'est formée au-dessus du fossé 1241. La couche 1208 trouve une correspondance avec l'US 1051 qui forme un cordon de 2 m de long sur 10 cm de large (altitude : 86 m). Il s'agit d'un mélange de terre, d'argile, de fragments minuscules de terre cuite et de micaschiste altéré, au-dessus de l'US 1039 de la séquence antérieure.

La céramique fine d'importation se résume à un bord d'assiette Drag. 15/17 en sigillée du Sud de la Gaule dans l'US 1208. L'US 1051 délivre une datation beaucoup plus récente par la présence d'une coupe en sigillée Drag. 37 de Lezoux présentant un décor du potier ADVOCISVS. Les caractéristiques techniques et stylistiques de ce vase incitent à le dater du troisième quart du II<sup>e</sup> s.

Le comblement supérieur du puits à eau du bâtiment 5 renferme un corpus assez fourni comprenant 242 fragments de céramique (US 1221 et 1223 ; *infra* 3.1 Le mobilier céramique, US 1099). Les céramiques sigillées sont exclusivement des productions de Gaule centrale. Parmi celles-ci, on mentionnera un décor de PATERNVS II, une composition de CINNAMVS ou de CRICIRO et une dernière appartenant à un style du milieu du II<sup>e</sup> siècle. La vaisselle lisse comprend une coupe Drag. 38 et une coupelle Lez. 42. Tous ces récipients sont caractéristiques des productions de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Ils signalent clairement un comblement du puits intervenant au plus tôt au cours de cette période. La datation rejoint celle du mobilier de l'US 1051. Ces éléments tendent donc à valider l'hypothèse d'une destruction du bâtiment 5 dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, sans doute au cours du dernier tiers d'après le Drag. 37 de PATERNVS II.

Le puits 1227 est condamné à la même période. Son comblement sommital, formé d'un limon brun recelant de nombreux fragments de tuiles (US 1228) ou d'un limon orangé homogène (US 1229), a livré une panse de Drag. 37 du milieu du II<sup>e</sup> siècle du groupe de Lezoux et une coupe de type indéterminé de même provenance et datation. Cette vaisselle est associée notamment à deux fragments de céramique métallescente du Centre de la Gaule de la seconde moitié du II<sup>e</sup>.

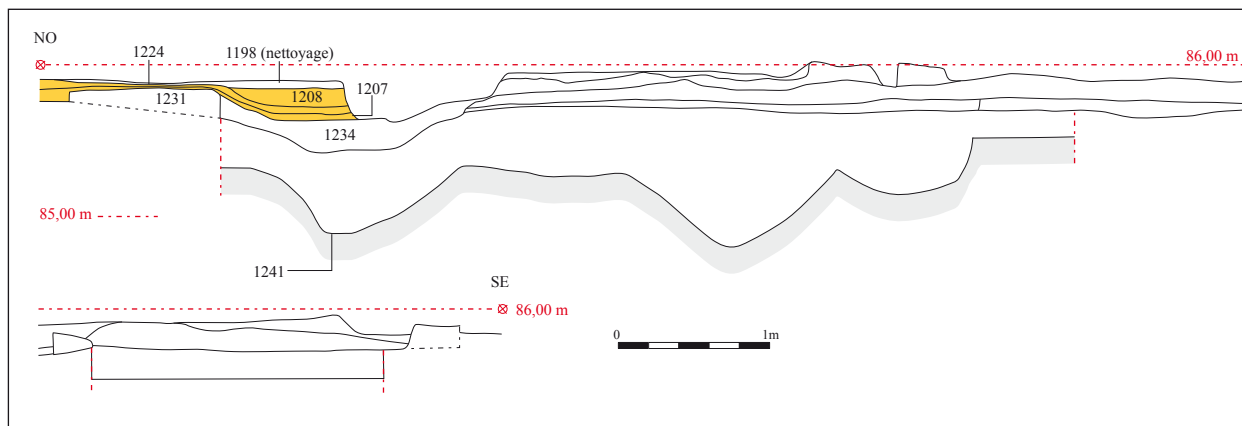


Fig. 39 : Coupe cumulée 1-Dépôts postérieurs à la démolition des bâtiments 5 et 7 (R. Ferrette-Inrap).

Le comblement du puits associé au bâtiment 1 et son environnement étaient recouverts par un remblai hétérogène renfermant de nombreux moellons, terres cuites architecturales, illustrant le démantèlement d'un édifice assez proche (US 1237). La fouille de ce dépôt a conduit à la découverte d'une base et de deux chapiteaux se rattachant à l'ordre toscan (*infra* 4-4-2 Insertion chronologique). Ce lapidaire coiffait la margelle du puits ainsi qu'un disque de granite supportant celle-ci (**cliché 34**). D'un diamètre de 1,70 m et épais d'une trentaine de centimètre au centre, ce disque est un bloc monolithique dont le poids est estimé à près de 1,8 t. Un trou central, large de 0,43 m, permettait le passage d'un seau. La surface du disque, légèrement concave, est soulignée d'un bourrelet circulaire de 14 cm destiné à accueillir la margelle (**cliché 35**). Celle-ci, également en granite, est un cylindre de 0,60 m de diamètre à l'extérieur, haut de 0,45 m et épais de 12 cm. Elle a conservé la marque de la corde à laquelle était attaché le seau, sous forme d'une entaille dans le granite.

Un morceau de la margelle n'a pas été retrouvé lors de la fouille. On suppose qu'il est tombé au fond du creusement. En effet, le poids du couronnement circulaire a fini par provoquer l'effondrement du parement interne du puits, entraînant la margelle et la formation d'un cratère. Le comblement supérieur (US 1236), fouillé à la mini-pelle jusqu'à une profondeur de 3 m, est donc un mélange de blocs de micaschiste et d'altérite jaune correspondant d'une part au parement interne, d'autre part à du substrat qui s'est trouvé entraîné par l'effondrement. Parmi le mobilier découvert au sein de l'US 1236, on mentionnera un fragment de Drag. 37 qui est une production des années 190-240 ap. J.-C.

Le cratère a ensuite été comblé à l'aide de matériaux de démolition dont les éléments de colonnes qui proviennent d'un ou plusieurs monuments exogènes au site et déjà démantelés. Hormis le lapidaire, la couche 1237 a livré 5 monnaies dont 2 lors du décapage. Celles-ci sont des émissions de Néron et de Vespasien. Un as, découvert en fouille, date aussi du Ier siècle (illisible, monnaie de Claude I ou de Néron). Les monnaies les plus récentes sont un *aes* 4 à l'effigie de Constantin émis vers 340 ap. J.-C. et un buste de Constant de datation analogue (*infra* 3.2 Catalogue des monnaies). Ces deux frappes fournissent donc un *terminus post quem* vers le milieu du IVe siècle concernant l'écroulement du puits. Le caractère hétérogène de l'échantillon est aussi à souligner, mais s'accorde bien avec l'idée d'un déplacement de matériaux afin de niveler le cratère occasionné par l'effondrement. Cette piste se vérifie avec le corpus céramique (47 tessons) pour lequel les pièces les plus récentes ne dépassent pas la première moitié du IIIe siècle.

Si le numéraire indique un abandon définitif du puits dans le courant du IVe siècle, il ne signifie pas la fréquentation du bâtiment 1 jusqu'à cette date tardive. Cette construction peut être déjà abandonnée et détruite alors que le puits est encore visible dans le paysage, voire toujours utilisé. Les deux événements peuvent donc n'avoir aucun lien et finalement les repères chronologiques délivrés par l'US 1237 sont difficilement utilisables pour dater l'abandon du bâtiment 1.





**Cliché 34** : Vue depuis le sud des éléments en granite retrouvés au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 16 02 2012 4899).



**Cliché 35** : Le dessus du disque monolithique retrouvé au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 16 12 2012 4970).



### 2.1.3.7 Esquisse d'une chronologie entre les différents bâtiments

La question de la succession chronologique des constructions individualisées est déjà résolue à propos des édifices 5 à 7. La séquence stratigraphique les concernant démontre clairement l'antériorité du bâtiment 5 par rapport aux deux autres, puis sa coexistence d'abord avec le sixième et enfin avec le septième. Reste que la stratigraphie n'autorise aucunement à préciser la chronologie relative entre ces 3 constructions et les autres bâtiments étudiés en fouille.

En revanche, les informations collectées permettent de discuter de la succession chronologique d'une part des bâtiments 3 et 4, d'autre part des bâtiments 1 et 4.

Concernant les premiers, le solin oriental du bâtiment 4 (US 1048) fonctionne avec une couche de terre brune très riche en fragments de tuiles, l'US 1047, déjà évoqué. Or, cette couche occupe pour partie la trajectoire du solin 1049 appartenant au bâtiment 3. Cette relation indique de toute évidence que ce dernier est déjà détruit au moment de la création de l'édifice 4. A l'est, le soubassement 1056 est recouvert par un remblai terreux renfermant des morceaux de tuiles, de torchis brûlés et des cailloux (US 1057). Deux dalles en micaschiste appartenant au pignon ouest du bâtiment 1 sont posées sur le remblai 1057. Là encore, cette relation mettrait en exergue l'antériorité du bâtiment 3 par rapport au bâtiment 1. Cette proposition est contrebalancée par le fait que nous ignorons si ces deux dalles ne procèdent pas elles-mêmes d'une réfection du bâtiment 1 (US 1059b sur le diagramme en annexe 4).

Dans ce cas, il est possible que les deux constructions aient coexisté avant la démolition de l'édifice 3. Quoi qu'il en soit, il faut souligner que l'US 1057 a livré un petit lot de mobilier dont la pièce la plus récente est une coupe Drag. 37 dans le style de CINNAMVS (140-160 ap. J.-C.).

La mise en évidence de ces relations stratigraphiques soulignerait un espace d'abord loti puis transformé ensuite en une cour ou jardin. Cette piste expliquerait l'absence de conservation de la limite sud du bâtiment 3 qui pouvait idéalement se situer dans la continuité de la fermeture méridionale de l'édifice 1. C'est en effet à cette hauteur que se termine le soubassement 1049, contrairement au solin 1048 (bâtiment 4) qui se poursuit jusqu'au contact de la construction n° 2 (*infra* fig. 77).

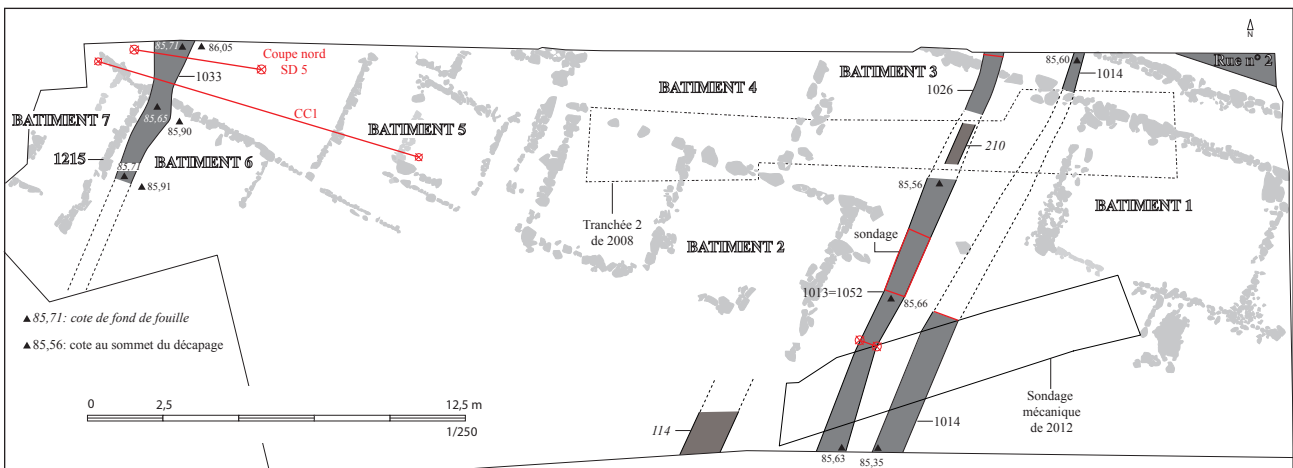
Outre des questions de transferts de parcelles, si le bâtiment 3 était indépendant, l'exposé ci-dessus soulève la question de la transition entre cette cour éventuelle et la rue n° 2. Existe-il une galerie continue le long de l'axe viaire ou l'espace occupé antérieurement par le bâtiment 3 est-il entièrement déconstruit ? La nature et le calibre des matériaux du solin 1024, très différents des éléments des pignons, incline à privilégier la première solution. Dans ce cas, le soubassement 1024 ne serait pas lié directement au bâtiment 3 mais à la cour qui lui succéderait. Il pourrait se substituer à une limite plus ancienne de l'édifice. Cette hypothèse n'est pas incohérente puisque nous avons vu que le solin perce un sol en terre cuite antérieur. En outre, la création d'une cour faciliterait la communication entre la rue et le bâtiment 2, sans doute depuis l'espace C de ce dernier.



## 2.2 Des aménagements fossoyés mal datés

Après la déconstruction des édifices décrits ci-dessus, cette partie du quartier du Clos Maret n'est plus occupée que par des fossés qui semblent traduire un retrait de l'espace urbain (**fig. 40**). Trois tracés, disposant d'une orientation similaire, ont été étudiés dans le cadre de la fouille. Le prolongement d'un dernier creusement, repéré dans le cadre du diagnostic et interprété à l'époque comme un fossé, n'a pas été observé dans l'emprise décapée (**fig. 40, n° 114**). La possibilité d'une fosse ou d'une terminaison non perçue au moment de la fouille n'est pas à exclure, d'autant que ce creusement est bien absent à la hauteur du bâtiment 2. Le diagnostic avait révélé une structure en cuvette fortement arasée. Son effacement en raison d'une conservation déplorable est aussi une piste en prendre en compte.

Les 3 fossés parallèles affichent une direction nord-est/sud-ouest conforme à la trame antique. Malheureusement, leur croisement avec la voirie se situe en dehors de la parcelle fouillée. Il n'est donc pas possible d'affirmer s'ils percent la rue n° 2 ou s'ils s'arrêtent aux pieds de celle-ci. Ce second cas de figure impliquerait un axe viaire toujours en fonction, tandis que la première situation révélerait le maintien de l'influence de la trame antique alors que le cadre urbain est déjà réduit, voire en partie effacé.

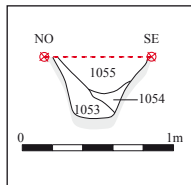
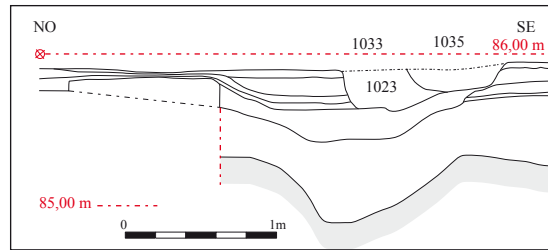


**Fig. 40** : Plan du réseau fossoyé intermédiaire coupant les vestiges des bâtiments (R. Ferrette-Inrap).

Le fossé occidental 1033 a été observé sur une longueur approchant les 5 m. Son tracé restitué en pointillé au sud de la fouille s'explique avant tout par la nécessité de maintenir une aire de circulation pour la mini-pelle. Il est positionné sur le côté est du solin 1215 du bâtiment 7. Malgré un parcours légèrement irrégulier, se comprenant par des difficultés de lecture en surface, le fossé est aussi implanté globalement à l'emplacement du tracé gallo-romain 1241. Cette situation pourrait signifier la permanence de cette limite pourtant ancienne, renforçant ainsi la piste d'un cadre urbain pas encore entièrement disparu.

Le fossé est coupé au nord par un creusement de nature identique et de la phase suivante (**fig. 41**, US 1035). Il affiche ailleurs un profil en cuvette mesurant à l'ouverture 0,90 m et conservé sur une hauteur de 0,35 m qui se réduit progressivement vers le sud. Son fond assez régulier s'inscrit entre 85,65 m et 85,70 m, ce qui ne permet pas de reconnaître le sens d'écoulement des eaux de pluie. La topographie générale du site invite néanmoins à privilégier un écoulement vers le nord. Son comblement est une terre brune assez compacte, comprenant de nombreux fragments de terre cuite architecturale (US 1023). Les quelques tessons recueillis sont hétérogènes et s'étagent du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle. Ils sont certainement en complet décalage par rapport à son terrassement. Le percement de dépôts plus anciens, utilisés ensuite pour réaliser un talus, doit expliquer leur présence dans le remplissage.

**Fig. 41** : Coupe cumulée 1-Profil des fossés 1033 et 1035 (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 42** : Profil et remplissage du segment de fossé 1052 (R. Ferrette-Inrap).

Le tracé fossoyé 1013 (=1026=1052) est implanté 24 m à l'est du précédent. Il est longé sur son côté oriental par le fossé 1014, distant seulement de 1 m. Ce rapprochement pose d'emblée la question de la succession des deux creusements qui ne peut être tranchée faute de mobilier ou de tout autre indice. Les deux tracés sont en outre positionnés entre les bâtiments 1 et 2. Ils couperaient la prolongation éventuelle de l'espace C du second. Plus au nord, ils traversent l'emprise de l'édifice 3 et détruisent très clairement sur leur passage le soubassement 1024.

Le tracé 1013 correspond à un fossé repéré dans la tranchée 2 du diagnostic (Ferrette 2008, fossé 210). Dans sa portion sud (US 1052), il comporte un profil en U légèrement évasé à fond plat, une ouverture de 0,65 m et une profondeur de 0,40 m (fig. 42). Son comblement supérieur est un amas de tuiles et de pierres pris dans un limon argileux brun (US 1055). Ce remblai, reflétant certainement un colmatage rapide, surmonte une couche d'argile et de sable d'origine naturelle, contenant de rares charbons et de minuscules fragments de terre cuite (US 1054). La base du creusement est recouverte par une couche hétérogène d'altérite jaune et de cassons de tuiles (US 1053). Ce dépôt marque certainement une érosion progressive du talus constitué des matériaux extraits lors du terrassement du fossé. La présence d'altérite jaune et de tuile évoque en effet le remblai d'assainissement 1015 associé à la création du bâtiment 2 (*supra* 2.1.3.2 Le bâtiment 2) et qui s'étale depuis la limite orientale de cette construction jusqu'au-delà du fossé 1014.

A la hauteur du solin 1024, ouverture et profil sont identiques (US 1026), de même que le processus de comblement. On retrouve au sommet un amas de tuiles fragmentées en vrac avec quelques pierres (US 1027), illustrant une condamnation rapide. Il surmonte un dépôt sableux brun renfermant des coquilles, des nodules en terre cuite et quelques tessons de céramique (US 1032). La présence de ces artefacts se comprend de nouveau par l'environnement du fossé et les dépôts traversés lors de son terrassement qui ont ensuite servi à son talus. Les céramiques présentes dans les US 1027 et 1032 sont d'ailleurs datables de la seconde moitié du Ier siècle et résiduelles. Le dernier fossé 1014 n'avait pas été reconnu lors du diagnostic de 2008. La fouille a permis de le repérer clairement à l'occasion d'un sondage mécanique effectué dès le décapage jusqu'au terrain naturel. Au nord de cette vignette, son tracé se confond avec l'encaissant environnant ou a été gommé lors de l'ouverture de la tranchée 2 de l'opération de 2008. Il a de nouveau été repéré au pied de la berne nord où il apparaît aux alentours de 85,60 m. Son étude s'est cantonnée à un sondage manuel et au redressement de la coupe à la hauteur du sondage mécanique. Il a révélé un creusement au gabarit assez proche du précédent (profondeur de 27 cm, ouverture de 0,70 m), comblé d'une terre brune contenant des fragments de tuiles et quelques morceaux de céramique dont un fragment de gobelet Déch. 72 datable des années 160-240 et deux fragments d'une forme fermée en céramique mi-fine de mode B du IIIe s (US 1031).

## 2.3 Les témoignages récents

Seule la partie ouest a livré quelques structures intéressantes, en l'occurrence deux tracés fossoyés et une portion d'un axe de circulation, qui coupent tous les aménagements antiques (**fig. 43, cliché 36**). Dans le reste de la fouille, on se contentera de mentionner une cave à fruitier (US 1011) qui perce le fossé 1014 de la phase précédente et la découverte d'un squelette de chien inhumé dans un possible coffre en bois au-dessus de l'angle sud-ouest du bâtiment 1 (US 1002). La très bonne conservation des os et la présence de nombreux fragments de faïence entre ceux-ci plaident pour une sépulture assez récente.



**Cliché 36** : Vue depuis le sud-est des vestiges récents perturbant les aménagements antiques (B. Simier, inv. 15 02 2012 4855).

s'écartent dorénavant de celle de la trame viaire gallo-romaine. Les deux fossés 1211 et 1035 adoptent toutefois des directions identiques qui plaident en faveur d'un fonctionnement synchrone. En revanche, l'aire de circulation 1213 offre une inclinaison beaucoup plus prononcée au nord-ouest qui ne permet pas de l'associer à ces deux creusements. Aucune relation stratigraphique n'autorise à entrevoir la succession chronologique de ces aménagements, la jonction de la surface de circulation et du fossé 1211 se trouvant en dehors des limites du décapage.

L'écartement des 2 fossés oscille entre 3 m et 3,30 m. Le premier, 1035, est complètement arasé au sud et se limite à une simple cuvette profonde de moins de 5 cm avant de disparaître. Plus au nord, il croise le tracé 1033 et coupe son remplissage. A la hauteur de la coupe 1, il offre un profil arrondi, une ouverture de 0,50 m pour une profondeur inférieure à 0,40 m (*supra fig. 41*). La situation altimétrique de son fond montre un pendage du sud vers le nord. Il est colmaté par une terre brune homogène recelant quelques morceaux de terres cuites (US 1034).

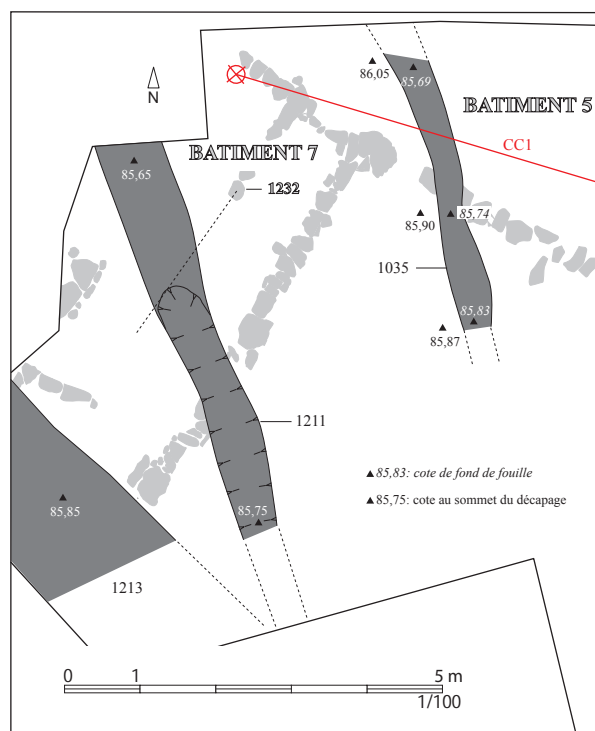
Le fossé 1211 a été dégagé et fouillé sur une longueur de 5,50 m. Il se poursuit au sud, en direction de la berne. Son niveau d'apparition s'inscrit entre 85,65 m au nord et 85,75 m au sud. Son fond apparaît plus irrégulier et marqué d'une légère remontée à la hauteur du solin 1232 de l'ancien bâtiment 7. On ignore néanmoins si cet aspect relève du pur hasard ou de la rencontre lors de son creusement d'un aménagement antique particulier qui a gêné les terrassiers dans leur entreprise. Le fossé comporte une ouverture qui varie de 0,50 à 0,85 m et sa profondeur atteint difficilement la quinzaine de centimètres. Il est comblé par un sédiment argileux brun très riche en cassons de tuile (US 1212).

L'axe de circulation 1213 a été observé à l'angle ouest de la fouille, sur une longueur inférieure à 3 m. Seul son bord nord a été mis en évidence, sa limite

sud étant conservée sous la berne. Pour cette raison, sa largeur ainsi que sa direction précise restent inconnues. La surface de roulement est constituée d'un remblai de schiste beige compacté et homogène. Elle semble reposer sur un radier qui n'a fait pas fait l'objet d'une étude poussée (US 1214). En effet, le mobilier prélevé dans celui-ci montre de toute évidence que l'axe date du XIXe siècle, d'après des fragments de bouteille en verre et une assiette en porcelaine fabriquée en 1834.

Cet axe désigne de toute évidence l'ancienne route reliant Plancoët-Dinan qui figure déjà sur le cadastre de 1827. Sur ce document, l'axe forme un coude prononcé au même endroit que l'actuelle route départementale 794 qui doit se superposer plus ou moins à cet itinéraire ancien.

La découverte de cet axe du XIXe siècle permet d'attribuer une fonction aux fossés 1211 et 1035, malgré une vision en plan très partielle. Leur écartement assez régulier et leur direction analogue semblent désigner les fossés bordiers d'un vieux chemin. Ce dernier pourrait dès lors précéder la construction de la route 1213.



**Fig. 43** : Plan des aménagements récents dans l'emprise ouest de la fouille (R. Ferrette-Inrap).



## 3. Etude du mobilier archéologique

### 3.1 La vaisselle en céramique

Richard Delage

#### Références typologiques utilisées

**Curle** : Curle (J.), *A Roman Frontier Post and its People. The Fort of Newstead in the Parish of Melrose*, Glasgow, 1911.

**Drag.** : Dragendorff (H.), *Terra Sigillata, Bonn. Jahrb.*, 1896, p. 18-155 et 1897, p. 54-163.

**Dr.** : Dressel (H.), *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XV, 2, Berlin, 1899.

**G.** : Laubenheimer (F.), *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris, 1985.

**Lez.** : Bet (Ph.), Delor (A.), La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire, révision décennale, dans : *SFECAG, Actes du Congrès de Libourne*, 2000, p. 461-484.

**M.** : Menez (Y.), *Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (Cahiers de Quimper Antique, 2).

**Ch.** : Sellès (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartes et en Pays carnute, catalogue typologique*, Chartres, 2001 (Revue Archéologique du Centre de la France, Suppl. 16).

**Ritt.** : Ritterling (E.), *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, Wiesbaden, 1913.

**Ve.** : Vernhet (A.), Création flavienne de six services de vaisselle à la Graufesenque, *Figlina*, 1, 1976, p. 13-27.

#### Abréviations utilisées

**TS** : céramique sigillée

**PFE** : paroi fine engobée

**Com A** : céramique commune cuite en mode A

**Com B** : céramique commune cuite en mode B

**Fine A** : céramique fine cuite en mode A

**Fine B** : céramique fine cuite en mode B

**Mi-fine B** : céramique commune à pâte comportant peu de dégraissant, cuite en mode B

**Modelée** : céramique modelée cuite en mode B

**NMI** : nombre minimum d'individus non pondéré

Le comptage en NMI repose sur la prise en compte des seuls critères de forme (identification des bords et des fonds).

**NR** : nombre de restes (**B** : bord ; **P** : panse ; **F** : fond)

#### US 1001

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	1	16.7%	0
Com B	1	16.7%	1
Amphore	4	66.7%	0
Total	6	100%	1

Présence de deux fragments de céramiques communes de mode A et B, ce dernier correspondant à un bord de pot à lèvre éversée. Quatre autres fragments appartiennent à des amphores régionales.

*Datation* : deuxième moitié Ier – IIe s.

**US 1008 ; 1008 (empierrement 1005) ; 1008/1009**

Catégorie	NR	NMI
Com A	8	1

**1008**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	1	7.7%	1	14.3%
Com A	9	69.2%	4	57.1%
Com B	3	23.1%	2	28.6%
Total	13	100%	7	100%

**1008 empierrement**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	2	4.5%	1
Com B	1	2.3%	0
Amphore	41	93.2%	0
Total	44	100%	1

**1008/1009**

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par un bord de pot, probablement de type M135/136. Le lot des céramiques communes de mode A est le plus riche avec notamment trois fonds de cruche en pâte rouge à blanche, un fond et des fragments de panse d'une cruche massive, un mortier Ch. 5305 en pâte blanchâtre en interne et beige en surface ainsi qu'un bord de cruche à engobe blanc. La céramique commune de mode B comporte des fragments de panse, un fond et un bord de pot. Un lot de fragments d'amphores de Bétique, de Tarraconaise et de Lipari complète l'ensemble.

*Datation : 1er s.*

**US 1016**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	9.1%	0
Com A	1	9.1%	0
Com B	7	63.6%	4
Amphore	2	18.2%	0
Total	11	100%	4

Présence d'un fragment de panse de sigillée à savoir un mortier Lez. 97 de Lezoux (160/210), d'un fragment de panse d'une cruche en céramique commune de mode A et d'un lot de céramique commune de mode B : deux bords et un fond de pot en pâte grise très cuite, une coupe à lèvres rentrante et un couvercle. Deux fragments d'amphore régionale viennent en complément.

*Datation : deuxième moitié du IIe s. – début du IIIe s.*

**US 1017 + 1017 solin**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	10.0%	1
Com A	2	20.0%	0
Com B	5	50.0%	2
Amphore	2	20.0%	0
Total	10	100%	3

**1017**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	4	40.0%	3
Com A	1	10.0%	0
Com B	4	40.0%	1
Amphore	1	10.0%	0
Total	10	100%	4

**1017 Solin**

Attestation d'un fragment de sigillée : coupelle Drag. 24/25 des ateliers de Millau-La Graufesenque du milieu du Ier s. La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par un fond de coupe M75 et un bord de coupe M118, ainsi que des fragments de panse et de fond d'une forme fermée, vraisemblablement M146.

Des fragments de céramique commune de mode A (forme fermée) et commune de mode B sont attestés avec, pour ces derniers, un couvercle et des bords de pot. Deux fragments de panse d'amphore régionale en pâte brune sont également attestés ainsi qu'une panse d'une amphore de Lipari.  
*Datation : milieu et deuxième moitié du Ier s.*

### US 1018

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	17	10.3%	10	22.2%
Fine B	4	2.4%	3	7.5%
PFE	5	3%	1	2.2%
Mi-fine B	11	6.6%	3	6.6%
Com A	41	24.8%	7	15.5%
Com B	68	41.2%	18	40%
Modélée	10	6%	1	2.2%
Amphore	6	3.6%	2	4.4%
Total	165	100%	45	100%

Ce contexte est riche de 165 NR pour une évaluation de 45 NMI.

Le lot des céramiques **sigillées** est important. La vaisselle moulée est représentée par un vase au décor de MERCATOR II dont le vernis et la pâte sont orangé (issu d'un atelier de l'Allier, probablement Lubié ; 180/240), un autre présentant une composition de SERVVS IV de Lezoux (170/210), ainsi que la partie d'un décor non identifié des années 190/240. Un vase moulé résiduel du deuxième quart du IIe s. comporte, quant à lui, un décor de QVINTILIANVS. Parmi les formes lisses de Lezoux, on compte un mortier Drag. 45 au bandeau particulièrement haut (190/240) en vernis rouge brillant et pâte rouge très cuite, des mortiers Lez. 96 et 97, des assiettes Lez. 32 ainsi qu'une panse d'un gobelet Déch. 72. Seule autre origine de production attestée : deux vases du groupe Centre-Ouest : un Drag. 37 et une assiette Ve. A2, là encore résiduels dans cet ensemble du IIIe s.

Des fragments de fond, panses et bord d'un gobelet Lez. 331 en **paroi fine engobée** du Centre de la Gaule sont également attestés. Il s'agit d'une vaisselle là encore résiduelle, tout comme l'est la catégorie de céramique **fine de mode B** (*terra nigra* ; coupe M118, assiette M1 et fragments indéterminés).

La céramique **mi-fine de mode B**, correspondant à des pièces des IIe et IIIe s., se compose de plusieurs bords : un pot à lèvre épaissie éversée et un autre à petite lèvre en bourrelet ainsi qu'un plat ou une marmite à lèvre rentrante. Les autres fragments de panse présentent fréquemment des décors de bandes lustrées en frises diagonales ou croisés.

La céramique **commune de mode A** compte des fragments de fond, anse et accroche d'anse sur des éléments de panse qui permettent de définir la présence d'au moins cinq formes fermées. En complément, se trouve un pied massif de marmite tripode et un couvercle en forme de cloche avec un rebord permettant une meilleure tenue sur le récipient. L'un des fragments est entièrement brûlé. L'autre est de couleur beige foncé avec une couverture partielle rouge.

La céramique **commune de mode B** est la catégorie qui regroupe le plus d'individus. L'essentiel correspond à des pots à lèvre éversée ou de profil triangulaire. En complément, ont pu être identifiés un couvercle de type Ch. 4012, un plat à rebord courbe ainsi qu'un fragment de panse avec départ d'anse correspondant à une bouilloire.

Quelques fragments en **céramique modelée** sont présents. Trois sont des panses de récipients en pâte grise à décor de bandes lustrées. Elles

correspondent à des productions tardives. Une autre série de fragments appartient à un même individu : une forme fermée dont la pâte est très dégraissée, cuite en mode A, mais avec un cœur noir, pourvue d'une anse de section en amande.

Les **amphores** comptent deux bords de forme G. 4 de production régionale. L'une en pâte beige avec de gros nodules carbonatés, recouverte d'un engobe blanc et l'autre en pâte orangé à surface beige. Deux derniers fragments appartiennent à une amphore de Bétique.

*Datation : première moitié du IIIe s. (voire au-delà ?).*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI
Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	1	1
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1
Sigillée	Lezoux	D45	mortier	1	1
Sigillée	Lezoux	D72	gobelet	1	0
Sigillée	Lezoux	L096	mortier	3	2
Sigillée	Lezoux	L097	mortier	1	0
Sigillée	Lezoux	L032	assiette	1	1
Sigillée	Lezoux	IND	coupe	1	1
Sigillée	Lezoux	IND	IND	2	0
Sigillée	Centre-ouest G	D37	coupe	1	1
Sigillée	Centre-ouest G	Ve.A2	assiette	1	1
Fine B	TN	IND	coupe	1	1
Fine B	TN	M1	assiette	1	1
Fine B	TN	M118	coupe	1	1
Fine B	TN	IND	IND	1	0
PFE	Lezoux	L331	gobelet	5	1
Mi-fine B		IND	pot	2	2
Mi-fine B		IND	IND	8	0
Mi-fine B		IND	marmite	1	1
Com A		IND	marmite	1	1
Com A		IND	IND	30	0
Com A		IND	IND	4	3
Com A		IND	IND	2	2
Com A	engobe rouge	IND	couvercle	2	1
Com A		IND	IND	2	0
Com B		Ch. 4012	couvercle	1	1
Com B		IND	plat	1	1
Com B		IND	bouilloire	1	0
Com B		IND	pot	18	16
Com B		IND	IND	5	0
Com B		IND	IND	42	0
Modelée		IND	pot	7	1
Modelée		IND	IND	3	0
Amphore	régionale	G.4	amphore	3	1
Amphore	Rrégionale	G.4	amphore	1	1
Amphore	Bétique	IND	IND	2	0

## US 1020

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	6	26.1%	6	42.9%
Mi-fine B	1	4.3%	1	7.1%
Com A	2	8.7%	1	7.1%
Com B	14	60.9%	6	42.9%
Total	23	100%	14	100%

Le lot de céramique sigillée est relativement important. On compte deux mortiers : un bord de Lez. 96 et un fond de Lez. 97, le premier de Lezoux, le second d'un atelier indéterminé du Centre de la Gaule (pâte orangé et



vernis rouge-orangé). Un bord de Drag. 37, un autre de coupelle Lez. 31 et l'embouchure d'une bouteille Lez. 105 sont également présents, ainsi qu'un fond d'assiette de forme indéterminée avec une estampille de lecture difficile. Ces pièces sont caractéristiques de celles produites entre les années 170 et 240, avec un *terminus post quem* en 190 pour le mortier Lez. 96 en raison de ses caractéristiques techniques.

Un fond de forme fermée en céramique mi-fine de mode B est attesté.

Le corpus des céramiques communes de mode A comporte l'embouchure d'une cruche Ch. 3417, attestée en pays carnutes à partir de la seconde moitié du IIe s. La céramique commune de mode B compte des plats à rebord oblique et lèvre rentrante, un de petite taille et une autre plus massif, un pied témoignant de la présence d'une marmite tripode ainsi que des fonds et bords de pot.

*Datation : première moitié du IIIe s.*

## US 1021

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	12	21.8%	7	50.0%
PFE	1	1.8%	1	7.1%
Mi-fine B	11	20.0%	1	7.1%
Com A	16	29.1%	2	14.3%
Com B	13	23.6%	3	21.4%
Amphore	2	3.6%	0	
Total	55	100%	14	100%

Cette US comporte un lot exceptionnel de céramique sigillée moulée du Centre de la Gaule. Toutes les pièces ont été produites, plus ou moins, au cours du deuxième quart du IIe s (**fig. 44**).

Le vase le plus précoce correspond à une production de l'atelier tardif de Libertus I (Libertus Ib). Il comporte une marque cursive rétrograde de libellée « LIBERTI » (inv. 183). Parmi les autres pièces, on trouve un décor de QVINTILIANVS (inv. 184), un autre de SIVSVS II (inv. 181) et un d'ALBVCIVS (inv. 182). Les caractéristiques techniques de ce dernier vase sont relativement atypiques puisque le vernis est orange mat et la pâte jaunâtre. Ce vase peut être d'origine lézovienne, mais sans certitude toutefois. Sont également attestés pour les années 140/160, un vase dont le décor appartient au style de DRVSVS II (inv. 185) et un autre issu des Martres-de-Veyre dont la partie ornée comporte l'ove si particulier de CETTVS, un des derniers décorateurs de ce centre de production (inv. 186).

Un petit fragment de Drag. 18 de la seconde moitié du Ier s. est issu, quant à lui, des ateliers de Millau-La Graufesenque et se trouve donc être résiduel dans cet ensemble particulièrement cohérent sur le plan chronologique.

Un fond de petit gobelet en paroi fine engobée du Centre de la Gaule est également attesté, ainsi qu'un vase en céramique mi-fine de mode B. Ce dernier correspond à une coupe dont le profil peut être assimilé à la forme M96 (inv. 230).

La céramique commune de mode A est représentée, en ce qui concerne les formes fermées, par des fragments de panse et un fond. Un mortier en pâte blanchâtre avec des inclusions de chamotte figure également au sein de ce lot. Il correspond à la forme Ch. 5305 et provient certainement des ateliers de Coulanges (inv. 141).

La céramique commune de mode B compte trois individus : des bords de pot à lèvre éversée plus ou moins grosse (inv. 231, 232), un fond et des fragments de paroi.

Le corpus des amphores est représenté par un fragment de Narbonnaise et un autre d'origine régionale.

*Datation : milieu du IIe s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	2	1	140
Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	2	1	182
Sigillée	M-de-Veyre	D37	coupe	1	1	186
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1	183
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	2	1	184
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	3	1	181
Sigillée	Millau-LG	D18	assiette	1	1	
PFE	Centre Gaule	L331	gobelet	1	1	
Mi-fine B		IND	coupe	11	1	230
Com A		Ch.5305	mortier	2	1	141
Com A		IND	f. fermée	14	1	
Com B		IND	pot	1	1	231
Com B		IND	pot	1	1	232
Com B		IND	pot	1	1	
Com B		IND	IND	10	0	
Amphore	régionale	IND	amphore	1	0	
Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	1	0	

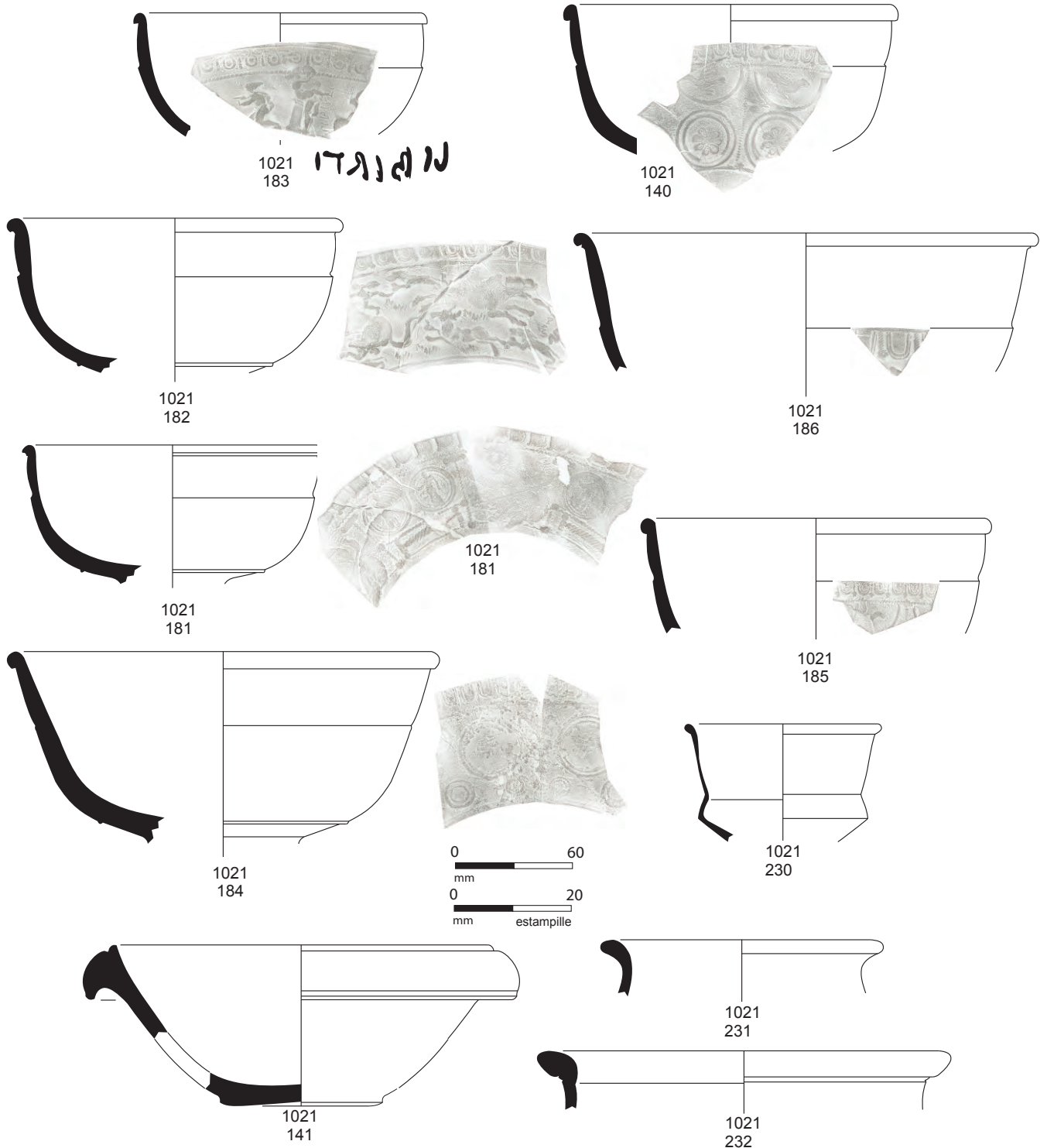


Fig. 44 : Mobilier céramique de l'US 1021 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1023**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	2	33.3%	0
PFE	1	16.7%	1
Com A	2	33.3%	0
Com B	1	16.7%	1
Total	6	100%	2

La vaisselle de table est représentée par deux fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) appartenant à une forme fermée et une lèvre de gobelet Lez. 331 en paroi fine engobée du Centre de la Gaule. La céramique commune de mode A correspond à des fragments de forme fermée, dont un très cuit à cœur gris et la commune de mode B à un fond de pot étroit dont les caractéristiques sont celles des productions du IIIe s.

*Datation : Mobilier hétérogène, du Ier s. au IIIe s.*

**US1024**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	10.0%	1
Fine B	3	30.0%	0
Com A	2	20.0%	0
Com B	4	40.0%	2
Total	10	100%	3

Sont présents : une assiette en sigillée de Millau-La Graufesenque de forme Ve. A2 (60/120), quelques fragments de panse d'une forme fermée non caractérisée en céramique fine de mode B (*terra nigra*), ainsi que quelques fragments de céramique commune de mode A et de mode B (deux bords de pot pour ces derniers : à lèvre épaissie éversée et à petite lèvre en bourrelet).

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1027**

Catégorie	NR	NMI
Sigillée	1	0
Com B	1	0
Total	2	0

Attestation de deux fragments de panse : sigillée de Millau-La Graufesenque (60/120) et céramique commune de mode B.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1028**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	16	3.0%	8	21.6%
Fine B	16	3.0%	5	13.5%
PFE	11	2.1%	0	
Com A	370	69.0%	12	32.4%
Com B	57	10.6%	8	21.6%
CEIRP	1	0.2%	1	2.7%
Amphore	65	12.1%	3	8.1%
Total	536	100%	37	100%

Il s'agit d'un des lots de céramique les plus riches du site avec 536 NR pour une évaluation de 37 NMI (**fig. 45**).

La **céramique sigillée** compte des pièces issues de trois origines différentes. La première est celle des vaisselles de Millau-La Graufesenque, à savoir des assiettes Drag. 15/17 (40/70), Drag. 18 (50/70) et Ve. A2 (60/120). La

deuxième est celle des pièces du groupe Centre-Ouest qui comporte un fragment de pied de coupe Drag. 37, éloigné de la paroi comme le sont ceux des pièces les plus précoces de cette forme (90/130), en pâte beige à vernis orange mat et un bord de coupe Lez. 84 en pâte marron et surface rouge mat. Le dernier lot enfin est celui des sigillées du Centre de la Gaule. Il se compose majoritairement de pièces de la seconde moitié du Ier s. : une coupelle Drag. 24/25 dont le fond, très usé, n'a pas conservé son estampille (inv. 151), un bord de coupe Drag. 37 (70/90 ; inv. 149) ainsi qu'une coupe Curle 11 (inv. 150). Un seul vase appartenant à cette dernière série peut être daté du IIe s. : un fragment de panse d'une coupe Drag. 37 portant vraisemblablement un décor de QVINTILIANVS des années 130/150. Le lot des **céramiques fines de mode B** (*terra nigra*) regroupe la plupart des formes que l'on retrouve dans les autres US du site datées de la seconde moitié du Ier s. Il s'agit des coupes M78/82 (inv. 152) et M96/110, des assiettes/plats M55 (inv. 153) et M7/12 (inv. 154) et enfin du pot M146. D'autres fragments de panse ne peuvent être caractérisés. Il est possible que certains d'entre eux n'appartiennent pas véritablement aux séries des *terra nigra* du Ier s. mais plutôt aux céramiques fines de mode B que l'on rencontre en faible quantité dans les niveaux du IIe s. Un vase au moins appartient clairement à cette dernière catégorie. Il s'agit d'un plat/assiette de forme identique au type M55, mais en plus épais et avec une pâte et une surface gris clair (inv. 160).

Les **parois fines engobées** ne sont représentées que par des fragments de panse. Les caractéristiques techniques et les décors des fragments permettent d'attester la présence de deux individus. Il s'agit de gobelets du Centre de la Gaule en pâte orangé pour l'un, jaune pour l'autre (inv. 155), pourvus de décors à la barbotine (épingles à cheveux, motifs de feuille).

Le lot des **céramiques communes de mode A** est le plus important de toutes les catégories céramiques attestées avec 69% des fragments. Il se compose principalement de panse, mais aussi d'éléments propres à définir la présence d'au moins 12 individus. Sont attestés deux bords de cruche engobée blanc de type Ch. 3405 (inv. 142) pour l'une et Ch. 3403 (inv. 147) pour l'autre. Parmi les fragments sans engobe se trouve une cruche proche du type Ch. 3416-1 (inv. 143) ainsi qu'une autre avec un bord en bourrelet rentrant dont la pâte est beige en surface et grise au centre. Viennent en complément deux anses trifides n'appartenant pas aux individus précédents, un pot à lèvres en crochet de type Ch. 1118-1120 (inv. 144) et un couvercle en pâte blanchâtre (inv. 146).

Un pot en pâte beige et surface beige à marron fortement micacée appartient au type Ch. 1122 (inv. 145). Une série de 5 fonds est également attestée.

Un fragment de plat en commune de mode A à engobe rouge pompéien complète ce lot. La pâte est fine, beige, micacée, correspondant ainsi à celle des productions du Centre de la Gaule attestées dès le milieu du Ier s. (inv. 148).

La céramique **commune de mode B** est curieusement assez faiblement représentée avec seulement 10% des NR et le double en NMI. Les formes attestées correspondent à des coupes tronconiques à lèvres en bourrelet rentrante (inv. 157, 159, 161), à des pots à lèvres éversées (inv. 158) mais aussi à un pot dont l'anse est attachée à la lèvre. Ce dispositif, relativement rare, est surtout attesté aux IIe et IIIe s. (inv. 156). Un lot de panse et de fond complète cet ensemble.

Le corpus des **amphores** comporte des fragments d'amphore de Narbonnaise, de Bétique (notamment un fond et une anse), de Tarraconaise (amphore Pasc. 1), mais aussi surtout d'une majorité d'amphores régionales. Parmi celles-ci, on compte une anse de Dr. 2/4 en pâte rouge et cœur gris, une anse en pâte brune et cœur gris parcourue par un sillon profond (probablement de type G. 4 ?) et un col d'amphore de type probablement Dr. 2/4 également en pâte rouge et engobe blanc. Parmi le lot des fragments de paroi d'épaisseur relativement fine en pâte brune se trouve un col de faible diamètre à deux anses correspondant à une amphorette dont les caractéristiques techniques



sont identiques aux conteneurs régionaux de plus grande taille du Val de Loire. Ces amphorettes sont bien connues dans leur région de production et plusieurs formes sont recensées dans la typologie du pays carnutes sans que l'on puisse en déterminer précisément une puisque la lèvre fait défaut.

*Datation : L'US dont est issu ce lot de mobiliers est apparue, lors de la fouille, immédiatement après le décapage. Elle appartient ainsi à la séquence des dernières occupations romaines du site, à savoir celle du IIIe s. Toutefois, les différentes catégories céramiques qu'elle comporte, contrairement à d'autres contextes tel celui de l'US 1177 par exemple, ne témoignent pas des corpus en usage à cette période. Aucun élément tardif dont l'attribution ne fait aucun doute n'a pu être attesté et les données chronologiques les plus récentes sont celles du milieu du IIe s. Seul le fragment de plat en céramique commune de mode A à vernis rouge pompéien peut éventuellement avoir été fabriqué au IIIe s. comme en témoignent les découvertes précédentes à Corseul. Il est à noter toutefois que ces plats sont produits dans le Centre de la Gaule dès le Ier s. et que des contextes du Val de Loire en livrent à cette période. Il ne s'agit donc pas d'un argument décisif. Toutes les autres catégories céramiques y compris les plus datantes comme les vaisselles de table ou encore les formes de communes de mode A et B témoignent de la présence de lots de la seconde moitié du Ier s. et de la première moitié du IIe s. identiques à ceux de nombreux autres contextes de cette fouille. Notons que l'attestation d'un pot à anse ne constitue pas non plus un argument de datation tardive puisque de telles pièces avec des pâtes et section d'anse similaires se retrouvent par exemple dans l'US 1109 dont tous les éléments indiquent une datation au cours des dernières décennies du Ier s.*

*Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une couche comportant du mobilier redéposé ou contemporain de la constitution, l'homogénéité et l'importance du lot rendent son étude particulièrement intéressante.*

**Constitution : contexte IIIe s. ou deuxième moitié du Ier s – première moitié du IIe s.**

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1028	Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	1	1	149
1028	Sigillée	Centre Gaule	Curle 11	coupe	1	1	150
1028	Sigillée	Centre-ouest G	D37	coupe	1	1	
1028	Sigillée	Centre Gaule	D24/25	coupelle	4	1	151
1028	Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	1	0	
1028	Sigillée	Millau-LG	D15/17	assiette	1	1	
1028	Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	1	1	
1028	Sigillée	Millau-LG	D18	assiette	2	1	
1028	Sigillée	Centre-ouest G	D30	coupe	1	1	
1028	Sigillée	Millau-LG	IND	IND	1	0	
1028	Sigillée	Centre Gaule	IND	IND	2	0	
1028	Fine B	TN	M007-012	assiette	1	1	154
1028	Fine B	TN	M055	assiette	1	1	153
1028	Fine B	TN	M078/82	coupe	1	1	152
1028	Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	
1028	Fine B	TN	M146	pot	1	1	
1028	Fine B		IND	IND	11	0	
1028	PFE	Lezoux	IND	gobelet	9	0	155
1028	PFE	Lezoux	IND	gobelet	2	0	
1028	Com A		IND	f. fermée	355	0	
1028	Com A	engobe blanc	Ch.3405	cruche	1	1	142
1028	Com A		Ch.3416-1	cruche	1	1	143
1028	Com A	engobe blanc	Ch.3403	cruche	1	1	147
1028	Com A		IND	cruche	1	1	
1028	Com A		IND	couvercle	1	1	146
1028	Com A		IND	cruche	2	2	
1028	Com A		Ch.1118-20	Pot	1	1	144
1028	Com A		Ch.1122	pot	2	1	145
1028	Com A		IND	f. fermée	5	3	
1028	Com B		IND	coupe	1	1	159
1028	Com B		IND	coupe	1	1	161
1028	Com B		IND	coupe	1	1	157
1028	Com B		IND	bouilloire	1	1	156
1028	Com B		IND	bouilloire	1	1	

1028	Com B		IND	pot	2	1	158
1028	Com B		IND	pot	2	2	
1028	Com B		IND	IND	6	0	
1028	Com B		IND	IND	42	0	
1028	CEIRP	Centre Gaule	IND	plat	1	1	148
1028	Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	23	0	
1028	Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	5	1	
1028	Amphore	Tarraconaise	Pasc. 1	amphore	1	0	
1028	Amphore	IND	IND	amphore	1	0	
1028	Amphore	régionale	IND	amphore	16	0	
1028	Amphore	régionale	Dr.2/4?	amphore	1	0	
1028	Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	1	1	
1028	Amphore	régionale	G.4?	amphore	1	1	
1028	Amphore	régionale	IND	amphore	16	0	

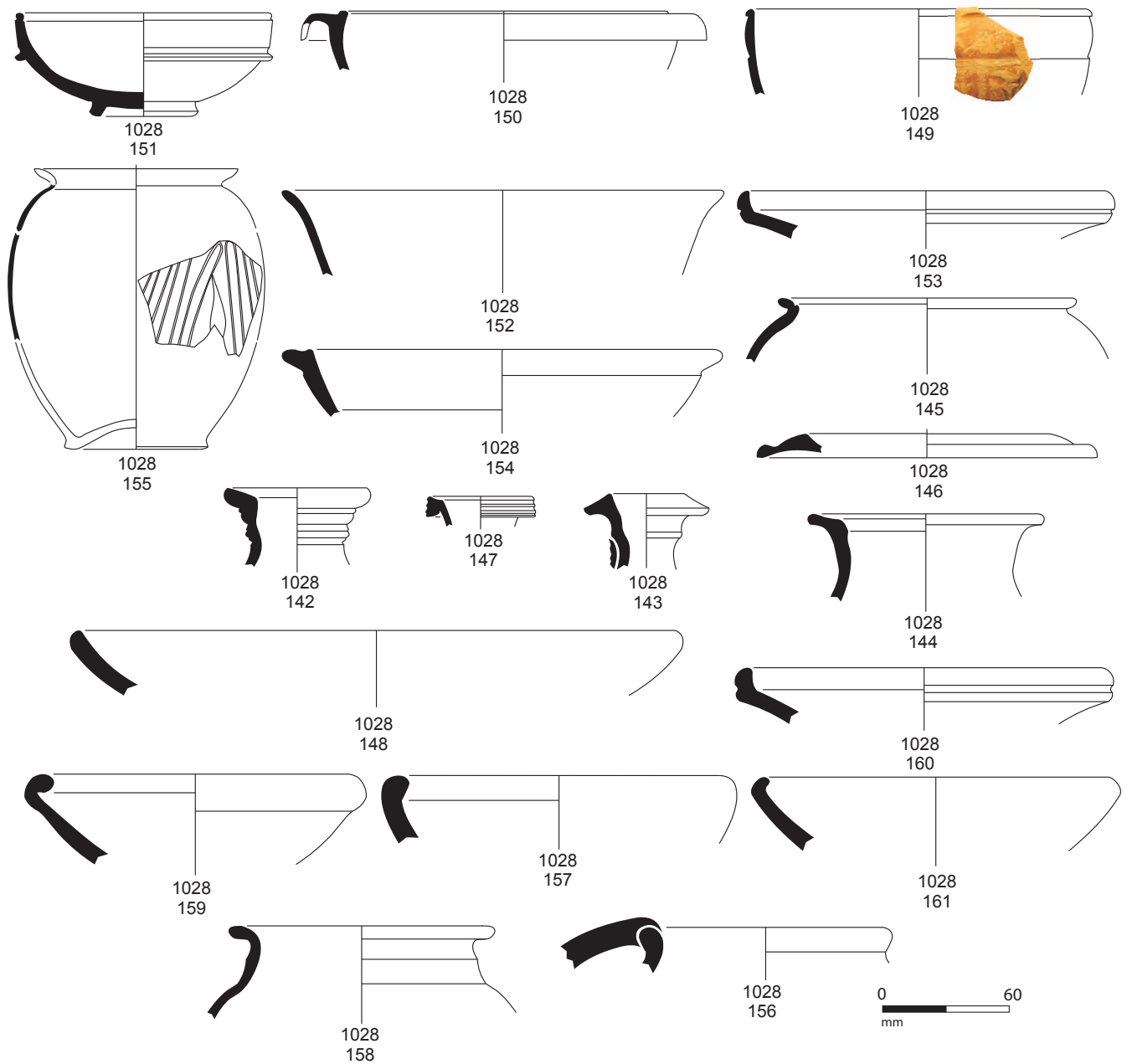


Fig. 45 : Mobilier céramique de l'US 1028 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US1029**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	12.5%	0
Com A	1	12.5%	0
Amphore	6	75.0%	0
Total	8	100%	0

Lot de céramiques ne comportant que des fragments de panse et donc sans attribution de NMI strict. Le fragment de sigillée attesté correspond à un mortier Curle 21 dont les caractéristiques techniques ne sont pas celles de Lezoux (pâte saumon/beige, vernis rouge/marron mat, probablement non grésé). Les caractéristiques morphologiques du vase incitent à y voir une des pièces les précoces de la série, vraisemblablement troisième quart du IIe s. Un fragment de commune de mode A comporte une pâte rouge au cœur, beige en surface, dégraissée. Les autres fragments correspondent à des amphores de Bétique et de Narbonnaise.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

**US 1030**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	8	11.6%	6	40.0%
Fine B	4	5.8%	1	6.7%
Mi-fine B	6	8.7%	2	13.3%
Com A	8	11.6%	3	20.0%
Com B	21	30.4%	2	13.3%
Amphore	22	31.9%	1	6.7%
Total	69	100%	15	100%

Le lot de céramique **sigillée** se compose d'une majorité de pièces du Ier s (**fig. 46**). Celles issues des ateliers du Sud de la Gaule correspondent à une assiette Ve. D2 (90/120 ; inv. 55), une assiette Drag. 18 (60/90 ; inv. 56) ainsi qu'une coupelle Drag. 24/25 (60/80 ; inv. 57). Deux autres vaisselles proviennent de Lezoux : une coupelle Ve. A1 largement brûlée (si la plupart des fragments sont noirs, un présente encore une pâte beige et un résidu d'engobe rouge. Il s'agit donc bien d'une céramique sigillée non calcaire ; inv. 54), ainsi qu'un pied d'assiette précoce (20/50). Un dernier fragment correspond à la pièce la plus récente du lot : un bord de coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 120/150.

La céramique **fine de mode B** de type *terra nigra* se compose de petit fragments de panse de forme indéterminée et d'un fond de vase bobine M126 (inv. 51) en pâte grise homogène.

La céramique **mi-fine de mode B** comporte des fragments de couvercle dont un bouton, une assiette dont la forme s'apparente à celle en *terra nigra* M55 (inv. 52), un fragment de panse de forme fermée et d'autres sans caractérisation de forme.

La céramique **commune de mode A** compte un fragment de coupe à collerette similaire au type Curle 11 en sigillée. La pâte est orangé au cœur et beige en surface, parfaitement lissée dans sa partie supérieure (inv. 53). Plusieurs fragments de panse de forme fermée sont attestés, ainsi qu'une portion d'anse en pâte beige, engobée orange, comportant cinq lobes. Un mortier en pâte beige dégraissée complète cet ensemble. Sa forme est relativement singulière (inv. 58).

La céramique **commune de mode B** compte pour l'essentiel des fragments de panse. Deux bords sont présents : un pot à lèvres éversées (inv. 72) et une grosse lèvre de marmite (inv. 71).

Le lot des **amphores** se compose de fragments correspondant à des contenants régionaux : une anse bifide, des fragments de panse carénée appartenant à une amphore Dr. 2/4. Sont également présents une anse de Dr. 20 de Bétique (inv. 59) et des fragments de panse d'amphore de Narbonnaise.

*Datation : La céramique sigillée montre que si le contexte n'a pas été scellé avant les années 120, il comporte majoritairement des pièces de la seconde moitié du 1er s.*

*Constitution : deuxième quart du 2e s. ; assemblage : deuxième moitié du 1er s. – premières décennies du 2e s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Sigillée	Lezoux	Ve.A1	coupelle	3	1	054
Sigillée	Millau-LG	Ve.D2	assiette	1	1	055
Sigillée	Millau-LG	D18	assiette	1	1	056
Sigillée	Millau-LG	D24/25	coupelle	1	1	057
Sigillée	Lezoux	IND	assiette	1	1	
Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1	
Fine B	TN	M126	coupe	1	1	051
Fine B	TN	IND	IND	3	0	
Mi-fine B		IND	couvercle	2	1	
Mi-fine B		IND	IND	2	0	
Mi-fine B		M055	assiette	2	1	052
Com A		IND	coupe	3	1	053
Com A		IND	mortier	1	1	058
Com A	engobe rouge	IND	cruche	1	1	
Com A		IND	IND	3	0	
Com B		IND	IND	17	0	
Com B		IND	IND	2	0	
Com B		IND	pot	1	1	072
Com B		IND	marmite	1	1	071
Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	2	0	
Amphore	régionale	IND	IND	7	0	
Amphore	régionale	IND	IND	6	0	
Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	1	1	059
Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	6	0	

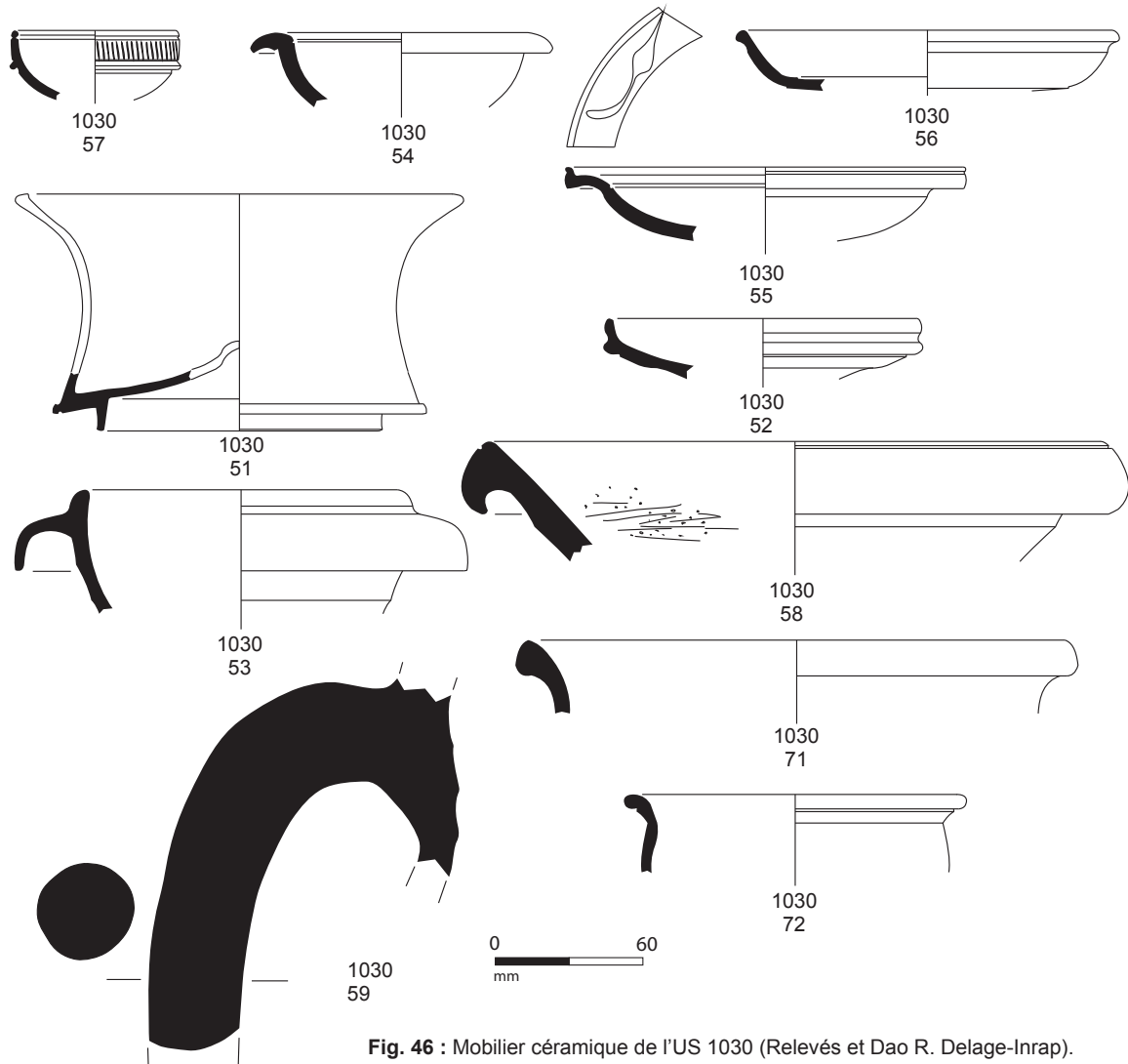


Fig. 46 : Mobilier céramique de l'US 1030 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).



**US 1031**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	11.1%	0
Mi-fine B	2	22.2%	0
Com A	1	11.1%	0
Com B	5	55.6%	0
Total	9	100%	0

Sont attestés un fragment de panse d'un gobelet en sigillée de forme Déch. 72 du Centre de la Gaule des années 160/240, deux fragments de forme fermée en céramique mi-fine de mode B du IIIe s., ainsi qu'un lot de céramiques communes de mode A et B.

*Datation : IIIe s.*

**US 1032**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	10.0%	1	20.0%
Fine B	1	10.0%	1	20.0%
Com A	1	10.0%	0	
Com B	6	60.0%	3	60.0%
Amphore	1	10.0%	0	
Total	10	100%	5	100%

Est attesté, en céramique sigillée, un fragment d'assiette de Lezoux du milieu du Ier s.

La céramique fine de mode B compte une assiette M7, la céramique commune de mode A, un fragment de forme fermée et la céramique commune de mode B, une coupe à lèvre rentrante ainsi que deux pots dont une avec une lèvre triangulaire. Une panse d'amphore régionale en pâte brune et cœur gris complète ce modeste lot.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1037**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	2	22.2%	1
Com A	1	11.1%	1
Com B	6	66.7%	0
Total	9	100%	2

Un bord de mortier en pâte calcaire blanche de type « Aoste » est attesté ainsi que deux fragments de céramique fine de mode B, un de forme fermée indéterminée et un autre d'une assiette M55. Un lot de céramique commune de mode B est également présent.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1039**

Catégorie	NR	NMI
Com B	5	1

Lot de fragments de céramique commune de mode B.

*Datation : Ier s.*

**US 1040**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	5	4.1%	3	17.6%
Fine B	7	5.8%	4	23.5%
PFE	1	0.8%	0	
Com A	48	39.7%	3	17.6%
Com B	26	21.5%	6	35.3%
Amphore	34	28.1%	1	5.9%
Total	121	100%	17	100%

La sigillée comporte un seul fragment de production lézovienne : une assiette Drag. 18 des années 60/90. Les autres éléments proviennent des ateliers de Millau-La Graufesenque : un fond de Drag. 37 plutôt précoce (70/90) ainsi qu'une coupelle Ve. A1 de chronologie presque similaire.

Un fragment de gobelet en paroi fine engobée est présent. Il correspond à une production du Centre de la Gaule à pâte beige et engobe noir et comporte un décor d'épingle à cheveux et motifs floraux en frise verticale.

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par une coupe M106/110, une coupe à collerette M118 et deux bords de pot M146. D'autres fragments de panse et de fond ne peuvent être caractérisés. La céramique commune de mode A, bien que représentée par de nombreux fragments ne comporte aucun bord. Seuls une anse et deux fonds permettent de déterminer des individus. L'essentiel correspond à des formes fermées à l'exception d'une panse de mortier en pâte blanchâtre avec inclusions de chamotte et autres dégraissants comme le sont la plupart des exemplaires recensés sur le site.

La céramique commune de mode B compte des pots à lèvres éversées de profil similaire, ainsi qu'une coupe à lèvres en bourrelet rentant et une autre coupe de forme similaire au type M55 en céramique fine.

Le corpus des amphores se caractérise, quant à lui, par de nombreux fragments de panse de contenants régionaux : les uns en pâte brune et cœur gris aux parois toujours fines et les autres aux parois épaisses en pâte rouge et cœur gris. En complément se trouvent deux gros fragments d'amphore Dr. 20 de Bétique ainsi qu'un bord de Dr. 7/11 en pâte beige très peu dégraissée d'origine incertaine.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI
Sigillée	Millau-LG	Ve.A1	coupelle	2	1
Sigillée	Millau-LG	D37	coupe	1	1
Sigillée	Lezoux	D18	assiette	2	1
Fine B	TN	M106	coupe	2	1
Fine B	TN	M118	coupe	1	1
Fine B	TN	M146	pot	2	2
Fine B	TN	IND	IND	2	0
PFE	Centre Gaule	IND	gobelet	1	0
Com A		IND	f. fermée	44	0
Com A		IND	f. fermée	2	2
Com A		IND	f. fermée	1	1
Com A		IND	mortier	1	0
Com B		IND	IND	18	0
Com B		IND	pot	4	4
Com B		IND	coupe	1	1
Com B		M055	assiette	1	1
Com B		IND	pot	2	0
Amphore	régionale	IND	amphore	15	0
Amphore	régionale	IND	amphore	13	0
Amphore	IND	Dr.7/11	amphore	1	1
Amphore	IND	IND	amphore	3	0
Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	2	0

**US 1042, 1043 (fosse 1041)**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	7	7.1%	3	21.4%
Fine B	6	6.1%	1	7.1%
Mi-fine B	3	3.0%	3	21.4%
Com A	33	33.3%	1	7.1%
Com B	10	10.1%	4	28.6%
Amphore	40	40.4%	2	14.3%
Total	99	100%	14	100%

**1042**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	5	14.3%	1
Com A	12	34.3%	0
Com B	12	34.3%	1
Modelée	1	2.9%	1
Amphore	5	14.3%	0
Total	35	100%	3

**1043**

Le lot de céramique sigillée est relativement hétérogène. Il comporte une coupelle Ve. A1 et des fragments de coupes Drag. 37 issues des ateliers de Millau-La Graufesenque. Les pièces du Centre de la Gaule sont représentées par des fragments de coupe Drag. 37 dont les décors sont ceux de CINNAMVS. Au moins deux individus peuvent être identifiés. Un fond présente les caractéristiques techniques et morphologiques d'une vaisselle du milieu du IIe s. Quelques fragments du Centre-Ouest sont également attestés : une coupe Drag. 37 dont une petite partie du décor est conservée ainsi qu'un pied d'une assiette indéterminée.

Un petit lot de céramique fine de mode B est résiduel au sein de cet ensemble, tandis que deux bords de coupe peuvent être rattachés à la série des céramiques mi-fines de mode B du IIe s.

La céramique commune de mode A est représentée par de nombreux fragments de panse de forme fermée dont les caractéristiques techniques sont particulièrement diversifiées. Seul autre élément de forme attesté : une collerette de coupe en pâte blanchâtre.

Le lot de céramique commune de mode B comporte un bord de marmite à grosse lèvre en bourrelet et paroi épaisse ainsi qu'un petit pot à lèvre éversée. Plusieurs fonds sont également présents.

Figure également au sein de cet ensemble une panse avec départ de pied d'une marmite tripode en céramique modelée à la surface parfaitement régularisée.

Les amphores comptent quelques fragments de Bétique, un autre de Lipari, un lot important de Narbonnaise dont un seul présente un départ d'anse et un autre lot de productions régionales, dont un col engobé blanc et une anse vraisemblablement de G. 4 (bifide).

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI
1042	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	2	1
1042	Sigillée	Millau-LG	D37	coupe	1	0
1042	Sigillée	Centre-ouest G	D37	coupe	1	0
1042	Sigillée	Centre-ouest G	IND	assiette	1	1
1042	Sigillée	Lezoux	D29	coupe	1	0
1042	Sigillée	Lezoux	L031	coupelle	1	1
1042	Fine B	TN	M146	pot	1	1
1042	Fine B	TN	IND	IND	5	0
1042	Mi-fine B		IND	coupe	2	2
1042	Mi-fine B		IND	coupe	1	1
1042	Com A		Ch.5305	mortier	1	1
1042	Com A		IND	f. fermée	32	0

1042	Com B		IND	marmite	3	1
1042	Com B		IND	pot	1	1
1042	Com B		IND	pot	2	2
1042	Com B		IND	IND	4	0
1042	Amphore	régionale	IND	amphore	6	1
1042	Amphore	Nabonnaise	IND	amphore	32	1
1042	Amphore	Bétique	IND	amphore	2	0
1043	TCA		IND	TEG	1	0
1043	Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	1	0
1043	Sigillée	Centre-ouest	D37	coupe	1	0
1043	Sigillée	Millau-LG	D37	coupe	1	0
1043	Sigillée	Millau-LG	Ve.A1	coupelle	2	1
1043	Com A		IND	IND	11	0
1043	Com A		IND	coupe	1	0
1043	Com B		IND	pot	12	1
1043	Modelée		IND	marmite	1	1
1043	Amphore	régionale	IND	amphore	3	0
1043	Amphore	Bétique	IND	amphore	1	0
1043	Amphore	Lipari	IND	amphore	1	0

### US 1047

Catégorie	NR	%NR	NMI
Mi-fine B	3	60.0%	2
Com A	2	40.0%	0
Total	5	100%	2

Trois fragments de céramique mi-fine de mode B tardive sont attestés, correspondant à deux individus : un col concave de bouteille de couleur noir ainsi que la partie haute d'une forme fermée à la surface ardoisée. Deux fragments de céramique commune de mode A appartiennent à des formes fermées. L'un présente une pâte granuleuse et avait sans doute une surface peinte aujourd'hui fortement altérée. Il s'agit de toute évidence d'une forme tardive.

*Datation : IIIe s.*

### US 1051

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	2.8%	1
Com A	15	41.7%	0
Com B	8	22.2%	2
Amphore	12	33.3%	0
Total	36	100%	3

La céramique sigillée est représentée par une coupe moulée Drag. 37 de Lezoux présentant un décor du potier ADVOCISVS. Les caractéristiques techniques et stylistiques de ce vase incitent à le dater du troisième quart du IIe s.

La céramique commune de mode A ne compte aucun élément de bord, tandis que la commune de mode B est représentée par deux pots dont l'un de grandes dimensions. Des fragments d'amphores régionales à pâte brune et cœur noir ou en pâte rouge ainsi que des fragments d'une Dr. 20 de Bétique sont également présentes.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*



**US 1057**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	7.7%	0	
Fine B	2	15.4%	2	50.0%
Mi-fine B	1	7.7%	1	25.0%
Com A	2	15.4%	0	
Com B	2	15.4%	0	
Amphore	5	38.5%	1	25.0%
Total	13	100%	4	100%

Sont attestés pour les vaisselles de table, une céramique sigillée de Lezoux (fragment de panse de coupe Drag. 37 portant un décor de CINNAMVS des années 140/160) ainsi que deux fragments de céramique fine de mode B (un bord de coupe M96/110 et un bord de pot M146).

Le reste du mobilier céramique se compose d'une coupe en céramique mi-fine de mode B correspondant au type M55, deux fragments de commune de mode A et deux autres de mode B sans caractérisation de forme ainsi qu'un fond d'amphore régionale en pâte brune et cœur noir.

*Datation : milieu IIe s.*

**US 1058**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Mi-fine B	2	7.4%	1
Com A	13	48.1%	0
Com B	9	33.3%	2
Amphore	3	11.1%	0
Total	27	100%	3

Deux fragments de céramique mi-fine de mode B sont présents. L'un de coupe à bandeau droit terminée par une petite lèvre en bourrelet. La surface est grise parfaitement régularisée et la pâte noire très cuite. L'autre fragment est une panse de forme fermée.

La céramique commune de mode A comporte des fragments de la collerette d'une coupe en pâte orangé et d'autres fragments de panse de forme fermée à engobe blanc ou non.

La céramique commune de mode B est représentée, quant à elle, par des éléments d'un récipient avec un départ d'anse sur le haut de la panse. La pâte est noire, très cuite, avec de nombreux dégraissants. Un bord de pot est également attesté. Des fragments de panse d'amphores régionales complètent ce lot.

*Datation : ensemble vraisemblablement hétérogène avec des mobiliers du Ier s. et du IIe s. (voire du IIIe s. ?).*

**US 1061**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	3.8%	0
Fine B	3	11.5%	0
MET	1	3.8%	0
Mi-fine B	2	7.7%	0
Com A	10	38.5%	0
Com B	7	26.9%	2
Amphore	2	7.7%	0
Total	26	100%	2

La céramique fine est représentée par un fragment de panse de mortier Curle 21 du Centre de la Gaule (140/190) et un fragment d'un gobelet en céramique métallescente de première ou deuxième génération (deuxième moitié du IIe s. et au-delà), ainsi que trois fragments de céramique fine de mode B résiduels.

Deux fragments de forme fermée d'une céramique mi-fine de mode B sont attestés ainsi que trois éléments de céramique commune de mode A et deux autres de commune de mode B (dont un fond).

*Datation : deuxième moitié du IIe s. (voire au-delà).*

### US 1062

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	7	46.6%	0
Com B	6	40%	1
Amphore	2	3.3%	0
Total	15	100%	1

Fragments de céramiques communes de mode A et B sans caractérisation de forme. Présence également de deux fragments d'amphore régionale.

*Datation : deuxième moitié du Ier s. – IIe s.*

### US 1069

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	5	4.5%	2	10.5%
Fine B	8	7.1%	4	21.1%
Com A	36	32.1%	6	31.6%
Com B	48	42.9%	6	31.6%
Amphore	15	13.4%	1	5.3%
Total	112	100%	19	100%

La céramique **sigillée** est représentée par un vase de Millau-La Graufesenque, une coupelle de forme indéterminée des années 50/80. Le reste du corpus se compose de pièces du Centre de la Gaule : deux assiettes Ve. A2 des années 60/110 (**fig. 47**, inv. 73), un fond de Drag. 37 dont les caractéristiques techniques et morphologiques correspondent à une pièce des années 80/110 et enfin un autre fond de Drag. 37 en pâte calcaire précoce (pâte saumon avec très peu de nodules calcaires visibles, vernis orangé mat) des années 100/130 (inv. 74).

La céramique **fine de mode B** (*terra nigra*) se compose, pour les pièces quantifiables, de fonds essentiellement. Il s'agit d'une coupe de forme M75/82 (inv. 81), d'une assiette probablement de forme M15/16 (inv. 82), et de fonds d'attribution plus improbable : éventuellement une forme fermée M146 et un fond de coupe M96.

La céramique **commune de mode A** est représentée par plusieurs vases à engobe blanc. Un col correspondant à une grande cruche précoce (paroi peu épaisse, pâte beige micacée, engobe blanc épais), un bord de cruche en pâte rouge et engobe blanc (inv. 76) et une marmite probablement tripode à panse carénée et marli dans la partie haute (inv. 84). Le corpus majoritaire demeure toutefois celui des pièces sans engobe, composé pour l'essentiel de fragments de panse, d'un fond et d'une anse de forme fermée, mais aussi d'une coupe à grosse lèvre en bourrelet légèrement rentrante (inv. 75) et d'un mortier en pâte blanchâtre avec des dégraissants minéraux et chamottes et une surface beige/orangé, dont la provenance est certainement Coulanges (inv. 83).

La céramique **commune de mode B** est essentiellement attestée via des pots dont la lèvre épaissie est éversée (inv. 78, 79), une marmite (inv. 77) ainsi qu'un bord de coupe à lèvre rentrante (inv. 80).

Le corpus des **amphores** est diversifié : un fragment de Lipari, deux autres de Narbonnaise, une panse et une anse de G. 4 régionale en pâte beige à cœur rouge, des fragments d'amphore à pâte rouge et cœur gris ainsi que des fragments de conteneur à paroi peu épaisse en pâte brune et cœur noir.

*Datation : l'assemblage de cette US est similaire à celui de l'US 1030 à savoir des mobiliers pour l'essentiel de la seconde moitié du Ier s., mais un contexte qui n'a probablement pas été scellé avant le début du IIe s.*

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1069	Sigillée	Millau-LG	IND	coupelle	1	0	
1069	Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	1	073
1069	Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	0	
1069	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1	074
1069	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0	
1069	Fine B	TN	M075/82	coupe	2	1	081
1069	Fine B	TN	M015/16	assiette	1	1	082
1069	Fine B	TN	M146?	pot	1	1	
1069	Fine B	TN	M096/110?	coupe	1	1	
1069	Fine B	TN	IND	IND	3	0	
1069	Com A	engobe blanc	IND	cruche	1	0	
1069	Com A	engobe blanc	IND	marmite	2	1	084
1069	Com A	engobe blanc	IND	cruche	1	1	076
1069	Com A		IND	marmite	1	1	075
1069	Com A		IND	cruche	2	2	
1069	Com A		IND	cruche	27	0	
1069	Com A		Ch.5305	mortier	2	1	083
1069	Com B		IND	pot	1	1	078
1069	Com B		IND	pot	1	1	079
1069	Com B		IND	marmite	1	1	077
1069	Com B		IND	coupe	1	1	080
1069	Com B		IND	pot	4	2	
1069	Com B		IND	pot	4	0	
1069	Com B		IND	IND	36	0	
1069	Amphore	Lipari	IND	amphore	1	0	
1069	Amphore	régionale	G.4	amphore	2	1	
1069	Amphore	régionale	IND	amphore	10	0	
1069	Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	2	0	

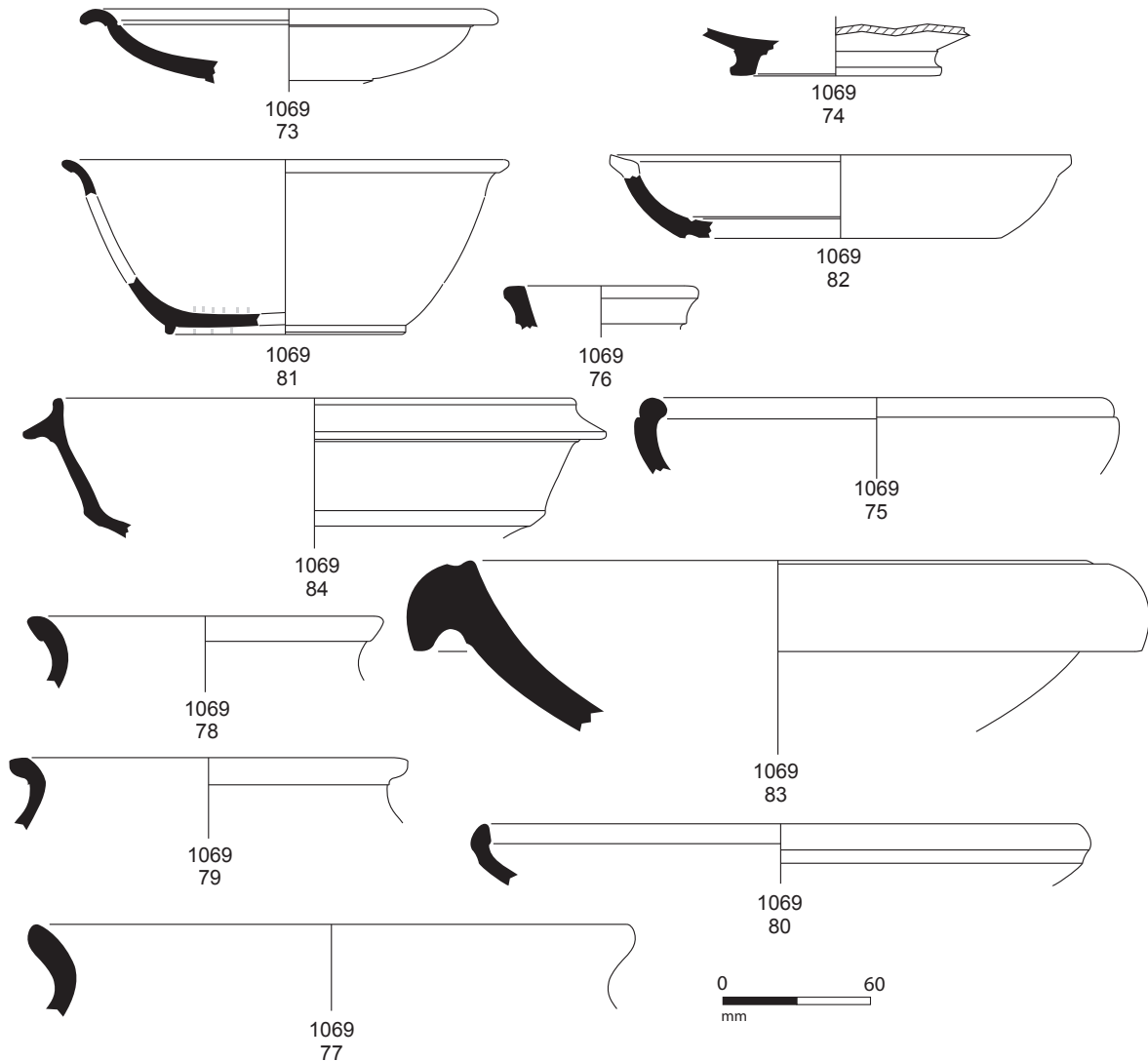


Fig. 47 : Mobilier céramique de l'US 1069 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1069BT**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	4	10.5%	1	16.7%
Fine B	6	15.8%	2	33.3%
Com A	11	28.9%	0	
Com B	11	28.9%	3	50.0%
Amphore	6	15.8%	0	
Total	38	100%	6	100%

Le lot des céramiques sigillées se compose d'un fragment de collerette de Curle 11 des années 60/90, un Drag. 37 des Martres-de-Veyre du début du II<sup>e</sup> s., un pied de Drag. 37 et un mortier Drag. 45 de la première moitié du III<sup>e</sup> s. La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse tandis que la céramique commune de mode B est représentée par deux bords de pot à lèvre éversée et un bord de marmite en pâte fine et surface grise comme le sont certaines pièces tardives.

Les amphores ne sont attestées que par des fragments de panse en pâte brune et cœur gris d'origine régionale.

*Datation : première moitié du III<sup>e</sup> s.*

**US 1071**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	2	2.9%	1	9.1%
Fine B	2	2.9%	2	18.2%
PFE	1	1.4%	0	
Com A	9	13.0%	3	27.3%
Com B	21	30.4%	4	36.4%
Amphore	34	49.3%	1	9.1%
Total	69	100%	11	100%

Une seule céramique sigillée est attestée : une assiette Drag. 18 de Lezoux des années 40/70 (vernis rouge clair mat, pâte beige). La céramique fine de mode B est représentée à deux bords, l'un d'assiette M39 et l'autre de coupe M96. Un fragment de panse de paroi fine engobée du Centre de la Gaule complète ce corpus de vaisselle de table (pâte beige micacée, engobe marron, semi de minéraux en surface).

La céramique commune de mode A est représentée par des fragments de cruche engobée blanc dont un bord de grand diamètre (24 cm). Il s'agit d'un col droit surmonté d'une lèvre en bourrelet aplatie (pâte rouge à cœur gris avec très peu de dégraissants). Un autre fragment correspond à la partie haute d'une petite coupe à profil en S à pâte orangée en externe, gris en interne, très micacée.

La céramique commune de mode B comporte trois pots dont deux avec une grosse lèvre ronde et un autre avec une lèvre en gouttière. Un dernier fragment de bord correspond à un pot ayant une anse attachée sur la lèvre. Le corpus des amphores compte de nombreuses portions d'une amphore Dr. 2/4 régionale (anse à section en bourrelet avec sillon central, ainsi qu'une portion au niveau de la carène). La pâte est beige en surface avec un dégradé interne de l'orange vif au gris. D'autres fragments correspondent à une autre amphore de même provenance mais sans caractérisation de forme. Un autre lot appartient à une amphore de Bétique.

*Datation : deuxième moitié du I<sup>er</sup> s.*

**US 1076**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	2	22.2%	1
Mi-fine B	2	22.2%	0
Com A	2	22.2%	0
Com B	3	33.3%	0
Total	9	100%	1



Deux sigillées du Centre de la Gaule des années 140/170 sont attestées : un fragment de Drag. 37 dont le décor ne peut être caractérisé et un fond d'assiette sans caractérisation de forme. Des fragments de céramique mi-fine de mode B sont également présents (surface sombre lissée et pâte grise ou colorée). La céramique commune de mode A est représentée par deux petits fragments de forme fermée tandis que celle de mode B comporte un fond de marmite tripode et la partie basse de la panse d'un pot.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

### US 1078

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	4	8%	1	16.7%
Com A	28	56%	1	16.7%
Com B	16	32%	3	50%
Amphore	2	4%	1	16.7%
Total	50	100%	6	100%

Quelques fragments de panse et un bord de céramique fine de mode B (*terra nigra*) témoignent de la présence d'une forme M130. La pâte est grise homogène et la surface noire.

Le lot des céramiques communes de mode A compte principalement une cruche dont la lèvre en bourrelet est similaire à un exemplaire issu de la fouille de Monterfil II : ensemble 12, pl. 43, n°42 (Ferrette 2003).

Le lot des céramiques communes de mode B compte essentiellement des fragments de panse accompagnés de deux fragments de fond et de la partie supérieure d'une petite coupe similaire à un exemplaire de Monterfil II : ensemble 10, pl. 32, n°20, (Ferrette 2003).

Deux fragments d'amphore « régionale » sont présents : une panse en pâte rougeâtre et un bord de G. 4 en pâte beige comportant de gros nodules calcaires et un engobe blanc (collage avec 1018 concernant cet individu).

*Datation : Deuxième moitié du Ier s. ?*

### US 1079

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Mi-fine B	1	9.1%	0	
Com A	2	18.2%	2	33.3%
Com B	5	45.5%	4	66.7%
Amphore	3	27.3%	0	
Total	11	100%	6	100%

Présence d'un fragment de céramique mi-fine de mode B (pâte grise très homogène presque dépourvue de dégraissants et surface régularisée en externe), un fond de cruche en commune de mode A à engobe orange, 4 bords différents de pot en commune de mode B et quelques éléments d'une amphore régionale en pâte brune à cœur gris.

*Datation : Les caractéristiques techniques des vases incitent à situer ces mobiliers au IIe s. (voire IIIe s.).*

### US 1080

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	19	31.7%	7	53.8%
Com A	10	16.7%	0	
Com B	21	35.0%	5	38.5%
Amphore	7	11.7%	1	7.7%
Cér.	3	5.0%	0	
Total	60	100%	13	100%

Les vaisselles de table sont exclusivement représentées par des céramiques fines de mode B (*terra nigra*). Le répertoire compte deux coupes M096 (**fig. 48**, inv. 134), un pot M146, une coupe à collerette ainsi qu'une assiette

presque complète de forme M55 (inv. 133). D'autres fragments de bord, de fond et de panse ne peuvent être caractérisés.

La céramique commune de mode A compte exclusivement des fragments de panse de forme fermée en pâte blanchâtre, beige ou rouge, ainsi qu'un col de cruche engobée blanc.

La céramique commune de mode B est représentée par les traditionnels pots à lèvre éversée (inv. 136, 138), ainsi que par une marmite (inv. 137) et une coupe de forme tronconique avec lèvre en bourrelet (inv. 139).

Les amphores se caractérisent par une embouchure de G. 4 régionale en pâte orangé à cœur gris (inv. 130), plusieurs fragments de panse d'amphore de même provenance en pâte brune ainsi qu'un fragment de panse d'amphore de Lipari.

Trois fragments de céramique présentent des caractéristiques qui en font très certainement des mobiliers intrusifs.

*Datation : seconde moitié du IIe s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Fine B	TN	M118	coupe	1	1	132
Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	134
Fine B	TN	M146	pot	1	1	131
Fine B	TN	M075/82	coupe	1	1	135
Fine B	TN	M055	assiette	4	1	133
Fine B	TN	M055	assiette	9	1	
Fine B	TN	M096/110	coupe	2	1	
Com A	engobe blanc	IND	cruche	1	0	
Com A		IND	f. fermée	9	0	
Com B		IND	pot	1	1	136
Com B		IND	pot	1	1	138
Com B		IND	marmite	1	1	137
Com B		IND	coupe	1	1	139
Com B		IND	pot	1	1	
Com B		IND	IND	12	0	
Com B		IND	IND	4	0	
Amphore	régionale	G.4	amphore	1	1	130
Amphore	régionale	IND	amphore	5	0	
Amphore	Lipari	IND	amphore	1	0	
Cér.	intrusif ?	IND	IND	3	0	

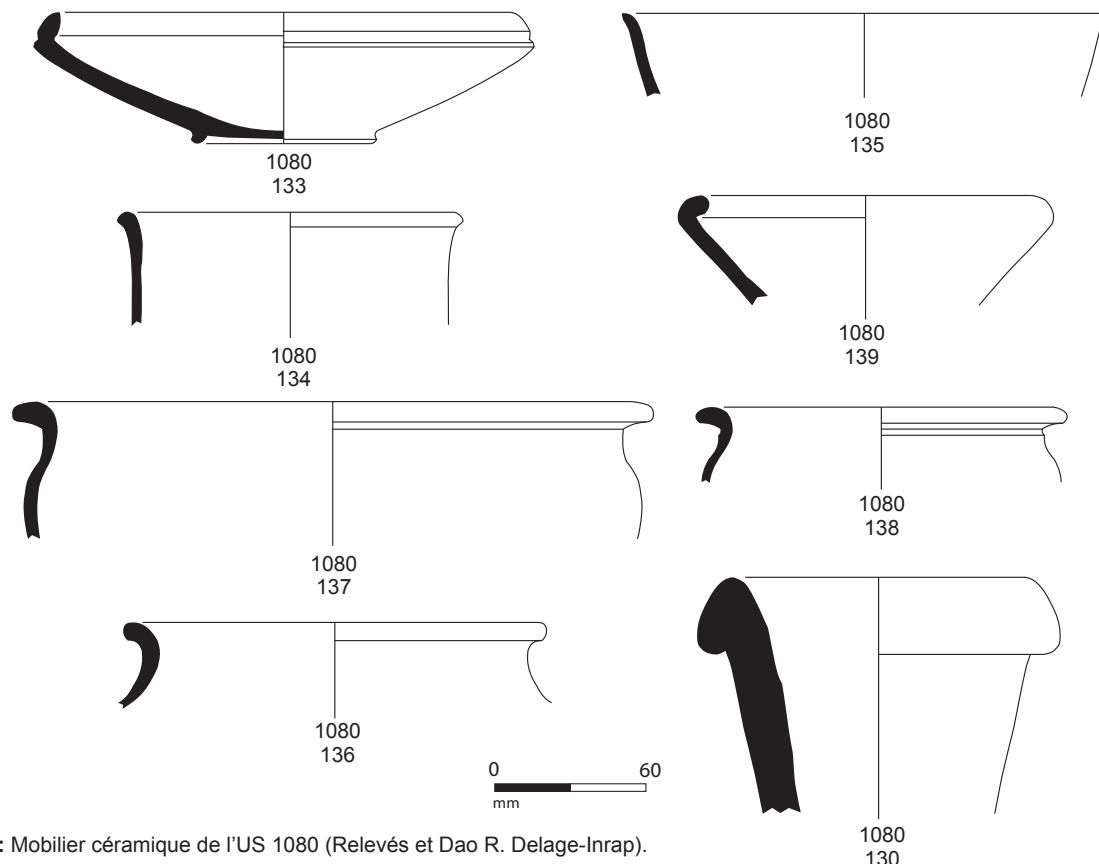


Fig. 48 : Mobilier céramique de l'US 1080 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1081+1082**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	8	3.5%	2	5.9%
Fine B	49	21.5%	5	14.7%
Mi-fine B	11	4.8%	4	11.8%
Com A	55	24.1%	9	26.5%
Com B	67	29.4%	9	26.5%
Amphore	38	16.7%	5	14.7%
Total	228	100%	34	100%

**1081**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	6	17.1%	3	27.3%
Fine B	4	11.4%	0	
Mi-fine B	1	2.9%	0	
Com A	8	22.9%	2	18.2%
Com B	11	31.4%	2	18.2%
Amphore	5	14.3%	4	36.4%
Total	35	100%	11	100%

**1082**

Le corpus de la céramique **sigillée** comporte quelques pièces de Millau-La Graufesenque et une majorité de vaisselles de Lezoux (**fig. 49**). Les premières sont représentées par une assiette et une coupelle du service Ve. A. Toutes les productions de Lezoux appartiennent au Ier s. Il s'agit de deux assiettes Drag. 18 dont une archéologiquement complète (inv. 190), d'une coupelle Drag. 27 (inv. 191) et d'un fond appartenant vraisemblablement également à cette forme, mais aussi d'une coupelle et d'une assiette du service Ve. A. L'ensemble de ces pièces peut être daté entre les années 40 pour les plus précoces et surtout 60 à 90.

La céramique **fine de mode B** est représentée par un répertoire classique de cette période. La forme dominante est la coupe M96 avec trois individus identifiés par les bords et au moins trois autres par des fragments de panse (inv. 192, 193). Viennent ensuite les pots M146 avec vraisemblablement deux individus identifiés par les bords et le fond (inv. 195). Une coupe M118/119 est également attestée (inv. 194).

Le corpus des céramiques de cet ensemble comporte un petit lot de céramique **mi-fine de mode B**. Les pâtes sont la plupart du temps blanchâtres et la surface des vases du gris clair au gris ardoisé. Les formes identifiées trouvent souvent des équivalents dans le répertoire de la céramique fine : des pots de type M137 et M146 et une partie haute de forme indéterminée avec une anse accrochée sur la lèvre. Des fragments de panse témoignent également de la présence d'autres formes de pot difficiles à caractériser.

La céramique **commune de mode A** compte de nombreuses panses de forme fermée aux caractéristiques techniques variées : pâte de couleur beige, orangé ou blanchâtre. Une anse plate et quelques fonds témoignent de la présence d'au moins trois individus. Parmi les autres formes on compte deux mortiers : l'un en pâte sableuse beige représenté par un unique fragment de panse et un autre en pâte blanchâtre avec dégraissants de quartz et de chamotte sous la forme d'un fond massif. Ces caractéristiques sont celles de la plupart des mortiers attestés sur le site et correspondent très certainement à des productions de

Coulanges. Le corpus comporte également un pot, un marmite tripode illustrée par un pied et des fragments appartenant à une forme proche du type Ch. 806 ainsi qu'un couvercle identique à la forme Ch. 4007 (qui correspond en territoire carnute à une production en mode B, mais avec des caractéristiques similaires : pâte fine).

Quelques fragments engobés sont attestés. Avec un engobe blanc, on ne compte essentiellement des fragments de panse de cruche et un bord de pot. Avec un engobe rosé, une anse de cruche et avec un engobe rouge foncé

couvrant en interne et plus hétérogène en externe, une coupe ou un plat. Les céramiques **communes de mode B** sont représentées pour l'essentiel par des pots à lèvre éversée. On compte également au moins trois petits coupes correspondant à deux fonds et à un bord à lèvre rentrante et décoré en interne de bandes lustrées obliques formant un quadrillage. Un couvercle est également attesté.

Le lot des amphores compte une embouchure au niveau des anses d'une amphore Dr. 20 et un lot d'amphores régionales : trois fonds et une anse de conteneur Dr. 2/4, deux fonds plats en pâte brune à cœur gris. Une portion au niveau du col avec départ d'anse de section circulaire est également attestée. Il est vraisemblablement qu'il s'agisse également d'une amphore régionale, mais cela n'est pas assuré.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1081	Sigillée	Centre Gaule	Ve.A1	coupelle	2	0	
1081	Sigillée	Centre Gaule	D18	assiette	1	0	190
1081	Sigillée	Centre Gaule	D18	assiette	1	0	
1081	Sigillée	Centre Gaule	D27	coupelle	1	1	191
1081	Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	0	
1081	Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	1	0	
1081	Sigillée	Millau-LG	Ve.A1	coupelle	1	1	
1081	Fine B	TN	M146	pot	12	1	195
1081	Fine B	TN	M096/110	coupe	3	1	192
1081	Fine B	TN	M096/110	coupe	1	0	
1081	Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	193
1081	Fine B	TN	M146	pot	1	1	
1081	Fine B	TN	M118	coupe	1	1	194
1081	Fine B		IND	IND	30	0	
1081	Mi-fine B		M146	pot	2	1	196
1081	Mi-fine B		M146	pot	1	1	197
1081	Mi-fine B		M137	pot	1	1	198
1081	Mi-fine B		IND	f. fermée	1	1	199
1081	Mi-fine B		IND	IND	6	0	
1081	Com A	engobe rouge	IND	coupe	2	1	201
1081	Com A	engobe rouge	IND	cruche	1	1	
1081	Com A		IND	marmite	1	1	
1081	Com A	engobe blanc	IND	f. fermée	2	0	
1081	Com A	engobe blanc	IND	pot	1	1	202
1081	Com A		Ch.0806	marmite	2	1	200
1081	Com A		IND	pot	1	1	
1081	Com A		IND	mortier	1	0	
1081	Com A		IND	f. fermée	41	0	
1081	Com A		IND	f. fermée	2	2	
1081	Com A		IND	cruche	1	1	
1081	Com B		IND	pot	20	1	203
1081	Com B		IND	pot	3	1	206
1081	Com B		IND	pot	2	1	
1081	Com B		IND	pot	4	1	208
1081	Com B		IND	pot	1	1	207
1081	Com B		IND	pot	1	1	
1081	Com B		IND	pot	1	1	
1081	Com B		IND	coupe	1	1	
1081	Com B		IND	couvercle	1	1	204
1081	Com B		IND	pot	2	0	
1081	Com B		IND	IND	31	0	
1081	Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	1	1	212
1081	Amphore	régionale	IND	amphore	7	1	209
1081	Amphore	régionale	IND	amphore	4	1	210
1081	Amphore	régionale	IND	amphore	21	0	
1081	Amphore	IND	IND	amphore	1	1	
1081	Amphore	Bétique	IND	IND	1	0	213



1081	Amphore	Lipari	IND	IND	2	0	
1081	Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	1	1	211
1082	Sigillée	Lezoux	D18	assiette	3	1	190
1082	Sigillée	Lezoux	D27	coupelle	1	1	
1082	Sigillée	Lezoux	IND	IND	1	1	
1082	Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	0	
1082	Fine B	TN	M096/110	coupe	3	0	
1082	Fine B		IND	f. fermée	1	0	
1082	Mi-fine B		IND	f. fermée	1	0	
1082	Com A	engobe blanc	IND	f. fermée	1	0	
1082	Com A		Ch.4007	couvercle	1	1	
1082	Com A		IND	f. fermée	4	0	
1082	Com A		IND	mortier	2	1	
1082	Com B		IND	coupe	2	1	205
1082	Com B		IND	coupe	2	1	
1082	Com B		IND	IND	7	0	
1082	Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	1	1	
1082	Amphore	Régionale	Dr.2/4	amphore	3	3	
1082	Amphore	Régionale	IND	amphore	1	0	

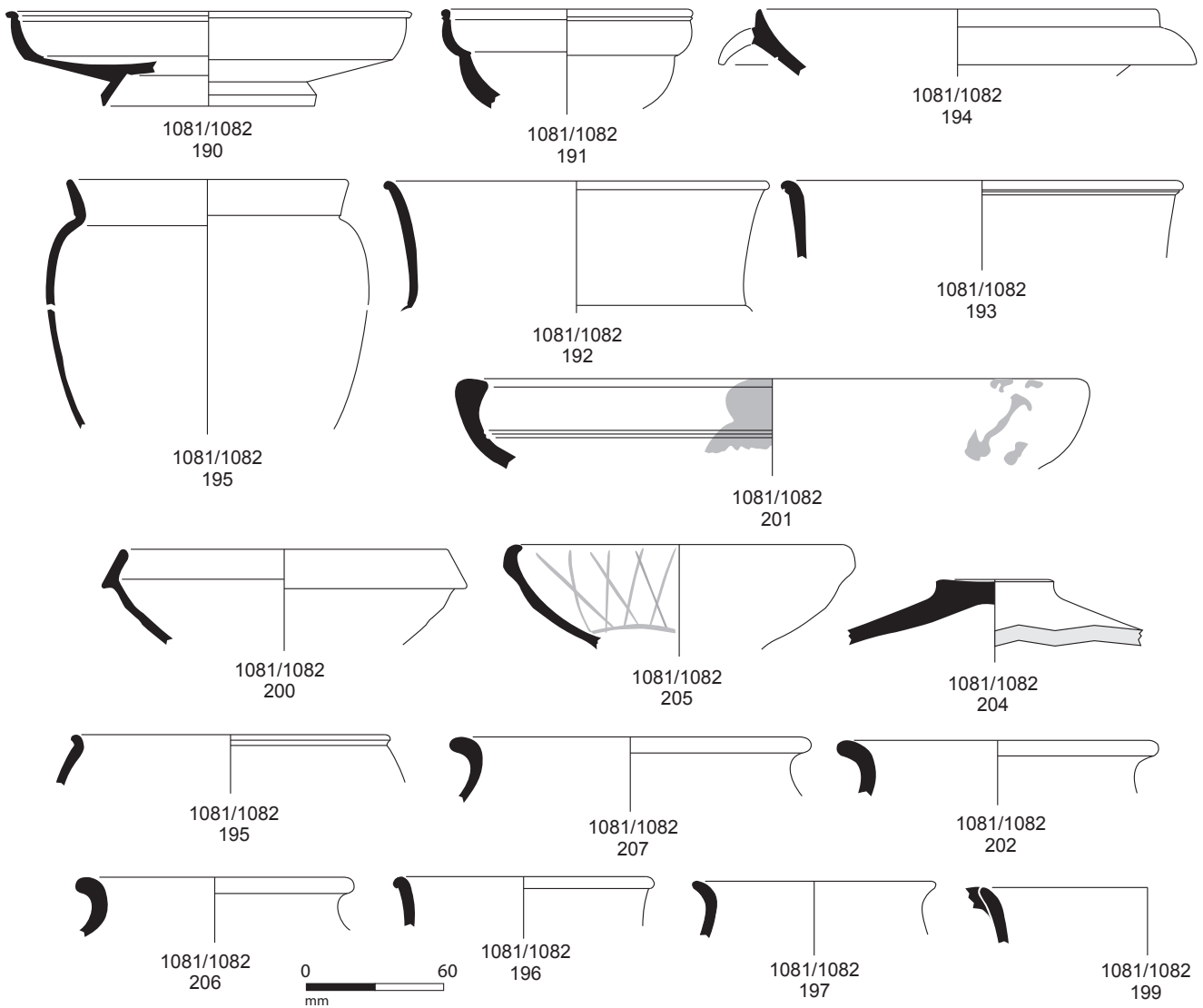


Fig. 49 : Mobilier céramique de l'US 1081/1082 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1085**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	8.3%	1
Mi-fine B	3	25.0%	1
Com A	3	25.0%	1
Com B	5	41.7%	0
Total	12	100%	3

Le lot de céramique comporte un fragment d'un pied de coupe Dag. 37 de Lezoux des années 120/140, trois fragments de céramique mi-fine de mode B dont un pied, des céramiques communes de mode A parmi lesquelles un pied en pâte rouge très cuite plutôt atypique de grand diamètre ainsi que des céramiques communes de mode B représentées par des parois de récipient relativement minces.

*Datation : IIe s.*

**US1093**

Catégorie	NR	NMI
Cér.	2	1

Deux fragments de céramique commune de datation indéterminée.

**US1097**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	4.8%	1	16.7%
Fine B	2	9.5%	1	16.7%
Com A	6	28.6%	0	
Com B	9	42.9%	4	66.7%
Amphore	3	14.3%	0	
Total	21	100%	6	100%

Une seule céramique sigillée est présente : une assiette Drag. 18 de Lezoux des années 60/90. La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par un bord de forme M125 de faible diamètre. La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse de forme fermée aux pâtes beiges à cœur gris ou blanchâtre. Le corpus des communes de mode B est le plus fourni avec deux bords de pot à lèvre épaissie éversée, quatre fonds appartenant à des formes différentes dont une forme fermée.

Les amphores sont représentées par deux fragments de Lipari et un gros fragment de Dr. 20 de Bétique.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**Comblement du puits 1099 (US : 1221 de 0 à 60 cm ; US 1223 : de 60 cm à 130 cm) ; US 1100 (comblement supérieur du puits)**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	7	3.0%	4	11.8%
Fine B	2	0.8%	2	5.9%
Com A	86	36.3%	9	26.5%
Com B	111	46.8%	17	50.0%
Amphore	31	13.1%	2	5.9%
Total	237	100%	34	100%

**1221 et 1223**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	1	20.0%	0
Com B	4	80.0%	1
Total	5	100%	1

**1100**

La céramique **sigillée** ne correspond qu'à des pièces du Centre de la Gaule. Hormis une qui comporte une pâte blanchâtre et un vernis marron mat, toutes présentent les caractéristiques techniques des productions les plus typiques de Lezoux. Trois fragments de vases moulés sont attestés. Le plus important comporte un décor de PATERNVS II à l'ove B105 (**fig. 50**, inv. 101). Le second décor appartient à un style du milieu du IIe s., de même que le dernier dont les quelques poinçons conservés doivent correspondre à une composition de CINNAMVS ou CRICIRO (inv. 64). Les vases lisses sont représentés par un bord de coupe Drag. 38 et un autre de coupelle Lez. 42 avec une anse (inv. 66). Toutes ces pièces sont pourvues des caractéristiques techniques et morphologiques des productions de la seconde moitié du IIe s. Deux fragments de céramique **fine de mode B** (*terra nigra*) sont résiduels dans cet ensemble : pots M146 et M137/138 (inv. 70).

La céramique **commune de mode A** comporte une majorité de cruche. Six embouchures sont conservées, ce qui est tout à fait exceptionnel. Deux appartiennent au type Ch. 3411 (inv. 219, 220), et deux autres au type Ch. 3704 (inv. 65, 221). Toutes sont attestées en territoire Carnute au cours de la seconde moitié du IIe s. et au début du IIIe s. Une autre présente une lèvre de type entonnoir cannelé plutôt fabriquée au Ier s. et donc vraisemblablement résiduelle dans cet ensemble. Cette cruche était pourvue d'un engobe rouge (inv. 222). Un dernier récipient présente un profil plus atypique : col évasé et petite lèvre de forme triangulaire parcourue par deux sillons (inv. 99). Six fonds sont attestés dont certains présentent des caractéristiques techniques différentes des précédentes formes et donc permettent de définir la présence d'autres individus.

Seule autre forme attestée : une collerette de coupe en pâte beige dont la forme doit être proche de celle référencée Curle 11 en céramique sigillée.

Le corpus de la **céramique commune de mode B** est relativement fourni. Il comporte une majorité de pot à lèvre éversée plus ou moins grosses (**fig. 51**, inv. 61, 62, 97, 224, 225, 226). Le vase inv. 97 devait comporter une panse ornée d'un décor incisé ondé.

Un autre pot présente une pâte très cuite avec une lèvre en gouttière déformée, c'est à dire dont l'ouverture n'est pas parfaitement circulaire. Il ne s'agit pas, proprement dit, d'un raté de cuisson, mais d'une pièce dont la forme a été altérée lors d'une des étapes de sa fabrication et qui n'a pas été mise au rebut (inv. 63). Un autre pot à pâte très cuite est également présent. La lèvre est éversée et rainurée sur la partie externe (inv. 223).

Le répertoire compte également une marmite à lèvre triangulaire (inv. 67), une coupe avec un bourrelet dans la partie supérieure (**fig. 50**, inv. 60), une forme ouverte à bord légèrement rentrant (inv. 98) et un plat à cuire (inv. 68). Un couvercle (**fig. 51**, inv. 228) et une petite coupe à profil en « S » complète l'ensemble (**fig. 50**, inv. 227). De nombreux fonds sont attestés dont certains témoignent de la présence de pot de grandes dimensions.

Un col de grand récipient figure également au sein de ce lot sans que l'on

puisse le rattacher à une forme ou une fonction particulière.

Le corpus des **amphores** se compose de lots de fragments de conteneur de Bétique dont une lèvre de Dr. 20 (fig. 51, inv. 229), de Narbonnaise, de provenance régionale ou indéterminée.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

US	Compl. US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1099	0,6-1,3 m	TCA		IND	IMB	1	0	
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	1	064
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0	100
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Lezoux	D38	coupe	1	1	
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Lezoux	L042	coupelle	1	1	066
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Centre Gaule	L032	assiette	1	1	
1099	0,6-1,3 m	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0	101
1099	0,6-1,3 m	Fine B	TN	M146	pot	1	1	
1099	0,6-1,3 m	Fine B	TN	M137/138	pot	1	1	070
1099	0,6-1,3 m	Com A		IND	f. fermée	38	0	
1099	0,6-1,3 m	Com A		IND	f. fermée	4	3	
1099	0,6-1,3 m	Com A		IND	cruche	12	1	099
1099	0,6-1,3 m	Com A		Ch.3704	cruche	1	1	065
1099	0,6-1,3 m	Com A		IND	coupe	1	0	
1099	0,6-1,3 m	Com A		IND	coupe	1	0	
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	Pot	8	1	063
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	coupe	1	1	060
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	Pot	1	1	061
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	Pot	1	1	062
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	Pot	3	2	
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	coupe	2	1	098
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	IND	7	0	
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	IND	43	0	
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	Pot	3	1	097
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	coupe	1	1	068
1099	0,6-1,3 m	Com B		IND	marmite	1	1	067
1099	0,6-1,3 m	Amphore	Bétique	IND	amphore	11	0	
1099	0,6-1,3 m	Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	6	0	
1099	0,6-1,3 m	Amphore	régionale	IND	amphore	3	0	
1099	0-0,60 m	Sigillée	Lezoux	IND	IND	1	0	
1099	0-0,60 m	Com A	engobe rouge	Ch.3405	cruche	1	1	222
1099	0-0,60 m	Com A		Ch.3411	cruche	1	1	219
1099	0-0,60 m	Com A		Ch.3411	cruche	4	1	220
1099	0-0,60 m	Com A		Ch.3704	cruche	1	1	221
1099	0-0,60 m	Com A		IND	f. fermée	3	0	
1099	0-0,60 m	Com A		IND	f. fermée	19	0	
1099	0-0,60 m	Com B		IND	pot	6	1	224
1099	0-0,60 m	Com B		IND	pot	5	1	223
1099	0-0,60 m	Com B		IND	pot	1	1	225
1099	0-0,60 m	Com B		IND	pot	2	1	226
1099	0-0,60 m	Com B		IND	coupe	2	1	227
1099	0-0,60 m	Com B		IND	couvercle	1	1	228
1099	0-0,60 m	Com B		IND	pot	1	1	
1099	0-0,60 m	Com B		IND	IND	20	0	
1099	0-0,60 m	Com B		IND	IND	2	0	
1099	0-0,60 m	Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	6	1	229
1099	0-0,60 m	Amphore	IND	IND	amphore	3	1	
1099	0-0,60 m	Amphore	régionale	IND	amphore	2	0	
1100		Com A		IND	IND	1	0	
1100		Com B		IND	pot	2	1	
1100		Com B		IND	IND	2	0	



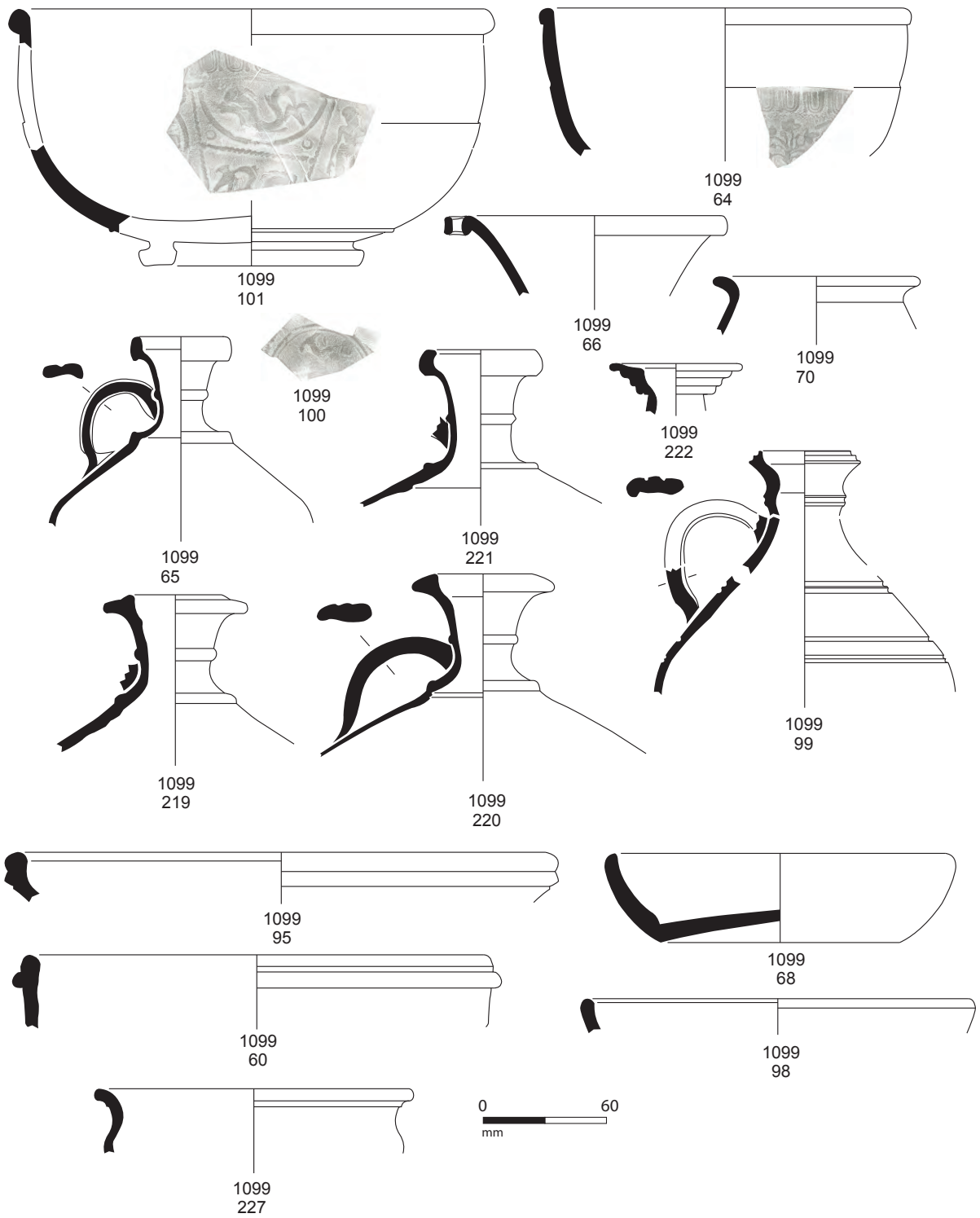


Fig. 50 : Mobilier céramique du comblement du puits 1099 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

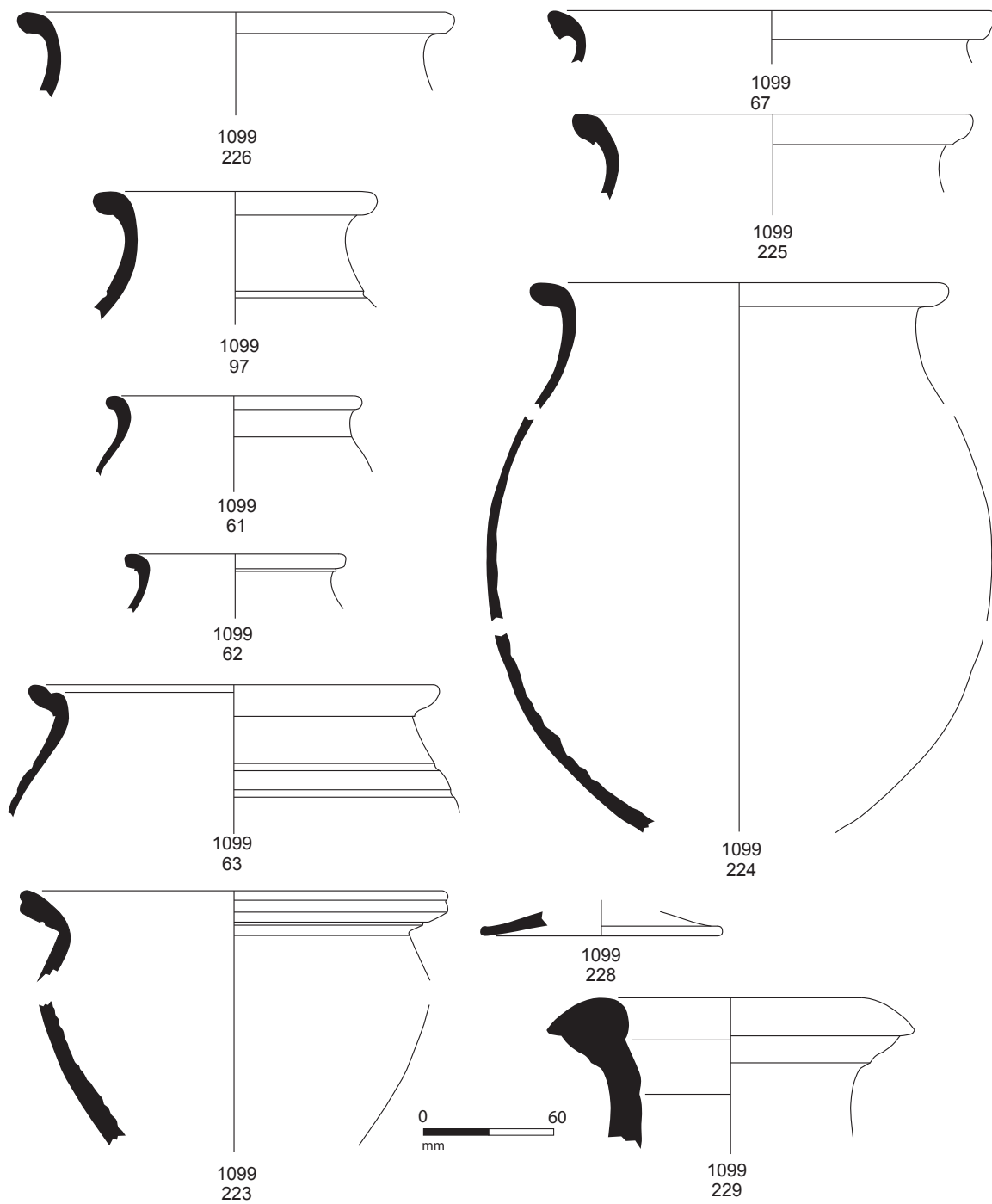


Fig. 51 : Mobilier céramique du comblement du puits 1099 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1102**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	6.7%	0
Com A	6	40.0%	0
Com B	2	13.3%	1
Amphore	4	26.7%	0
Cér	2	13.3%	0
Total	15	100%	1

Fragment de bord d'un récipient de la période gauloise.

Présence d'un fragment de céramique fine de mode B correspondant à l'ombilic d'une coupe probablement de type M110 ou M126. Quelques fragments de communes de mode A et B sont également attestés dont, pour ces derniers, un bord de couvercle de grand diamètre.

Les amphores sont représentées par des fragments d'un conteneur régional à engobe blanc ainsi qu'une panse d'amphore de Taraconnaise.

*Datation : première moitié du Ier s.*

**US 1106**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	2	6.9%	0	
Mi-fine B	4	13.8%	1	16.7%
Com A	11	37.9%	1	16.7%
Com B	7	24.1%	3	50.0%
Amphore	5	17.2%	1	16.7%
Total	29	100%	6	100%

La céramique fine de mode B est représentée par des fragments de panse d'une coupe M110 et par un bord de coupe M72 dont les caractéristiques techniques et morphologiques sont celles d'une production régionale.

La céramique commune de mode A comporte des fragments de cruche dont un engobée blanc. La céramique commune de mode B est représentée par un col étroit avec départ d'anse d'une bouilloire, un fond de plat et un bord de pot à lèvres éversées.

Les amphores comptent un fond plat massif en pâte brune à cœur noir à savoir une production régionale correspondant probablement à une G. 4, un fragment de Bétique et un autre d'origine indéterminée.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1107**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	8.3%	1
Com A	1	8.3%	0
Amphore	10	83.3%	1
Total	12	100%	2

Présence d'une coupelle Drag. 24/25 archéologiquement complète originaire des ateliers de Lezoux (30/70), d'un fragment de cruche en commune de mode A à engobe blanc et d'un lot de fragments d'amphore correspondant à des types de Bétique ou régionaux. Parmi ces derniers figure un bord relativement massif de G. 4 (pâte orangé, cœur beige).

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1109**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	11	17.2%	2	11.8%
Com A	20	31.3%	4	23.5%
Com B	18	28.1%	7	41.2%
Amphore	15	23.4%	4	23.5%
Total	64	100%	17	100%

La sigillée se compose exclusivement de pièces de la seconde moitié du Ier s. Les vases de Millau-La Graufesenque sont représentés par une coupelle Drag. 27 et un fragment d'assiette. Un fragment de coupelle Drag. 27 de Montans est également attesté. Les sigillées du Centre de la Gaule comptent des coupelles Drag. 24/25 (**fig. 52**, inv. 166) et Ve. A1 (inv. 165) en pâte beige/orangé non calcaire et vernis orangé mat. Un fragment de panse moulée de coupe carénée Drag. 29 du milieu du Ier s. complète ce lot.

La céramique commune de mode A se compose d'un bord de cruche de type Ch. 2402 en pâte beige homogène (inv. 164). D'autres fragments de cruche sont attestés dont deux engobés rouge et blanc. Un pot globulaire à lèvre rainurée de type Ch. 1122 en pâte beige très micacée est également présent (inv. 167).

La céramique commune de mode B est représentée par les lèvres de quatre pots (inv. 168, 170, 171) ainsi que par une coupe à lèvre en bourrelet circulaire rentrant (inv. 169). Un fragment de panse comporte un départ d'anse de section identique à celle d'une pièce figurant par exemple au sein de l'US 1028.

Le corpus des amphores est, comme cela est souvent le cas, relativement fourni. Il se compose de trois anses n'appartenant pas aux mêmes individus : Dr. 2/4 régionale en pâte beige foncée à cœur gris, vraisemblablement G. 4 en pâte brune à cœur gris (inv. 173) et forme indéterminée en pâte orangé à cœur gris. Une lèvre en pâte rouge à surface beige, pâte fine homogène correspond également à une Dr. 2/4 régionale (inv. 172). Plusieurs fragments de panse complètent ce lot dont l'un avec un engobe blanchâtre en interne.

*Datation : dernières décennies du Ier s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Sigillée	Centre Gaule	D24/25	coupelle	2	1	166
Sigillée	Centre Gaule	Ve.A1	coupelle	5	1	165
Sigillée	Centre Gaule	D29	coupe	1	0	
Sigillée	Millau-LG	D27	coupelle	1	0	
Sigillée	Millau-LG	IND	assiette	1	0	
Sigillée	Montans	D27	coupelle	1	0	
Com A		Ch.2402	cruche	11	1	164
Com A	engobe blanc	IND	cruche	1	0	
Com A	engobe rouge	IND	cruche	1	0	
Com A		IND	f. fermée	3	1	
Com A		IND	f. fermée	3	1	
Com A		Ch.1122	pot	1	1	167
Com B		IND	pot	1	1	171
Com B		IND	pot	1	1	170
Com B		IND	pot	2	1	168
Com B		IND	coupe	1	1	169
Com B		IND	Pot	2	1	
Com B		IND	Pot	2	0	
Com B		IND	Pot	2	2	
Com B		IND	Pot	7	0	
Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	1	1	
Amphore	régionale	G.4	amphore	1	1	173
Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	1	1	172
Amphore	régionale	IND	amphore	1	1	
Amphore	régionale	IND	amphore	11	0	

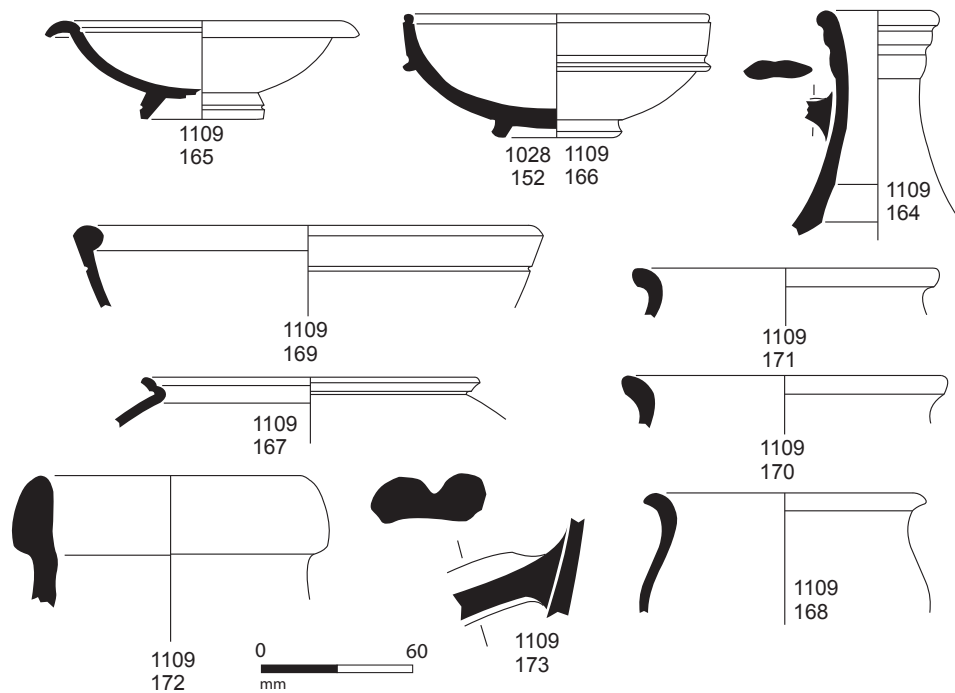


Fig. 52 : Mobilier céramique de l'US 1109 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

### US 1110

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	21	15.3%	4	16.0%
Fine B	17	12.4%	5	20.0%
PFE	1	0.7%	1	4.0%
Com A	18	13.1%	5	20.0%
Com B	69	50.4%	7	28.0%
Amphore	11	8.0%	3	12.0%
Total	137	100%	25	100%

La céramique **sigillée** se compose d'une coupelle Drag. 24/25 entière dont le vernis est orangé luisant et la pâte orangé non calcaire. Il s'agit d'une production de Lezoux des années 60/80. Elle porte une estampille de libellé « DANO », abréviation du nom DANOMARVS (fig. 53). Il est celui d'un potier bien connu à Lezoux pour avoir exercé son activité à cette période (inv. 102). D'autres pièces de Lezoux correspondent à une assiette Drag. 18 du milieu du Ier s. (inv. 112) et à un petit fragment de pied d'assiette correspondant vraisemblablement à une production de la première moitié du Ier s. La seule vaisselle des ateliers de Millau-La Graufesenque est un fragment d'une assiette Drag. 15/17 brûlée. La sigillée la plus récente du lot n'appartient pas toutefois aux productions du Ier s. mais à celles du début du IIe s. : une coupelle Lez. 42 à vernis rouge clair luisant et pâte saumon calcaire (110/130 ; inv. 108).

La céramique **fine de mode B** (*terra nigra*) est représentée par deux bords de pot M137/138, un de petit format et un autre plus massif (inv. 109), un pot caréné M140 (inv. 111), un bord de coupe M096 (inv. 110) et une lèvre à l'oblique de pot M146. Les autres fragments ne sont pas identifiables.

La céramique **commune de mode A** présente de remarquables variétés techniques et morphologiques. Les pièces à engobe blanc sont représentées par plusieurs cruches. Un bord correspond à la forme Ch. 2402 attestée en pays Carnute au Ier s. et fabriquée à Chartres même au milieu de ce siècle (inv. 103). Une anse bifide témoigne de la présence d'au moins une autre cruche. Un bord de coupe en pâte beige/marron, dégraissée comporte un engobe blanc (inv. 105). Des fragments de panse et une anse à sillons



attestent également de la présence d'une cruche engobée rouge. Un bord de pot sans engobe complète ce lot (inv. 104). La pâte est beige en surface, grise au centre, légèrement dégraissée.

Le répertoire de la céramique **commune de mode B** est des plus simples puisqu'il se compose essentiellement de pot à lèvres éversées plus ou moins prononcées (inv. 114, 116, 117). Un seul se démarque avec une lèvre parcourue par un sillon dans sa partie supérieure (inv. 115).

Un pot dont le profil est pratiquement complet présente une pâte grise très cuite, très dégraissée avec un aspect granuleux en surface. Ce type de production n'est pas antérieur au IIe s. (inv. 113)

Le lot des **amphores** comporte quelques fragments de panse de contenants régionaux notamment un col étroit en pâte rouge et cœur gris et un bord en pâte brune dont la lèvre correspond à un type bien connu en Val de Loire : Ch. 1526 (inv. 106). Viennent en complément un fragment de panse avec départ d'anse d'une amphore de Tarraconaise. D'autres fragments (lèvre et anse) témoignent de la présence d'une amphore rhodienne impériale. L'anse est de section circulaire et la lèvre est en amande plutôt fine. La pâte est beige orangé, fine, micacée et la surface est partiellement recouverte d'un engobe blanc (inv. 107).

*Datation : le lot comporte essentiellement des pièces du Ier s. comme l'attestent bien les caractéristiques des sigillées, fines de mode B (terra nigra), parois fines engobées ou encore communes de mode A. La pièce la plus récente date toutefois du début du IIe s. Marque-t-elle la période où cette structure est scellée ou est-elle intrusive ? Dans le premier cas la fosse n'est pas scellée avant 110, dans le second le mobilier est homogène pour un rejet au cours des années 60/80.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Sigillée	Lezoux	D24/25	coupelle	17	1	102
Sigillée	Lezoux	D18	assiette	1	1	112
Sigillée	Millau LG	D15/17	assiette	1	0	
Sigillée	Lezoux	IND	assiette	1	1	
Sigillée	Lezoux	L042	coupelle	1	1	108
Fine B	TN	M140	pot	2	1	113
Fine B	TN	M137/138	pot	1	1	109
Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	110
Fine B	TN	M137/138	pot	1	1	
Fine B	TN	M146	pot	1	1	
Fine B	TN	IND	IND	11	0	
PFE	Centre Gaule	IND	gobelet	1	1	
Com A	engobe blanc	Ch.2402	cruche	3	1	103
Com A	engobe blanc	IND	cruche	5	1	
Com A	engobe blanc	IND	coupe	1	1	105
Com A		IND	pot	1	1	104
Com A	engobe rouge	IND	cruche	7	1	
Com A		IND	IND	1	0	
Com B		IND	pot	1	1	114
Com B		IND	pot	1	1	116
Com B		IND	pot	1	1	117
Com B		IND	pot	1	1	115
Com B		IND	pot	3	3	
Com B		IND	IND	57	0	
Com B		IND	IND	5	0	
Amphore	Rhodienne	Dr.2/4	amphore	4	1	107
Amphore	Tarraconaise	IND	amphore	2	1	
Amphore	régionale	IND	amphore	2	0	
Amphore	régionale	Ch.1526	amphore	3	1	106

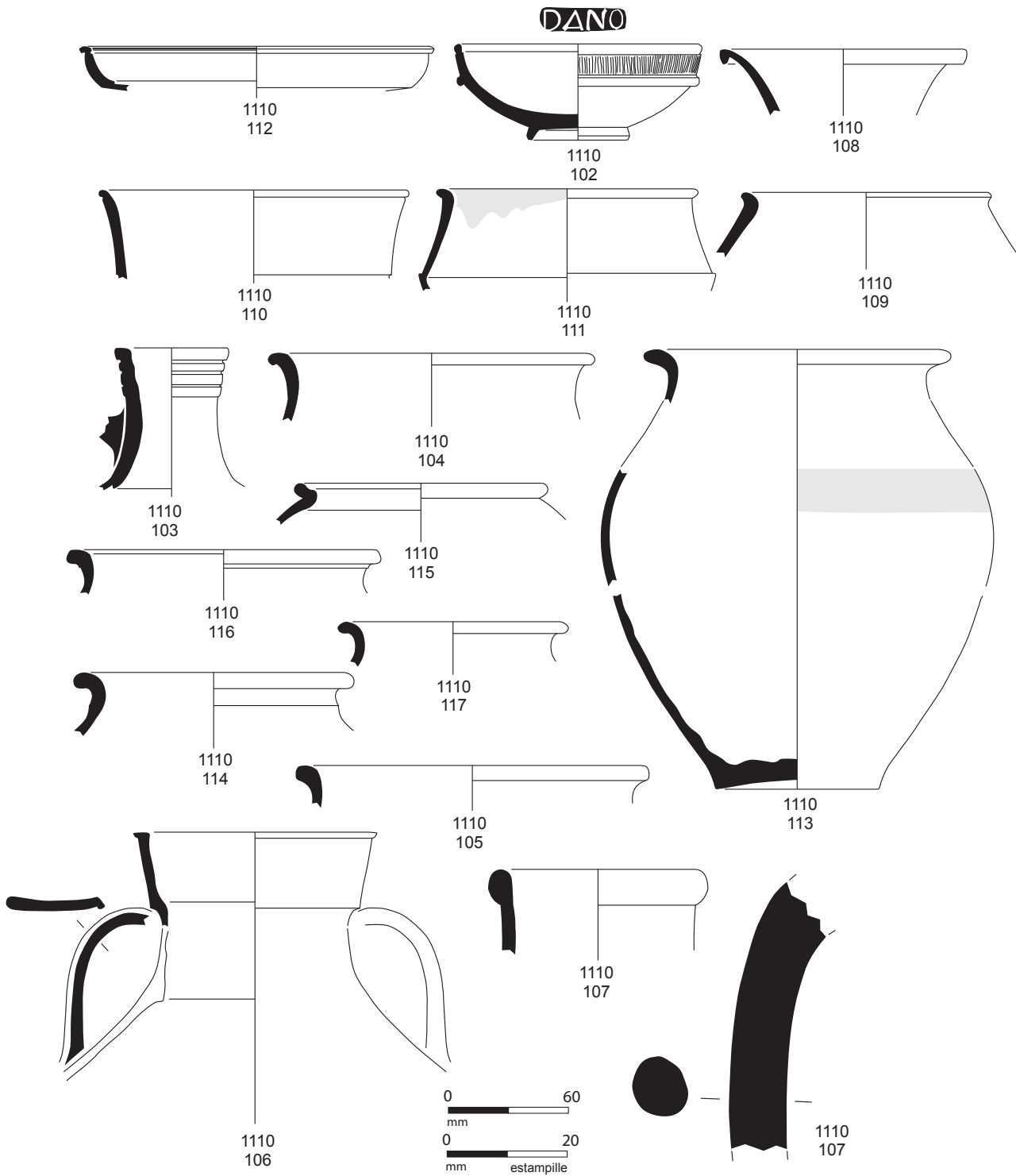


Fig. 53 : Mobilier céramique de l'US 1110 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1114**

Catégorie	NR	NMI
Fine B	1	1
Com B	1	1
Total	2	2

Fragments de coupe M126 en céramique fine de mode B (*terra nigra*) et d'un pot à lèvres en amande en commune de mode B.  
 Datation : première moitié du 1er s.

**US 1116**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	4.8%	0
Fine B	4	19.0%	2
Com A	5	23.8%	0
Com B	4	19.0%	2
Modelée	1	4.8%	0
Amphore	6	28.6%	0
Total	21	100%	4

La sigillée est représentée par une paroi de vase caréné Drag. 29 des années 40/60.

La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de paroi de forme fermée, de même de la céramique commune de mode B à l'exception pour cette dernière d'un fragment de pot à lèvre en bourrelet.

Un petit fragment de céramique modelée est également attesté ainsi que pour les amphores des éléments de Bétique et régionaux sans caractérisation de forme.

Une rouelle de 3,2 cm de diamètre, percée au centre d'un orifice de 0,6 cm de diamètre a été découpée dans une céramique commune de mode B.

*Datation : milieu et deuxième moitié du Ier s.*

**US 1119**

Catégorie	NR	NMI
Sigillée	2	1
Modelée	1	1
Total	3	2

Fragment de céramique sigillée du Centre de la Gaule : coupe Ritt. 12 à pâte orangé non calcaire et vernis orangé mat (30/50). Il recolle avec des fragments de l'US 1128.

Présence également d'un bord d'une coupe à lèvre rentrante vraisemblablement en céramique modelée (pâte noire, dégraissants hétérogènes, faible température de cuisson).

*Datation : milieu du Ier s.*

**US 1120**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	4	16.7%	2
Com A	8	33.3%	0
Com B	9	37.5%	0
Amphore	3	12.5%	2
Total	24	100%	4

Les sigillées sont représentées par trois formes du Centre de la Gaule des années 160/190 : deux coupes Drag. 37 dont une avec un décor de PATERNVS et un bord correspondant certainement à une coupe Drag. 38.

La céramique commune de mode A n'est représentée que par des fragments de paroi de forme fermée dont deux avec engobe blanc. Il en va de même des céramiques communes de mode B qui ne comptent que des panses en pâte grise ou noire très cuite.

Les amphores sont représentées par un fond plat de conteneur régional en pâte brune à cœur noir et une anse d'une autre amphore régionale en pâte rouge à cœur gris (vraisemblablement une G. 4).

*Datation : Deuxième moitié du IIe s.*

**US 1125, 1255 (comblement du puits 1123)**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	18	22.5%	4	23.5%
Fine B	1	1.3%	0	
Com A	32	40.0%	2	11.8%
Com B	21	26.3%	8	47.1%
Amphore	8	10.0%	3	17.6%
Total	80	100%	17	100%

**1125**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	2	9.1%	0
Fine B	2	9.1%	0
Com A	11	50.0%	2
Com B	3	13.6%	1
Amphore	4	18.2%	1
Total	22	100%	4

**1255**

La céramique **sigillée** comporte uniquement des pièces du Centre de la Gaule. Parmi celles-ci l'une est clairement résiduelle à savoir une assiette vraisemblablement Ve. A2 du dernier quart du Ier s. Parmi les autres vaiselles se trouvent deux mortiers Curle 21 (**fig. 54**, inv. 83 et 84), une assiette Lez. 54, un fond de coupe Drag. 38 présentant une estampille de libellé « OSB[---]NI » pour le nom OSBIMANVS (inv. 86), et une coupe Drag. 37 portant un décor de DOECCVS (inv. 96). Toutes ces pièces présentent les caractéristiques morphologiques et autres (estampille, décor, etc.) des années 160/190. Deux autres fragments de sigillée sont de datation plus récente. Ils appartiennent à un vase globulaire Déch. 72 d'assez grande taille avec décor excisé. Le vernis est rouge orangé, plutôt mat et la pâte de couleur saumon. S'il est probable, contrairement aux autres, que ce vase ne soit pas issu des ateliers de Lezoux mais d'une autre officine du Centre de la Gaule, il n'en reste pas moins que sa période de production doit être située au cours des années 190/240.

Présence d'un fragment résiduel de céramique fine de mode B (*terra nigra*). Deux fragments de céramique **mi-fine de mode B** des IIe –IIIe s. sont également attestés : pâte grise ou blanchâtre, paroi mince et surface grise. La céramique **commune de mode A** compte pour l'essentiel des fragments de panse, deux anses bifide et trifide ainsi qu'un col de cruche. Ce dernier est plutôt caractéristique (inv. 85). Il correspond au type Ch. 3426 attesté en pays Carnute à la fin du IIe s. et au IIIe s. Sont également présents un petit couvercle en pâte fine beige et un mortier en pâte blanchâtre de type Ch. 5305, vraisemblablement issu de Coulanges.

La céramique **commune de mode B** présente un répertoire relativement varié, avec pour certaines pièces des caractéristiques techniques qui se démarquent nettement de celles en usage pour les vases de cuisson fabriqués avant le milieu du IIe s. Le répertoire comporte des pots à lèvre éversée (inv. 87), en gouttière (inv. 91) ou encore à l'oblique avec une panse à décor ondulé (inv. 89). Une marmite (inv. 90), un plat à cuire (inv. 88), une coupe (inv. 95) et un couvercle figurent également au sein de ce lot.

Les **amphores** sont représentées, quant à elles, par un corpus comportant essentiellement des amphores régionales. Une partie haute en pâte brune à cœur gris correspond à un type bien connu en Val de Loire (inv. 92), ici présent dans un grand module. Une assise est celle d'une amphore à fond plat (inv. 93). Deux fragments de panse doivent être rattachés à d'autres individus. Une dernière amphore régionale à fond plat présente des caractéristiques techniques particulières : pâte très cuite à cœur gris et franges beiges comportant de nombreux nodules calcaires de grandes tailles (inv. 94). Un fragment d'amphore de Lipari complète ce lot.

*Datation : début du IIIe s.*

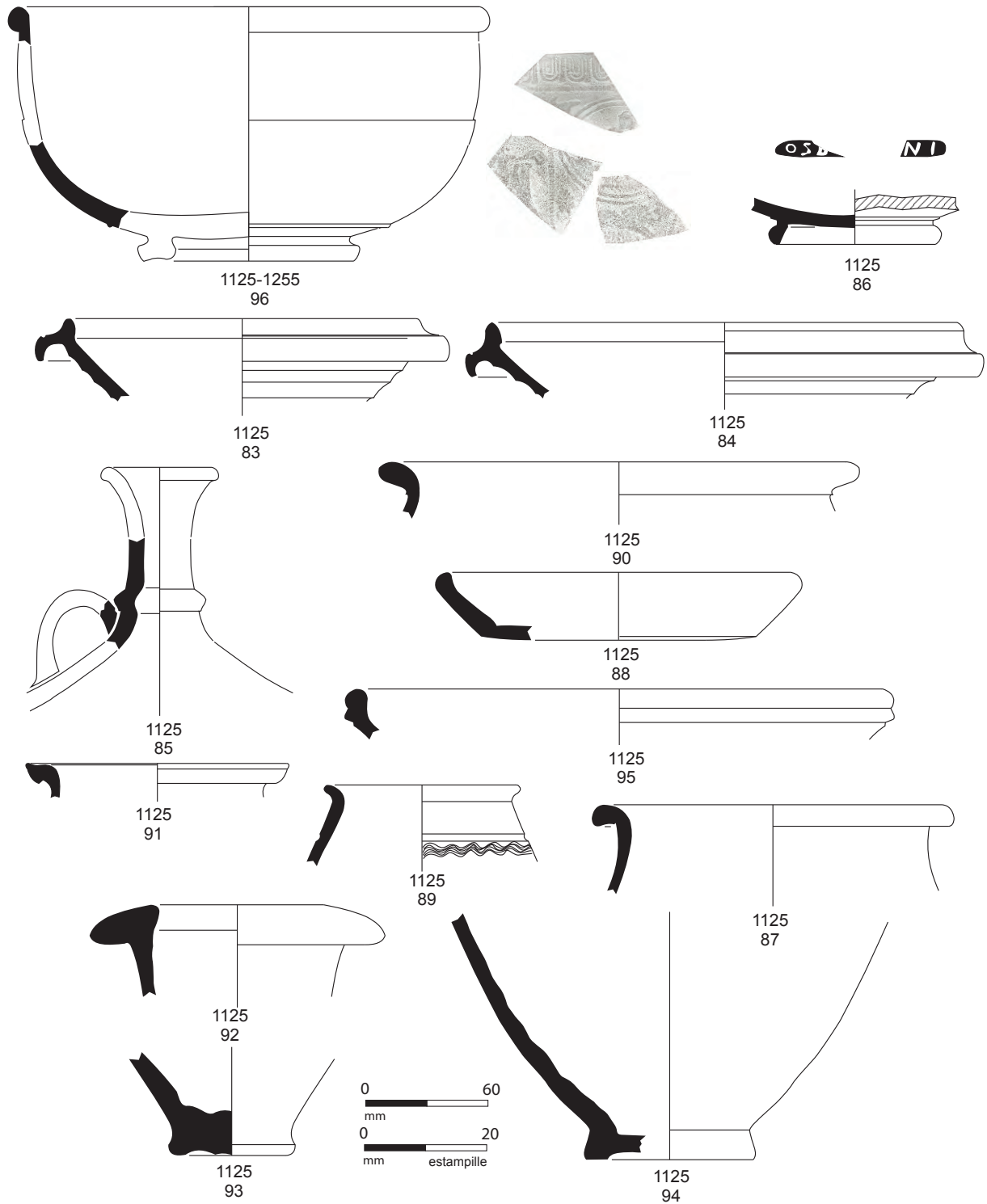


Fig. 54 : Mobilier céramique de l'US 1125/1255 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).



US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1125	Sigillée	Lezoux	Curle 21	mortier	6	1	083
1125	Sigillée	Lezoux	Curle 21	mortier	1	1	084
1125	Sigillée	Lezoux	D38	coupe	3	1	086
1125	Sigillée	Lezoux	D72	f. fermée	2	0	
1125	Sigillée	Lezoux	L054	assiette	1	0	
1125	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	4	1	096
1125	Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	0	
1125	Fine B	TN	IND	f. fermée	1	0	
1125	Com A		Ch.3426	cruche	1	0	085
1125	Com A		IND	f. fermée	29	0	
1125	Com A		IND	f. fermée	2	2	
1125	Com B		IND	pot	1	1	089
1125	Com B		IND	pot	1	1	091
1125	Com B		IND	marmite	1	1	090
1125	Com B		IND	plat	2	1	088
1125	Com B		IND	pot	1	1	087
1125	Com B		IND	pot	1	1	
1125	Com B		IND	pot	9	0	
1125	Com B		IND	coupe	1	1	095
1125	Com B		IND	couvercle	1	1	
1125	Com B		IND	IND	3	0	
1125	Amphore	régionale	IND	amphore	1	1	092
1125	Amphore	régionale	IND	amphore	1	1	093
1125	Amphore	IND	IND	amphore	4	1	094
1125	Amphore	régionale	IND	amphore	2	0	
1255	Sigillée	Centre Gaule	D37	coupe	2	0	
1255	Fine B		IND	IND	2	0	
1255	Com A		Ch.5305	mortier	3	1	
1255	Com A	engobe blanc	IND	couvercle	6	1	
1255	Com A		IND	IND	2	0	
1255	Com B		IND	IND	3	1	
1255	Amphore	Lipari	IND	amphore	3	0	
1255	Amphore	régionale	IND	amphore	1	1	

## US 1128

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	8	18.6%	1	16.7%
Fine B	3	7.0%	1	16.7%
Com A	15	34.9%	1	16.7%
Com B	7	16.3%	2	33.3%
Amphore	10	23.3%	1	16.7%
Total	43	100%	6	100%

Le lot de céramique sigillée se compose de pièces du Sud et du Centre de la Gaule. Pour la première provenance on compte une coupe Ritt. 12 relativement massive (deux fragments de paroi et un fragment de la collerette), une production des années 50/70, un fragment d'une coupe carénée Drag. 29 de même période que la précédente ainsi que des fragments sans caractérisation de forme. La sigillée du Centre de la Gaule est représentée, pour sa part, par des fragments d'une coupe Ritt. 12, cette fois-ci de petit format dont un autre fragment figure au sein de l'US 1119. La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par des fragments de panse vraisemblablement d'une coupe M75/82. Les céramiques communes de mode A comportent un lot de fragments engobés blancs et un autre non engobé sans caractérisation de forme. Il en va de même du lot des céramiques communes de mode B représenté par des panses et un fragment de pied.

Le lot des amphores ne compte que des pièces d'origine régionale, notamment deux départs d'anse appartenant à une même amphore Dr. 2/4 en pâte rouge à cœur gris. Les caractéristiques techniques des fragments de panse permettent d'attester la présence d'au moins un autre individu.

*Datation : troisième quart Ier s.*

### US 1131

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine A	2	15.4%	2
Com A	5	38.5%	2
Com B	5	38.5%	0
Amphore	1	7.7%	0
Total	13	100%	4

Deux fragments présentent une pâte fine et des surfaces beiges (cuits en mode A) : l'un est un couvercle et l'autre le fond d'un gobelet pouvant correspondre à une céramique fine de type Beuvray.

La céramique commune de mode A est représentée par un pot à petite lèvre éversée (surface beige et cœur gris, pâte très cuite), trois fragments de cruche à engobe blanc et une embouchure d'une cruche à engobe rouge de type Ch. 2815.

Présence également de fragments de commune de mode B sans caractérisation de forme et d'un fragment d'amphore régionale.

*Datation : Ier s.*

### US 1132

Catégorie	NR	NMI
Com A	1	1

Fond de cruche en commune de mode A.

*Datation : Ier s.*

### US 1136

Catégorie	NR	NMI
Com B	18	1

Nombreux fragments d'un pot en céramique commune de mode B dont le bord est absent. La forme globale et les caractéristiques techniques du vase indiquent plutôt une production des Ier-IIe s.

*Datation : Ier-IIe s.*

### US 1137

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	8.3%	0
Com A	5	41.7%	1
Com B	5	41.7%	0
Amphore	1	8.3%	0
Total	12	100%	1

Fond de coupe M110 ou M126 en céramique fine de mode B (*terra nigra*).

La céramique commune de mode A est représentée par des fragments de panse d'une forme fermée et par un bec verseur d'un mortier en pâte grise et surface rouge très micacée du fait du lissage. Le bec est largement débordant comme le sont ceux des formes précoces Ch. 5106 et 5107.

Un fragment d'amphore régionale est également attesté.

*Datation : première moitié du Ier s.*

**US 1138**

Catégorie	NR	NMI
Fine B	1	0
Com A	1	0
Amphore	1	0
Total	3	0

Présence de fragments de panse de céramique fine de mode B, commune de mode A et amphore de Tarraconaise.

*Datation : 1er s.*

**US 1146**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	4	9.3%	0
Fine B	4	9.3%	0
Com A	14	32.6%	0
Com B	18	41.9%	4
Modelée	1	2.3%	0
Amphore	2	4.7%	0
Total	43	100%	4

Quelques fragments de panse de céramique sigillée correspondent à une assiette de Millau-La Graufesenque et à une coupelle de Lezoux, deux vaisselles des années 40-70. Le lot de céramique fine de mode B ne compte également que des fragments de panse de même que celui des céramiques communes de mode A qui se partage entre pièces à engobe blanc ou non. La céramique commune de mode B est représentée par quatre pots à lèvres de profil identique. Un tessou de céramique modelée gallo-romaine et deux fragments d'amphore de Bétique et d'origine régionale sont également attestés.

*Datation : Deuxième moitié du 1er s.*

**US 1147**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	2	15.4%	2
Com B	11	84.6%	2
Total	13	100%	4

Présence de deux fragments de sigillée du Centre de la Gaule : une coupelle Drag. 24/25 dont les caractéristiques morphologiques et techniques correspondent à une production de la première moitié du 1er s., et une assiette Drag. 16 de petit diamètre en pâte et vernis orangé (30/60).

Deux pots en céramique commune de mode B complètent modeste corpus.

*Datation : milieu du 1er s.*

**US 1152**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	2.6%	0
Fine B	4	10.3%	0
Com B	3	7.7%	2
Amphore	31	79.5%	0
Total	39	100%	2

Attestation d'un fragment d'assiette en sigillée de Lezoux de la seconde moitié du 1er s. Le lot de céramique fine de mode B comporte des fragments de panse d'une coupe à collerette et un fragment d'une forme fermée. La céramique commune de mode B est représentée par un bord de marmite de

type Ch. 814 avec un engobe micacé en interne. Un autre fragment de cette catégorie correspond à un pot en pâte grise très cuite.

Un lot de 31 fragments de panse est lié à une amphore régionale de type Dr. 2/4 (pâte présentant un dégradé du rouge au beige).

*Datation : deuxième moitié du Ier s. – première moitié du IIe s.*

### US 1154 (Fig. 55)

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	15	62.5%	1
Com A	6	25.0%	1
Com B	1	4.2%	0
Amphore	2	8.3%	1
Total	24	100%	3

Présence d'un vase en céramique fine de mode B (*terra nigra*) au profil presque complet de forme M106 (inv. 218). D'autres fragments de panse sont présents dont un de coupe M126. Le corpus des céramiques communes de mode A et B ne compte que des fragments de panse à l'exception d'une anse bifide de cruche appartenant à la première catégorie. Deux fragments dont un bord d'amphore régionale (pâte brune et cœur gris) sont également présents. Ce conteneur de taille sans doute modeste appartient à la série Ch. 1526 (inv. 217).

*Datation : première moitié du Ier s.*

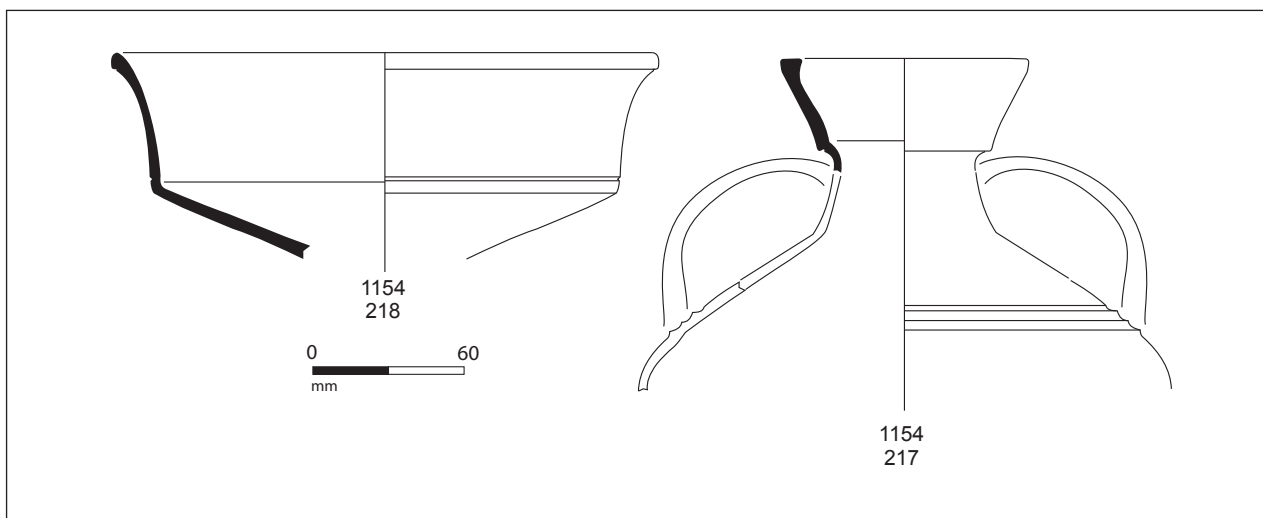


Fig. 55 : Mobilier céramique de l'US 1154 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

### US 1159

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	6	25.0%	3	50.0%
Com A	11	45.8%	2	33.3%
Com B	5	20.8%	1	16.7%
Amphore	2	8.3%	0	
Total	24	100%	6	100%

La céramique sigillée comporte trois pièces issues d'origines différentes. L'une est une coupelle Drag. 24/25 de Lezoux dont le profil est typique des pièces du milieu du Ier s. La pâte non calcaire est toutefois assez singulière : beige avec un cœur gris. La seconde pièce est encore plus atypique. Il s'agit également d'une coupelle Drag. 24/25 dont le profil est plutôt précoce avec une pâte calcaire. Elle ne correspond toutefois ni aux productions de Millau-la Graufesenque ni à celles de Montans. La dernière vaisselle est une assiette Drag. 15 de Montans des années 20/60.

Le corpus des céramiques communes de mode A comporte deux cruches, l'une représentée par un fond et des fragments de panse et l'autre par une anse à deux sillons en pâte rouge à surface beige. Un fragment du col d'une grande cruche engobée blanc est également attesté. La céramique commune de mode B est représentée par un fond et des panses de pot en pâte très micacée comme le sont les productions précoces.

Deux fragments de panse d'amphore de Tarraconaise complètent cet ensemble.

*Datation : tous les indices convergent pour proposer une datation de ce lot de mobiliers au cours des années 40/50.*

### US 1161

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	5.0%	1	20.0%
Fine B	4	20.0%	1	20.0%
Mi-fine B	1	5.0%	0	
Com A	4	20.0%	0	
Com B	7	35.0%	2	40.0%
Modelée	2	10.0%	1	20.0%
Amphore	1	5.0%	0	
Total	20	100%	5	100%

La sigillée compte une coupelle Ve. A1 de Lezoux en pâte non calcaire altérée par le feu (60/110). La céramique fine de mode B ne comporte que des fragments de panse, hormis deux éléments correspondant à un pot M146. Il en va de même de la céramique mi-fine de mode B et de la commune de mode A. La céramique commune de mode B compte une lèvre fine d'un pot en pâte très dégraissée. Les autres fragments ne peuvent être caractérisés. Un bord et un fond de céramique modelée gallo-romaine sont également attestés, ainsi qu'un fragment d'amphore régionale.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

### US 1163

Catégorie	NR	NMI
Sigillée	1	1

Coupelle en sigillée de forme Ve. C1 issue des ateliers de Millau-La Graufesenque (60/120).

*Datation : dernier quart du Ier s.*

### US 1165

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	8	18.6%	1	25.0%
Com A	13	30.2%	2	50.0%
Com B	21	48.8%	1	25.0%
Amphore	1	2.3%	0	
Total	43	100%	4	100%

Lot de mobiliers composé essentiellement de fragments de panse. Seuls quelques individus peuvent être déterminés : une cruche engobée en céramique commune de mode A de forme Ch. 2402 et un pot à lèvre éversée en commune de mode B.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*



**US 1167**

Catégorie	NR	NMI
Sigillée	1	1
Mi-fine B	1	1
Total	2	2

En céramique sigillée : un fond de coupe du Centre de la Gaule des années 120/140 (pâte orangé ; vernis rouge clair mat). Egalement présent : une lèvre effilée de pot en céramique mi-fine de mode B.

*Datation : première moitié du IIe s.*

**US 1176**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	1	5.9%	0	
Com A	5	29.4%	0	
Com B	7	41.2%	4	80.0%
Modelée	3	17.6%	1	20.0%
Amphore	1	5.9%	0	
Total	17	100%	5	100%

Petit lot de céramiques comportant un fragment de panse de fine de mode B (*terra nigra*), quatre fragments de commune de mode A dont trois de cruche engobée blanc, des fragments de commune de mode B dont un bord de pot à lèvre à l'oblique, deux fonds dont un en pâte brune et un fragment d'anse plat et large. En complément, on trouve trois fragments de céramique modelée en pâte relativement fine, de couleur noire dont la forme est identique à d'autres pièces de Corseul (ensemble 2, pl. 7-57 ; ensemble 4, pl. 13-46. ; Ferrette 2003).

Un fragment d'amphore de Bétique Dr. 20 est attesté.

*Datation : première moitié du Ier s.*

**US 1177, 1178, 1179 (fosse 1185)**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	3	5.0%	3	23.1%
Mi-fine B	12	20.0%	3	23.1%
Com A	5	8.3%	0	
Com B	38	63.3%	7	53.8%
Amphore	2	3.3%	0	
Total	60	100%	13	100%

**1177**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	2	22.2%	0
Com A	2	22.2%	1
Com B	5	55.6%	1
Total	9	100%	2

**1178**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	7	6.5%	5	25.0%
Fine B	3	2.8%	0	
Mi-fine B	4	3.7%	0	
Com A	36	33.6%	2	10.0%
Com B	49	45.8%	11	55.0%
Amphore	8	7.5%	2	10.0%
Total	107	100%	20	100%

**1179**

Plusieurs collages dans différentes catégories céramiques sont attestés entre les trois US supérieures du comblement de cette fosse. En revanche, les US de fond (1180 et 1181) doit être distinguées car les mobiliers qu'elles comportent se distinguent nettement des autres.

Le corpus de la **sigillée** comporte essentiellement des assiettes : Lez. 43 et 45 (**fig. 56**, inv. 12), Lez. 32 (inv. 7) ainsi qu'un fond d'une autre assiette indéterminée et un bord de mortier Lez. 97, toutes ces pièces datant de la seconde moitié du IIe s. ou pour l'assiette Lez. 32 de la fin du II e s. et des premières décennies du IIIe s. Un petit fragment de panse de coupe Drag. 37 présente un décor de DOECCVS avec une estampille de libellée DOVIICCI (inv. 233).

Deux fragments du Ier s. sont résiduels : à savoir une assiette Ve. A2 de Millau-La Graufesenque ainsi qu'un fragment d'une assiette de Lezoux. Quelques fragments de céramiques  **fines de mode B** (*terra nigra*) sont également résiduels.

Le lot des céramiques **mi-fines de mode B** correspond bel et bien en revanche à des productions tardives. Une forme à pâte grise lissée est archéologiquement complète (inv. 2). Deux fonds massifs et étroits de pot sont également attestés ainsi qu'un fragment de panse à surface grise finement lissée et d'autres éléments sans caractérisation.

La céramique  **commune de mode A** se compose de nombreux fragments de panse, une anse et quelques fonds de cruche. Les caractéristiques techniques sont très variables, dues au fait que les productions contemporaines de la constitution de l'ensemble côtoient des pièces plus anciennes. La moitié basse d'une cruche est également conservée : pâte beige à cœur gris et surface lissée (inv. 8).

La céramique  **commune de mode B** se compose de fonds et bords de pot et marmite en pâte grise souvent très cuite dont la lèvre est en bourrelet (**fig. 57**, inv. 1, 4, 6, 9, 13, 14) ou rainurée (inv. 3) ; d'un bord de gobelet (inv. 10) ; d'une anse de bouilloire et de plats à lèvre légèrement rentrante (inv. 11, 15). Le lot des  **amphores** comporte quelques fragments de panse de conteneurs régionaux, une lèvre d'amphore Dr. 20 de Bétique et un fragment de panse de conteneur de Narbonnaise.

*Datation : première moitié du IIIe s.*

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1177	Sigillée	Lezoux	L032	assiette	1	1	007
1177	Sigillée	Lezoux	L032	assiette	1	1	
1177	Sigillée	Lezoux	L097	mortier	1	1	
1177	Mi-fine B		IND	pot	3	2	
1177	Mi-fine B		IND	pot	9	1	002
1177	Com A		IND	IND	5	0	
1177	Com B		IND	pot	12	1	001
1177	Com B		IND	pot	1	1	003
1177	Com B		IND	pot	4	1	004
1177	Com B		IND	pot	1	1	006
1177	Com B		IND	pot	2	2	
1177	Com B		IND	pot	11	1	005
1177	Com B		IND	IND	7	0	
1177	Amphore	IND	IND	amphore	2	0	
1178	Sigillée	Lezoux	IND	IND	1	0	
1178	Sigillée	Lezoux	D37	coupe	1	0	233
1178	Com A		IND	IND	1	0	
1178	Com A		IND	plat	1	1	
1178	Com B		IND	plat	4	1	011
1178	Com B		IND	IND	1	0	
1179	Sigillée	Lezoux	L045	assiette	1	1	
1179	Sigillée	Lezoux	L045	assiette	1	1	012
1179	Sigillée	Lezoux	IND	assiette	1	1	
1179	Sigillée	Centre Gaule	L043	assiette	1	1	
1179	Sigillée	Centre Gaule	IND	IND	1	0	
1179	Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	1	1	
1179	Sigillée	Lezoux	IND	assiette	1	0	
1179	Fine B	TN	IND	IND	3	0	
1179	Mi-fine B		IND	IND	4	0	
1179	Com A		IND	cruche	27	1	
1179	Com A		IND	cruche	9	1	008
1179	Com B		IND	pot	1	1	016
1179	Com B		IND	bouilloire	1	1	
1179	Com B		IND	pot	2	1	009
1179	Com B		IND	marmite	1	1	013
1179	Com B		IND	marmite	1	1	014
1179	Com B		IND	pot	1	1	010
1179	Com B		IND	pot	4	4	
1179	Com B		IND	plat	1	1	015
1179	Com B		IND	IND	35	0	
1179	Com B		IND	plat	2	0	011
1179	Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	2	1	019
1179	Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	1	0	
1179	Amphore	régionale	IND	amphore	5	1	

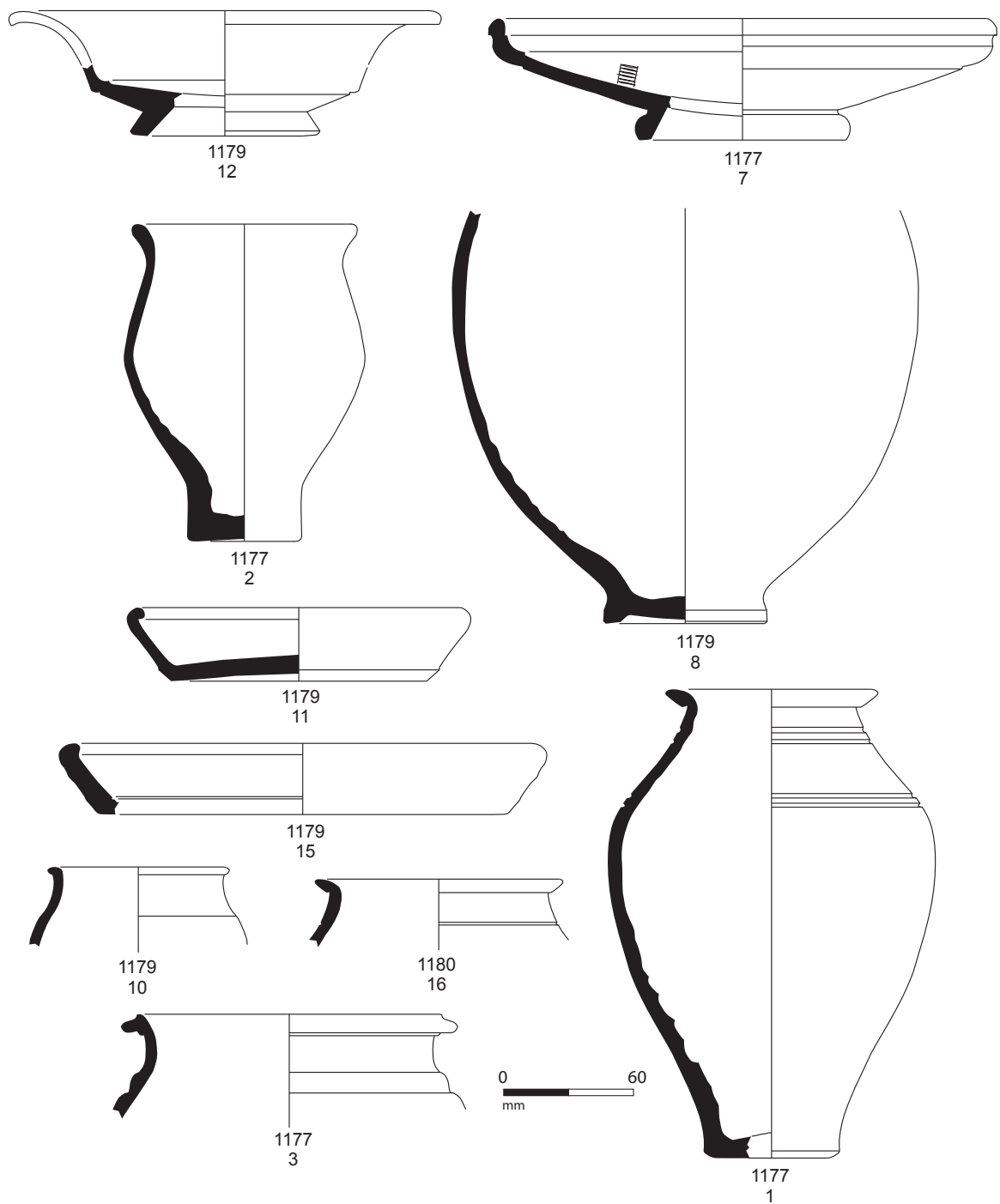


Fig. 56 : Mobilier céramique des US 1177, 1178 et 1179 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

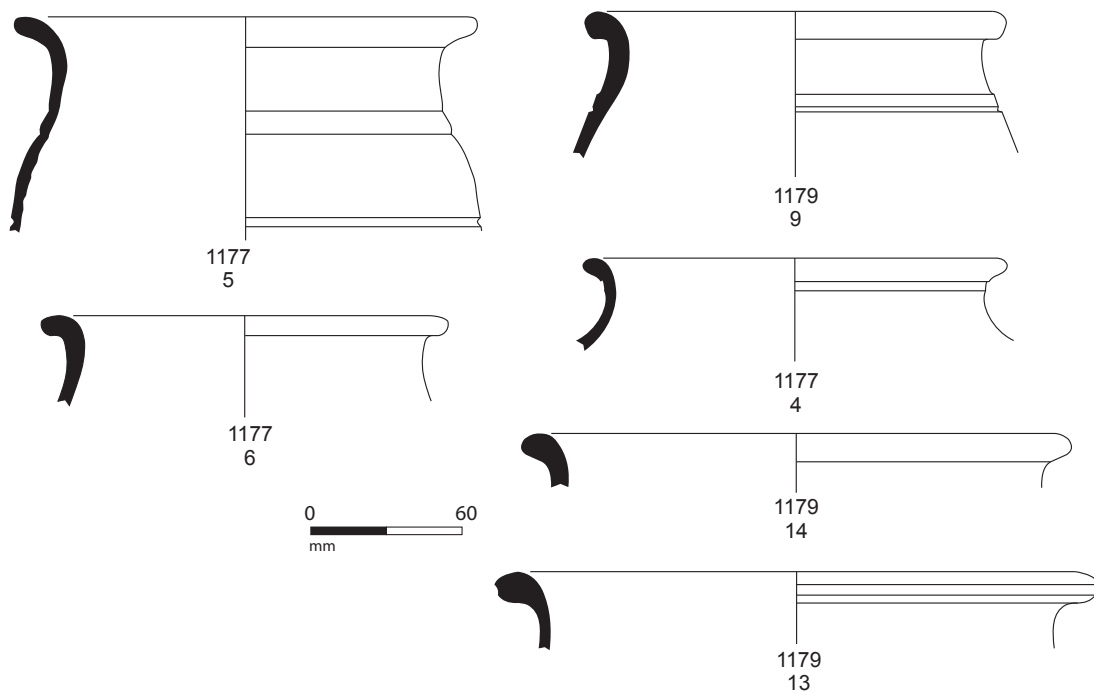


Fig. 57 : Mobilier céramique des US 1177, 1178 et 1179 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

### US 1180 (fosse 1185)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	1.1%	1	6.6%
Fine B	5	5.8%	1	6.6%
Mi-fine B	7	8.12%	1	6.6%
Com A	33	38.8%	3	20%
Com B	25	29.4%	8	53.3%
Modelée	1	1.1%	0	
Amphore	13	15.3%	1	6.6%
Total	85	100%	15	100%

Présence d'un seul fragment de céramique sigillée : un fond d'assiette du Sud de la Gaule des années 60/90. La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par deux fragments d'une lèvre de pot M146 et de quelques fragments de panse en pâte et surface grises.

La céramique mi-fine de mode B compte une panse de coupe carénée probablement de type M96/110, relativement massive en pâte grise ainsi que la partie haute d'un petit gobelet à lèvre éversée (fig. 58, inv. 234).

La céramique commune de mode A compte, comme cela est couramment le cas, une majorité de fragments de panse et seuls les bords permettent de caractériser des individus. En l'occurrence, il s'agit de quatre fonds de cruche dont une à surface interne poissée.

La céramique commune de mode B compte quelques fragments permettant de déterminer la présence de pots massifs à grosse lèvre en bourrelet ou en triangle ainsi qu'un pot de format plus modeste à la surface lissée de pâte et surface gris bleuté (inv. 16), un plat à cuire, bénéficiant également d'une finition soignée, à lèvre rentrante et pâte à cœur rouge et enfin une petite coupe à lèvre en bourrelet en pâte kaolinitique et surface gris bleuté (inv. 17). Un petit fragment de céramique modelée en pâte noire très dégraissée complète ce lot de céramique domestique.

La série des **amphores** comporte des fragments de panse et un départ d'anse de contenants régionaux, des éléments de la partie basse d'une amphore Dr. 20 de Bétique dont la partie supérieure a été reconnue au sein de l'US 1179 (inv. 19) et un fragment de Narbonnaise.

*Datation : les éléments datant inciteraient à proposer une chronologie au cours du dernier quart du Iers., mais compte tenu des caractéristiques techniques et morphologiques de certaines productions de céramique commune, cette proposition peut être élargie au début du IIe s.*



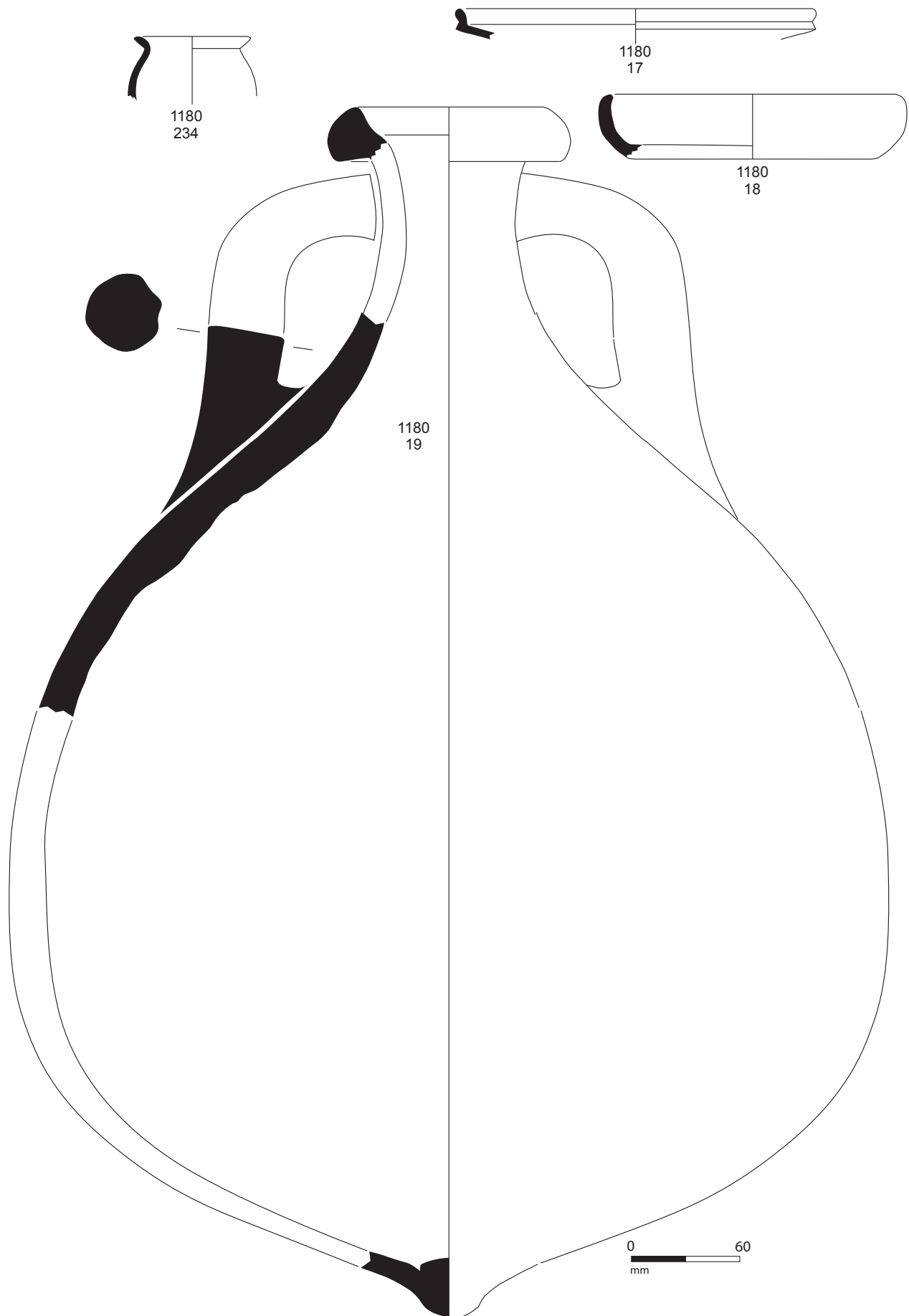


Fig. 58 : Mobilier céramique de l'US 1180 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

**US 1181 (fosse 1185)**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	2	22.2%	1
Com A	2	22.2%	0
Com B	4	44.4%	2
Amphore	1	11.1%	0
Total	9	100%	3

Petit lot de céramique comportant un fond et un bord d'un pot M146 en céramique fine de mode B (*terra nigra* ; appartenant peut-être au même vase que les fragments de l'US 1180), deux fragments de céramique commune de mode A et d'autres de céramiques communes de mode B dont deux fonds de pot. Un fragment d'amphore de Bétique complète ce lot.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

**US 1198**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	5	8.3%	1	14.3%
Com A	32	53.3%	1	14.3%
Com B	21	35.0%	4	57.1%
Amphore	2	3.3%	1	14.3%
Total	60	100%	7	100%

Présence de deux fragments de commune de mode A et de deux autres de commune de mode B dont un bord de pot.

*Datation : deuxième moitié du Ier – IIe s.*

**US 1199**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com B	11	73.3%	2
Modelée	1	6.7%	0
Amphore	3	20.0%	0
Total	15	100%	2

Les céramiques domestiques se composent de deux vases en commune de mode B représentés par des bords de pot à lèvre éversée ainsi qu'un fragment de vase modelé.

Les amphores comptent des fragments de panse en pâte brune et cœur noir aux parois minces et un fragment de conteneur de Narbonnaise. Il est probable qu'un ou plusieurs graffiti aient été apposés en partie externe mais l'altération de la surface ne permet pas d'en être sûr.

*Datation : les profils et les caractéristiques techniques des pots en céramique commune de mode B correspondent à des productions de la **seconde moitié du Ier s. et de la première moitié du IIe s.** Les autres mobiliers pourraient confirmer cette proposition chronologique.*

**US 1202**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	6.7%	1	12.5%
Fine B	6	40.0%	3	37.5%
Com A	1	6.7%	1	12.5%
Com B	5	33.3%	1	12.5%
Modelée	1	6.7%	1	12.5%
Amphore	1	6.7%	1	12.5%
Total	15	100%	8	100%

Un bord d'assiette Drag. 18 en sigillée du Centre de la Gaule des années 40/70.

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par un fond de coupe M125c de petit diamètre, un bord de bouteille M146/149, ainsi qu'un fragment de panse de forme fermée. Un autre fragment de vaisselle présente une pâte bleutée de nature kaolinithique et une surface grise bleutée lissée. Bien qu'atypique, ce vase peut être classé dans la catégorie des céramiques fines de mode B.

La céramique commune comporte deux vases en pâte rouge très dégraissée. L'un est cuit en mode A et présente une surface rouge relativement irrégulière, micacée. L'autre est cuit en mode B et correspond à un pot bien plus haut que large avec une petite lèvre en amande.

Un fragment d'amphore est attesté : la partie haute d'une Dr. 2/4 régionale (pâte beige à cœur gris).

*Datation : milieu du Ier s.*

### US 1203

Catégorie	NR	NMI
Fine B	2	1
Com B	2	0
Modelée	1	1
Total	4	2

Le corpus des céramiques se compose de deux fragments de céramique fine de mode B (pâte kaolinithique blanchâtre et surface gris bleuté correspondant vraisemblablement à une coupe M96/110), deux fragments de commune de mode B et un bord de pot de céramique modelée.

*Datation : deuxième moitié Ier s.*

### US 1204

Catégorie	NR	NMI
Com A	1	0
Com B	1	0
Total	2	0

Fragments de céramique commune de mode A engobée blanc et commune de mode B.

*Datation : Ier s.*

### US 1207

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	2	5.6%	0	
Com A	16	44.4%	2	28.6%
Com B	16	44.4%	4	57.1%
Amphore	2	5.6%	1	14.3%
Total	36	100%	7	100%

Deux vaisselles sigillées de Millau-La Graufesenque sont attestées au travers de fragments de panse : une assiette Ve. A2 et une coupe Drag. 37 des années 70/90. Quelques céramiques fines de mode B figurent également au sein de ce lot : une panse de forme fermée, un bord d'assiette M8 et une panse de coupe M126.

La céramique commune de mode A ne compte aucun bord mais deux fonds de cruche et de nombreux fragments de panse. La céramique commune de mode B est représentée par des bords de coupe à profil en « S », un bord de pot à lèvre courte éversée, un fond de pot et là encore de nombreux fragments de panse.

Les amphores sont représentées par deux éléments d'origine régionale dont un bord de G. 4 en pâte orangé et surface sombre.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

### US 1208

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	3.0%	1
Com A	2	6.1%	0
Com B	28	84.8%	1
Amphore	2	6.1%	1
Total	33	100%	3

Présence d'un bord d'assiette Drag. 15/17 en sigillée du Sud de la Gaule, ainsi que de nombreux fragments de céramique commune de mode A et de mode B dont un bord de pot pour ces derniers. Une panse d'amphore régionale et une lèvre de Dr. 20 de Bétique complètent cet ensemble.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

### US 1209

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	3	33.3%	0
Com B	6	66.7%	0
Total	9	100%	0

Fragments de céramiques communes de mode A et de mode B.

*Datation : Ier-IIIe s.*

### US 1214

Assiette en porcelaine avec marque comportant l'année 1834.

### US 1217

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	12.5%	0
Com A	2	25.0%	1
Com B	4	50.0%	2
Amphore	1	12.5%	0
Total	8	100%	3

Présence d'un fragment important de panse d'une forme fermée en céramique fine de mode B (*terra nigra*). Egalement attestés : deux fragments de céramique commune de mode A dont une anse de cruche et un lot de céramique commune de mode B dont deux bords de pot ainsi qu'un fragment de panse d'une amphore de Bétique.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

### US 1224

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	1	12.5%	0
Com A	1	12.5%	0
Com B	6	75.0%	0
Total	8	100%	0

Présence d'un petit fragment d'une sigillée de Lezoux de la seconde moitié du IIe s. (coupe Drag. 37) et d'un lot de céramique commune de mode A et B.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

## US 1225

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	8	5.6%	7	35.0%
Fine B	13	9.2%	3	15.0%
PFE	1	0.7%	0	
Com A	41	28.9%	5	25.0%
Com B	28	19.7%	3	15.0%
Amphore	51	35.9%	2	10.0%
Total	142	100%	20	100%

La **céramique sigillée** compte pour l'essentiel des pièces Millau-La Graufesenque des années 50/80. Il s'agit de deux fragments d'assiette de petit format Ve. A2, de deux individus de coupelle Drag. 27 (**fig. 59**, inv. 119, 120) ainsi qu'une assiette Drag. 18 à la carène douce comme le sont les pièces des dernières décennies du 1er s. (inv. 121)

La seule vaisselle de Lezoux est une coupelle Drag. 24/25 contemporaine des précédentes.

Un seul fragment de **paroi fine engobée** est attesté : une panse de gobelet à surface constellée de grains de chamotte, issu des ateliers de Lezoux.

La céramique **fine de mode B** (*terra nigra*) est représentée par deux pots à lèvre oblique M146 (inv. 122, 131) et deux coupes M96 (inv. 123). Les autres fragments ne permettent pas l'attribution de forme.

La céramique **commune de mode A** compte de nombreux fragments de grandes cruches aux pâtes beige-orangé pour l'essentiel. En l'absence d'embouchure conservée, ce sont les anses qui permettent d'attester la présence d'au moins deux individus. Deux autres classes morphologiques sont attestées : un mortier et un *dolium* représenté par un bord en pâte rouge et surface beige-orangé (inv. 118)

Quelques fragments de panse témoignent de la présence également de cruche engobée blanc et engobée orange mais aussi d'une lagène à pâte beige micacée et engobe rouge épais.

La céramique tournée à revêtement micacé compte une forme Ch. 1122 et un fond n'appartenant pas au même individu.

La céramique **commune de mode B** est représentée par des pots à lèvre épaissie éversée (inv. 126, 128), un pot en pâte grise très cuite à petite lèvre en bourrelet (inv. 129) et une marmite de petit diamètre (inv. 127).

Le lot des **amphores** comporte peu d'individus caractérisés par des bords, fonds ou anses, mais les éléments de forme au niveau de la panse et les caractéristiques techniques permettent d'identifier la présence de 6 individus (le NMI étant de 2). Quatre sont d'origine régionale. Une amphore à fond plat correspond aux productions à pâte brune et cœur gris dont les parois sont très fines (inv. 125). Les autres ont des parois plus massives et correspondent dans deux cas à des amphores Dr. 2/4 (carène, anse massive parcourue par un sillon). Les pâtes sont orangé, orangé à cœur gris ou encore brune à cœur gris. Deux autres fragments correspondent à des conteneurs de Bétique et de Tarraconaise (pâte beige claire, non calcaire, avec quelques dégraissants minéraux).

*Datation : 60-80.*



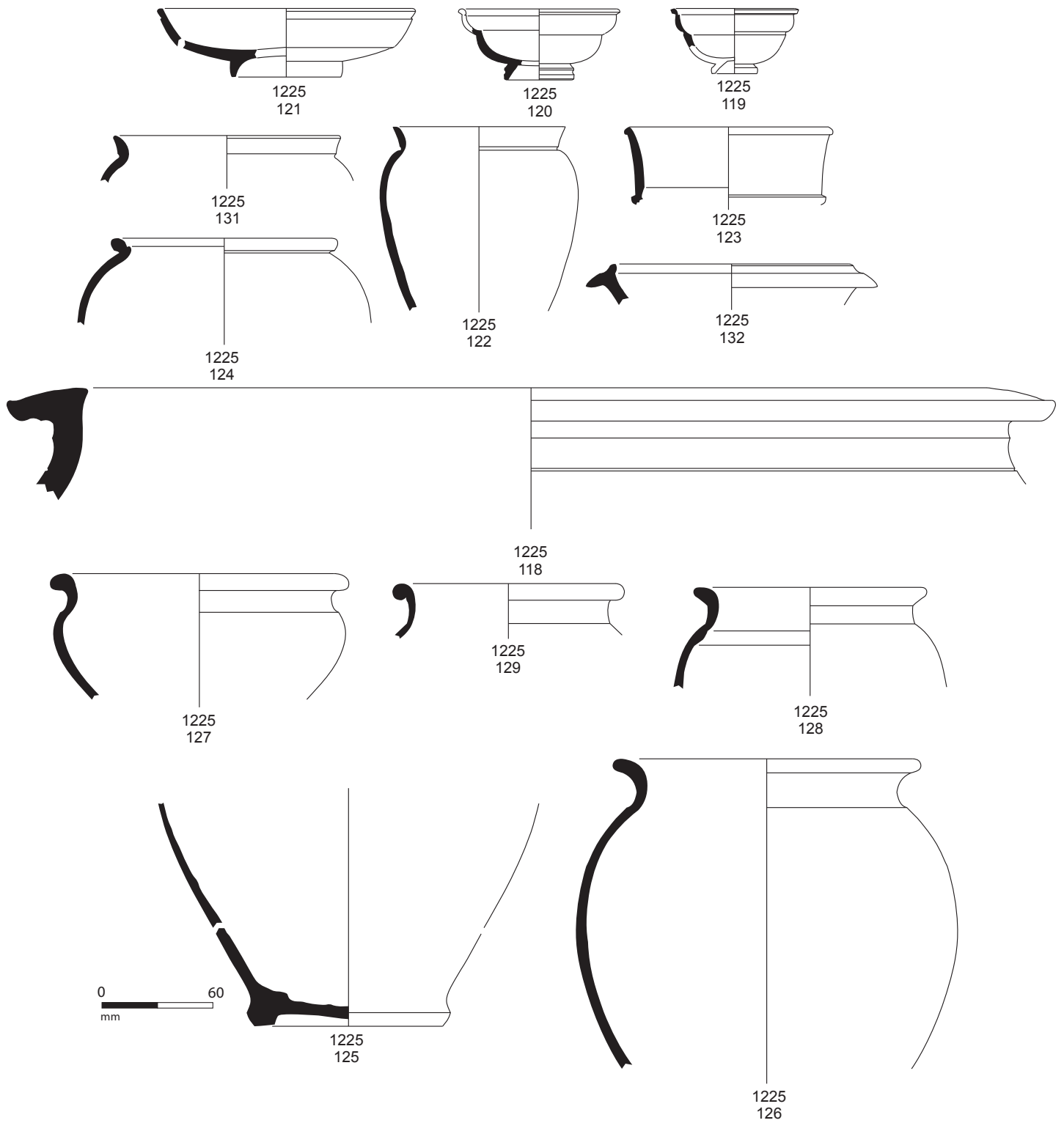


Fig. 59 : Mobilier céramique de l'US 1225 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

US	Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
1225	Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	2	2	
1225	Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	1	1	
1225	Sigillée	Millau-LG	D27	coupelle	1	1	120
1225	Sigillée	Millau-LG	D27	coupelle	1	1	119
1225	Sigillée	Millau-LG	D18	assiette	2	1	121
1225	Sigillée	Lezoux	D24/25	coupelle	1	1	
1225	Fine B	TN	M146	pot	2	1	122
1225	Fine B	TN	M096/110	coupe	2	1	123
1225	Fine B	TN	M096/110	coupe	1	0	
1225	Fine B	TN	M146	pot	1	1	
1225	Fine B	TN	IND	IND	7	0	
1225	PFE	Centre Gaule	IND	gobelet	1	0	
1225	Com A	micacée	Ch.1122	pot	1	1	124
1225	Com A	micacée	IND	pot	1	1	
1225	Com A		IND	mortier	1	0	
1225	Com A	engobe rouge	IND	IND	5	0	
1225	Com A	engobe blanc	IND	IND	2	0	
1225	Com A	lagène rouge	IND	f. fermée	1	0	
1225	Com A		IND	cruche	27	0	
1225	Com A		IND	cruche	2	2	
1225	Com A		IND	dolium	1	1	118
1225	Com B		IND	pot	7	1	126
1225	Com B		IND	pot	1	1	128
1225	Com B		IND	pot	1	1	129
1225	Com B		IND	IND	18	0	
1225	Com B		IND	IND	1	0	
1225	Amphore	régionale	IND	amphore	9	1	125
1225	Amphore	régionale	Dr.2/4	amphore	10	0	
1225	Amphore	régionale	IND	amphore	7	0	
1225	Amphore	régionale	IND	amphore	23	1	
1225	Amphore	Bétique	IND	amphore	1	0	
1225	Amphore	Tarraconaise	IND	amphore	1	0	

## US 1226

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	2.1%	1	16.7%
Fine B	6	12.5%	2	33.3%
Com A	20	41.7%	2	33.3%
Com B	12	25.0%	1	16.7%
Modelée	1	2.1%	0	
Amphore	8	16.7%	0	
Total	48	100%	6	100%

Présence d'un plat en sigillée de forme Drag. 18 de Millau (60/90).

La céramique fine de mode B compte principalement des petits fragments qui ne permettent aucune identification typologique fiable de forme malgré la présence d'un bord et d'un fond.

Il en va de même dans une large mesure de la céramique commune de mode A représentée par des panses de forme fermée. Un petit lot de cruche à engobe blanc comporte, notamment, un pied massif et une anse qui n'appartiennent pas au même individu.

La céramique commune de mode B compte un fragment de bord de pot et un autre présentant un départ de pied correspondant à celui d'une marmite tripode.

Présence d'un fragment de céramique modelée (pâte rouge dégraissée) et d'un lot d'amphore régionale.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

**US 1228, 1229 (puits 1227)**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	14.3%	1
Com A	2	28.6%	0
Com B	3	42.9%	2
Amphore	1	14.3%	0
Total	7	100%	3

**1228**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	2	10.5%	1	16.7%
MET	2	10.5%	0	
Com A	11	57.9%	1	16.7%
Com B	4	21.1%	4	66.7%
Total	19	100%	6	100%

**1229**

La sigillée est représentée par deux fragments de vaisselle de Lezoux : une panse de Drag. 37 du milieu du IIe s. et un bord de coupe de typologie indéterminée mais de datation identique.

Deux fragments de céramique métallescente du Centre de la Gaule sont également attestés (pâte rouge, calcaire, surface noire brillante). Le décor guilloché de l'un des fragments évoque plutôt une production de métallescente de première génération de la seconde moitié du IIe s.

Un petit fragment de céramique fine de mode B est également présent.

La céramique commune de mode A comporte des fragments de panse aux caractéristiques très diverses ainsi qu'un fond de cruche. Si la plupart a des pâtes relativement fines, deux fragments présentent des pâtes rouges très dégraissées avec un cœur gris.

La céramique commune de mode B est représentée par des pots dont 6 bords différents. Les lèvres sont de forme triangulaire, en amande ou encore effilée et éversée. Les pâtes sont très cuites comme le sont les productions des IIe-IIIe s.

Deux fragments d'amphore régionale complètent ce lot.

*Datation : deuxième moitié du IIe s.*

**US 1233**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	4	8.2%	4	21.1%
Fine B	8	16.3%	4	21.1%
PFE	2	4.1%	0	
Com A	21	42.9%	7	36.8%
Com B	11	22.4%	3	15.8%
Amphore	3	6.1%	1	5.3%
Total	49	100%	19	100%

La céramique sigillée est représentée par une coupelle et une assiette du service Ve. A de Millau La Graufesenque (60/120), une coupelle de forme indéterminée de Lezoux (sans estampille sur le fond ; 40/70), ainsi que la partie haute d'un coupe cylindrique à décor guilloché Lez. 84 du Centre-ouest (90/140).

Deux fragments d'une paroi fine engobée du Centre de la Gaule, à surface revêtue d'un semi de minéraux fins sont attestés.

La céramique fine de mode B comporte des bords de coupe M96/110 ainsi que des éléments d'un pot M146. Un fond de coupe ne peut être caractérisé. Le corpus de la céramique commune de mode A se compose d'un pot à lèvre rainurée de type Ch. 1122 dont la pâte est fortement micacée, une anse ainsi que quatre fonds de cruche.

La céramique commune de mode B est peu représentée avec un bord de

marmite, un bord de pot, et des fragments de panse de récipient indéterminé. Quant au lot des amphores, il est le suivant : une anse de Dr. 2/4 régionale (pâte rouge à cœur gris et surface beige) ainsi que des fragments de paroi en pâte brune.

*Datation : fin Ier s. – première moitié du IIE s.*

### US 1234

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	5	7.6%	1	14.3%
Fine B	8	12.1%	1	14.3%
PFE	3	4.5%	1	14.3%
Com A	8	12.1%	0	
Com B	17	25.8%	2	28.6%
Amphore	25	37.9%	2	28.6%
Total	66	100%	7	100%

Une seule sigillée est présente : une coupelle Ritt. 8 de Lezoux des années 50/80 portant une estampille en grande partie effacée et donc difficile à lire. Trois fragments d'un gobelet en paroi fine engobée du Centre de la Gaule à décor sablée sont également attestés.

La céramique fine de mode B est représentée par des fragments de coupe M96/110 dont un bord, deux éléments de forme fermée et d'autres sans caractérisation.

La céramiques commune de mode A ne compte que des fragments de paroi engobée blanc ou non. La céramique commune de mode B est également pauvre en fragment permettant de caractériser des formes : deux fonds et un bord de coupe à profil en « S ».

Le lot des amphores compte de nombreux fragments d'une amphore régionale en pâte brune et cœur gris le plus souvent de très faible épaisseur, d'autres fragments de panse ainsi qu'un bord et une anse de Dr. 2/4 qui caractérisent deux individus distincts. En complètement, on trouve des fragments de panse de Tarraconaise et de Bétique.

*Datation : deuxième moitié du Ier s.*

### US 1236

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	3	42.9%	2
Com A	1	14.3%	0
Com B	2	28.6%	0
Amphore	1	14.3%	0
Total	7	100%	2

Deux fragments de sigillée du Centre de la Gaule ont pu être identifiés : un bord de coupe Drag. 37 dont les caractéristiques morphologiques et techniques évoquent une production des années 190/240 et un fragment de panse de la seconde moitié du IIE s.

Le reste du lot correspond à des fragments de commune de mode A et B sans caractérisation ainsi qu'un fragment d'amphore de Bétique.

*Datation : fin du IIE s. – première moitié du IIIe s.*

### US 1237

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	5	10.6%	4	33.3%
Fine B	3	6.4%	0	
Com A	7	14.9%	0	
Com B	21	44.7%	7	58.3%
Modélée	3	6.4%	1	8.3%
Amphore	8	17.0%	0	
Total	47	100%	12	100%

Le lot de sigillée se compose de pièces de Lezoux : un bord de Drag. 37 et un pied d'assiette de la seconde moitié du IIe s., ainsi qu'une coupelle Drag. 33 et un bord de mortier Lez. 97 dont les caractéristiques morphologiques et techniques correspondent à une production de la fin du IIe s. et de la première moitié du IIIe s.

Quelques fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sont résiduels dans ce lot.

La céramique commune de mode A ne compte que des portions de cruche. La céramique commune de mode B est représentée par trois bords de pot et trois fonds appartenant manifestement à des individus différents. Deux coupes sont attestées, l'une par un fragment de panse caractéristique et l'autre par un fragment de lèvre rentrante.

Deux fragments de céramique modelée cuite en mode B, à pâte dégraissée, sont également présents. Ils correspondent parfaitement aux productions du Haut-Empire. Un autre tesson est plus atypique. Il s'agit d'un pot à petite lèvre éversée, modelée, mais dont la partie supérieure a été reprise au tour. La surface externe est orangé pour une pâte sombre.

Trois gros fragments d'amphore de Bétique sont attestés ainsi que d'autres d'amphore régionale.

*Datation : première moitié du IIIe s.*

### US 1238/1242/1243/1275

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	6	7.1%	3	30.0%
Fine B	38	44.7%	2	20.0%
Com A	15	17.6%	4	40.0%
Com B	8	9.4%	1	10.0%
Amphore	18	21.2%	0	
Total	85	100%	10	100%

Lot de sigillée composé de pièces du Sud et du Centre de la Gaule. Pour les premières, on compte : un fond de coupelle (60/80) présentant une estampille anépigraphie, un fragment d'une coupe de typologie indéterminée (40/80) ainsi qu'un fragment de panse carénée correspondant certainement à une assiette Drag. 18 (60/080). Les pièces du Centre de Gaule correspondent à un fond d'assiette non caractérisée (40/70) et une panse décorée de godrons de coupe Drag. 29 des années 30/60.

De nombreux fragments de céramique fines de mode B (*terra nigra*) sont présents, et parmi eux : une coupe M126, des coupes M96/110 et des formes fermées indéterminées.

La céramique commune de mode A ne compte aucun bord mais quatre fonds différents. Un fragment engobé blanc complète ce lot.

La céramique commune de mode B est faiblement représentée avec un bord de pot et une anse assez massive d'une bouilloire, ainsi que des fragments de panse.

Quant aux amphores, elles sont dominées par des contenants régionaux dont un fragment de panse carénée d'une Dr. 2/4. Deux fragments de Tarraconaise et de Bétique sont également attestés.

*Datation : deuxième et troisième quart du Ier s.*



## US 1239

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	17	4.3%	7	9.5%
Fine B	81	20.7%	20	27.0%
PFE	6	1.5%	1	1.4%
Com A	84	21.5%	9	12.2%
Com B	179	45.8%	32	43.2%
Modelée	4	1.0%	1	1.4%
Amphore	20	5.1%	4	5.4%
Total	391	100%	74	100%

Le répertoire de la **sigillée** est peu abondant, mais il comporte de pièces aux caractéristiques techniques très diverses qui permettent de recueillir des données chronologiques précieuses.

Les vases originaires des ateliers de Millau-La Graufesenque ne comptent que des coupelles et assiettes du service Ve. A, aux caractéristiques techniques et morphologiques typiques des productions du dernier quart du Ier s. (**fig. 60**, inv. 40) Les vases de Lezoux sont représentés par une assiette Lez. 65 du milieu du Ier s., des fragments sans caractérisation de forme de la seconde moitié du Ier s. ainsi que deux pièces du service Ve. A des années 60/110 (inv. 41). Tous ces vases présentent des pâtes non calcaires. Tel n'est pas le cas d'un unique fragment de même provenance, puisqu'il possède une pâte légèrement calcaire et texture bien différente des autres, associée à un vernis brillant. En l'absence de caractérisation de forme, il est difficile de proposer une datation précise, mais il est évident qu'elle ne peut être antérieure aux vases de transition à partir des années 90.

Une dernière provenance est attestée qui montre que le précédent fragment de sigillée ne peut être considéré comme intrusif. Il s'agit d'une assiette Ve. A2 issue des ateliers du Centre-Ouest (inv. 48). En Bretagne, d'un point de vue général, ces productions issues du bassin de la Loire et de ses affluents Vienne et Clain, n'apparaissent pas avant les années 90 et sont attestées toute la première moitié du IIe s. L'absence de vaisselle à décor moulé pourrait paraître étonnante, mais la faiblesse du corpus l'explique probablement. Avec 18 NMI (et 21 NMIp), le lot des vaisselles **fine de mode B** (*terra nigra*) domine largement celui de la sigillée.

Il se compose d'un répertoire varié. Des assiettes à rebord oblique et lèvre triangulaire de type M8 en trois exemplaires dont une présente un fond dépourvu de pied (inv. 18, 19, 20), mais aussi des assiettes M55 en nombre égal (inv. 16, 17, 21). Les coupes sont les plus nombreuses, avec neuf individus et quatre formes différentes. Elles sont à profil légèrement en S de type M74/82 (inv. 12, 13, 14), à profil globulaire et lèvre oblique M72 (inv. 22), et à profil caréné M110 (inv. 49, 50) en bobine (inv. 23). Des pots peuvent également être identifiés : à profil caréné et petite lèvre oblique M137 (inv. 21), à profil tronconique et lèvre oblique M146 (inv. 15, 24), et enfin un probable pot M138 à large ouverture et panse bombée (inv. 25).

Ce répertoire est celui que l'on rencontre à partir de l'horizon II de Corseul, mais qui connaît le plus de correspondance morphologique avec les ensembles de l'horizon III, particulièrement l'ensemble 11 dont la plupart des formes est commune avec ce contexte (Ferrette 2003).

Le lot des **parois fines engobées** est des plus modestes puisqu'il correspond à quelques individus en NMIp et un seul en NMI (d'où l'absence de forme dessinée puisqu'aucune lèvre n'est conservée). Les gobelets du Centre de la Gaule sont les plus nombreux. Ils correspondent à un fond en pâte beige et revêtement rouge orangé, deux fragments de panse dont un décoré à la barbotine de couleur rouge et noir. Des fragments de panse d'un gobelet lyonnais (pâte jaune et surface « métallisée » comportant un semi de petits minéraux) complètent l'ensemble.

Les céramiques **communes de mode A** correspondent à neuf individus.

Parmi ceux-ci, ce sont les cruches qui sont les plus nombreuses : une lèvre en entonnoir multilobée engobée blanc (proche de la forme Ch. 2402 attestée

chez les Carnutes au milieu du Ier s. ; **fig. 61**, inv. 38), une lèvre éversée de type Ch. 3408 attestée au cours de la seconde moitié du Ier s. (inv. 39) et le début du IIe s., une lèvre en bourrelet (proche de Ch. 3402 ; inv. 43), ainsi que deux lèvres de pot Ch. 1119 engobé blanc, un récipient très courant au cours de la seconde moitié du Ier s. (inv. 44, 46).

Les autres formes attestées sont une assiette dont le profil est identique à celle en *terra nigra* M55 (inv. 47), un couvercle (inv. 45) et un petit bord de forme ouverte engobée rouge ainsi qu'un fragment d'un mortier en pâte calcaire blanchâtre relativement épais.

Tous les autres fragments correspondent à des panses de forme fermée pour la plupart, plus ou moins épaisses de couleur ocre, rouge, orangé et blanchâtre, dont certaines ont des engobes blancs ou rouges.

Le corpus des céramiques **communes de mode B** se compose principalement de pots globulaires à lèvre éversée au profil relativement simple (**fig. 61**, inv. 26, 28 à 31, 35, 37). Un pot à lèvre en bourrelet sans col (inv. 33) ainsi qu'un col droit (inv. 36).

Par les autres classes morphologiques on compte : une petite marmite carénée (inv. 27), des coupes à lèvre plus ou rentrante (inv. 32, 34), un fragment de panse d'une bouilloire comportant un départ d'anse et enfin, un pied caractérisant une marmite tripode.

Un pot en **céramique modelée** à profil en S figure également au sein de ce riche lot (inv. 42).

Les **amphores** sont essentiellement représentées par des fragments de panse, mais leurs caractéristiques techniques permettent d'identifier de multiples provenances. Cela explique pourquoi seulement quatre NMI sont recensés. Le lot principal se compose d'amphores régionales. Un fond pointu en pâte orangé à cœur noir correspond certainement à une Dr. 2/4, deux autres fonds, quant à eux, permettent une identification à des amphores à fond plat, probablement G. 4. Ils présentent une pâte plus compacte que la précédente et dans un cas, un cœur gris. Parmi les fragments de panse, l'un présente un engobe blanc épais associé à une pâte orangé en externe et essentiellement grise en interne.

Parmi les amphores issues du commerce à longue distance, on compte deux individus d'amphore à alun de Lipari, trois fragments d'amphore à huile de Bétique Dr. 20 dont un d'anse et un élément de panse d'une amphore de Narbonnaise en pâte calcaire.

*Datation : fin Ier – déb. du IIe s.*

Catégorie	Info.	Réf. Typo.	Forme	NR	NMI	Inv.
Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	2	1	040
Sigillée	Millau-LG	Ve.A2	assiette	1	1	
Sigillée	Millau-LG	Ve.A1	coupelle	2	0	
Sigillée	Millau-LG	Ve.A1	coupelle	1	1	
Sigillée	Millau-LG	IND	IND	2	0	
Sigillée	Millau-LG	IND	coupelle	1	0	
Sigillée	Lezoux	IND	coupelle	1	1	
Sigillée	Lezoux	IND	IND	1	0	
Sigillée	Lezoux	Ve.A2	assiette	1	1	041
Sigillée	Lezoux	IND	IND	2	0	
Sigillée	Lezoux	L065	assiette	1	1	
Sigillée	Centre-ouest G	Ve.A2	assiette	2	1	048
Fine B	TN	M074/82	coupe	3	1	014
Fine B	TN	M074/82	coupe	1	1	013
Fine B	TN	M074/82	coupe	1	1	012
Fine B	TN	M146	pot	7	1	015
Fine B	TN	M146	pot	1	1	024
Fine B	TN	M137	pot	1	1	025
Fine B	TN	M008	assiette	1	1	018
Fine B	TN	M008	assiette	2	1	020
Fine B	TN	M008	assiette	1	1	019
Fine B	TN	M125	coupe	2	1	023

Fine B	TN	M138	Pot	3	1	021
Fine B	TN	M072	coupe	1	1	022
Fine B	TN	M055	assiette	1	1	016
Fine B	TN	M055	assiette	1	1	017
Fine B	TN	M055	assiette	1	1	021
Fine B	TN	M096/110	coupe	5	1	049
Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	050
Fine B	TN	M096/110	coupe	2	0	
Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	
Fine B	TN	M074/82	coupe	1	1	
Fine B	TN	IND	IND	43	0	
Fine B	TN	M096/110	coupe	1	1	
PFE	Centre Gaule	IND	gobelet	1	1	
PFE	Centre Gaule	IND	gobelet	2	0	
PFE	Lyon	IND	gobelet	3	0	
Com A	engobe Blanc	Ch.2402	cruche	1	1	038
Com A		Ch.3408	cruche	1	1	039
Com A		Ch.3402	cruche	1	1	043
Com A	engobe Blanc	Ch.1119	Pot	1	1	044
Com A	engobe Blanc	Ch.1119	Pot	1	1	046
Com A		M055	assiette	1	1	047
Com A		IND	couvercle	2	1	045
Com A		IND	IND	57	0	
Com A	engobe rouge	IND	coupe	1	1	
Com A	engobe rouge	IND	coupe	1	1	
Com A	engobe blanc	IND	IND	13	0	
Com A	engobe rouge	IND	IND	3	0	
Com A		IND	Mortier	1	0	
Com B		IND	IND	117	0	
Com B		IND	pot	3	1	035
Com B		IND	pot	1	1	026
Com B		IND	pot	1	1	033
Com B		IND	pot	1	1	027
Com B		IND	pot	1	1	036
Com B		IND	pot	1	1	028
Com B		IND	pot	1	1	029
Com B		IND	pot	1	1	037
Com B		IND	pot	1	1	031
Com B		IND	pot	1	1	030
Com B		IND	coupe	1	1	034
Com B		IND	coupe	1	1	032
Com B		IND	pot	15	10	
Com B		IND	pot	15	10	
Com B		IND	pot	18	0	
Modelée		IND	Pot	4	1	042
Amphore	régionale	Dr.2/4?	amphore	1	1	
Amphore	régionale	G.4?	amphore	2	2	
Amphore	régionale	IND	amphore	9	0	
Amphore	régionale	IND	amphore	1	0	
Amphore	Lipari	IND	amphore	3	0	
Amphore	Narbonnaise	IND	amphore	1	0	
Amphore	Bétique	Dr.20	amphore	3	1	

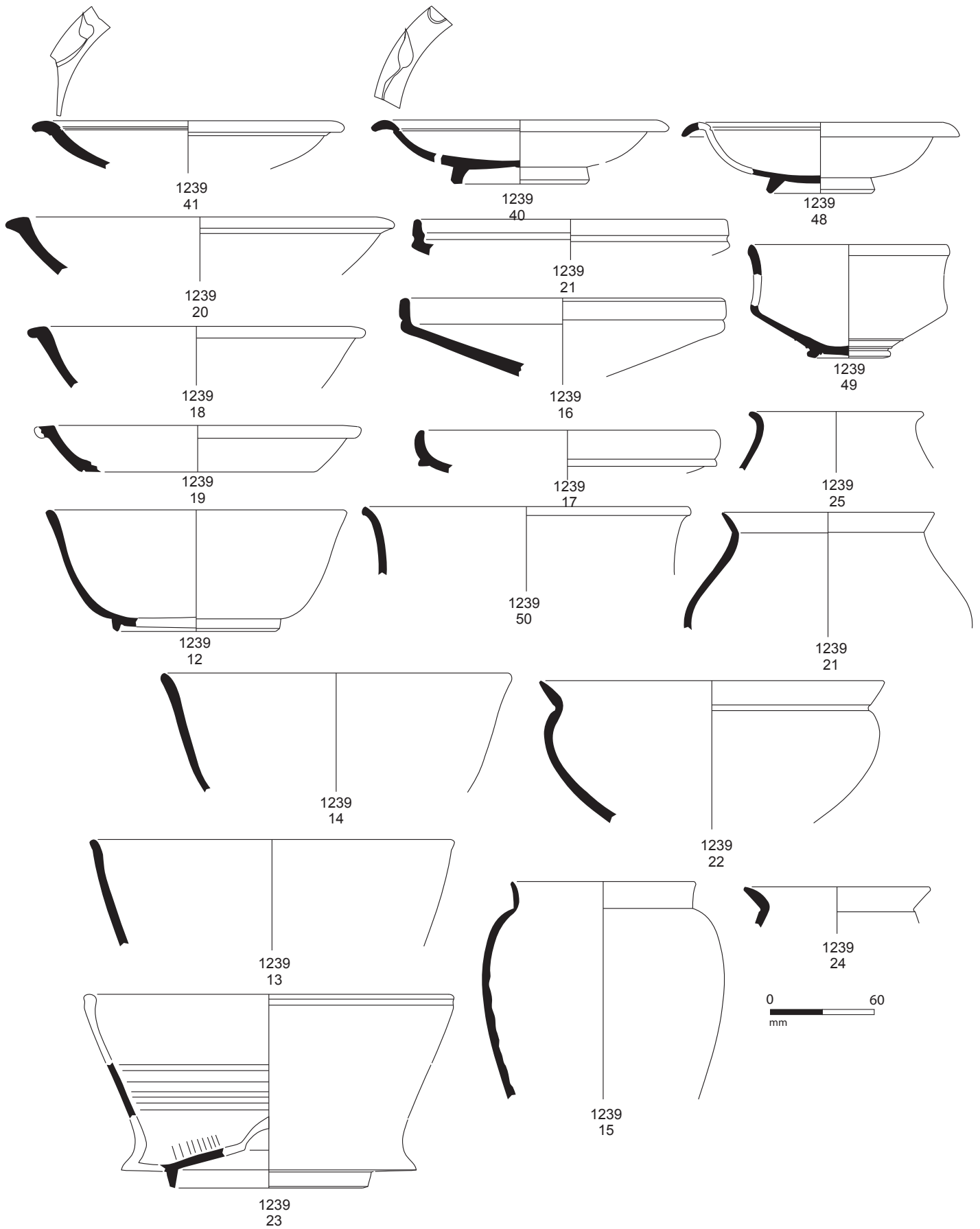


Fig. 60 : Mobilier céramique de l'US 1239 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

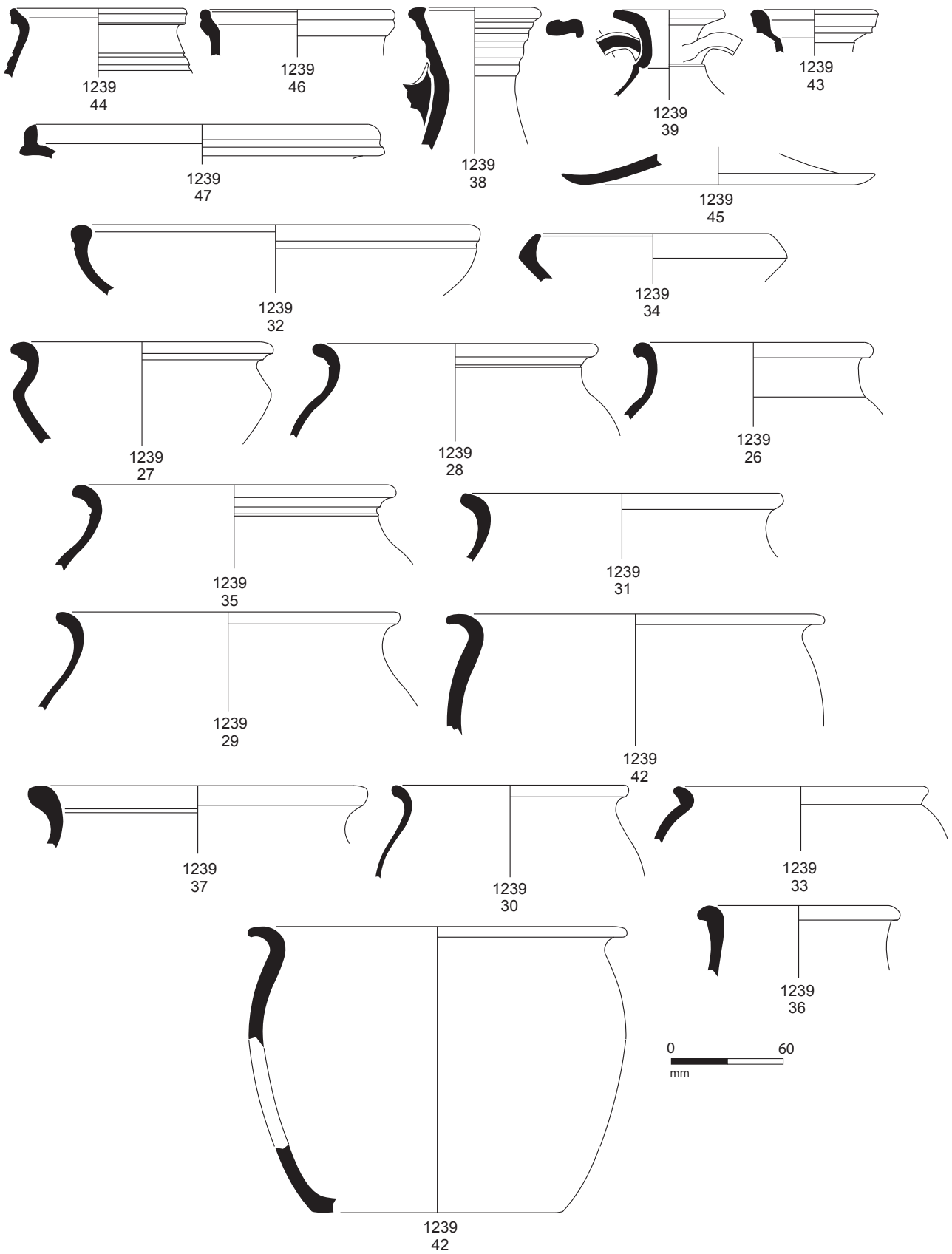


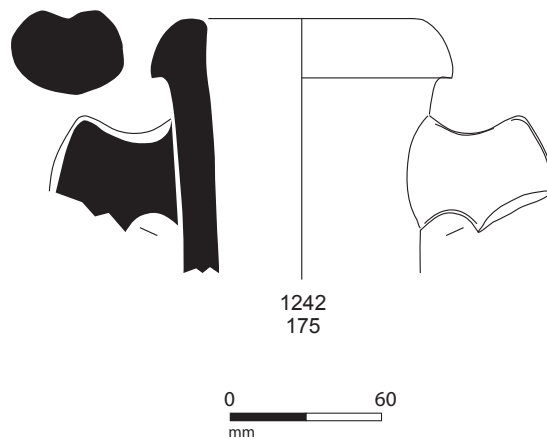
Fig. 61 : Mobilier céramique de l'US 1239 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).



**US 1242 (Fig. 62)**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	4	30.8%	2	28.6%
Mi-fine B	1	7.7%	1	14.3%
Com A	5	38.5%	2	28.6%
Com B	2	15.4%	1	14.3%
Amphore	1	7.7%	1	14.3%
Total	13	100%	7	100%

La céramique fine de mode B est représentée par un bord de coupe M96/106 et d'autres fragments appartenant à une coupe M106 au fond bombé. Une lèvre de pot en céramique mi-fine de mode B est également présente (pâte gris faiblement dégraissée, surface grise). La céramique commune de mode A n'est représentée que par des fragments engobés blancs dont une anse à quatre sillons ainsi qu'une anse torsadée de section circulaire appartenant à une cruche de grand format à la pâte beige, dégraissée de sable fin. La commune de mode B compte un fragment de pot en pâte sombre très dégraissée, peu régularisé en partie interne et un autre fragment de panse. Figure également au sein de ce lot une amphore Dr. 2/4 dont les caractéristiques techniques correspondent à une production régionale (inv. 175).



**Fig. 62** : Mobilier céramique de l'US 1242 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

*Datation : probablement première moitié du 1er s.*

**US 1243**

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	6	16.2%	2	22.2%
Fine B	10	27.0%	3	33.3%
Com A	9	24.3%	0	
Com B	7	18.9%	4	44.4%
Amphore	5	13.5%	0	
Total	37	100%	9	100%

La céramique sigillée se compose de deux fragments du Centre de la Gaule dont une assiette de forme indéterminée des années 40/80 et d'autres de Millau-La Graufesenque dont une coupelle Drag. 27 (40/70) ainsi qu'un pied contemporain de la précédente.

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par deux coupes M96, un fond de coupe M126 et la partie haute d'un pot M140 à savoir un répertoire de formes par ailleurs largement attesté au sein des autres Us de la seconde moitié du 1er s.

La céramique commune de mode A compte un fragment engobé blanc dont les caractéristiques techniques sont celles des productions de la première moitié du 1er s. et un lot de fragments de paroi de forme fermée aux pâtes

très diverses : de beige à rouge. Un autre fragment de paroi en pâte brune très micacée correspond vraisemblablement à un pot à lèvres rainurée.

La céramique commune de mode B est représentée par deux lèvres de pot. Le corpus des amphores ne compte, quant à lui, que des fragments de paroi de conteneurs régionaux ainsi que deux fragments d'amphore de Bétique.

*Datation : milieu et troisième quart du Ier s.*

### US 1246

Catégorie	NR	%NR	NMI
Sigillée	11	18.0%	1
Fine B	48	78.7%	1
Com A	1	1.6%	0
Com B	1	1.6%	0
Total	61	100%	2

Sont attestés : une coupelle en sigillée Ve. A2 de Millau-La Graufesenque, un pot en céramique fine de mode B (*terra nigra*) dont la surface est décorée de hachures obliques, de type M148, un fragment de commune de mode A et un autre de mode B.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

### US 1247

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	3	75.0%	0
Com B	1	25.0%	0
Total	4	100%	0

Ce lot se compose de trois fragments de céramique commune de mode A et un de mode B. Aucune caractérisation de forme n'est possible ni de proposition chronologique fiable.

*Datation : Ier – IIIe s.*

### US 1248

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Fine B	4	21.1%	1	20.0%
Com A	1	5.3%	1	20.0%
Com B	4	21.1%	1	20.0%
Amphore	10	52.6%	2	40.0%
Total	19	100%	5	100%

Présence de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sans caractérisation de forme mais permettant d'identifier deux individus : un pot et une coupe.

Un fond de grand diamètre correspond à une amphorette en commune de mode A. La céramique commune de mode B compte un bord de pot et des fragments de panse. Les amphores sont représentées par des portions d'un conteneur italique, d'autres de Tarraconaise, ainsi qu'une anse de Dr. 20 de Bétique et un fond d'amphore Dr. 2/4 de production régionale (pâte brune et coeur gris).

*Datation : Ier s.*

### US 1248/ S/S 1030

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	5	71.4%	1
Com A	1	14.3%	0
Com B	1	14.3%	0
Total	7	100%	1

Fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) dont un bord sans caractérisation de forme et des panses d'une forme fermée de grand diamètre, de commune de mode A engobée blanc et de commune de mode B.

*Datation : Ier s.*

### US 1250

Catégorie	NR	%NR	NMI
Com A	2	11.8%	0
Com B	14	82.4%	3
Amphore	1	5.9%	0
Total	17	100%	3

Présence de fragments de commune de mode A dont un engobé blanc et de pots en commune de mode B à lèvre en gouttière et deux autres à lèvre éversée. L'un de ces derniers présente d'évidentes traces de surcuisson. Un fragment en pâte brune correspond vraisemblablement à une amphore régionale.

*Datation : deuxième moitié du Ier s. (voire début IIe s. ?)*

### US 1252

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	2	8.3%	1	25.0%
Com A	7	29.2%	2	50.0%
Com B	9	37.5%	0	
Amphore	6	25.0%	1	25.0%
Total	24	100%	4	100%

La sigillée est représentée par un fragment d'une coupe Drag. 29 du Centre de la Gaule portant un décor de DRVTAIVS (60/70). Un fragment de coupelle Ve. A1 est issu des ateliers de Millau-La Graufesenque (60/90). La céramique commune de mode A est représentée par une cruche de forme Ch. 2751 en pâte beige et engobe blanc épais, un bord de forme fermée en pâte rouge également engobée blanc et deux autres fragments de panse à pâte rouge et blanche.

La céramique commune de mode B est exclusivement représentée par des fragments de panse.

Les amphores comptent un fragment d'origine italique, un autre de Narbonnaise et plusieurs fragments de contenants régionaux dont un avec départ d'anse.

*Datation : dernier quart du Ier s.*

### US 1256

Catégorie	NR	NMI
Cér.	1	1

*Post antique*

### US 1258

Catégorie	NR	%NR	NMI
Mi-fine B	1	14.3%	1
Com B	6	85.7%	2
Total	7	100%	3

La céramique correspond à un fragment de bord d'une forme indéterminée en céramique mi-fine de mode B et à un lot de céramique commune de mode B dont un bord de pot et un fond en pâte grise très cuite.

*Datation : plutôt IIe-IIIe s. (?)*

**US 1260**

Catégorie	NR	NMI
Com A	1	1
Com B	2	0
Total	3	1

Fragments de céramiques communes de mode A et B.

*Datation : Ier- IIIe s.*

**US 1272**

Catégorie	NR	NMI
Cér.	1	1

Fragment de céramique indéterminée.

**US 1276**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	20.0%	1
Com A	2	40.0%	0
Amphore	2	40.0%	1
Total	5	100%	2

Attestation d'un bord de coupe M96 en céramique fine de mode B (*terra nigra*), deux fragments de panse de forme fermée en commune de mode A et deux amphores : une anse de conteneur régional en pâte brume et cœur noir et une panse d'amphore de Tarraconaise.

*Datation : Ier s.*

**US 1277**

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B	1	20.0%	1
Com A	1	20.0%	0
Amphore	2	40.0%	0
Cér.	1	20.0%	0
Total	5	100%	1

Un petit fragment de céramique gauloise est attesté.

Pour la céramique romaine, on recense un bord d'assiette M2 en fine de mode B (*terra nigra*), un fragment de panse particulièrement fin de céramique commune de mode A et deux gros fragments d'une amphore régionale en pâte rouge à surface orangé.

*Datation : Ier s.*

## 3.2 Catalogue des monnaies Paul-André Besombes (SRA Bretagne)

Poids des monnaies en grammes, l'orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire et le module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres.

Degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé	C 0 indéterminé
U 1 non à peu usé	C 1 non à peu corrodé
U 2 légèrement usé	C 2 légèrement corrodé
U 3 usé	C 3 corrodé
U 4 fortement usé	C 4 fortement corrodé
U 5 fruste	C 5 entièrement corrodé.

### Décapage

Claude I (41-54), as.

Tête nue à gauche.

Minerve brandissant un javelot et tenant un bouclier marchant à droite.

(7,45 g. ; 6 h. ; 24,2-24,5 mm). U 4 ; C 5.

RIC P<sup>2</sup> 100, atelier local gaulois 41-42.

Tétricus I (271-274), antoninien.

Tête radiée à droite.

Personnage debout à gauche.

(2,12 g. ; 3 h. ; 17 mm. ). U 2 ; C 4.

Atelier local, période 274-283.

Auguste (27 a. c. - 14 a. d.), as.

Tête laurée de Tibère César à droite. Coup de poinçon en S devant le visage.

L'autel de Lyon.

(9,05 g. ; 3 h.). U 4 ; C 5.

RIC P<sup>2</sup> 245, Lyon 13-14 a. d.

### US 1237

Néron (54-68), as.

]SA[ Tête à droite.

S C Victoire tenant un bouclier marchant à gauche.

(7,15 g.). U 4 ; C 5.

Peut-être atelier de Rome, 64-68.

Vespasien (69-79), as.

Tête laurée de Titus César à droite.

Personnage debout à droite.

(8,10 g.). U 0 ; C 5.

Lyon 77-78.

Ier siècle, as.

Tête laurée à droite.

Illisible.

(5,54 g.). U 5 ; C 3.

Peut-être une imitation tardive d'une monnaie de Claude I ou de Néron.

Datation 68-69 ?

Constant (337-350), aes 4.

Buste lauré à droite.

Deux soldats se faisant face de part et d'autre d'un étendard. Type Gloria exercitus.

(1,59 g. ; 6 h. ; 13,4 mm). U 2 ; C 5.



Atelier local, vers 340.

Constantin I (307-337) ou Constant (337-350), aes 4.

FL IVL[ buste d'Hélène à droite.

Pax debout à gauche tenant un rameau et un sceptre transversal. Type Pax publica.

(0,60 g. ; 6 h. ; 10,3-11 mm.). U 2 ; C 4.

Atelier local, vers 340.

#### **US 1004.**

Néron (54-68), as.

NERO CLAVD CAESAR AVG GERM[ ; tête nue à gauche.

S C Victoire tenant un bouclier marchant à gauche.

(5,91 g. ; 6 h.). U 1 ; C 4.

RIC I2 447-450, Lyon, 65.

Ier siècle, as.

Illisible, totalement corrodé.

(7,94 g.). U 0 ; C 5.

#### **US 1030**

Domitien (81-96), as.

Tête laurée à droite.

Personnage féminin debout à gauche.

(8,13 g. ; 6 h.). U 0 ; C 5.

#### **US 1102**

Auguste (27 a. c. - 14 a. d.), as.

Tête laurée à droite.

L'autel de Lyon.

(5,87 g. ; 5 h.). U 0 ; C 5.

Atelier local, 7 a. c. - 14 a. d.

Tibère (14-37), as.

Tête du Divus Augustus à gauche.

A l'exergue ]OVI[ ; autel.

(7,40 g. ; 10 h. ; 14,4 mm).

RIC I<sup>2</sup> 81, atelier officiel gaulois, 22/23-33.

Tibère (14-37), as.

Droit illisible.

C ; autel.

(1,73 g. ; - ; 16,5-18 mm). U 5 ; C 4.

RIC I<sup>2</sup> 81, atelier local gaulois, 22/23-33. Imitation de mauvaise qualité.

### 3.3 Catalogue des objets métalliques

**Stéphanie Raux**

#### **Us 1047**

- 1 anneau en all. cu, d'un diamètre interne de 16 mm, à jonc à section ronde (4 mm) (**fig. 63**).

#### **Us 1069**

- 1 tôle de plomb de conservation lacunaire, présentant une perforation de fixation et des bords soigneusement découpés en oves. L. act. : 60 mm ; larg. act. : 31 mm ; ép. : 1,5 mm (**fig. 63**).

- 1 fr. de petite fibule en bronze comportant deux spires de ressort, une partie de la corde interne et le départ de l'ardillon. L. act. : 22 mm.

#### **Us 1081**

- 1 fr. de tige plate en bronze, de nature indéterminée, et repliée secondairement. L. act. : 23 mm ; larg. : 2 mm ; ép. : 1 mm.

#### **Us 1082**

- 1 petite clochette en all. cu., à jupe conique et anneau de suspension ; le battant en fer est conservé, très concrétionné et la clochette a été tordue secondairement. Diam. restit. : 27 mm ; ht. : 23 mm (**fig. 63**).

#### **Us 1109**

- 1 fr. de bracelet en all. Cu (4 fr. + ou - jointifs), de forme vraisemblablement ovale, très mal conservé, à jonc à section losangique (4x4 mm).

#### **Us 1110**

- 1 plaque de plomb découpée de forme triangulaire, dont chacun des angles est replié vers le centre. Dim. act. : 24x24x6 mm.

#### **US 1112**

- 1 fibule en fer ; ressort à 2x2 spires et corde interne ; arc épaissi à section en D (6x3 mm) ; porte-ardillon, ardillon et pied absents. L. act. : 45 mm ; ht. : 28 mm. Type Feugère 4c (le départ du porte-ardillon laisse supposer qu'il est ajouré : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quart Ier s. av. n. è.) (**fig. 63**).

#### **Us 1128**

- 1 petite rondelle en all. cu., de nature indéterminée. Diam. ext. : 14 mm ; ép. : 3 mm. L'une des faces est plane et l'autre est légèrement bombée ; perforation décentrée de 6 mm de diamètre.

#### **Us 1155**

- 1 tenon décoratif de coffret, en all. cu monté sur axe en fer : forme cylindrique moulurée en bobine. Diam. : 15 mm ; ht. : 14 mm ; ht. tot. : 25 mm (**fig. 63**).

#### **Us 1207**

- 1 fr. de spatule plate en bronze, appartenant sans doute à un instrument de toilette de type sonde-spatule. L. act. : 35 mm.

#### **Us 1226**

- 1 fr. de goutte en bronze, sans doute déchet de travail de forme allongée dont une face est plane et l'autre bombée. L. act. : 10 mm ; larg. : 7 mm ; ép. : 5 mm.

#### **Us 1233**

- 1 fr. de plaque en bronze de nature indéterminée, d'une épaisseur de 1 mm, dont deux côtés sont partiellement repliés. L. : act. : 36 mm ; larg. : 23 mm.

**Us 1236**

- 1 tôle de plomb (ép. : 1,5 mm) de conservation lacunaire, pliée en deux et perforée au centre, de nature indéterminée. L. act. : 37 mm ; larg. act. : 28 mm ; ép. : 3,5 mm (fig.).

**Us 1237 (puits)**

- 1 fragment de bracelet en all. cu : jonc à section ronde (diam. : 6 mm) mis en forme de bracelet ovale de dimensions externes restituées de 37x65 mm (fig. 63).

- 1 goutte de bronze, déchet de travail en forme de pastille irrégulière dont l'une des faces est plane et « sablée » et l'autre bombée. Diam. : 11 mm ; ht. : 6 mm.

**Us 1260**

- 1 scorie de bronze. L. : 53 mm ; larg. : 38 mm ; ép. : 24 mm.

**US 1215**

- 1 fr. de frise décorative en all. cu, comportant un bord ondulé et l'autre échancré en demi-lunes et appendices festonnés. L. act. : 31 mm ; larg. : 17 mm ; ép. : 3 mm (fig. 63).

**HS (décapage)**

- 1 extrémité de torche en all. cu, à tampons. L ; act. : 67 mm (fig. 63).

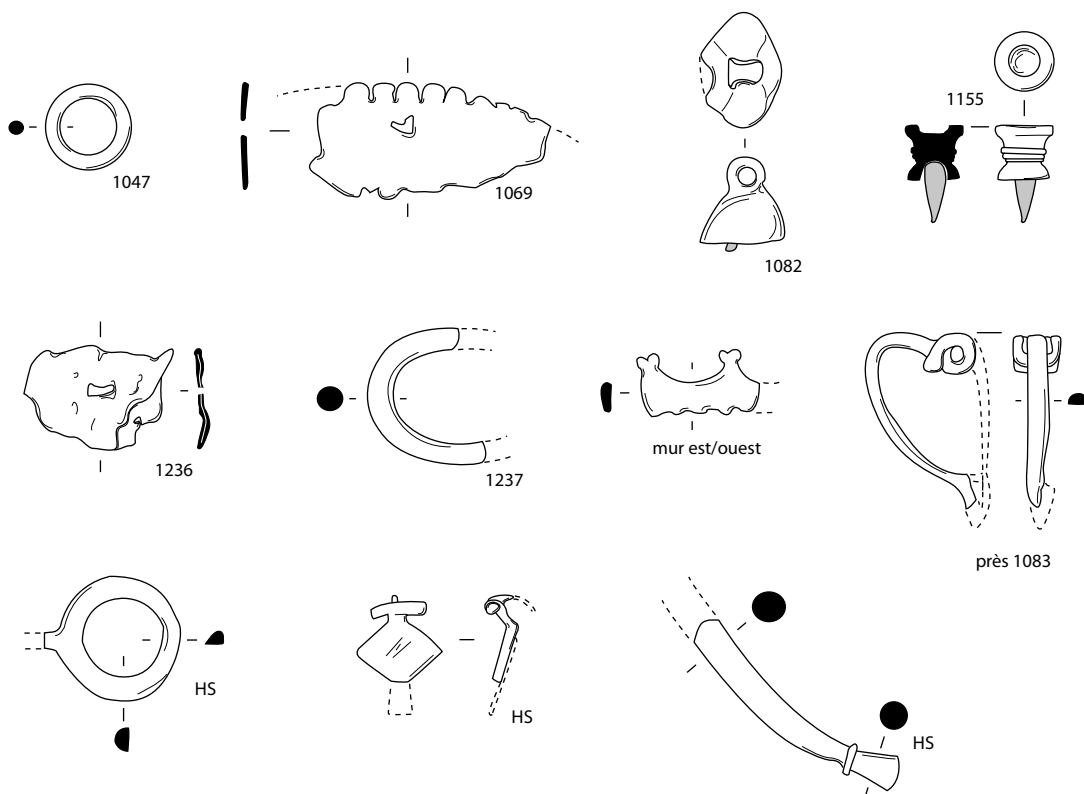
- 1 anneau en all. cu, d'un diamètre externe de 30 mm, à jonc à section ronde (5 mm), dans lequel est inséré un fr. de tige de clou en fer.

- 1 anneau de ceinture en all. cu, d'un diamètre externe de 33 mm. L'une des faces est plane et l'autre bombée (ht. : 4 mm) ; le pourtour est irrégulier, montrant un départ d'appendice d'un côté et un amincissement par usure et frottement du côté opposé (fig. 63).

- 1 fr. de fibule en all. cu., variante du type FG20d2 (fig. 63).

- 1 agrafe en fer, en étrier. L. : 47 mm ; larg. : 13 mm ; ht. : 31 mm. Barrette centrale quadrangulaire plate et pattes à section ronde appointées et dont les extrémités se chevauchent.

- 1 fr. de tige en fer, sans doute de clou. L. act. : 46 mm.



**Fig. 63** : Petit mobilier métallique (Relevés et Dao S. Raux-Inrap).

## 3.4 Le mobilier en verre

Laure Simon

### 3.4.1 Le verre de consommation<sup>1</sup>

Le mobilier en verre constitue un modeste lot de 25 fragments. Il s'agit de pièces caractéristiques du Haut-Empire, sans spécificité notable.

Les éléments morphologiques déterminants (**fig. 64**) sont représentés par 3 bords et 1 fond de récipients, formes ouvertes et formes fermées, auxquelles est associé 1 pion de jeu. Une paroi décorée d'un autre vase fermé est également attestée.

Les récipients ont majoritairement été soufflés dans une matière vitreuse de « couleur naturelle » bleu-vert (voire bleu), habituelle au cours du Haut-Empire. Les exceptions sont un tesson artificiellement coloré vert soutenu (US 1255) et un autre bleu cobalt (US 1106), plutôt caractéristiques des trois premiers quarts du Ier s.

Le bord n°1 possède une extrémité arrondie et présente une configuration « en gradin » caractéristique du canthare Isings 38a/c AR 91/92. Ce type est daté des environs des années 40 à 80. Sans être rare, il paraît peu commun, même si de nombreuses régions de Gaule en ont livré.

Le fond n°2 correspond à un pied de vase à boire formé par repli. Il doit être rapproché de la famille des gobelets carénés Isings 36b, courante dans les régions du Centre-Ouest et Ouest de la Gaule. Ce type est en usage du milieu du Ier s. au courant du IIe s.

Le bord ourlé n°3 peut avoir appartenu à un pot à panse carrée (Isings 62 / AR 119) ou à panse globulaire (Isings 67b/c / AR 118.1/2). Ces deux types sont assez répons ; ils possèdent une datation globalement identique, du deuxième quart/milieu du Ier s. au courant du IIe s.

Le bord n°4 doit être rapporté à une bouteille ou à un flacon à panse étroite, peut-être la variante précoce de la « bouteille-Mercure » Isings 84 / AR 144, attribuable au courant du IIe s. (type HN.9.12A). Ce genre de récipient étroit ne semble pas très courant.

On notera encore la présence d'une paroi de récipient manifestement soufflé dans un moule (n°5). La petite taille du fragment et le faible relief du décor ne permettent pas d'identification. La paroi est constituée d'un angle (récipient à panse prismatique) ; le relief visible sur cet angle laisse apparaître un décor de faisceaux obliques.

Le pion de jeu n°6 est en matière vitreuse noire. De tels éléments, employés dans le domaine du loisir, en association avec d'autres pions de gabarit équivalent (pouvant également avoir été confectionnés dans d'autres matières), sont en usage dans de nombreuses régions, surtout au Ier s., mais se rencontrent encore aux siècles suivants.

### 3.4.2 Des indices d'artisanat du verre

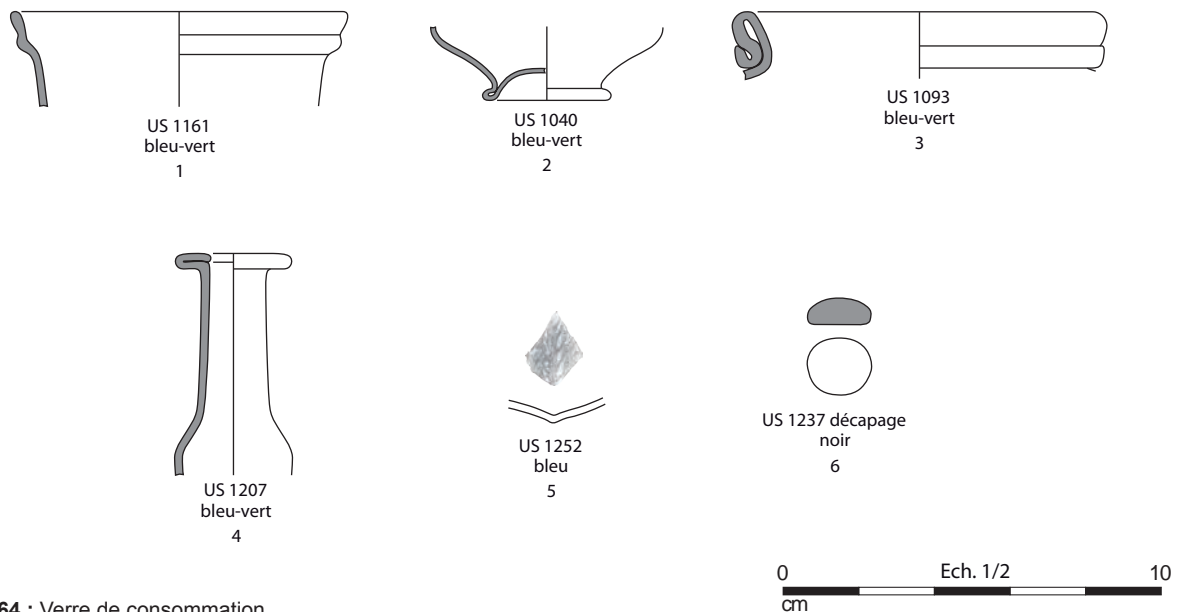
Plusieurs séries d'indices mobiliers témoignent de la présence d'un atelier de verrier sur ce site. Ils sont de différente nature : matière vitreuse et terre cuite.

#### 3.4.2.1 Les éléments en matière vitreuse

Ils proviennent majoritairement de l'US 1167 (**fig. 65**), qui est datable par la céramique associée des deuxième et troisième quarts du IIe s. (1 tesson de sigillée). On trouve aussi 2 éléments dans les US 1002 et 1023/1034 ; mais, pour ces niveaux archéologiques, le mobilier céramique n'est malheureusement pas déterminant (Haut-Empire).

Les indices d'atelier en matière vitreuse sont tous bleu-vert, indiquant ainsi la couleur de la production locale. Cette teinte correspond à la « couleur naturelle » du verre antique, due aux oxydes de fer présents dans les sables employés pour la conception du verre brut. C'est la teinte habituelle de la vaisselle d'usage

<sup>1</sup> Les références typologiques employées renvoient à Isings 1957 [typologie Is.] et à Rütli 1991 [typologie AR], ponctuellement complétés par le répertoire haut-Normand étudié dans Sennequier 2013 [typologie HN].



**Fig. 64** : Verre de consommation  
(Relevés et Dao L. Simon-Inrap).

courant du Haut-Empire. Au même moment coexistent autant des productions colorées (quelques tessons figurent d'ailleurs parmi le verre de consommation) qu'incolores.

Parmi les vestiges caractéristiques de l'artisanat verrier figurent 2 mors de canne à souffler (n°1-2). Les mors sont des résidus de matière vitreuse de petite taille, subsistant au bout de la canne à souffler et dans son prolongement après que le verrier ait détaché le récipient achevé. Ils témoignent donc à eux seuls de la nature de la production de l'atelier, qui était orienté vers la réalisation de produits obtenus par soufflage, à savoir, pour cette époque, des récipients. Les exemplaires de Corseul sont des mors d'aspect cylindrique, appartenant à la catégorie de ceux qui se sont constitués dans le prolongement de la canne. Le mors n°1 comporte une traînée verdâtre interne, qui résulte du contact de la matière vitreuse malléable avec le fer de la canne.

Le site a également livré des gouttes ou billes (n°3 et 3 bis). Elles ont un aspect plus ou moins globulaire, avec souvent une petite excroissance effilée. On dénombre 11 gouttes, dont 3 de petite taille (elles totalisent 21 grammes). Par ailleurs, un petit agglomérat créé par un fil de verre enchevêtré est certainement à considérer comme un déchet (n°4, 3 grammes). Il a pu être créé au moment de l'application d'un filet décoratif sur la paroi d'un récipient.

Les autres éléments sont des masses plus importantes de verre fondu, d'aspect informe, totalisant 304 grammes (n°5). Certaines ont manifestement refroidi sur une surface plane, que l'on peut identifier comme de la roche granitique, dont les particules de mica doré se sont agglomérées au verre en refroidissant (n°5 bis).



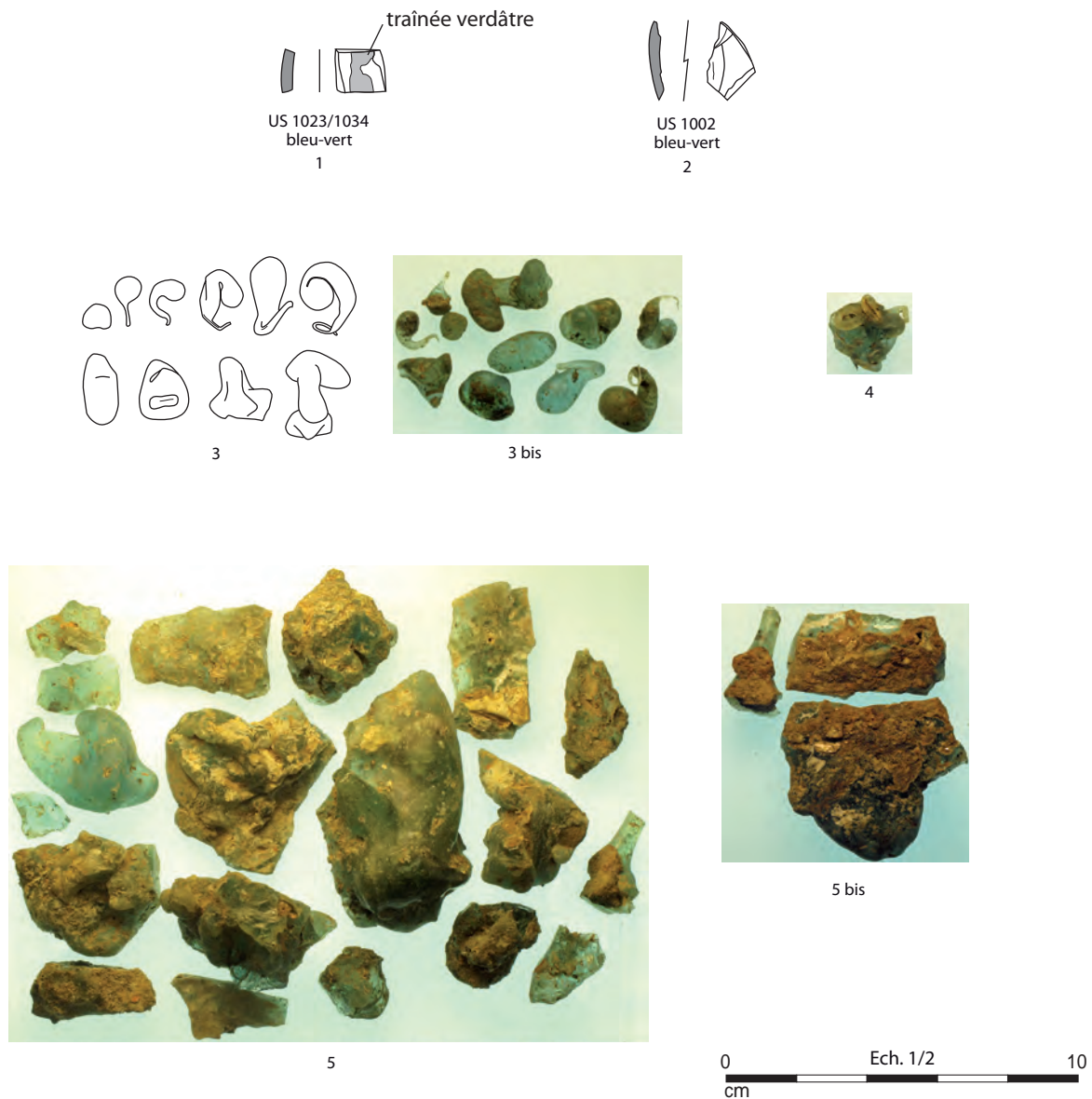


Fig. 65 : Mobilier lié à l'artisanat verrier : n°1-5 : éléments en matière vitreuse (Relevés, Dao et clichés L. Simon-Inrap).

### 3.4.2.2 Les éléments en terre cuite

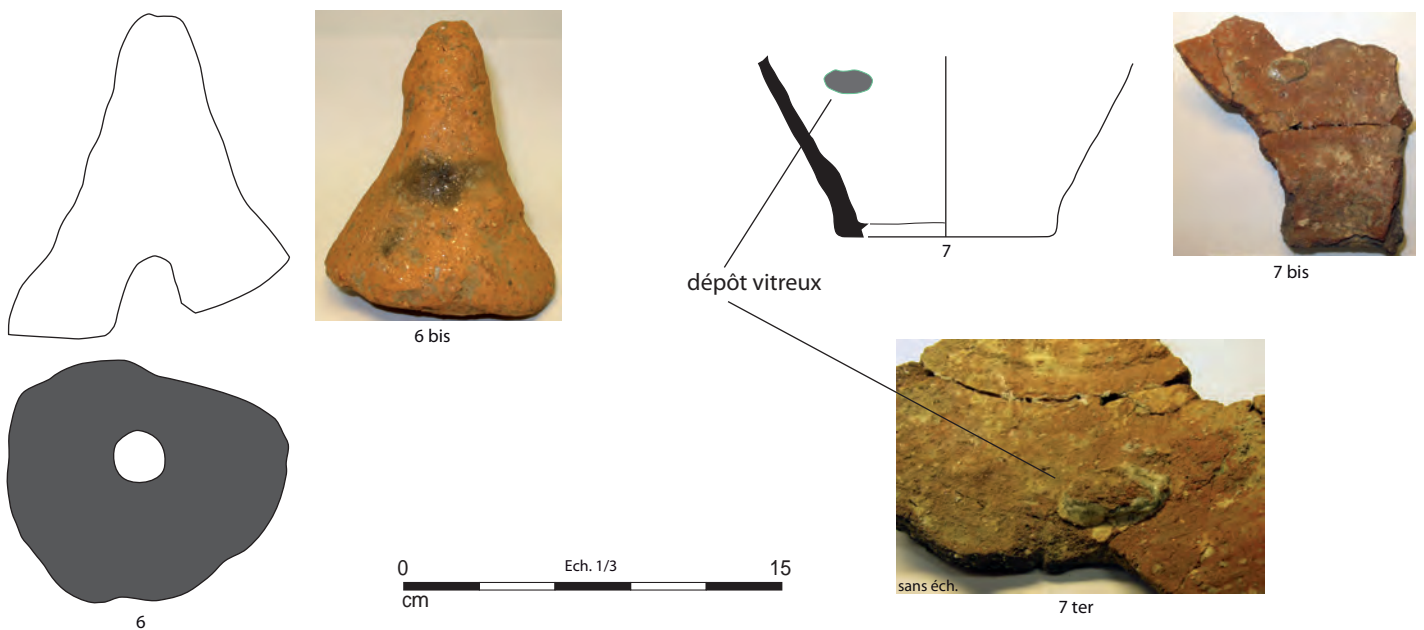
La découverte d'un bouchon conique apparaît particulièrement déterminante en faveur de l'attestation de cet artisanat (fig. 66, n°6 et 6 bis). Il provient également de l'US 1167. De tels éléments sont régulièrement découverts sur les sites producteurs. On suppose qu'ils étaient mis en œuvre dans la partie supérieure des fours, afin d'ajuster leur tirage. Ils se présentent invariablement sous la forme de cônes en argile, évidés en leur centre, la cavité servant vraisemblablement à introduire une tige facilitant leur préhension. La pâte très micacée de l'exemplaire de Corseul atteste une fabrication locale. Le bouchon présente une teinte orangée en surface, avec localement une tâche noirâtre, l'intérieur de la surface plane étant brun-gris.

Du même niveau archéologique US 1167 provient une portion de la partie inférieure d'un récipient, qui a vraisemblablement été, lui aussi, employé pour cette activité artisanale. Il s'agit d'un vase fermé réalisé au tour (n°7 et 7 bis). Il présente actuellement une pâte très cuite et cassante. L'extérieur est rougeâtre à grisâtre en partie haute et grisâtre en partie basse, tandis que l'intérieur est rougeâtre. Sur une petite partie de la face interne, il présente un dépôt vitreux, lui-même recouvert d'une fine croûte argileuse rougeâtre (n°5 ter). L'état de surface interne n'apparaît pas dégradé, ce qui mène à constater l'absence

de pellicule vitreuse recouvrant intégralement l'intérieur du vase, excluant ainsi une utilisation en tant que creuset. Le recours à une forme fermée (dans l'éventualité où le vase aurait bien été employé entier) apparaît par ailleurs peu propice à une fonction de creuset, puisque c'est dans cet ustensile que le verrier vient « cueillir » régulièrement, avec sa canne métallique, la quantité de matière vitreuse malléable qu'il souhaite mettre en forme et un récipient haut et fermé apparaît peu approprié à cet usage. D'autres ateliers de verrier ont également livré des céramiques artisanales qui ne sont pas des creusets. On suppose qu'elles auraient été employées afin d'amalgamer le verre brisé destiné au recyclage, à une température inférieure à 1000°C (Amrein 2001 : 81-85). Dans ce cas de figure, le verre n'atteint ainsi pas l'état liquide, ce qui explique qu'il ne laisse que de faibles traces.

Les deux derniers indices mobiliers attestant une activité verrière sur le site consistent en fragments d'argile travaillée, qui ont cuit sous l'action de la chaleur (195 gr.). Pris isolément, ils ne pourraient être associés de manière indiscutable à cet artisanat en particulier, car pouvant aussi témoigner d'autres artisanats du feu. Mais dans ce contexte, on peut les interpréter comme des éléments mis en œuvre dans la partie supérieure d'un four.

Au final, la caractérisation de cet atelier reste évidemment lacunaire. Si l'attestation d'une activité verrière peut être établie, ainsi que sa localisation et sa période approximative de fonctionnement, on connaît peu de choses de sa production. On retiendra qu'on y a soufflé du verre de teinte bleu-vert, le plus courant à cette époque, en partie (au moins) à base de verre recyclé. L'activité était orientée vers la production de récipients, certains comportant des filets appliqués.



**Fig. 66** : Mobilier lié à l'artisanat verrier : n°6-7 : éléments en terre cuite (Relevés, Dao et clichés L. Simon-Inrap).

### 3.5 Les figurines en terre cuite

Laure Simon

Une figurine en argile a été recueillie entière, au sein de l'US 1233 (fig. 67). Sa hauteur est de 192 mm.

La pâte est blanche, sans inclusions notable. Cette production est typique des ateliers de la Vallée de l'Allier (Centre Gaule).

Elle représente la déesse Vénus, debout, de face sur un petit socle, la main droite relevée se tenant les cheveux et la main gauche pendante, maintenant un linge. Il s'agit d'une figuration de Vénus anadyomène, c'est-à-dire sortant du bain.

La représentation des Vénus est particulièrement courante et compose, par exemple, le quart de la collection de figurines en terre cuite du Musée des Antiquités Nationales (Rouvier-Jeanlin 1973, p. 45). L'exemplaire de Corseul correspond au Type II des Vénus, c'est-à-dire avec la main gauche qui repose sur la draperie. Ce type est connu de la fin du Ier s. au courant du IIIe s. (Bémont et Jeanlin 1993, p. 131). Un recensement mené il y a une vingtaine d'années sur le territoire de la Bretagne a montré que les Vénus anadyomènes font partie des représentations de figurines les plus prisées dans cet espace géographique (Fichet de Clairfontaine et Kerébel 1993, p. 158).

Un fragment d'une seconde Vénus anadyomène a été recueilli au sein de l'US 1018 (hauteur conservée 65 mm). Il s'agit également d'une production en terre blanche de la Vallée de l'Allier.

On peut observer le socle, la partie basse des jambes jusqu'aux genoux et le pan inférieur du linge tenu par la déesse. La portion conservée ne permet pas d'établir le type dont elle relève.

Un troisième fragment de figurine en terre blanche du Centre Gaule provient de l'US 1181. Son identification ne peut être établie, du fait de sa petite taille.



US 1233

0 10  
cm Ech. 1/2

Fig. 67 : Figurine en terre blanche de l'US 1233 (L. Simon-Inrap).

### 3.6 Les instruments de mouture

#### Vérane Brisotto

La fouille du quartier antique de la Rue de l'Arguenon à Corseul a livré les fragments de trois meules rotatives manuelles, façonnées dans un grès de type Erquy (ou Frehel). Il s'agit de deux *meta*, et d'un *catillus*.

En outre, un quatrième fragment en granite a été pris en compte et semble appartenir plutôt à un élément architectural.

Les deux *meta* proviennent du comblement final du puits 1235 (US 1237), daté du milieu du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.

La première (fig. 68, n° 1) possède un diamètre de 40 cm avec une épaisseur des flancs de 8,3 cm

La pente de la surface de la surface active peut-être estimée à 6 °.

La seconde (n° 2) présente un diamètre de 48 cm et une épaisseur de 7 cm. Le degré de pente de la surface active est estimé à 7 °.

Ces fragments ne conservent aucune partie de l'œil.

L'usure de ces pièces est faible à moyenne.

Le troisième individu (n° 3) est représenté par un demi-*catillus* confectionné dans la même matière première. Il provient du comblement d'une fosse (US 1225), daté de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle.

Son diamètre est de 42,5 cm et son épaisseur maximale de 10,5 cm. Il est pourvu d'un bandeau périphérique peu épais, large d'environ 4 cm.

L'œil est de forme complexe, incluant un logement d'anille. La surface active affiche une pente de 11°, et présente un poli étendu.

Un autre élément lithique façonné dans un granite fin micacé complète cette série. Réutilisé dans un solin de fondation (US 1017), ce fragment présente un flanc légèrement facetté, régularisé par polissage (n° 4). Fracturé également dans l'épaisseur, aucune surface active n'est visible. L'épaisseur conservée est de 13,2 cm.

Le facettage du flanc, qui dessine une large courbe s'inclut difficilement dans une pièce circulaire, excluant le fait d'une meule. L'hypothèse d'un élément architectural peut être envisagée.

Peu d'éléments de comparaison nous sont offertes pour les meules à bras antiques de Bretagne.

Sur le site de Pacé, Zac des Touches (Labaune et al. 2009), la fouille d'un établissement rural a permis de mettre en évidence la présence de meules rotatives et de grand format, que l'on peut rattacher à la première partie du Haut-Empire. Bien que nous ne soyons pas dans le même type d'occupation, le *catillus* de Corseul possède le même diamètre qu'un individu trouvé Pacé, avec une pente comparable.

A une échelle nationale, on observe un accroissement des diamètres au cours de l'Antiquité. De 40 à 42 cm pour le Haut-Empire, il atteint 44 à 46 cm à l'Antiquité Tardive.

Les meules de Corseul restent donc relativement proches de cette tendance, hormis pour la pièce n°1 qui possède un diamètre moins élevé.

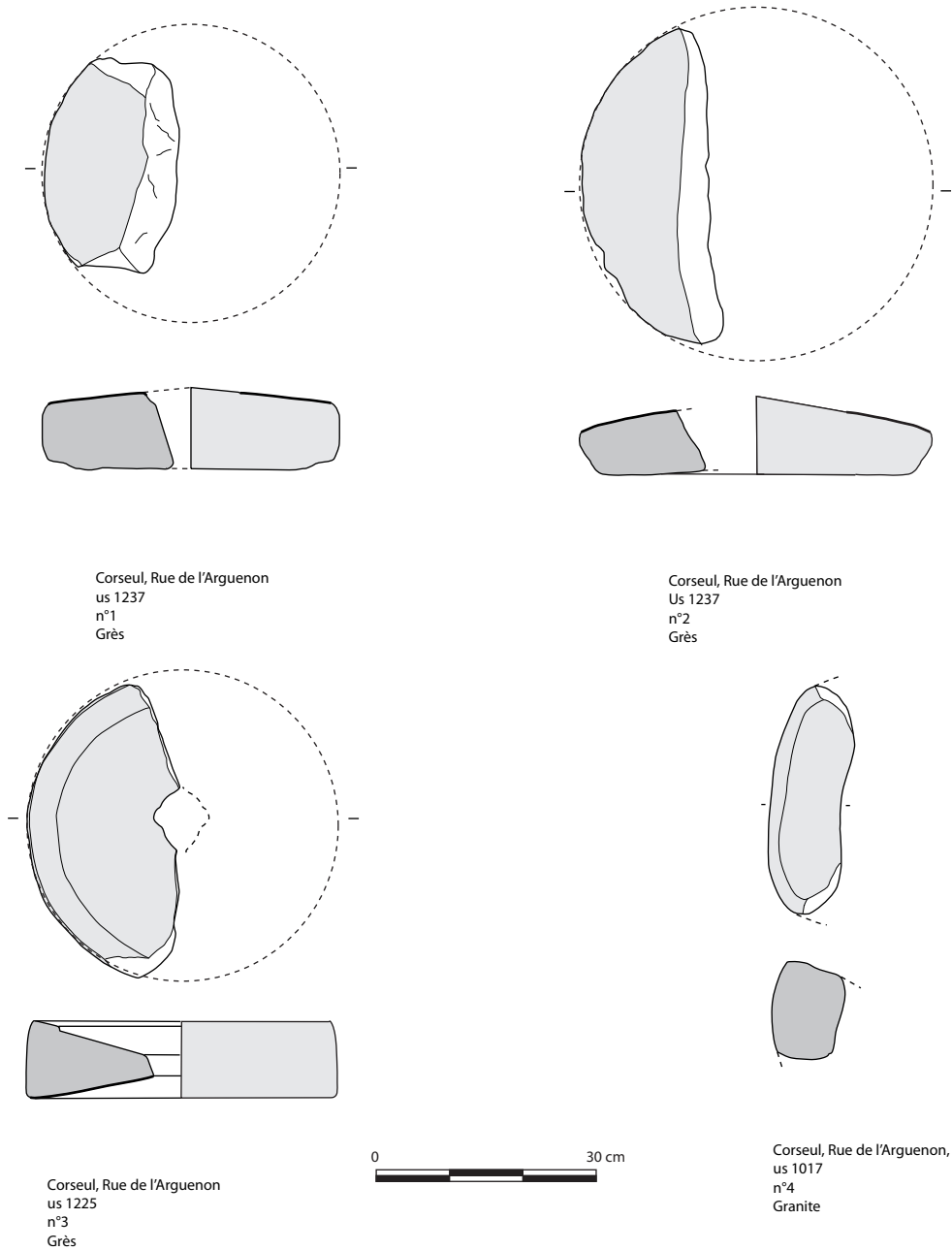


Fig. 68 : Instruments de mouture retrouvés lors de la fouille (Relevé et Dao V. Brisotto-Inrap).



## 4-Synthèse et conclusions

La fouille du 40 rue de l'Arguenon a permis d'étudier la façade nord-ouest d'un quartier de la ville antique situé au contact de deux occupations majeures de *Fanum Martis*, le *forum* découvert en 2002, et le site du Champ-Mulon. Sur ce dernier, un ensemble thermal dit public et fouillé dans les années soixante succéderait à une vaste *domus* sous la Tétrarchie ou au début du IV<sup>e</sup> siècle (Bardel 1996, p. 29). La date de création et la fonction de cet ensemble ont été remises en cause par H. Kerébel qui préfère interpréter l'emplacement de la palestre, comme un grand ensemble commercial construit au cours du premier quart du II<sup>e</sup> siècle, d'après la découverte de la dédicace à CANIVS LVCANVS (Kerébel 2001, p. 226-227). Quoi qu'il en soit, le premier enseignement de l'intervention réside dans la modestie des occupations qui se sont succédées à l'intérieur de cette frange du Clos Maret, au regard de la situation de l'îlot dans le tissu urbain. Néanmoins, les informations sont suffisantes pour esquisser l'histoire du quartier dont le développement accompagne l'essor urbanistique de *Fanum Martis*.

### 4.1 Evolution de l'occupation du Clos Maret

L'analyse des vestiges a souligné une évolution spatiale de l'occupation, confortée par les éléments de chronologie absolue. Au final, la confrontation de la stratigraphie et du mobilier autorise à scinder l'histoire antique du site en 5 phases. Une sixième, dont l'appartenance à l'époque gallo-romaine n'est pas assurée, permet de discuter de l'effacement du cadre urbain dans cette partie de la ville. La dernière et septième est largement postérieure à l'époque gallo-romaine.

#### 4.1.1 Phase 1 - La mise en place d'une organisation parcellaire

L'occupation antique la plus ancienne se cantonne aux segments de fossés observés aux angles nord-ouest et nord-est de l'intervention (fig. 69). Ils contribuent à la définition initiale du quartier et au positionnement de la trame viaire. Cet aspect est particulièrement net avec les fossés nord-est puisque l'emprise qu'ils bornent correspond la future galerie du bâtiment 1 et sans doute du troisième. Le fossé nord (1195) sert quant à lui à matérialiser la limite méridionale de la rue n° 2. On ignore néanmoins, faute d'avoir pu l'aborder sur une aire plus vaste, si cet axe de circulation est déjà en fonction ou si son emprise est seulement intégrée très tôt dans le schéma d'organisation de la ville antique.

Une situation analogue se dessinerait avec les fossés nord-ouest, au nombre de 3 néanmoins, même si le plus oriental est le plus récent. L'écartement entre les deux autres est similaire à celui relevé entre les tracés nord-est et de l'ordre de 1,30/1,50 m. On peut dès lors envisager un rôle analogue concernant les fossés 1241 et 1263. Idéalement, ils pourraient d'ailleurs rejoindre les fossés nord, leur jonction définissant les limites sud et ouest des rues 2 et J et des trottoirs adjacents.

Aussi séduisante soit-elle, cette piste n'est pas pleinement convaincante car aucun axe de circulation, correspondant à la rue J, n'a été mis en évidence à l'extrémité ouest de la fouille. D'ailleurs, même si la trame orthogonale proposée par H. Kerébel est largement perfectible, la fouille ne devait pas concerner la *cardo* J. Enfin, au moins une construction (bâtiment 7) s'implante par la suite à l'emplacement théorique de la chaussée J, c'est-à-dire sur le domaine public. Cette absence de la rue et l'existence du bâtiment 7 tendraient à démontrer que les fossés repérés y jouent un rôle différent des tracés 1195 et 1200. De simples limites de propriétés ou d'enclos, comme envisagé à propos de certains creusements rennais (Pouille 2008, p. 300-301), sont plausibles malgré la proximité théorique de l'angle nord-ouest du quartier de l'îlot du Clos Maret. Une autre solution privilégie l'absence de concrétisation de la rue J, car le développement de la ville n'aurait pas atteint

un niveau suffisant. L'emprise du *cardo* aurait finalement été accaparée progressivement par des constructions privées. A ce stade, aucun argument ne vient toutefois étayer cette hypothèse. Enfin, une troisième piste pointe le mode de comblement des trois fossés nord-ouest et l'état de cette partie de la ville antique au début de son histoire. De toute évidence, ces creusements se sont rapidement envasés et les débordements observés sur leurs flancs prouvent que leur environnement devait être fréquemment inondés et envasés, malgré une topographie favorable. Cette situation, conjuguée à un défaut d'entretien régulier, a pu contribuer à la disparition rapide du paysage des limites fossoyées initiales. Le terrassement de 1261 peut d'ailleurs se percevoir comme une tentative de restauration, alors que les deux autres fossés sont déjà effacés. Au final, l'implantation de la rue J a pu être révisée et se trouver décalée plus vers l'ouest par rapport au projet initial, en dehors des limites de fouille (*infra* 4-4-2 Insertion chronologique).

Il n'est pas possible de préciser la période de terrassement de cette série de fossés. Le mobilier découvert dans les remplissages inférieurs indique que ceux au sud de la rue n° 2 sont en cours de comblement vers le milieu du Ier siècle. Il est alors tentant de les rattacher aux premières occupations qui caractérisent la ville antique et de situer leur apparition dès l'époque augustéenne ou au plus tard au début du règne de Tibère.

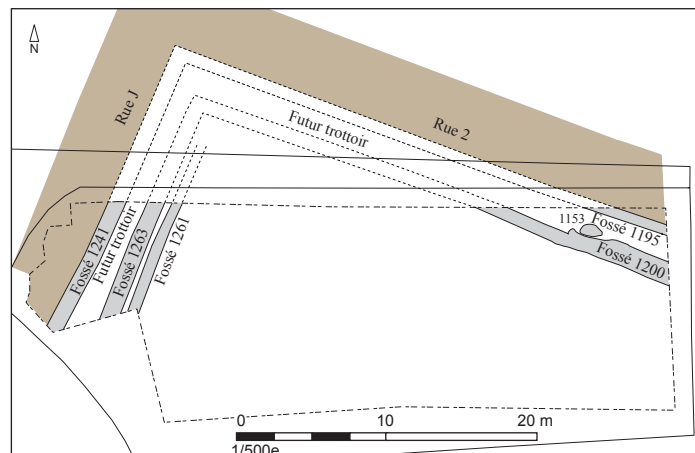


Fig. 69 : Plan des vestiges de la phase 1 et organisation pressentie (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.2 Phase 2 - L'apparition des premières constructions : du milieu à la fin du Ier siècle

La deuxième phase marque l'apparition d'un premier édifice, en l'occurrence l'état le plus ancien du bâtiment 5 (fig. 70). Son plan, sans doute incomplet, se résume à une pièce rectangulaire de 3,6 m par 3,20 m, devancée à l'ouest et au sud par des couloirs. Une cour empierrée existe au nord-ouest et doit permettre l'accès à la construction. L'existence de cette aire extérieure entérine la condamnation des fossés de la période initiale. De manière classique, le nouvel édifice se déploie en cohérence avec les orientations de la trame viaire, même si un léger déport au nord-ouest se fait sentir.

Comme pour les autres bâtiments qui se développeront à l'intérieur du quartier, les techniques mises en œuvre sont assez simples. Il s'agit en effet d'une architecture légère de terre et bois reposant sur des sablières enterrées et protégées des remontées humides par des assises de pierres, principalement en micaschiste. Des apports de schiste naturel, avant l'installation des soubassements, complète ce dispositif de protection tout en participant au nivellement du terrain.

Le plan du premier état du bâtiment 5 évoque indubitablement des édifices religieux à *cella* centrale et galerie périphérique. Un *fanum*, légèrement plus grand, mais utilisant les mêmes procédés architecturaux, a récemment été découvert à la sortie orientale de l'agglomération (Ferrette *et al.* 2005). On se

gardera bien dans le cas présent de conclure trop rapidement à la découverte d'un petit temple en raison d'un plan partiel. En outre, les états les plus récents du bâtiment 5 ne montrent pas une telle organisation et le mobilier ne comporte aucun aspect particulier. Notons néanmoins qu'une ouverture au nord-ouest n'est pas un critère entièrement discriminant, puisque le petit temple retrouvé en 2005 bénéficie d'une orientation identique. D'autres arguments, développés ci-dessous, permettent finalement d'écarter cette hypothèse (*infra* 4.2.2 Organisation métrologique des principaux édifices). L'apparition du bâtiment 5 repose sur les mobiliers rencontrés dans les dépôts antérieurs à sa construction qui désignent le milieu Ier siècle. Les éléments découverts pour partie sur le sol de la cour au nord-ouest appuient un fonctionnement se prolongeant jusque sous les Flaviens. L'environnement de l'édifice n'est pas marqué d'une occupation dense. Seules quelques fosses éparses sont à signaler (fosses 1185, 1251 et 1225). Leur fonction première n'est pas comprise, mais les volumes extraits semblent écarter la recherche de matériaux. Deux d'entre elles ont ensuite servi de poubelle entre 60 et 100 ap. J.-C (fosses 1251, 1225). Il n'est pas possible de préciser si les deux fossés longeant la rue n° 2 sont déjà complètement obturés à cette période, ni même d'affirmer que l'axe de circulation est déjà soigneusement construit et ne se résume pas à une simple emprise foncière. La seule évolution résiderait dans la fosse 1250a implantée à la hauteur de l'arrêt de l'état ancien du fossé 1200. Peut-être cette situation traduit-elle une fonction de repère ? Le mobilier recueilli dans son remplissage situe son comblement à la fin de la phase 2. Cette fosse est de toute façon antérieure aux constructions de la période suivante.

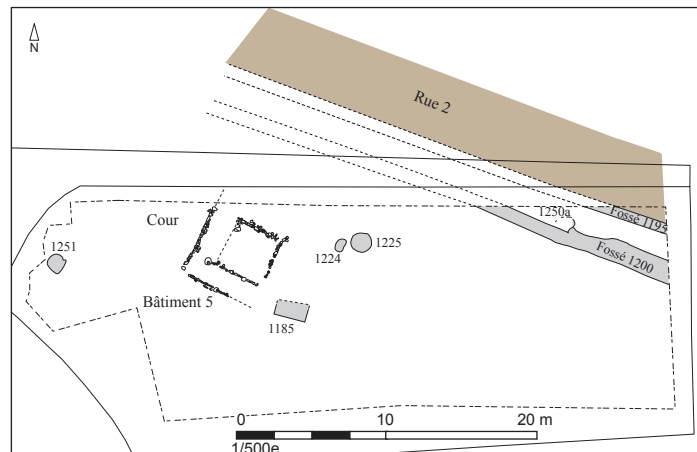


Fig. 70 : Plan des vestiges de la phase 2 (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.3 Phase 3 - Un essor important : la fin du Ier siècle et le début du suivant

Cette troisième phase se caractérise par un développement important du bâti (fig. 71). Désormais, une partie de la façade nord du quartier est lotie. Le premier état du bâtiment 5 est détruit au profit d'une nouvelle construction qui ne semble pas bouleverser l'organisation initiale. Un atelier de verrier fait aussi son apparition, tandis que des cours, comme le confirme la présence de puits, occupent l'intérieur du quartier. L'orientation du bâtiment 5 et surtout celle du sixième tendent à s'affranchir désormais de celle de la trame viaire. Les plans des édifices sont souvent partiels. C'est vrai pour le bâtiment 1 qui se prolonge sans doute vers l'est ou encore du cinquième qui déborde également du cadre de la fouille. L'atelier de verrier a souffert des aménagements postérieurs, tout comme l'édifice numéro 3. Seul le deuxième serait intégralement conservé en plan, même si la parcelle qui l'accueille se prolonge en direction du sud. Dans l'état actuel des connaissances, on peut cependant retenir la piste d'ensembles assez modestes, réunissant deux à trois

pièces au maximum, comme le soulignent le bâtiment 2 et dans une moindre mesure le premier.

La partie dégagée de ce dernier comprend une grande halle divisée en deux par une cloison légère nord-sud et précédée d'un espace rectangulaire assurant la transition avec la rue n° 2. Un probable foyer-cheminée implanté contre la cloison attribue une fonction culinaire à la salle orientale. Un passage, réservé dans le mur arrière de l'édifice, conduit à une cour intérieure équipée d'un puits.

Mal conservé et d'une superficie assez proche, le bâtiment 3 devait disposer d'une organisation analogue à la différence près qu'il ne disposerait pas de puits, ni de pièce annexe à l'arrière. Son apparition à la fin du premier siècle repose sur peu de jalons chronologiques, contrairement au bâtiment 1. Dans ce cas, les assemblages de mobilier comprennent les séries de sigillées classiques de la période flavienne (services A et D) ou des pièces aux caractéristiques techniques postérieures à 60 ap. J.-C. (Drag. 18, Drag. 24/25). Une coupe L. 042 à pâte calcaire et revêtement grésé du groupe de Lezoux fixerait un *terminus post quem* vers 120. La possibilité d'un élément intrusif n'est pas irrecevable et l'on retiendra comme période probable de construction la fin du Ier siècle et le début du suivant.

La création du bâtiment 1 et celle du bâtiment 3 impliquent la condamnation des fossés se développant jusqu'à présent au sud de la rue n° 2. L'espace, désigné auparavant sous le vocable de trottoir, est nivelé à l'aide d'apports plus ou moins riches en altérite et occupé désormais par la galerie du bâtiment A. Il devait en être de même concernant celle de l'édifice numéro 3. La rue n° 2 connaît son premier véritable aménagement, d'après les données de la fouille qui sont sans doute très lacunaires. Un cailloutis de circulation est aménagé, tandis que la chaussée est séparée des constructions par un fossé implanté au-dessus d'un creusement plus ancien. D'après les données de la fouille, toute la façade nord-ouest du quartier ne serait pas construite puisqu'une probable cour s'intercale entre les bâtiments 3 et 5.

L'état initial de ce dernier est abattu au profit d'un édifice au plan largement incomplet. Sa caractéristique principale est une orientation qui s'écarte manifestement des autres constructions et de celle présumée de la rue n° 2, mais qui ne peut être expliquée uniquement à partir des données de l'intervention. L'établissement comprend maintenant une salle rectangulaire, bordée au sud d'un appentis ou d'un auvent (?) qui accueille un puits à eau. Une seconde salle rectangulaire, aux dimensions analogues, s'intercalerait entre celle observée en fouille et une éventuelle galerie courant le long de la rue n° 2, tandis que la cour nord-ouest est maintenue tout en étant probablement réduite d'après l'amorce de l'angle sud d'une troisième salle. La reconstruction du bâtiment 5 pourrait ouvrir cette phase, dans le sens où le matériel datant présent dans les dépôts associés à l'édifice est un peu plus ancien que celui ramassé à l'emplacement du bâtiment 1. Une réalisation au début de la période flavienne est donc parfaitement crédible et implique une durée de vie d'une génération entre les deux états.

Sa réfection pourrait accompagner l'apparition d'un atelier de verrier abrité dans le bâtiment 6, au plan là-encore très partiel. Cet atelier se développe en effet au sud de la cour nord-ouest du précédent, tandis qu'à l'ouest il se déploierait idéalement jusqu'au contact de la rue J. Son orientation est conforme à celle du bâtiment 5, sans qu'on puisse pour autant relier les deux dans un même ensemble architectural. Les installations sont très mal conservées et se résument à un four aménagé dans des remblais d'altérite dont l'épiderme a servi de surface de circulation et de travail. L'activité était tournée vers la production de récipients, en partie à base de verre recyclé, d'après les éléments recueillis.

Aucun mobilier ne renseigne sur l'apparition de l'atelier, mais la stratigraphie est déterminante puisque les dépôts associés au four sont coupés par le bâtiment 7 de la phase suivante. Dans l'état actuel des connaissances régionales, il s'agirait de l'un des ateliers urbains les plus anciens de Bretagne.

Le dernier bâtiment, le numéro 2, est implanté en retrait de la façade nord du quartier dont il serait séparé par une zone non construite. Son plan reste très simple et comprend deux pièces qui devançant une cour au sud. Celle-ci accueille un puits à eau et pouvait être clôturée par un mur en terre reposant sur une fondation en pierre à l'est. L'accès à ce petit établissement s'opère probablement depuis son angle nord-est, d'après l'amorce d'un auvent. Sa création s'accompagne d'une campagne de nivellement et d'assainissement du secteur qui se perçoit grâce à des remblais d'altérite jaune qui viennent en appui contre les soubassements. Comme pour le bâtiment 1, on présume que ces matériaux ont été extraits à l'occasion du creusement du puits associé à l'édifice.

De nouveau, les éléments de chronologie absolue renvoient au dernier quart du Ier siècle ou plus vraisemblablement au début du suivant pour l'apparition du bâtiment 2 (assiette Drag. 18 des années 60-90 de Millau, assiettes du service A et coupes moulées Drag. 37 du Centre de la Gaule).

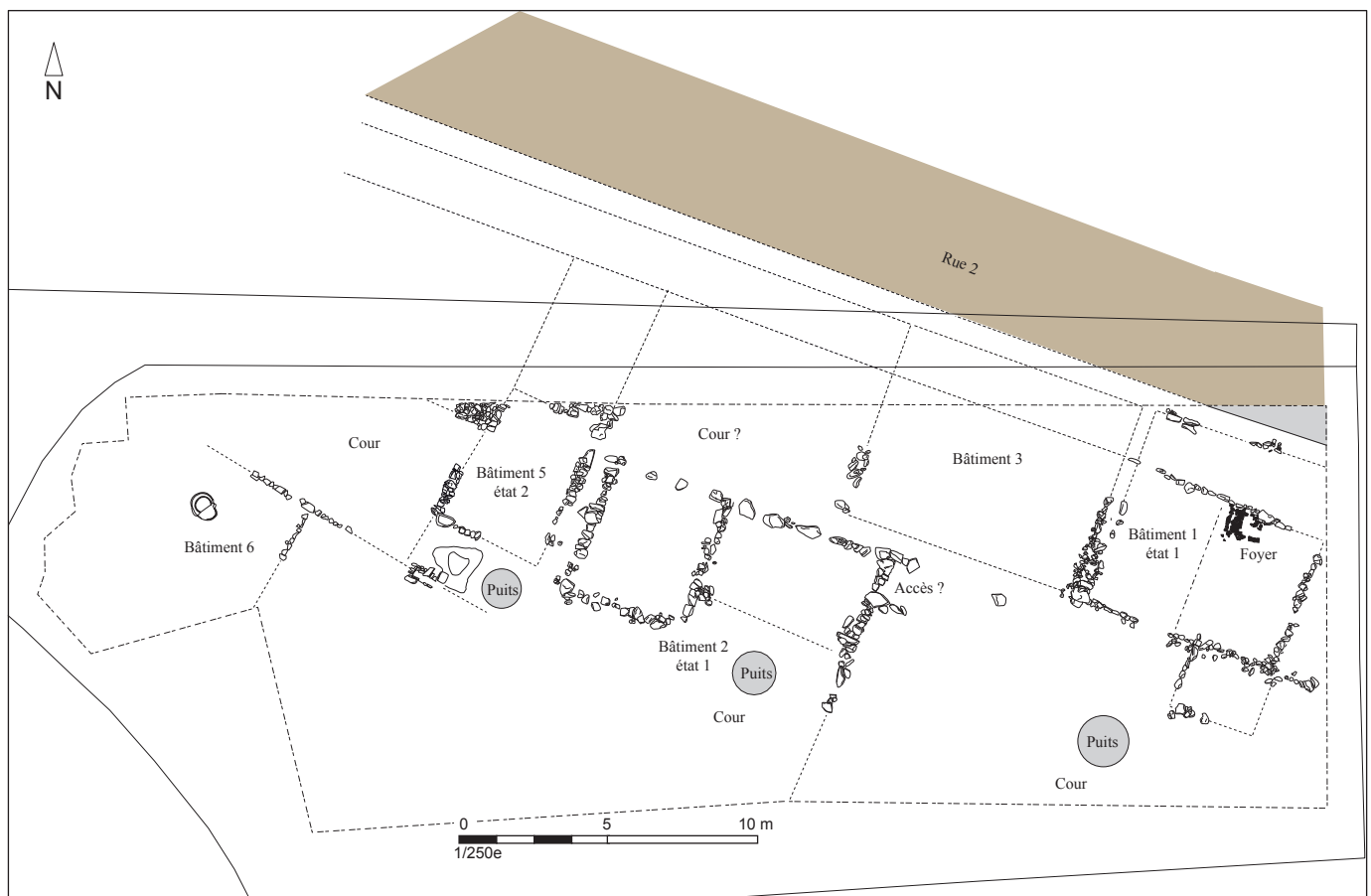


Fig. 71 : Plan des vestiges de la phase 3 (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.4 Phase 4 - Une nouvelle série de transformations : le IIe siècle

Cette période, dont les modifications doivent intervenir durant le second quart ou le milieu du second siècle, marque l'apparition du bâtiment 7 et l'arasement de l'atelier de verrier. Les derniers travaux sont entrepris à l'intérieur du bâtiment 5 et le numéro 1 voit au moins sa façade refaite (fig. 72).

De nouveau, le plan de l'édifice 7 est trop incomplet pour le restituer. Il semble néanmoins présenter un plan rectangulaire dont l'orientation est similaire à celle du bâtiment 5 qui le jouxte au nord-est. Sans doute cette nouvelle construction se déploie-t-elle jusqu'au contact de la rue J. A l'arrière, elle est associée à une cour qui remplace l'atelier de verrier.



Un puits est présent dans l'angle nord-est de cet espace extérieur dont l'étendue n'est pas cernée. Une zone de cailloux (1005), piégée au dessus du comblement de la fosse 1041 creusée lors de cette phase, laisse entendre que cette cour pouvait être empierrée, au moins partiellement.

Si l'apparition de cet établissement a généré la disparition de l'atelier de verrier, elle a aussi impactée la séparation avec le bâtiment 5. En effet, le mur qui contient la cour de ce dernier au sud est refait, d'après le nouveau soubassement mis en place. Un nouvel empierrement est réalisé dans la cour qui se trouve dès lors légèrement rehaussée. Des réfections ont pu concerner les pièces d'habitat situées en retrait, mais aucune trace n'a été observée.

La datation de ces travaux repose sur peu d'éléments. Le four de verrier est comblé au plus tôt durant le second quart du II<sup>e</sup> siècle d'après un unique tesson de sigillée de Gaule du Centre. Les aménagements effectués dans la cour nord-ouest du bâtiment 5 sont antérieurs aux années 160-170 ap. J.-C., d'après le mobilier des dépôts les recouvrant (fosse 1022 en particulier).

A l'angle nord-est de la fouille, le bâtiment 1 connaît ses premiers travaux. Sa pièce en façade, dont les murs sont implantés au-dessus des fossés de la phase 1, s'est probablement tassée sous son poids, entraînant des réparations peut-être assez lourdes. Celles-ci se traduisent notamment par un rehaussement des niveaux de circulation, la destruction du foyer de la phase 3. On ignore si l'exhaussement des sols répond à une campagne de réfection globale de la rue n° 2.

La datation de ces travaux n'est pas cernée, mais ils interviennent obligatoirement dans le courant du II<sup>e</sup> siècle.

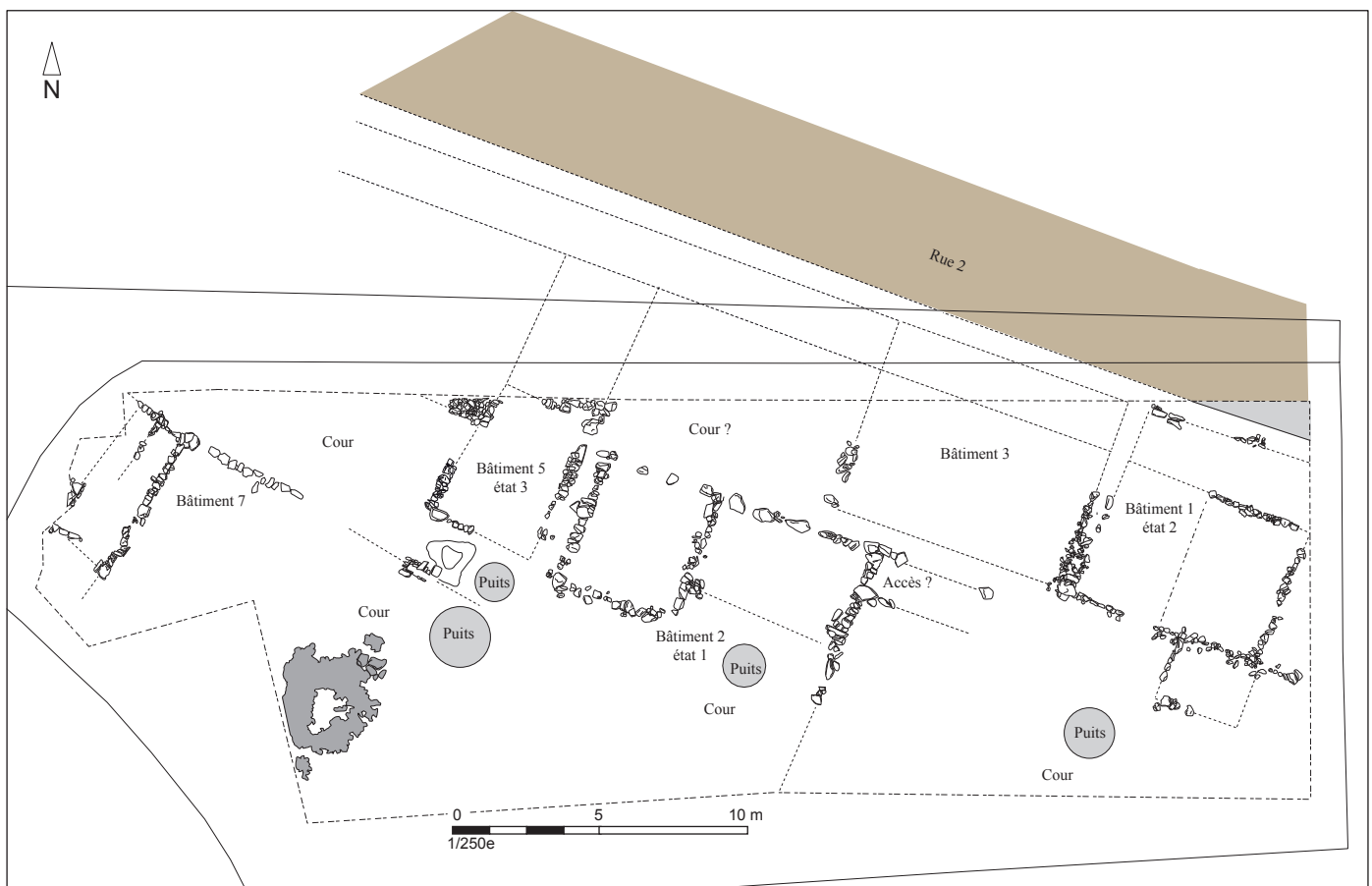


Fig. 72 : Plan des vestiges de la phase 4 (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.5 Phase 5 – Un recul du bâti et les derniers travaux : fin du IIe siècle-début du suivant

Les bâtiments 5 et 7 sont détruits. Les élévations en terre sont étalées et viennent notamment recouvrir les soubassements du second. Hormis un trou de poteau, aucun indice n'autorise à envisager le maintien d'une occupation dense à l'angle nord-ouest du quartier du Clos Maret. Les éléments mobiliers situent cette destruction dans le courant de la seconde moitié du IIe siècle, sans doute le dernier tiers d'après des compositions de PATERNVS II, d'ADVOCISVS ou encore de CRICIRO.

A l'angle nord-est de la fouille, le bâtiment 1 subit ses derniers grands travaux (**fig. 73**). De nouveau, ceux-ci sont perceptibles avant tout à la hauteur de la façade dont les soubassements sont entièrement refaits. Les sols sont exhaussés une seconde fois, sans doute pour répondre à un programme de réfection de la rue n° 2. Un nouveau cailloutis de circulation est en effet aménagé, tandis que le fossé bordier de la phase 3 est comblé, sans doute au profit d'un creusement de nature identique ou d'un caniveau, qui n'est toutefois pas conservé. L'exhaussement des sols en façade implique certainement une action analogue dans les deux pièces en retrait, que l'arasement du site ne permet pas de confirmer.

Les derniers grands travaux apportés au bâtiment sont bien datés grâce à une série de récipients en sigillée de la fin du IIe siècle ou des premières décennies du suivant de Gaule du Centre : compositions de MERCARTOR II, SERVVS IV, mortiers Drag. 45 et L. 096/97, gobelet Déch. 72.

On situe également au début du IIIe siècle la restructuration du bâtiment 2 sur la base de vaisselles en sigillée dont un gobelet Déch. 72, un décor de DOECCVS et une signature d'OSBIMANVS. Le puits à eau est comblé en partie de matériaux de démolition, dont des cloisons en terre, peut-être issus d'un édifice voisin. Une nouvelle pièce allongée est ajoutée et son angle sud-est s'est tassé à l'emplacement de l'ancien puits. Le bâtiment pourrait aussi comprendre maintenant un corridor sur son côté est.

La création du bâtiment 4, qui s'intercale entre le précédent et la rue n° 2, interviendrait également lors de cette phase, au plus tôt dans la seconde moitié du IIe siècle d'après les quelques céramiques disponibles.

Rien n'interdit de penser que son apparition est une conséquence des réaménagements du bâtiment 2. Elle pourrait être surtout le résultat de la destruction du bâtiment 3 qui se produirait au plus tôt vers 140-160, d'après une composition de CINNAMVS découvert dans le lambeau de remblai de démolition qui scellait son solin oriental. On suppose que son emplacement est occupé par une cour, devancée au nord par une galerie longeant la rue (solin 1024). L'alignement remarquable du mur arrière de cette galerie avec celui du bâtiment 1 souligne à l'évidence une construction assez tardive et demeure l'un des arguments principaux qui appuie cette hypothèse<sup>1</sup>.

Le plan du bâtiment 4 pourrait par ailleurs fortement ressembler à celui du troisième ou du premier : une grande halle sans doute cloisonnée et précédée d'une galerie ouverte sur la rue n° 2. Le mur de fond de l'édifice est commun au bâtiment 2, impliquant une relation étroite entre ceux-ci. A l'ouest, sa fermeture serait constituée par une maçonnerie attribuée au bâtiment 5 et apparue lors de la phase 3. Il est possible toutefois que seule la partie nord de cette limite ait été conservée. On observe en tout cas une absence de pierres à la hauteur du solin nord du bâtiment 2 qui pourrait s'expliquer par ces travaux (emplacement d'un pilier ?). Un foyer-cheminée, dont seule la base était conservée, est construit contre son mur est, soulignant une vocation culinaire d'une partie de la construction.

<sup>1</sup> Rappelons aussi que le solin 1024 perce un sol antérieur (*supra* 2.1.3.3 Le bâtiment 3).

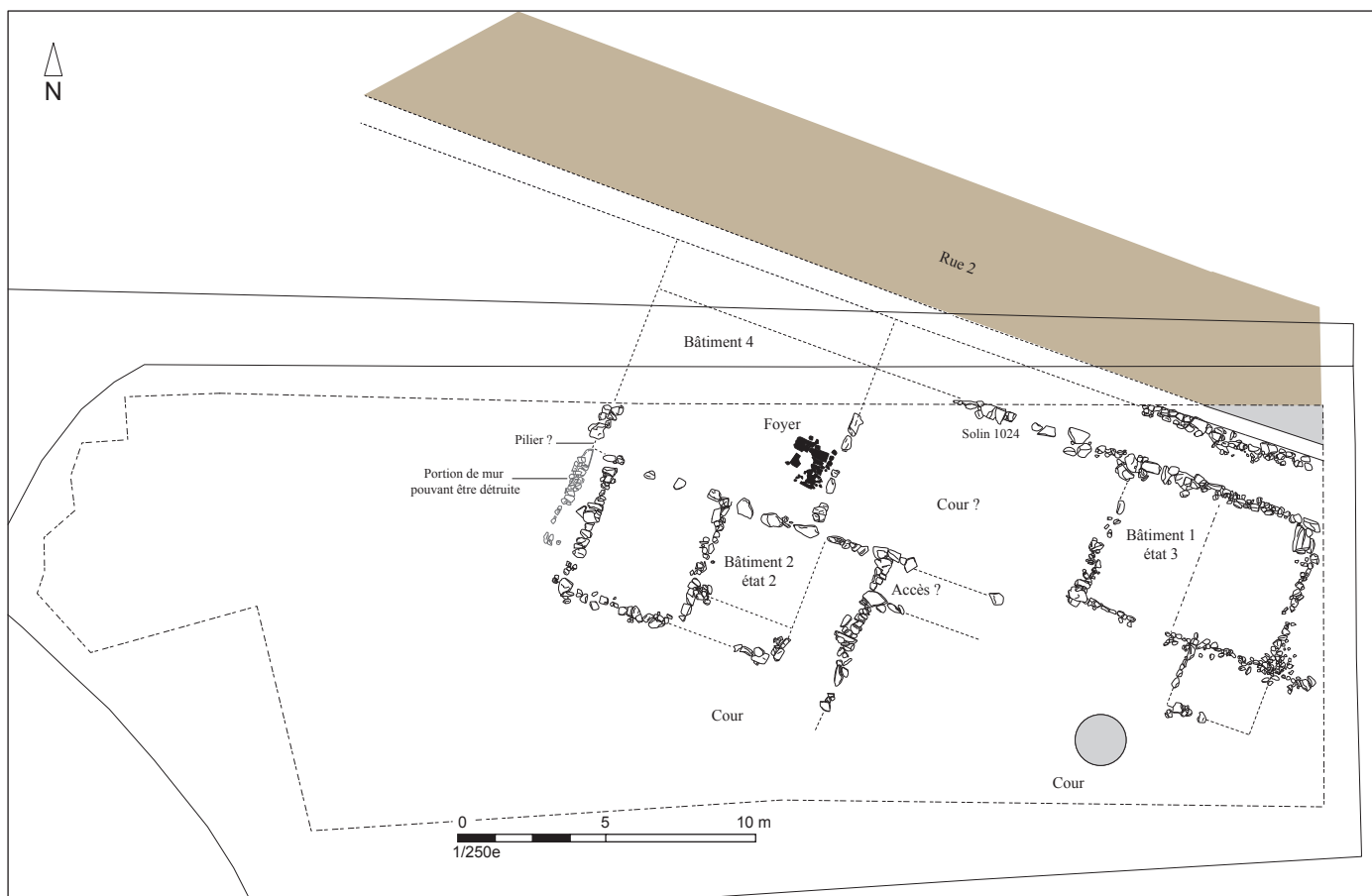


Fig. 73 : Plan des vestiges de la phase 5 (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.6 Phase 6 – Le retrait de l'occupation antique

Les données qui permettent d'apprécier l'abandon et la destruction des derniers édifices sont quasi-nuls. Ils se résument au mobilier, essentiellement numéraire d'ailleurs, découvert au sommet du puits du bâtiment 1 et dont les traits saillants ont déjà exposés (*supra* 2.1.3.6 La destruction des bâtiments). Les bustes de Constantin I ou de Constant traduisent une condamnation finale du creusement intervenant après 340. Cela ne signifie pas pour autant que l'occupation a continué jusqu'à cette date. Le puits peut en effet toujours être présent dans le paysage, voire encore utilisé, alors que le bâtiment 1 est détruit depuis plusieurs générations. Quoi qu'il en soit, après les derniers grands travaux de la phase 5, les indices d'occupation restent rares. Ils se cantonneraient à trois fossés dont les directions nord-est/sud-ouest sont conformes à la trame antique pour au moins d'eux-entre eux (fig. 74). Le plus occidental présente en effet une trajectoire plus incertaine en raison de bords érodés, tout en étant positionnés sur des limites plus anciennes (solin arrière du bâtiment 7, fossé 1241 de la phase 1). Ces aspects amènent à penser que le terrassement de ces creusements s'effectue alors que le cadre urbain est toujours présent, ou du moins pas complètement effacé. L'absence d'observation des relations avec la rue n° 2 est à ce titre assez préjudiciable. Si celle-ci est coupée, alors ces fossés ont toutes les chances d'être postérieurs à l'époque gallo-romaine, tout en étant assez ancien. A l'inverse, s'ils arrêtent avant la rue, leur apparition peut alors très bien se faire dans le courant du III<sup>e</sup> siècle, après les derniers travaux. Elle signifierait alors un retrait assez précoce de l'implantation humaine dans ce secteur de la ville antique et le retour à un paysage rural. Une autre solution admet un fonctionnement synchrone de ces tracés et des deux derniers grands ensembles construits (fig. 75). L'évitement par ces fossés des trois bâtiments encore debout à la phase 5 peut en effet apparaître curieux. Seul le solin 1024 est impacté par les tracés les plus à l'est, mais cela peut correspondre à une évolution tardive. En outre, l'accès éventuel

au bâtiment 2 serait également concerné, surtout si un talus existe sur le flanc ouest du fossé. Un transfert de celui-ci reste toutefois parfaitement crédible. Dans ces conditions, il est possible que ces fossés renvoient à des divisions parcellaires tardives à l'intérieur du quartier du Clos Maret. Malheureusement, aucun argument ne vient corroborer cette hypothèse, faute de mobilier ou d'étude plus large de la rue n° 2.

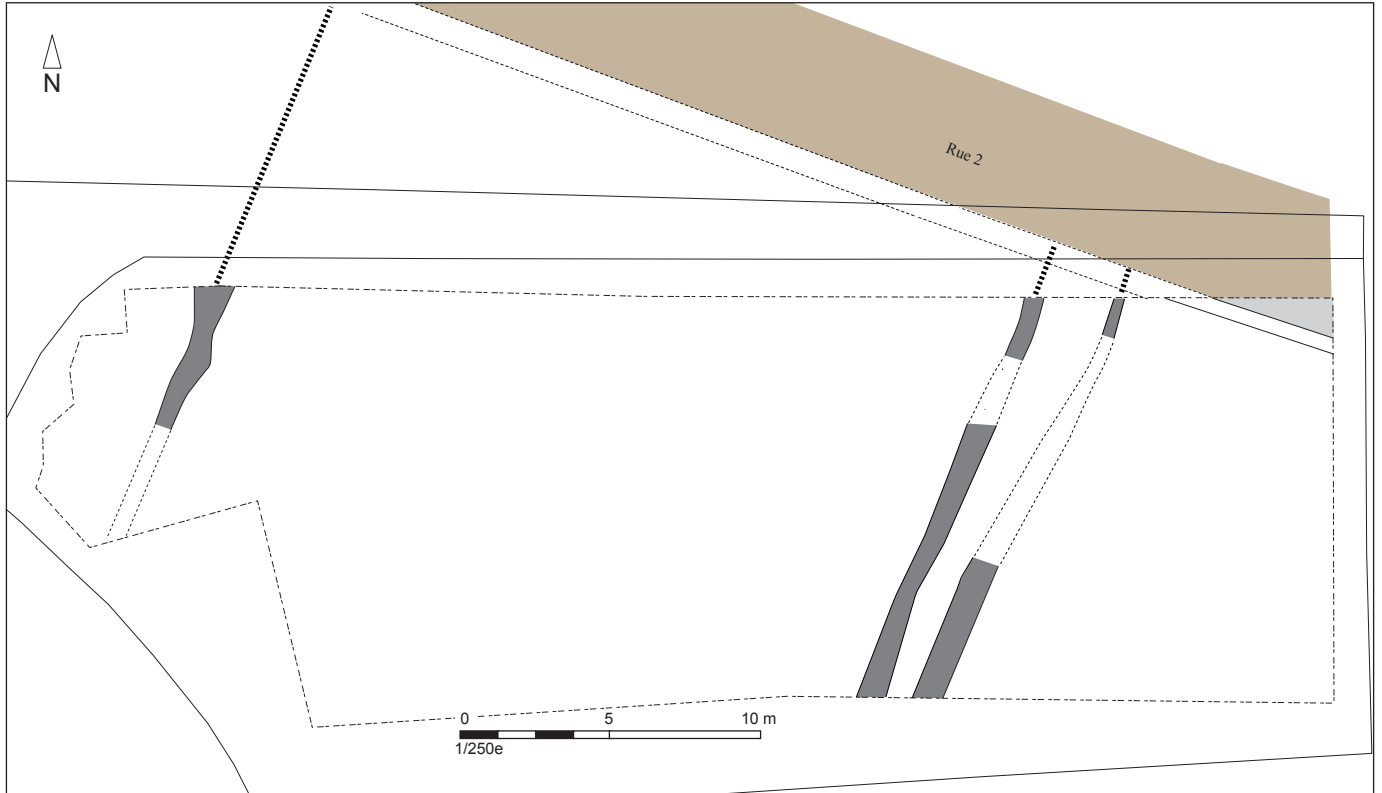


Fig. 74 : Les occupations de la phase 6- Première hypothèse (R. Ferrette-Inrap).

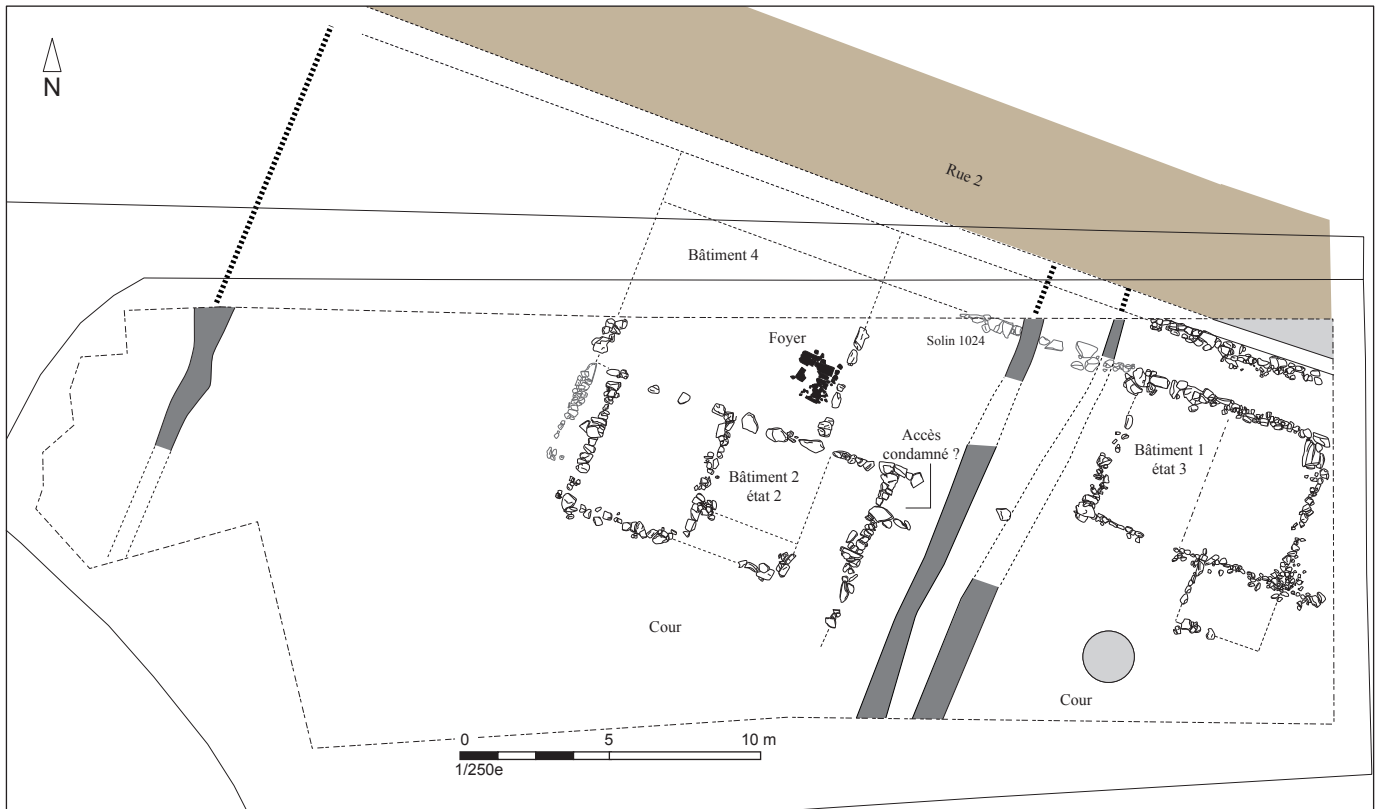
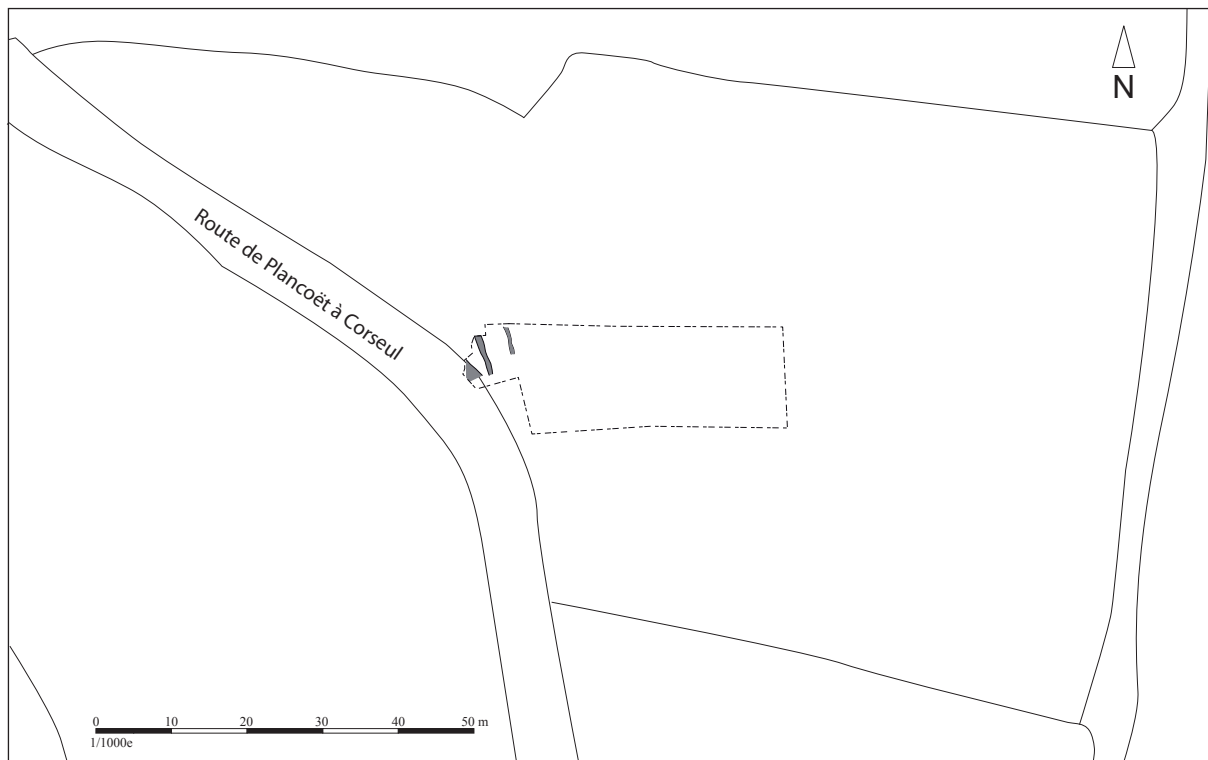


Fig. 75 : Les occupations de la phase 6- Seconde hypothèse (R. Ferrette-Inrap).

#### 4.1.7 Phase 7 – Une organisation largement postérieure à l'époque gallo-romaine

Les vestiges de cette période n'apparaissent pas très anciens. Concernant la chaussée mise en évidence dans la partie ouest de la fouille, le mobilier prouve qu'elle est déjà en fonction au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Son report sur le cadastre de 1827 montre d'ailleurs que le segment dégagé appartient à l'ancienne route reliant Plancoët à Dinan (**fig. 76**). Par contre, les deux fossés à l'est ne trouvent aucune correspondance. L'hypothèse d'un axe de circulation plus ancien reste la piste la plus plausible compte tenu de leur direction.



**Fig. 76** : Report des vestiges de la phase 7 sur le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle (R. Ferrette-Inrap).

## 4-2 Organisation des occupations antiques du quartier du Clos Maret

### 4-2-1 Une organisation en plusieurs lots

Malgré des plans incomplets et une connaissance lacunaire de l'îlot du Clos Maret, il est tout de même possible d'avancer quelques pistes concernant son organisation. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les plans des phases 3 et 5 qui offrent la documentation la plus abondante.

La phase 3 s'individualise par un fort développement du bâti et montre une organisation *a priori* rigoureuse, malgré la modestie des édifices. Ainsi, les constructions ou parcelles en façade de la rue n° 2 s'intègrent dans une bande de 24 pieds (1/5 d'*actus*). L'arrière de celle-ci est figurée par une droite implantée sur le mur de fond du bâtiment 1, la terminaison supposée du bâtiment 3 et le mur séparant les deux pièces principales du numéro 5 (**fig. 77**, pièces A et D). Ces dernières pourraient idéalement avoir une profondeur équivalente de 17 pieds, si l'on envisage une galerie le long de la rue. La mise en évidence de cette bande de 24 pieds souligne certainement une urbanisation contrôlée par les autorités municipales, au moins en façade du *decumanus* n° 2, afin de limiter peut-être les développements anarchiques. Il est aussi intéressant de noter qu'une caractéristique similaire se retrouve en façade de l'îlot sud du site de Monterfil II. Les constructions réalisées le long de la rue n° 1 sont en effet comprises dans une bande de terre de 30 pieds



(Kérebél 2001, p. 120).

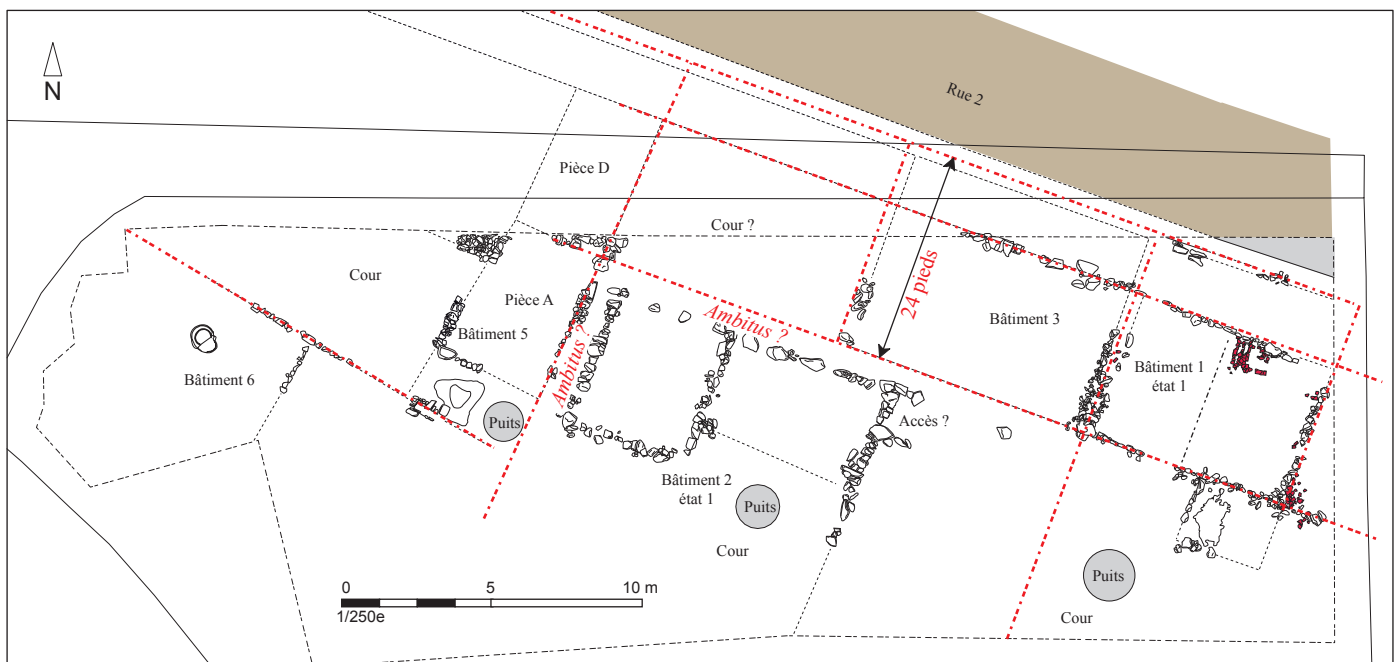
Sur l'emprise de la fouille, la bande de 24 pieds apparaît en outre diviser en plusieurs pièces de terre. La première correspond au bâtiment 1 et la quatrième, largement incomplète en plan, à la pièce D du bâtiment 5. Entre les deux, les parcelles du bâtiment 3 et de la probable cour occupent une superficie identique et de l'ordre de 27 pieds. On ignore cependant si ces axes principaux désignent de réelles limites de propriétés (*ambitus*). Les seuls espaces qui pourraient recevoir ce qualificatif seraient les bandes de terrain séparant le bâtiment 2 du cinquième à l'ouest et du bâtiment 3 au nord, ou encore l'espace à l'est du bâtiment 5 état 1 (*infra* fig. 84). Leur largeur identique de 0,75 m correspond effectivement à la dimension indiquée dans la loi des XII Tables (Saliou 2011). La situation de ces bandes est aussi conforme à la définition de l'*ambitus*, c'est-à-dire un espace non construit isolant les constructions les unes des autres, tout en permettant aux propriétaires d'en faire le tour. Cette proposition tend toutefois à enclaver le bâtiment 2 au sein du quartier et imposerait un accès depuis le sud, si l'on suppose qu'il fixe aussi une limite de propriété. A l'inverse, un accès depuis le nord impose de lier l'édifice au numéro 3 et à l'hypothétique cour. Dans ce cas, l'existence d'un *ambitus* et d'une limite foncière ne se justifie pas sur ce côté.

C'est pourquoi, compte tenu des limites spatiales de l'intervention, l'emploi du terme de lot, apparaît plus neutre, d'autant qu'une propriété peut en comprendre plusieurs. Quatre sont individualisés sur la fouille : le bâtiment 1 et sa cour méridionale, les bâtiments 2, 3 et l'hypothétique cour nord, le bâtiment 5 et enfin le sixième. Ces deux dernières constructions sont en effet séparées par une limite forte qui sera conservée par la suite. Dans ce cas, le bâtiment 6 n'est pas lié au cinquième et on se trouverait devant un exemple d'une servitude de mitoyenneté ou d'appui. Notons enfin que les trois puits de la phase 3 appuient cette proposition de lots individuels.

La phase 5 ne bouleverse pas fondamentalement cette organisation (**fig. 78**). La bande de terre en façade de la rue n° 2 est cependant moins lisible puisque le bâtiment 4 partage avec le deuxième un mur en commun. Cet aspect renforce l'idée d'une relation étroite entre ces deux constructions. On leur associe en outre l'ancien emplacement du bâtiment 3, occupé dorénavant par une cour précédée au nord d'une probable galerie ouverte sur la rue. Cette association permet de définir un cheminement cohérent, depuis la rue decumane au bâtiment 2.

A l'ouest, la séparation entre les bâtiments 5 et 7 est confortée par la construction d'un nouveau mur mitoyen. L'existence des deux puits renforce l'hypothèse de deux lots. Notons enfin que le mur de fond du bâtiment 7 est distant de 42 pieds de la limite orientale de la parcelle.

**Fig. 77** : Limites foncières remarquables (phase 3) à l'intérieur du quartier du Clos Maret (R. Ferrette-Inrap).



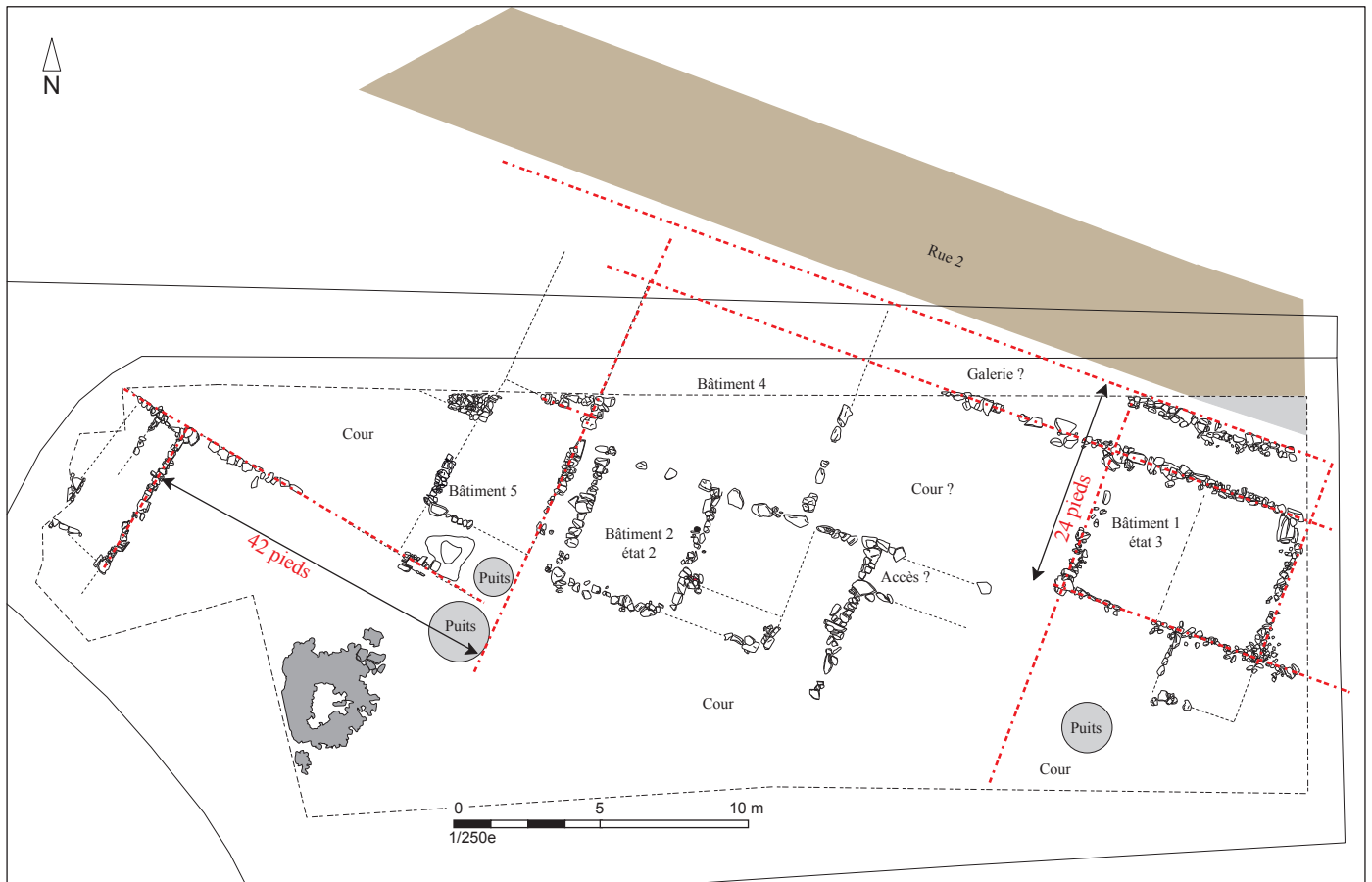


Fig. 78 : Limites foncières remarquables (phase 5) à l'intérieur du quartier du Clos Maret (R. Ferrette-Inrap).

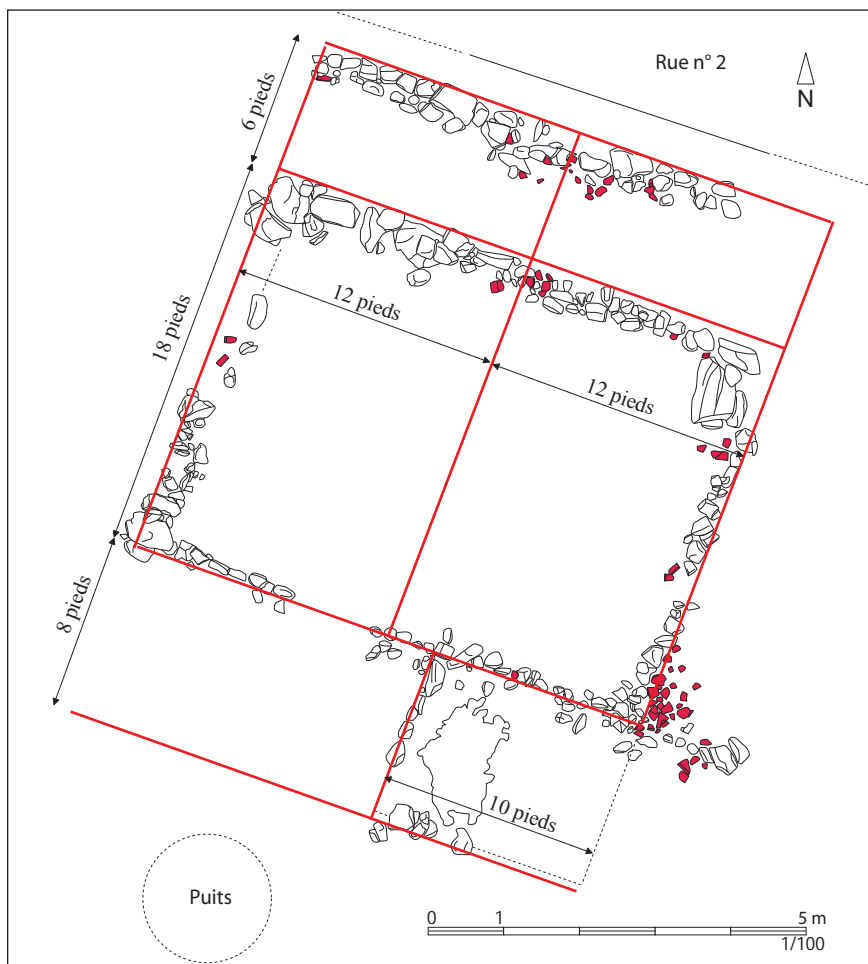
#### 4.2.2 Organisation métrologique des principaux édifices

Si l'on analyse le plan des constructions, on observe l'emploi de mesures antiques lors de leur élaboration et la recherche évidente de rapports de proportion. Cette démarche n'est toutefois envisageable que pour les bâtiments 1 et 2, les plus complets, et dans une moindre mesure les numéros 3 et 4. L'analyse du premier état du bâtiment 5 donne aussi des résultats significatifs.

L'état le plus ancien du bâtiment 1 est compris dans un rectangle de 24 pieds de 0,296 m sur 32 soit un rapport de  $\frac{3}{4}$  (fig. 79). La cloison le long du foyer-cheminée serait positionnée au milieu de l'édifice. Dans le sens nord-sud, la galerie, malgré un léger décalage d'une partie de son mur de fond, correspond en profondeur au  $\frac{1}{4}$  de l'édifice, si l'on prend en considération l'annexe à l'arrière de la construction qui possède une profondeur équivalente. Les pièces principales seraient égales au double de la galerie (16 pieds). L'état 3 ne bouleverse pas fondamentalement cette organisation. On observe cependant, en prenant comme référence le flanc nord des solins, que l'emprise de la galerie le long de la rue serait légèrement réduite et de 6 pieds (fig. 80). Cette mesure correspond à la subdivision interne est-ouest des deux salles principales.



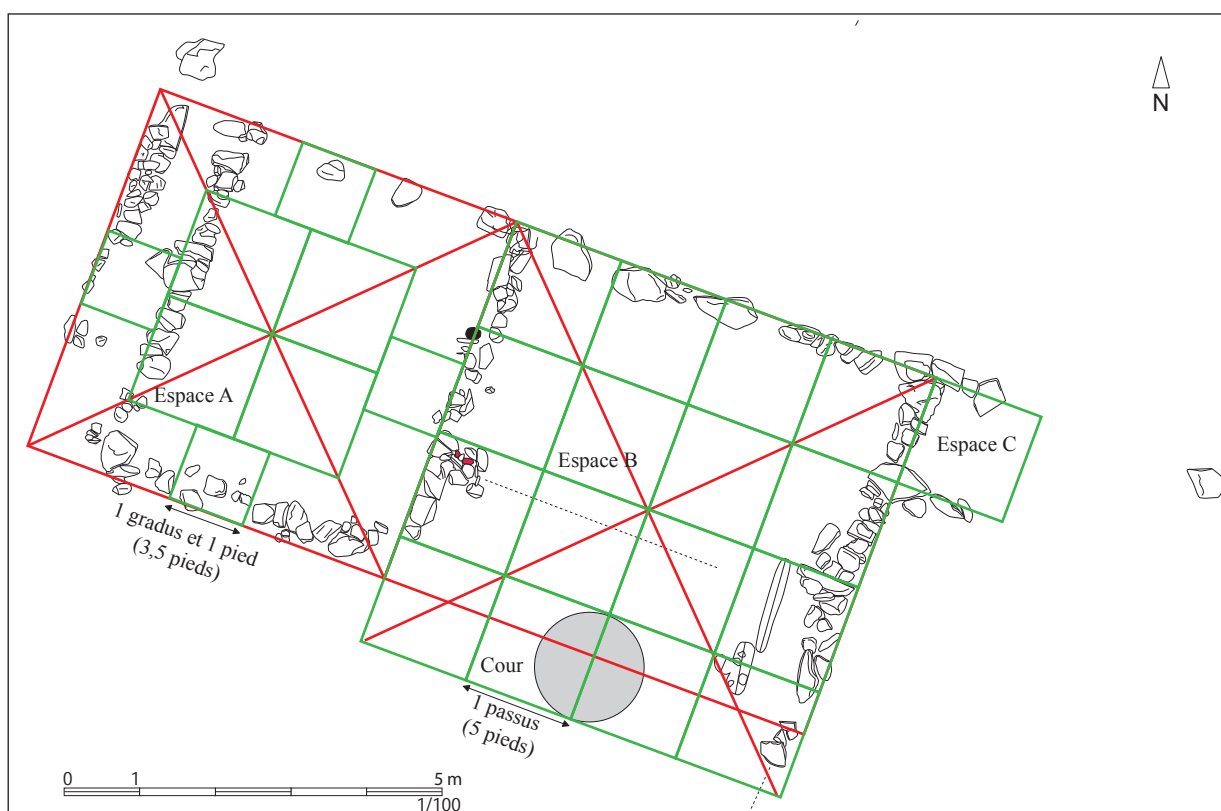
**Fig. 79** : Mises en évidence des mesures remarquables du bâtiment 1-état 1 (R. Ferrette-Inrap).



**Fig. 80** : Mises en évidence des mesures remarquables du bâtiment 1-état 3 (R. Ferrette-Inrap).

L'analyse du bâtiment 2 est beaucoup plus significative sur l'emploi de mesures antiques lors de sa création, puisqu'avec cet exemple il est possible de retrouver le tracé régulateur de la construction (**fig. 81**). Depuis son mur nord et jusqu'au puits situé dans la cour, cette partie de la construction s'intègre dans un carré de 20 pieds de côté. Ce carré se divise lui-même en modules de 5 pieds, soit un pas. Cette mesure, assez élémentaire à mettre en œuvre, correspond en outre à l'entraxe de la pièce C. Le puits initial d'une largeur de 1 pas est ainsi parfaitement positionné par rapport au carré de 20 pieds.

Concernant l'espace A, l'utilisation d'un module de 5 pas et de ses multiples est également reconnaissable. A un carré de 10 pieds (1 perche ou double pas), il faut ajouter sur ses quatre côtés un module d'un grade (demi pas ou 2,5 pieds) et un pied, soit un total de 3,5 pieds, pour retrouver l'emprise de la salle. Là encore, la rigueur de la construction apparaît flagrante. Cette figure implique toutefois de prendre en compte le flanc ouest du mur séparant les parcelles accueillant les bâtiments 2 et 5. Ce dernier peut donc très bien appartenir au bâtiment 2, tout en occupant une fonction séparatrice.



**Fig. 81** : Restitution du tracé régulateur du bâtiment 2-état 1 (R. Ferrette-Inrap).

Les travaux de l'état 2 concernent avant tout l'espace A. De nouveau, l'utilisation d'un module de 5 pas semble cohérente, au moins dans le sens nord-sud, d'après la position du nouveau solin (**fig. 82**). Cet aspect est moins flagrant dans le sens est-ouest, mais dans ce cas la fermeture orientale de la salle apparaît cohérente par rapport au pignon du bâtiment 4. Il n'est pas possible, concernant ce dernier, de déterminer son tracé régulateur, mais à titre d'hypothèse, il pourrait être basé sur un module de 5 pas auxquels il faudrait ajouter 2 pieds (27 pieds). Dans ce cas, il faudrait prendre comme repère le côté extérieur de son pignon oriental et l'entraxe de sa fermeture ouest et non l'extérieur comme pour la salle A. Il existerait alors une particularité que les limites de la fouille ne permettent pas de comprendre. On observe quoi qu'il en soit que la dimension de 27 pieds correspond à la longueur théorique du bâtiment 3 antérieur (**fig. 83**). L'édifice 4 pourrait donc être une reproduction en plan de cette construction et occuper une fonction identique.

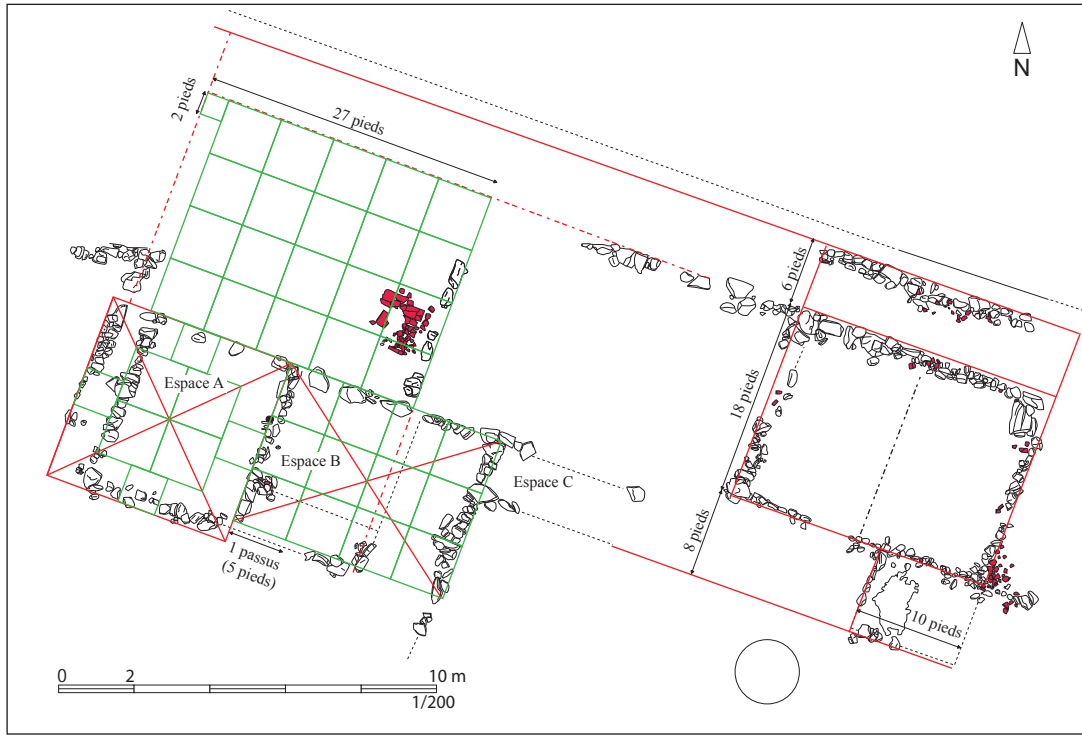


Fig. 82 : Proposition de restitution du tracé régulateur du bâtiment 2-état 2 et du bâtiment 4 (R. Ferrette-Inrap).

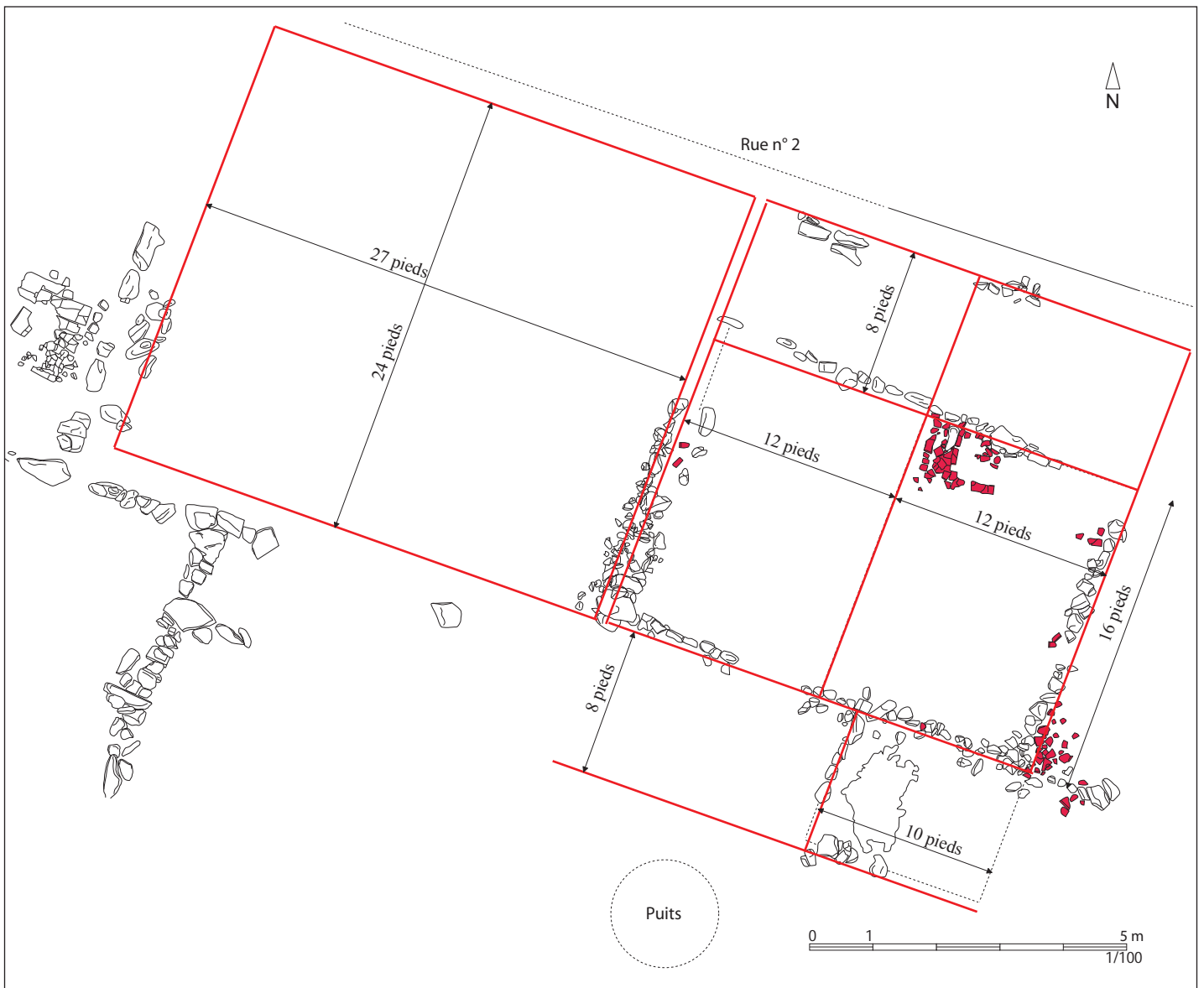


Fig. 83 : Emprise supposée en pieds du bâtiment 3 par rapport au bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap).



Le bâtiment 5 est trop incomplet pour saisir son organisation, mais l'état 1 autorise toutefois quelques remarques.

La limite ouest de son espace A est distante de 20 pieds (1/6 d'*actus*) du mur 1075, pourtant plus récent et rattaché à l'édifice 2, comme on vient de le voir. La possibilité d'une lecture erronée de la stratigraphie est recevable, tout comme la piste qu'il remplace un aménagement plus ancien. Il est en tout cas remarquable que cette limite se superpose avec l'emprise modulaire occidentale de la pièce A du bâtiment 2 (fig. 84). Cet aspect confirmerait que l'axe décrit par le solin 1075 correspond bien à une limite de propriété, ce dernier serait quant à lui un mur mitoyen aux phases 3 et 4. L'espace entre cette limite et le mur oriental de la construction peut alors désigner un *ambitus*. Cette proposition confirme que l'état 1 du bâtiment 5 n'est pas un petit temple à *cella* centrale.

L'édifice s'inscrit lui-même dans un rectangle de 5 mètres, soit 17 pieds ou 1/7 d'*actus*. L'analyse montre que son emprise est comprise dans une grille modulaire de 9 carrés de 1,65 m de côté, qui reste très cohérente par rapport à l'implantation de la base des murs puisqu'elle tombe soit sur leur entraxe, soit sur leur flanc. Seul l'emplacement du poteau 1140 apparaît décalé. Cette mesure de 1,65 m correspond à 5 pieds (ou un pas) auxquels il faut ajouter 17 cm, soit 1/2 pied et une once (1/12 de pied).

En conclusion, aussi modestes soient-elles, les architectures du Clos Maret font bien appel à des règles d'implantation et modulaires strictes, à l'image des occupations du site de Monterfil II.

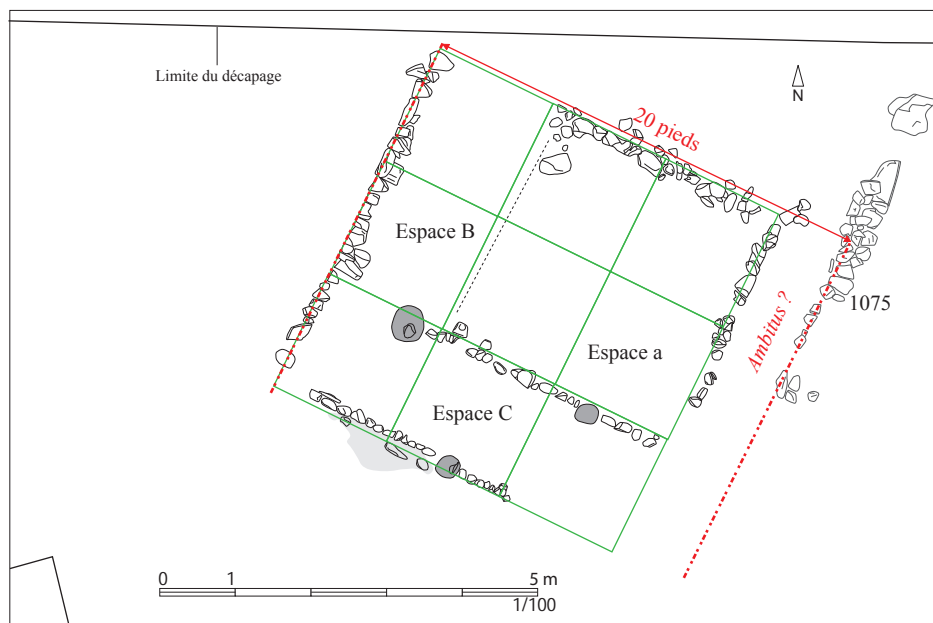


Fig. 84 : Analyse modulaire du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette).

### 4-3 Statut des occupations antiques

L'angle nord-ouest de l'îlot du Clos Maret n'a jamais accueilli d'édifice majeur, construit tout ou partie en dur, comme il s'en rencontre dans de nombreux autres quartiers de la ville antique de Corseul. Au contraire, les techniques déployées traduisent une architecture modeste et une durée de vie des édifices limitée à une ou deux générations en raison des remontées humides. C'est peut-être dans ce sens qu'il faut comprendre les multiples reprises et travaux, parfois espacés de quelques décennies, à l'exemple du bâtiment 5 ou en encore du premier. Avec celui-ci, l'installation d'une partie du bâti au-dessus de fossés plus anciens a pu aussi fragiliser l'édifice et entraîner des réparations. Sur le plan régional, on retrouve un rythme de

construction rapide sur le site de La Visitation à Rennes où les bâtiments sur sablière enterrée sont reconstruits fréquemment, parfois à la suite d'incendie, et ce jusque dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle pour certains d'entre eux. On peut également se référer au bâtiment 2 de la phase 3 du Campus Hoche qui connaît 3 états de construction avant d'être finalement détruit par un incendie (Pouille 2008, p. 98-101).

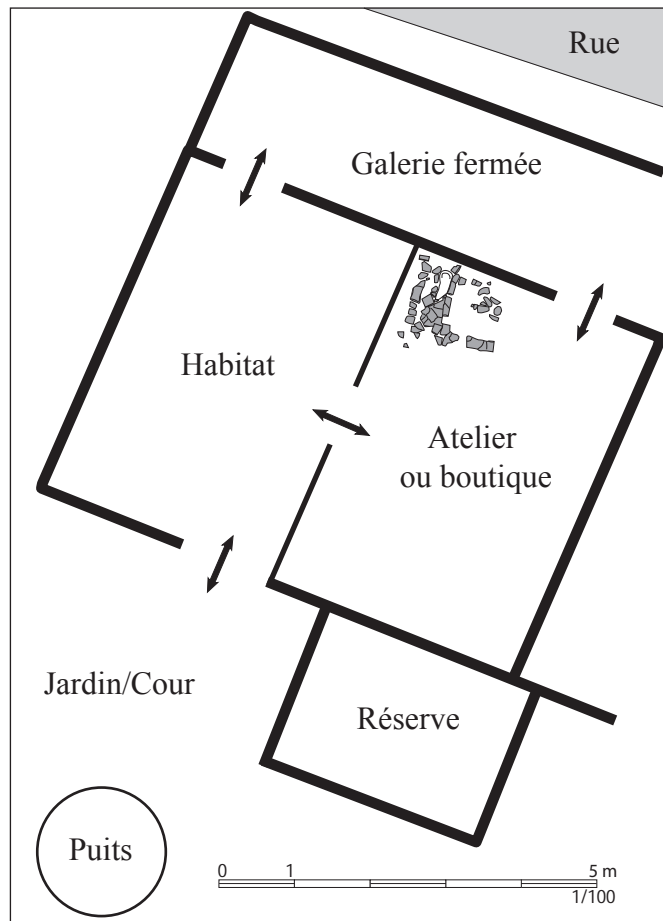
Les constructions intègrent seulement 2 à 3 pièces, comme les bâtiments 1 et 2. C'est sans doute le cas également des édifices 3 et 4 et malgré des plans incomplets. Seul l'édifice 5 pourrait posséder une morphologie plus complexe, mais les limites de la fouille empêchent toute conclusion à ce sujet. Au sol, les deux espaces principaux du bâtiment 1 occupent une surface de 50 m<sup>2</sup>. Les superficies des bâtiments 3 et 4 seraient légèrement supérieures et de l'ordre de 56 m<sup>2</sup>. L'espace A du bâtiment 2 occupe, quant à lui, une aire de 25 m<sup>2</sup>. Parfois, une installation permet d'évoquer une fonction culinaire à l'intérieur d'une salle (bâtiments 1-état 1 et 4), sans qu'on puisse trancher entre une vocation domestique ou commerciale. En somme, il s'agit d'unités modestes dont le caractère morphologique les rattache à la famille des maisons rectangulaires, au « plan amorphe » (Gros 2001, p. 198), sans doute occupées par une population laborieuse.

Des constructions typologiquement proches sont connues à Rennes. Sur le site du Campus Hoche, l'état 3 du bâtiment 2 se caractérise par une halle de 4,70 m sur 3,60 m, précédée d'une sorte de galerie de 1,50 m de large, qualifiée « de sorte de vestibule », qui ouvre probablement sur une rue (Pouille 2008, p. 101-102). Ce plan élémentaire est évidemment comparable à celui du bâtiment 1 du Clos Maret.

A Corseul, ce type de plan se retrouve sur le site de Monterfil II, avec les bâtiments 1 et 8 qui occupent les extrémités de la façade de l'îlot au sud de la rue n° 1. Il s'agit de constructions rectangulaires divisées en 2 salles par un refend et devancée par une galerie portique qui ouvre sur la chaussée (Kérébel 2001). Les différences tiennent aux superficies supérieures, à l'emploi de véritables soubassements en pierre ou encore aux portiques à colonnade.

Sur le Clos Maret, la transition entre les pièces de vie des bâtiments 1, 3 et sans doute 4 et la rue n° 2 n'est en effet pas assurée par une véritable colonnade ou même un espace ouvert avec des piliers en bois. Dans ce dernier cas, ceux-ci reposeraient sans doute sur de simples socles et l'emploi d'un solin continu (donc de sablières), au moins pour le bâtiment 1, se comprend difficilement. Sans doute faut-il restituer des espaces pleins, équipés d'une porte et d'ouvertures secondaires pour la lumière. L'intérêt est plutôt d'y voir une transcription en plan de modèles architecturaux plus nobles dotés d'une colonnade. On ignore par contre si cet aspect procède d'une volonté d'imitation ou si cet aménagement spécifique le long de la rue a été imposé par les autorités de la Cité. Son emprise réduite à l'emplacement d'un espace borné par deux fossés régulateurs incite à privilégier la seconde hypothèse.

Les indications sur les activités exercées dans ces différents édifices sont peu nombreuses, mais les morphologies élémentaires et les situations au sein du quartier aident à formuler quelques pistes. Les deux salles de l'édifice 1 du site de Monterfil II ont été interprétées comme des boutiques, à l'instar des deux pièces du bâtiment 8 (Kérébel 2001, p. 139). Une telle fonction peut qualifier le bâtiment 1 du Clos Maret. A l'état 1, l'espace B2 possède un foyer-cheminée ouvert à l'est qui peut illustrer une fonction commerciale axée sur la vente de produits préparés. Dans ce cas, il faut peut-être restituer un accès au nord-est de cette salle, depuis l'espace A. Par souci de symétrie, une porte existerait à l'angle nord-ouest de l'espace B1 (**fig. 85**). Le bâtiment 1 peut également occuper une fonction à la fois économique et d'habitat. L'existence d'une cour à l'arrière de la construction équipée d'un puits à eau n'est pas incohérente avec cette proposition, car elle fournit une certaine autonomie à l'ensemble, la cour pouvant abriter aussi un potager. Dans ces conditions, la pièce B1 peut être dévolue à l'habitat.



**Fig. 85 :** Proposition d'organisation fonctionnelle du bâtiment 1-Etat 1 (R. Ferrette-Inrap).

L'édifice n° 2 est certainement une habitation individuelle. Cette proposition repose sur son éloignement par rapport à la rue n° 2 et sur l'existence d'un puits à eau dans la cour méridionale qui lui est associée. On retrouve avec cet exemple une situation déjà rencontrée dans le quartier au sud de la rue n° 1 du site de Monterfil II. Les constructions qui se déploient à l'arrière des bâtiments à vocation commerciale, en façade de la chaussée, sont des habitations plus ou moins cossues suivant les époques.

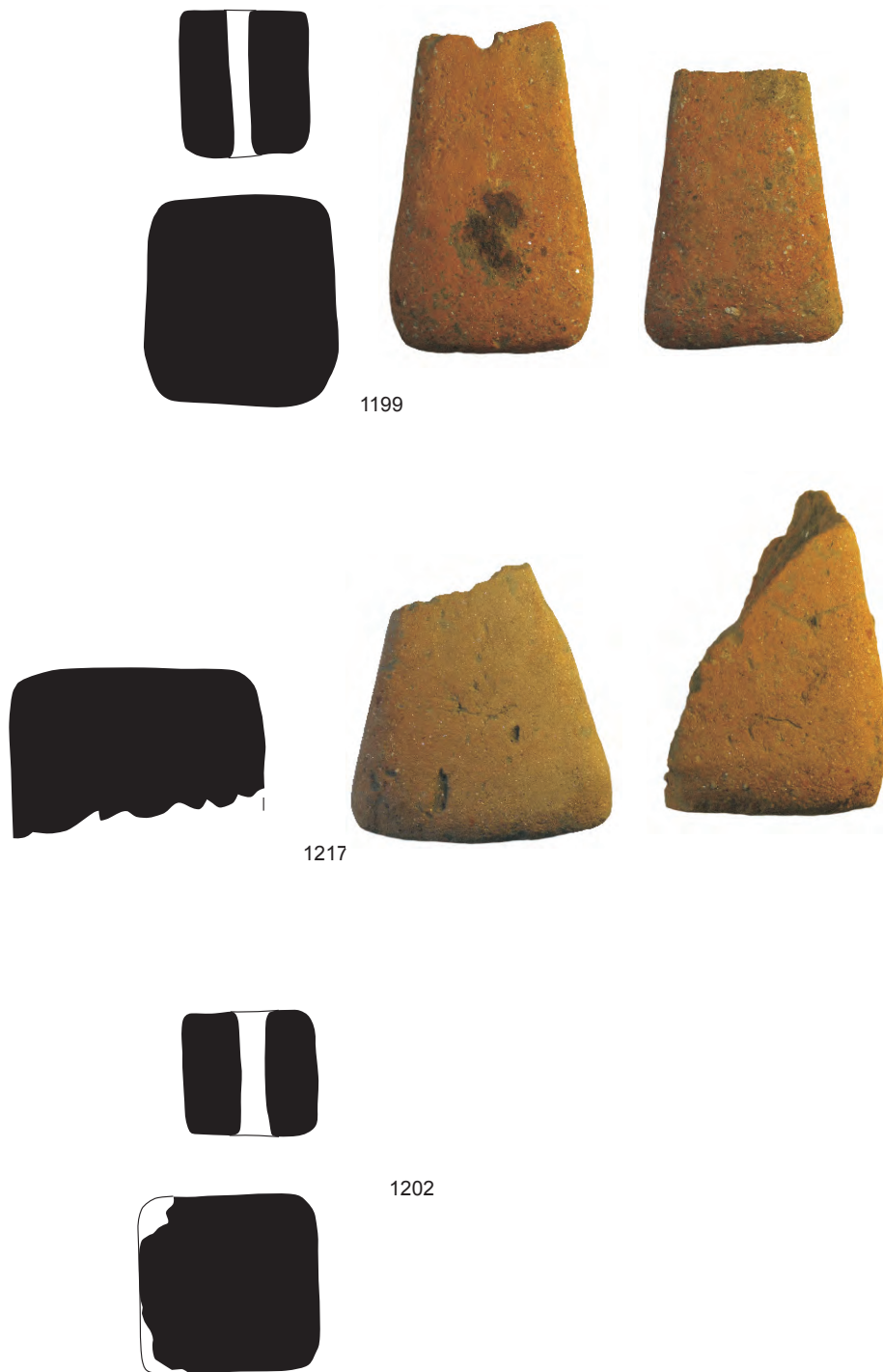
L'accès à l'édifice s'opère probablement depuis l'est et l'espace C. La salle au radier de quartz (espace B) occupe peut être un rôle particulier au sein de l'ensemble puisqu'elle bénéficie dès sa création d'un sol relativement bien construit à l'échelle du quartier. Les bâtiments 3 puis 4, qui s'intercalent entre cet édifice et la rue, ont du, comme on l'a vu, présenter des plans analogues. Leur organisation serait comparable à celle du bâtiment 1 et il est donc tentant de les assimiler à des boutiques. La découverte d'un probable foyer-cheminée à l'intérieur du quatrième conforte cette proposition. Avec cet exemple, on pourrait donc être en présence d'un habitat indépendant avec une boutique le long de la rue n° 2. Cette possibilité est très cohérente puisque le bâtiment 2 est toujours accessible depuis cet axe car l'on déplacerait finalement simplement l'ensemble commercial (d'abord le 3<sup>ème</sup> puis le 4<sup>ème</sup>). Cette situation a en outre le mérite d'expliquer pourquoi il existe un espace non bâti entre les bâtiments 2 et 3 (phase 3) puisqu'il est indispensable de laisser un passage piéton.

Il n'est pas possible, au regard des informations disponibles, de statuer sur la vocation du bâtiment 5, quelque soit l'état, ou du septième. En revanche, le four du bâtiment 6 autorise à voir dans cette zone de l'îlot un atelier de verrier fonctionnant entre les derniers tiers du I<sup>er</sup> siècle et les premières décennies du suivant. L'hypothèse d'une boutique ouvrant sur la rue J et associée à cet atelier n'est pas à écarter. Cette activité, encore inédite à Corseul, n'est plus présente à partir de la phase 4 (courant du II<sup>e</sup> siècle) pour une raison inconnue. Elle semble donc assez éphémère et liée au travail d'un seul artisan.

La découverte de plusieurs poids de tisserand, notamment dans l'US 1042 de la phase 4, laisse entrevoir l'existence d'une activité textile aux Ier et IIe siècles (fig. 86 et 87), difficilement caractérisable cependant.



**Fig. 86 :** Pesons de tisserand découverts dans l'US 1042 de la phase 4 (Clichés et Dao R. Delage-Inrap).



**Fig. 87** : Pesons de tisserand découverts dans les US 1199 (décapage), 1217 (phase 4) et 1202 (phase 1) (Clichés et Dao R. Delage-Inrap).

#### 4-4 La fouille du Clos Maret au sein de la ville antique de Corseul

##### 4-4-1 Insertion topographique

L'occupation antique du quartier du Clos Maret se déploie dans la partie haute de l'agglomération, dans un secteur encore très méconnu. Les bâtiments construits à la fin du I<sup>er</sup> siècle se développent en retrait de l'îlot du *forum* dont les premiers éléments en dur pourraient être déjà élevés à la fin du I<sup>er</sup> siècle (Chevet et *al.* 2009, p. 125). Au nord, le site du Clos Maret fait pratiquement face à la *domus* du Champ-Mulon apparue dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle. L'environnement du site est donc marqué par des compositions importantes, publiques ou privées, au sein desquelles



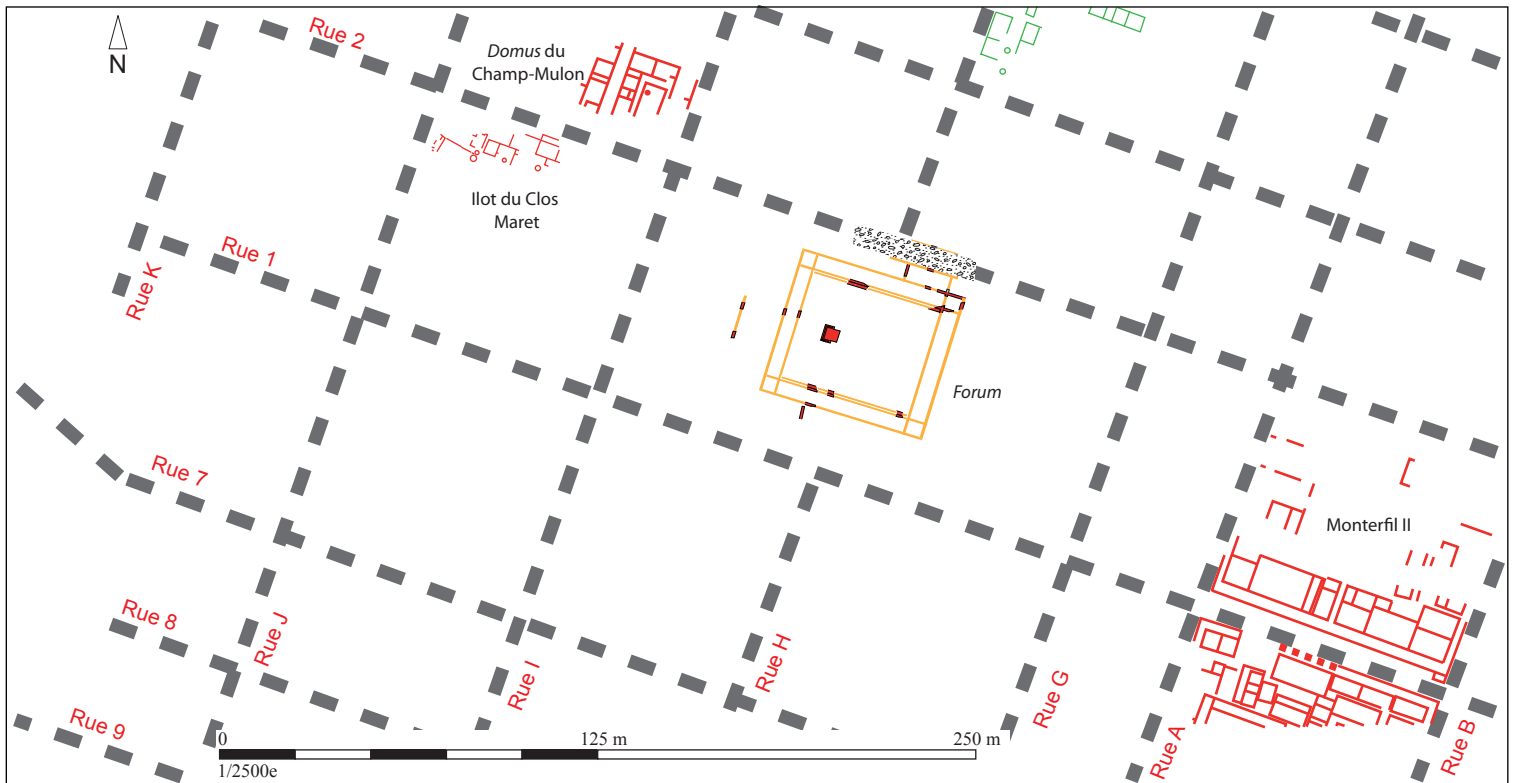


Fig. 88 : Insertion des occupations de la phase 4 (IIe siècle) au sein de la trame antique (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, Chevet 2002).

les bâtiments découverts en fouille pourraient dénoter (fig. 88). Toutefois, P. Gros écrit à propos de l'urbanisation provinciale, que la juxtaposition entre classes aisées et modestes est très fréquente. Elle est avant tout le résultat des disponibilités économiques de chacun et du nombre restreint d'immeubles à étages reconnus hors d'Italie, ce qui favorise une certaine mixité sociale (Gros 2001, p. 200). Il n'y a donc rien d'étonnant à retrouver des bâtiments modestes à proximité du cœur civique de la cité ou de l'habitat du Champ-Mulon. En outre, les occupations du Clos Maret sont quand même situées à une distance raisonnable du *forum* et peut-être existe-t-il un ensemble imposant entre les deux, dans la partie orientale du quartier, qui les cacherait. Surtout la topographie naturelle indique que la ville antique est certainement tournée vers l'est et non vers l'ouest. Le *forum* disposerait d'ailleurs d'un temple à l'ouest, regardant vers l'est, et d'une basilique à l'opposé, d'après les altitudes présumées des sols des portiques (Chevet et al. 2009, p. 139). On peut en outre imaginer, d'après son implantation topographique, qu'il doit dominer la ville. C'est pourquoi, malgré cette proximité, les bâtiments du Clos Maret pourraient être assez confinés, d'autant qu'ils ne devaient pas disposer d'une hauteur supérieure à la composition publique. La proximité de la sortie de la ville renforce l'idée d'un certain confinement ou relégation. Enfin, si l'on examine les ouvertures du dernier bâtiment du Champ-Mulon, les thermes dits publics, la principale débouche sur la cardine I et non sur la rue n° 2. Au mieux, on peut restituer une entrée secondaire dans l'aile sud, d'après le plan d'une pièce très étroite qui rappelle un couloir (fig. 89)<sup>2</sup>. Là encore, le dernier édifice semble tourner vers l'est et les installations balnéaires font face aux édifices du Clos Maret.

En conclusion, malgré la proximité du *forum* et une situation altimétrique favorable, les occupations du Clos Maret apparaissent confinées au sein de ce secteur de la ville antique. Elles le sont d'un point de vue architectural car elles ne peuvent rivaliser avec les deux grands ensembles qui les environnent. Elles le sont sans doute également du point de vue de la structure même de la ville, en raison de la proximité d'une des sorties et surtout d'une organisation urbaine qui regarde vers l'est.

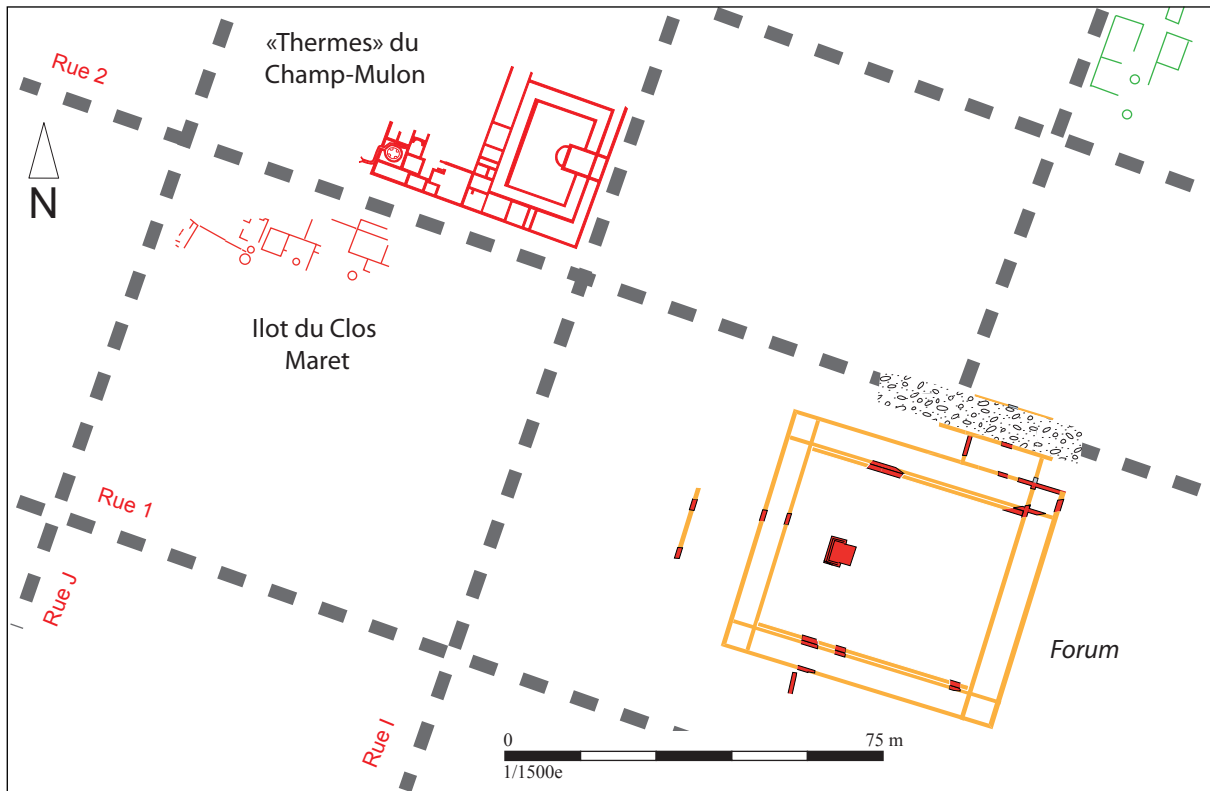


Fig. 89 : Organisation des occupations de la phase 4 (IIe siècle) au regard des « thermes » du Champ-Mulon (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, Chevet 2002, Bardel 1996).

#### 4-4-2 Insertion chronologique

La séquence antique abordée lors de l'intervention présente des analogies rythmiques avec certains sites étudiés par le passé. Cela est particulièrement remarquable à propos des phases 1, 3 et 5 distinguées sur la fouille. Quant à l'abandon et la destruction des derniers édifices, certains mobiliers permettent d'élargir la discussion à certains monuments périphériques.

Concernant les fossés de la phase 1, leur apparition pourrait s'intégrer dans une planification plus vaste, élaborée à l'échelle de la ville. Cette planification viserait à matérialiser très tôt l'emprise des axes de circulation, à séparer clairement le champ public du domaine privé. A la hauteur du Clos Maret, le domaine public intéresse la rue et son futur trottoir, même si son aménagement est à l'initiative du privé. On retrouve cette disposition sur le site de la réserve de Monterfil II dès l'horizon I, c'est-à-dire dès le début de l'occupation. A cette période, l'emprise de la rue n° 1 est de 10 m et bordée de part et d'autres de fossés. Elle est longée par des espaces de 2 à 3 m de large, interprétés par le fouilleur comme des trottoirs. Si les fossés contenant la rue sont ininterrompus, ceux encadrant les espaces piétons au nord et au sud ne se développent jamais de façon continue et réunissent parfois des creusements aux gabarits très différents (Kerébel 2001, p. 25-28). On retrouve un aspect identique avec le fossé 1200 dont le tracé a été prolongé en direction du nord-ouest. Sur Monterfil II, les interruptions entre les fossés au sud de la rue sont interprétées comme des points de passage entre espaces privé et public. Sur l'ilot du Clos Maret, la prolongation du fossé 1200 pourrait signifier la suppression d'un accès et peut-être le regroupement de plusieurs propriétés. Les limites de la fouille n'autorisent toutefois aucune certitude à ce sujet.

Un autre parallèle avec l'ilot sud de Monterfil II concerne le devenir de ces limites fossoyées primitives. Comme sur ce site (Kerébel 2001, p. 119-120), leur axes seront repris par des constructions en particulier le long de la rue 2. Ainsi, les murs de fond du bâtiment 1 seront toujours positionnés au-dessus

de l'ancien fossé 1200. C'est le cas également de la limite 1024 associée au bâtiment 3. A l'ouest de la fouille, le mur arrière du bâtiment 7 s'installera sur le flanc est du fossé 1241. Ces aspects indiquent clairement l'importance des premiers tracés fossoyés du quartier du Clos Maret qui renvoient à une première ébauche urbanistique, afin de d'éviter un développement anarchique (Kérébel 2001, p. 230) et de garantir les espaces publics les plus importants. Certains de ces fossés peuvent devancer la réalisation des rues, à l'image de ce qui a été mis en évidence sur certains sites de Rennes (Pouille 2008, p. 299-301). Sur Corseul, il pourrait exister un troisième exemple d'une délimitation ancienne de l'espace public. Rappelé par D. Pouille (2008, p. 299-300), il concerne la rue I abordée sur le site de la Salle-des-Fêtes. L'emprise du futur axe pourrait avoir été contenue initialement dans une bande de terre délimitée par deux fossés parallèles et séparés de 40 pieds. Les deux fossés sont comblés définitivement sous Néron, puis un mur, appartenant à un édifice partiellement entrevu, sera implanté au-dessus du fossé occidental (Fichet de Clairfontaine et Le Potier 1987, p. 96, bâtiment III).

Ces trois exemples ont le double intérêt d'être assez éloignés les uns des autres et de concerner des axes viaires différents qui participent à la délimitation du *forum*. Ils pourraient donc appuyer une définition du cadre urbain et de l'emprise des rues assez tôt, même si la concrétisation de celles-ci se fera au gré du lotissement des quartiers. A ce stade, les seuls éléments de datation ont été retrouvés sur le site de Monterfil II. Ils se résument à quelques tessons de sigillées italiques, des fragments d'amphores vinaires espagnoles ou encore une fibule Feugère 19a1 découverts au-dessus du cailloutis de la première chaussée du *decumanus* 1 (Kérébel 2001, p. 25). Ces objets indiquent que la rue 1 est déjà en fonction à l'époque augustéenne. Dans ce cas, la planification initiale de la ville remonterait à cette période. Cette entreprise a pu être pensée dès le départ à une vaste échelle, même si les données, il faut bien en convenir, font encore défaut. Concernant la rue n° 2, la mise en évidence d'une délimitation foncière très tôt dans la parcelle au nord de la réserve du site de Monterfil II serait immanquablement une pièce importante à verser au dossier.

La bande ou future galerie, qu'emprisonnent les fossés au sud de cet axe, est en outre beaucoup plus petite que celle des futurs portiques des constructions de l'îlot sud de Monterfil II (30 pieds contre 24 au Clos Maret). Faut-il imaginer que la nature et le statut des occupations à l'intérieur de certains îlots ont été planifiés très tôt ? Faut-il plutôt considérer que cet aspect ressort de la place qu'occupent les quartiers de la réserve archéologique au sein de la trame puisqu'ils devancent le centre civique et se trouvent le long d'un axe majeur de la ville ?

Reste maintenant à expliquer le positionnement des fossés rencontrés dans la partie ouest de la fouille. De toute évidence, ils sont placés bien en retrait de l'hypothétique *cardo* J, à l'inverse des limites au sud de la rue n° 2 (**fig. 90**). Peut-être ne s'agit-il finalement que de simples repères parcellaires internes au quartier, mais l'absence d'éléments de même nature sur l'emprise de la fouille reste curieuse. Dans le cas de limites liées à la future voirie, il faudrait conclure à un déplacement de l'emprise primitive de la rue J pour une raison inconnue, voire qu'elle n'a jamais été construite. On remarque en tout cas une orientation des constructions (bâtiments 5 à 7) qui tend à s'affranchir du maillage orthogonal, à l'image des résultats du diagnostic conduit à La Métrie (Ferrette 2014). Cet aspect pourrait donc traduire que l'on commence déjà à sortir du cadre urbain, malgré la possibilité d'un axe de communication à l'ouest de ces édifices. Dans le cas contraire, il faudrait privilégier la piste d'une modification du quadrillage initial, avec une extension vers l'ouest de la colonne d'îlots à laquelle se rattache Le Clos Maret. Sa largeur initiale, matérialisée par les fossés, seraient curieusement équivalente à la colonne d'îlots au nord du *forum*, entre les rues I et H, et proche de 75 m (**fig. 90**).

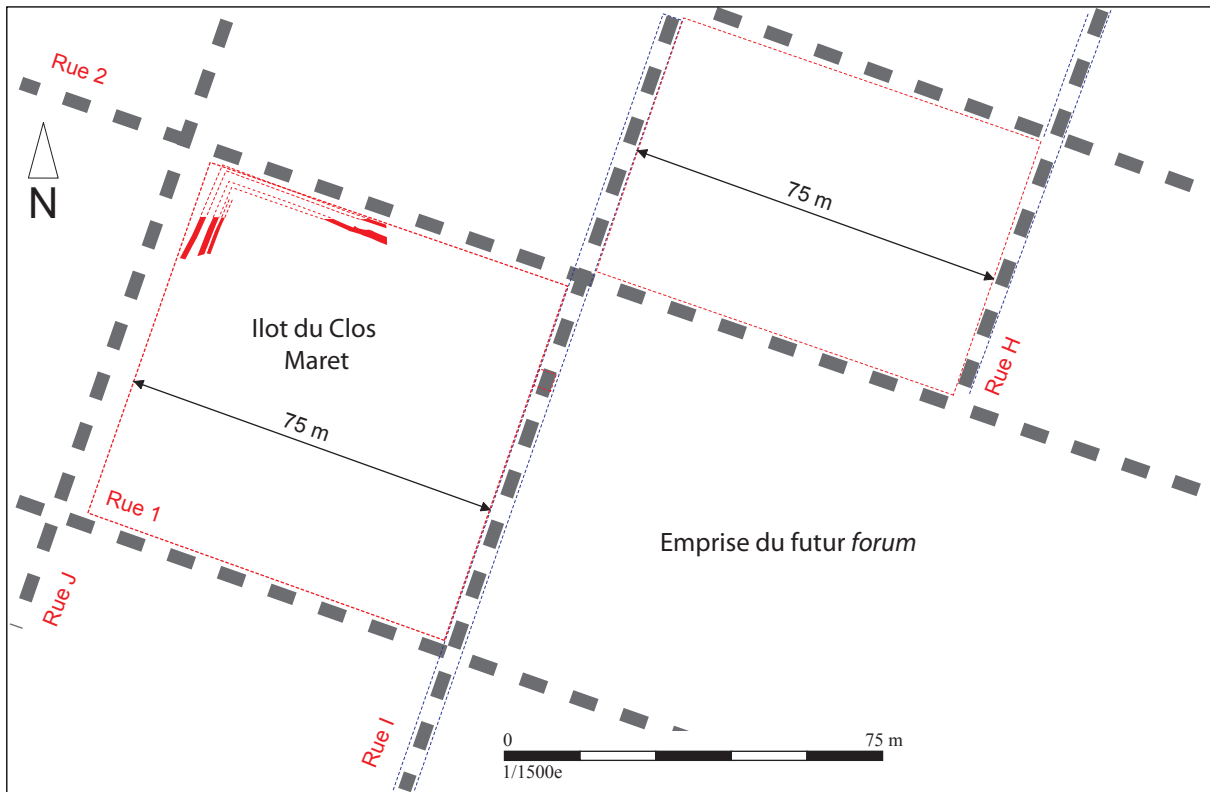


Fig. 90 : Positionnement des fossés de la phase 1 par rapport au plan théorique de la trame viaire (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).

La deuxième grande période concerne la charnière des Ier et IIe siècles. Le développement du bâti s'intensifie sur l'îlot du Clos Maret, comme en de nombreux points de la ville antique. Plusieurs bâtiments sont érigés ou modifiés sur le site de Monterfil II, notamment le long de la rue n° 1. Au Courtil-Saint-Antoine, une *domus* apparaît à la période flavienne, tandis que celle du Champ-Mulon connaît de grands travaux à la même période (Kérébel 2001, p. 232). A l'extérieur de la ville, la construction du sanctuaire du Haut-Bécherel débute sous le règne de Trajan. Sur le site de la Salle-des-Fêtes, une résidence est construite un peu plus anciennement, sans doute sous Néron, au moment où la rue I trouve une traduction concrète (Fichet de Clairefontaine et Le Potier 1987, p. 94, bâtiment II). Bref, cette période se définit avant tout par des programmes de travaux en de multiples points et sans doute faut-il imaginer une ville en chantier et en pleine expansion. Faut-il voir alors dans l'essor de l'îlot du Clos Maret une conséquence de cette politique de travaux ? Immanquablement, les programmes architecturaux, qu'ils soient privés ou publics, ont requis une main d'œuvre abondante et des ouvriers qualifiés. C'est donc peut-être pour accueillir une partie de ces ouvriers qu'ont été conçus les bâtiments de la fin du Ier siècle ou du début du suivant. A défaut, la population résidant dans ces édifices a dû profiter de l'essor de *Fanum Martis* sous les Flaviens et sous Trajan, en exerçant des activités artisanales ou commerciales.

Un maintien de l'occupation se perçoit durant le IIe siècle, tandis que les dernières rénovations, entreprises à la fin de celui-ci ou au début suivant, semblent s'opérer dans un quartier en partie déjà déserté. A l'échelle de la ville, seul le site de Monterfil II connaît d'ailleurs un regain architectural au même moment avec la création du bâtiment 4 au sud de la rue et une modification du grand bâtiment commercial au nord (bâtiment 16, Kerébel 2001, p. 233). Par la suite, sur les deux sites, aucune nouvelle construction n'est érigée. Les quartiers qui longent la rue n° 1 à la hauteur de la réserve archéologique sont détruits par un incendie durant le dernier tiers du IIIe siècle, d'après le monnayage présent dans plusieurs dépôts de démolition (Kérébel 2001, p. 139-142). A l'extérieur de la ville, le monument du Haut-

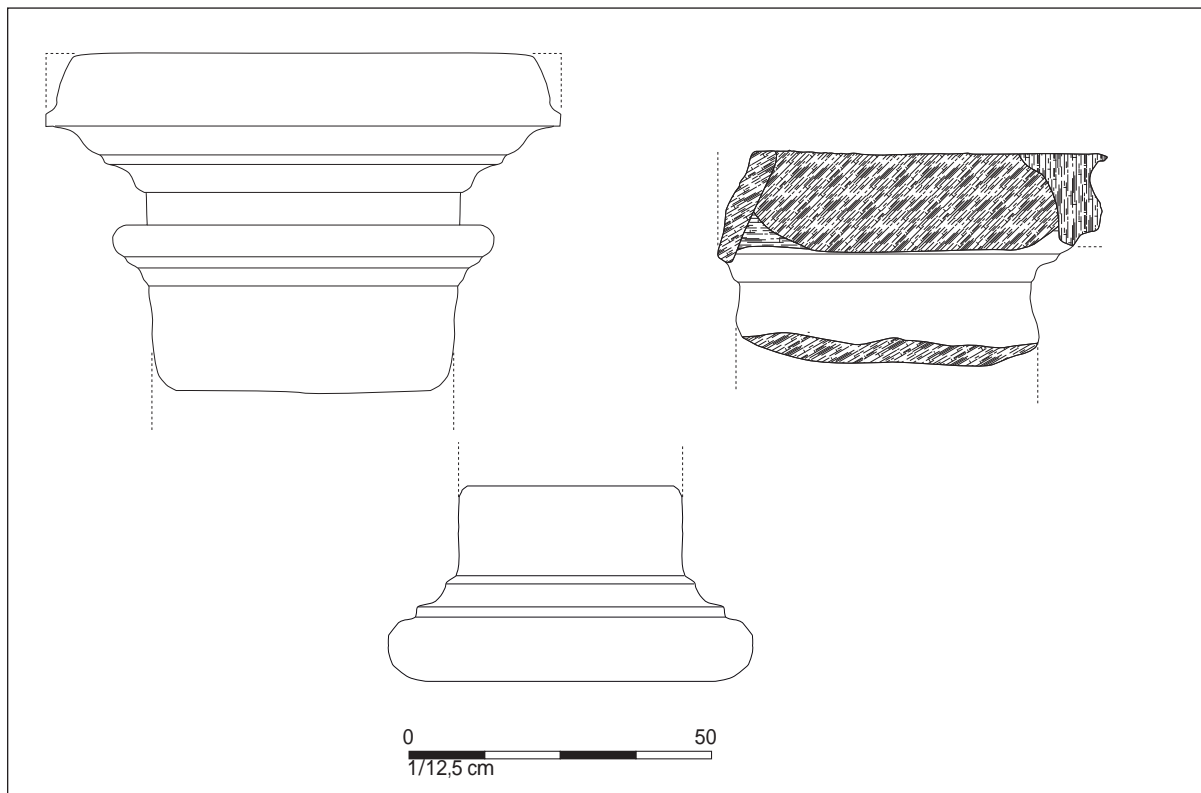


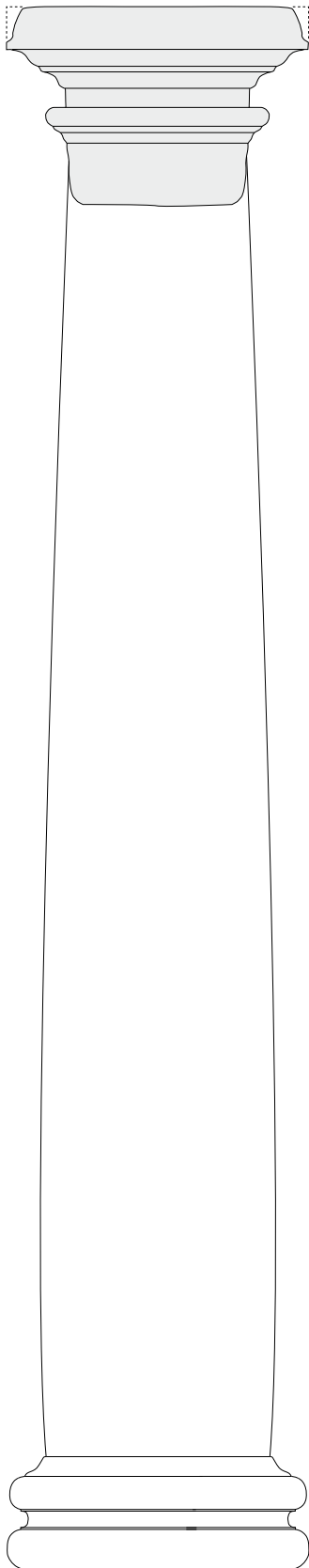
Fig. 91 : Base et chapiteaux de colonne découverts au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap).

Bécherel est également détruit, après 270, par un incendie allumé en plusieurs points (Provost et *al.* 2010, p. 219-225). Concernant le Clos Maret, aucune trace d'une destruction violente n'a été observée, mais le site est relativement arasé. Les seuls éléments qui concernent le démantèlement d'un ou plusieurs édifices proches demeure le lapidaire découvert à l'emplacement du puits du bâtiment 1 (US 1256). Il se résume à une base de colonne et à deux chapiteaux plus ou moins mutilés qui se rattachent à l'ordre toscan (fig. 91)<sup>3</sup>. La base présente un tore de 0,60 m (2 pieds) surmonté d'un listel et d'un cavet. Le diamètre du fût est de 0,37 m, soit légèrement inférieur aux exemples retrouvées sur le site de Monterfil II dont le profil se cantonne à un tore sous un listel (Kerébel 2001, p. 123-124). L'examen visuel montre qu'elle est taillée dans un granite à grain fin, sans doute issu du massif de Languédias, situé une dizaine de kilomètres au sud de l'agglomération.

Les deux chapiteaux avaient un profil similaire. Le mieux conservé provient d'une colonne qui possède un fût d'une cinquantaine de centimètres sous un astragale de 0,63 m. Le collet est haut d'un peu plus de 5 cm pour un diamètre de 0,52 m. Il est surmonté par un cavet sous listel, l'échine comprend une doucine et un listel. L'ensemble est coiffé d'un abaque mutilé haut de 12 cm. Cet élément ne se démarque aucunement par sa typologie des fragments recueillis sur le site de Monterfil II (Kerébel 2001, p. 123-124) ou du chapiteau exposé au carrefour du Val-de-Gravel et de la RD 744. Selon Y. Maligorne, il s'agit de l'expression la plus commune rencontrée à Corseul et dans les cités de l'Ouest de la Gaule (Provost et *al.* 2010, p. 239-240). La seule véritable différence avec les blocs de Monterfil II réside dans des dimensions beaucoup plus importantes.

3 Ce lapidaire a été dessiné par nos soins sur ordinateur, à partir du procédé de la photogrammétrie, les clichés étant l'œuvre d'Hervé Paitier. Nous remercions Yvan Maligorne pour son concours précieux concernant la description et sa vision critique de nos premières illustrations.





∅ Base du fût : 62.9 cm = 2 pieds et 2 doigts  
 Colonne haute de 4.403 m  
 0 1 m  
 1/20e

Une restitution de la colonne, entreprise par Enzo Mutarelli, nous apprend qu'elle devait atteindre 4,40 m de haut pour un diamètre inférieur du fût de près de 0,63 m (fig. 92). Il propose de restituer une base attique de 0,83 m, plutôt que toscane<sup>4</sup>.

De toute évidence, ces deux chapiteaux ne peuvent être issus d'un monument quelconque à la différence de la base, beaucoup plus petite, qui peut provenir d'un portique d'une *domus* par exemple. A l'inverse, les dimensions de la colonne restituée par E. Mutarelli suppose un mur stylobate de largeur égale ou supérieure à 0,83 m. Or, le seul monument connu et situé dans l'environnement du site qui pourrait disposer de soubassements aussi imposants demeure le *forum*. Un examen rapide des résultats du diagnostic réalisé en 2002 souligne que le portique méridional de la dernière composition dispose d'une largeur utile de 4,40 m (Chevet 2002, p. 19-20 et fig. 14). Malgré une mesure identique à la hauteur présumée du pilier restitué, il existe peu de probabilités pour que les chapiteaux s'intègrent à la colonnade de cette partie du monument. En effet, le stylobate M 1200 dispose d'une largeur qui n'excède pas 0,80 m, c'est-à-dire inférieure à la base restituée. Le portique nord devait être logiquement similaire et la dimension de son stylobate démonté est d'ailleurs estimée à 0,80 m (Chevet 2002, p. 24, sondage 11, M 1281). Reste le portique occidental dont le sol circulation dominait ceux des ailes latérales. L'épaisseur de ses maçonneries est plus importante et de l'ordre de 0,90 m, mesure qui est donc convenable. La largeur utile du portique est par contre plus réduite et flirte avec les 4 m. Compte tenu de la hauteur présumée de la colonne, la possibilité qu'elle provient de ce secteur du monument est peu vraisemblable. Il faudrait pour cela accepter que le rapport modulaire entre le diamètre inférieur du fût et la hauteur totale du pilier ne soit pas de 1 pour 7, comme l'a considéré E. Mutarelli, mais approche 1 pour 8. C'est d'ailleurs un tel rapport qui régit les portiques des bâtiments qui longent la rue sur le site de Monterfil II (Kerébel 2001, p. 122). La colonne serait alors haute de 5 m et non de 4,40 m. Cette dimension s'accorderait plus volontiers avec la largeur utile du portique ouest et des maçonneries si les colonnes sont positionnées par rapport à l'entraxe de celles-ci, malgré un écart d'une dizaine de centimètres.

Il n'est donc pas possible d'affirmer si les deux chapiteaux proviennent ou non du dernier état du *forum*. Les éléments disponibles sont trop lacunaires et il faudrait pour cela entreprendre une analyse fine du rythme des portiques, si tant est que cela soit possible avec les seules données recueillies en 2002. En outre, d'autres ensembles intégrés au *forum* peuvent également avoir une colonnade. On retiendra finalement que les deux chapiteaux devaient être posés sur un stylobate déjà relativement large, ce qui cadre peu avec les mesures observées en fouille dans les habitats privés (entre 0,60 et 0,65 m la plupart du temps pour l'épaisseur des stylobates des portiques). La question n'est pourtant pas si anodine car les chapiteaux sont associés à deux monnaies frappées vers 340 ap. J.-C. (*supra* 3.2 Catalogue des monnaies). La présence de ce numéraire tendrait à affirmer que le monument auquel appartenaient les deux chapiteaux était déjà grandement démantelé au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, voire ruiné et détruit. Cette proposition rejoint la destruction du sanctuaire du Haut-Bécherel et signifierait que les deux monuments majeurs de la Cité, les lieux des pouvoirs religieux et administratifs, ont subi de profonds dommages assez tôt.

Fig. 92 : Restitution de la colonne à partir du chapiteau toscan découvert lors de la fouille (E. Mutarelli, MAD Seine-Maritime).

4 Nous remercions Enzo Mutarelli pour avoir réalisé et transmis une restitution de la colonne.

## Liste des figures et clichés du rapport

### Liste des figures

- Fig. 1** : Localisation en orange de l'emprise de la fouille sur le fond cadastral actuel (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 2** : Implantation topographique de la ville antique de Corseul et localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame viaire (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).
- Fig. 3** : Localisation en orange de l'intervention par rapport à la trame viaire et aux principaux vestiges antiques de ce secteur de *Fanum Martis* (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet 2002).
- Fig. 4** : Localisation des principales perturbations ayant occasionnées des dégâts aux vestiges antiques (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 5** : Localisation des principaux des axes de relevés en plan ou en coupe des vestiges et des aires de stockage des déblais (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 6** : Cartographie des assemblages des clichés ayant permis la réalisation du plan général (P. Boulinguez, R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 7** : Plan général des vestiges établis à partir des levés topographiques, de la mise au net des minutes de fouille et du dessin des clichés redressés. En rouge, les principaux axes de coupes (Dao R. Ferrette, levés topographique P. Boulinguez/V. Pommier, Inrap).
- Fig. 8** : Coupe ouest du sondage 1 présentant le profil des fossés 1200 et 1195 et leur comblement (R. Ferrette-inrap).
- Fig. 9** : Coupe ouest des sondages 2 et 3 intéressant le fossé 1200 et les fosses 1153 et 1250a (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 9b** : Plan des fossés gallo-romains anciens (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 10** : Coupe nord du sondage 4 présentant le profil du fossé 1241 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 11** : Profil et remplissage des fossés 1241 et 1263 à la hauteur du sondage 5-coupe nord (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 12** : Profil et remplissage des fossés 1261 et 1263 à la hauteur du sondage 5-coupe sud (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 13** : Profil des fossés 1241, 1261 et 1263 sur la coupe cumulée 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 14** : Cartographie des fosses gallo-romaines présentes sur l'emprise de l'opération (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 15** : Relevé en plan et en coupe de la fosse 1225 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 16** : Relevé en plan et en coupe de la fosse 1240 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 17** : Coupe de la fosse 1185 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 18** : Plan simplifié des bâtiments présents sur l'emprise de la fouille (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 19** : Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 20** : Plan des trois états de construction du bâtiment 1 bordant la rue n° 2 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 21** : Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 2 ou contemporains de son fonctionnement pour la voirie (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 22** : Sondage 1-Coupe ouest, dépôts attribués à la construction du bâtiment 1-état 3 ou contemporains de celui-ci (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 23** : Plan détaillé du bâtiment 2-état 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 24** : Plans et coupes des aménagements fossoyés contemporains du premier état du bâtiment 2 (R. Ferrette).
- Fig. 25** : Plan détaillé du bâtiment 2-état 2 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 26** : Plan détaillé du bâtiment 3 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 27** : Plan détaillé du bâtiment 4 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 28** : Plan détaillé du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 29** : Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au premier état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 30** : Sondage 5-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 31** : Sondage 4-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 32** : Plan détaillé du bâtiment 5 état-2 et du bâtiment 6 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 33** : Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au deuxième état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 34** : Sondage 5-coupe nord, dépôts contemporains du bâtiment 5-état 2 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 35** : Plan détaillé du bâtiment 7 et du bâtiment 5-état 3 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 36** : Coupe cumulée 1-Dépôts et aménagements attribués au troisième état du bâtiment 5 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 37** : Sondage 5-coupe nord, dépôts associés au bâtiment 5-état 3 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 38** : Mise en évidence du positionnement des puits à eau 1099 et 1227 par rapport aux solins 1075 et 1103 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 39** : Coupe cumulée 1-Dépôts postérieurs à la démolition des bâtiments 5 et 7 (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 40** : Plan du réseau fossoyé intermédiaire coupant les vestiges des bâtiments (R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 41** : Coupe cumulée 1-Profil des fossés 1033 et 1035 (R. Ferrette-Inrap).

- Fig. 42** : Profil et remplissage du segment de fossé 1052 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 43** : Plan des aménagements récents dans l'emprise ouest de la fouille (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 44** : Mobilier céramique de l'US 1021 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 45** : Mobilier céramique de l'US 1028 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 46** : Mobilier céramique de l'US 1030 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 47** : Mobilier céramique de l'US 1069 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 48** : Mobilier céramique de l'US 1080 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 49** : Mobilier céramique de l'US 1081/1082 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 50** : Mobilier céramique du comblement du puits 1099 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 51** : Mobilier céramique du comblement du puits 1099 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 52** : Mobilier céramique de l'US 1109 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 53** : Mobilier céramique de l'US 1110 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 54** : Mobilier céramique de l'US 1125/1255 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 55** : Mobilier céramique de l'US 1154 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 56** : Mobilier céramique des US 1177, 1178 et 1179 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 57** : Mobilier céramique des US 1177, 1178 et 1179 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 58** : Mobilier céramique de l'US 1180 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 59** : Mobilier céramique de l'US 1225 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 60** : Mobilier céramique de l'US 1239 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 61** : Mobilier céramique de l'US 1239 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 62** : Mobilier céramique de l'US 1242 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 63** : Petit mobilier métallique (Relevés et Dao S. Raux-Inrap).  
**Fig. 64** : Verre de consommation (Relevés et Dao L. Simon-Inrap).  
**Fig. 65** : Mobilier lié à l'artisanat verrier : n°1-5 : éléments en matière vitreuse (Relevés, Dao et clichés L. Simon-Inrap).  
**Fig. 66** : Mobilier lié à l'artisanat verrier : n°6-7 : éléments en terre cuite (Relevés, Dao et clichés L. Simon-Inrap).  
**Fig. 67** : Figurine en terre blanche de l'US 1233 (L. Simon-Inrap).  
**Fig. 68** : Instruments de mouture retrouvés lors de la fouille (Relevé et Dao V. Brisotto-Inrap).  
**Fig. 69** : Plan des vestiges de la phase 1 et organisation pressentie (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 70** : Plan des vestiges de la phase 2 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 71** : Plan des vestiges de la phase 3 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 72** : Plan des vestiges de la phase 4 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 73** : Plan des vestiges de la phase 5 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 74** : Les occupations de la phase 6-Première hypothèse (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 75** : Les occupations de la phase 6-Deuxième hypothèse (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 76** : Report des vestiges de la phase 7 sur le cadastre du XIXe siècle (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 77** : Limites foncières remarquables (phase 3) à l'intérieur du quartier du Clos Maret (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 78** : Limites foncières remarquables (phase 5) à l'intérieur du quartier du Clos Maret (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 79** : Mises en évidence des mesures remarquables du bâtiment 1-état 1 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 80** : Mises en évidence des mesures remarquables du bâtiment 1-état 3 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 81** : Restitution du tracé régulateur du bâtiment 2-état 1 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 82** : Proposition de restitution du tracé régulateur du bâtiment 2-état 2 et du bâtiment 4 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 83** : Emprise supposée en pieds du bâtiment 3 par rapport au bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 84** : Analyse modulaire du bâtiment 5-état 1 (R. Ferrette).  
**Fig. 85** : Proposition d'organisation fonctionnelle du bâtiment 1-Etat 1 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 86** : Pesons de tisserand découverts dans l'US 1042 de la phase 4 (Clichés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 87** : Pesons de tisserand découverts dans les US 1199 (décapage), 1217 (phase 4) et 1202 (phase 1) (Clichés et Dao R. Delage-Inrap).  
**Fig. 88** : Insertion des occupations de la phase 4 (IIe siècle) au sein de la trame antique (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, Chevet 2002).  
**Fig. 89** : Organisation des occupations de la phase 4 (IIe siècle) au regard des « thermes » du Champ-Mulon (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001, Chevet 2002, Bardel 1996).  
**Fig. 90** : Positionnement des fossés de la phase 1 par rapport au plan théorique de la trame viaire (R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).  
**Fig. 91** : Base et chapiteaux de colonne découverts au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap).  
**Fig. 92** : Restitution de la colonne à partir du chapiteau toscan découvert lors de la fouille (E. Mutarelli, MAD Seine-Maritime).

## Liste des clichés

- Cliché 1** : Illustration des dépôts recouvrant les vestiges ou le terrain naturel à la hauteur de la tranchée 1 du diagnostic de 2008 (R. Ferrette-Inrap, inv. P2260004).  
**Cliché 2** : Le sondage 1 à la fin de sa fouille depuis le sud-est. A droite du cliché, le fossé 1200, à gauche le creusement 1195 (O. Morin-Inrap, inv. 15 02 2012-4852).  
**Cliché 3** : Coupe de la fosse 1185 depuis le sud. En retrait de la mire, l'angle sud-est du bâtiment 2 et le solin 1098 (R. Ferrette-Inrap, inv. 14 02 2012 170).  
**Cliché 4** : Coupe est de la fosse 1041 en cours de fouille et vue en plan de la base de son remplissage (B. Simier-Inrap, inv. 15 02 2012 4846).  
**Cliché 5** : Vue depuis l'ouest du solin 1160 installé dans le remblai 1152 (R. Ferrette-Inrap, inv. 20 02 2012 4931).

- Cliché 6 :** Le bâtiment 1 depuis le sud-ouest. Au premier plan, l'espace C, à droite le solin 1029 et au fond le solin 1016 de l'état 3 (R. Ferrette-Inrap, inv. 27 01 2012 4679).
- Cliché 7 :** Vu de l'état de conservation de l'installation de cuisson 1111 depuis l'est (O. Morin-Inrap, inv. 08 02 2012 4799).
- Cliché 8 :** L'empierrement 1082 depuis l'est. Les solins visibles appartiennent à l'état 3 (O. Morin-Inrap, inv. 06 02 2012 72).
- Cliché 9 :** Les solins 1016 et 1017 depuis l'est. Au nord de 1017, se distingue la couche 1018 riche en coquilles d'huitres (R. Ferrette-Inrap, inv. 25 01 2012 14).
- Cliché 10 :** Le solin 1098 depuis l'est précédé d'une tranchée rectiligne (F. Briand-Inrap, inv. 06 02 2012 4769).
- Cliché 11 :** L'espace A du bâtiment 2 depuis l'est. Le radier 1134 est perturbé par une ornière récente consécutive à la création du parking en stabilisé (R. Ferrette-Inrap, inv. 07 02 2012 4777).
- Cliché 12 :** Détail depuis le nord de la fosse 1136 et de sa céramique commune sombre tournée (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 02 2012 4812).
- Cliché 13 :** Jonction depuis l'ouest entre les solins 1133 et 1122 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 02 2012 4816).
- Cliché 14 :** Le remblai d'altérite 1164 recouvrant partiellement certaines pierres du solin 1184 et coupé notamment par le négatif 1169 qui limite le sol 1175 (B. Simier-Inrap, inv. 14 02 2012 181).
- Cliché 15 :** Vue depuis le sud du remblai 1126 tassé à l'emplacement du puits 1123 et après démontage du solin 1124. On perçoit sur la gauche un lambeau de la couche de terre brune 1125 (F. Briand-Inrap, inv. 09 02 2012 4832).
- Cliché 16 :** Vue depuis le sud du solin 1124 installé dans la couche de terre 1125 et de son retour vers le nord (1124a) qui entaille le remblai d'altérite 1164 (F. Briand-Inrap, inv. 08 02 2012 4805).
- Cliché 17 :** Vue depuis l'ouest de la concentration de tuiles associées au bâtiment 4 (F. Briand-Inrap, inv. 01 02 2012 4740).
- Cliché 18 :** Les soubassements de l'espace A du bâtiment 5-état 1 vus depuis le nord. Le solin au centre du cliché correspond un aménagement de l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv. 09 02 2012 4827).
- Cliché 19 :** Vue depuis l'est et à la hauteur de l'espace C de la couche 1159 reposant sur le remblai d'altérite 1145 qui surmonte l'US 1183. A gauche du cliché, le solin 1105, à droite le solin 1139 et le négatif 1142. Au premier plan, le puits 1099 attribué à l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv. 16 02 2012 4883).
- Cliché 20 :** Isolation en blanc du lambeau sol de l'espace B contenu à l'ouest par le solin 1104. Le reste de l'empierrement correspond à l'US 1109 de l'état 2 (Y. Dieu-Inrap, inv. 07 02 2012 88).
- Cliché 21 :** Vue depuis le nord du sol de cour du bâtiment 5-état 1 contenu à l'est par le solin 1104 (F. Maret-Inrap, inv. 07 02 2012 92).
- Cliché 22 :** Détail depuis l'ouest de l'empreinte 1113 (B. Simier-Inrap, inv. 07 02 2012 77).
- Cliché 23 :** Vue depuis l'est du radier 1116 et du sol 1115 délimités par l'empreinte 1113 et le solin 1068 à gauche (B. Simier-Inrap, inv. 07 02 2012 82).
- Cliché 24 :** Vue depuis le sud-ouest des solins 1063, 1064 et du massif 1065 (Y. Dieu-Inrap, inv. 01 02 2012).
- Cliché 25 :** Vue depuis le nord-est des empierresments 1109 et 1040 recouvrant notamment le solin 1104 de l'état 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 27 01 2012 4661).
- Cliché 26 :** Le four de verrier 1156 détruit au sud-est au moment de sa découverte. A l'arrière plan, les dépôts brûlés liés à son utilisation (F. Maret-Inrap, inv. 14 02 2012 4838).
- Cliché 27 :** Le four de verrier 1156 après sa fouille et vue depuis le sud-est. A gauche, le probable plan incliné du foyer (F. Maret-Inrap, inv. 14 02 2012 151).
- Cliché 28 :** Vue depuis le nord de l'implantation du solin 1215 au-dessus de l'ancien fossé 1241 (Y. Dieu-Inrap, inv. 22 02 2012 4962).
- Cliché 29 :** Vue de la coupe nord du sondage 4 montrant l'installation du solin 1215 au-dessus des dépôts d'utilisation du four de verrier (Y. Dieu, inv. 20 02 2012 198).
- Cliché 30 :** L'angle nord-est du bâtiment 7 et numérotation des principales US (Y. Dieu, inv. 17 02 2012 4919).
- Cliché 31 :** Empierrement 1062 vu depuis le nord (A. Boterf-Inrap, inv. 31 01 2012 40).
- Cliché 32 :** L'empierrement 1005 depuis le nord. A l'arrière plan se remarquent les couches 1007 et 1006 (C. Dupin, inv. 25 01 2012 6).
- Cliché 33 :** Vue du dépôt de démolition 1224 recouvrant l'angle nord-est du bâtiment 7 (Y. Dieu-Inrap, inv. 16 02 2012 4865).
- Cliché 34 :** Vue depuis le sud des éléments en granite retrouvés au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 16 02 2012 4899).
- Cliché 35 :** Le dessus du disque monolithique retrouvé au sommet du puits du bâtiment 1 (R. Ferrette-Inrap, inv. 16 12 2012 4970).
- Cliché 36 :** Vue depuis le sud-est des vestiges récents perturbant les aménagements antiques (B. Simier, inv. 15 02 2012 4855).

## Bibliographie

**Amrein 2001** : AMREIN (H.), *L'atelier de verriers d'Avenches ; L'artisanat du verre au milieu du Ier siècle après J.-C.*, Lausanne, 2001 (Cahiers d'Archéologie Romande, 87 ; *Aventicum*, XI).

**Bémont et Jeanlin 1993** : BÉMONT (C.), JEANLIN (M.), Les répertoires iconographiques, In Bémont (C.), Jeanlin (M.), Lahanier (C.), *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, Paris, 1993 (Documents d'Archéologie Française, 38), p. 130-134.

**Bizien-Jaglin et al. 2002** : BIZIEN-JAGLIN (C.), GALLIOU (P.), KERÉBEL (H.), *Côtes d'Armor 22, Carte archéologique de la Gaule*, Les Belles-Lettres, Paris, 2002, 406 p.

**Chevet 2002** : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), PITHON (M.), Corseul – *L'école, DFS de diagnostic archéologique*, SRA Bretagne, 2002.

**Chevet 2009 et al.** : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), MALIGORNE (Y.), Découverte d'un espace public à Corseul (Côtes-d'Armor). La place du *forum* ?, *Aremorica*, 3, 2009, p. 113-142.

**Degbomont 1984** : DEGBOMONT (J.-M.), *Le chauffage par l'hypocauste dans l'habitat privé. De la place St-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves*, Etudes et recherches Archéologiques de l'Université de Liège, n° 17, t. 1, 1984, 134 p.

**Gros 2001** : GROS (P.), *L'architecture romaine, 2, Maisons, palais villas et tombeaux*, Paris, 2001, 527 p. (2<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, 2006).

**Fichet de Clairfontaine et Le Potier 1987** : FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.), LE POTIER (Cl.), Le site de la Salle des Fêtes à Corseul (Côtes-du-Nord). Partie I – Evolution artisanale d'un quartier urbain (Ier-IVe après J.-C.), Les Dossiers du CeRAA, 15, 1987, p. 89-97.

**Fichet de Clairfontaine et Kérébel 1993** : FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.), KERÉBEL (H.), Bretagne, In Bémont (C.), Jeanlin (M.), Lahanier (C.), *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, Paris, 1993 (Documents d'Archéologie Française, 38), p. 155-159.

**Ferrette et al. 2005** : FERRETTE (R.), JEAN (S.), POMMIER (V.), Corseul, L'Hôtellerie (Côtes d'Armor), DFS de diagnostic archéologique, SRA Bretagne, 33 p.

**Ferrette 2008** : FERRETTE (R.), *Corseul, 40 rue de l'Arguenon*, RFO de diagnostic archéologique, SRA Bretagne, 45 p.

**Ferrette 2014** : FERRETTE (R.), *Corseul (Côtes-d'Armor, La Métrie-Tranche 1*, RFO de diagnostic archéologique, SRA Bretagne, 68 p.

**Kérébel 1994** : KERÉBEL (H.), *Corseul, le garage Delanoë*, rapport de fouille, SRA Bretagne, 1994.

**Kérébel 2001** : KERÉBEL (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, MSH, Paris, 2001, 252 p. (Document d'Archéologie Française 88).

**Kérébel et Provost 2004** : KERÉBEL (H.), PROVOST (A.) (coll.), Le déclin progressif de Corseul (Côtes d'Armor), ancien chef-lieu de la cité des Coriosolites, in Ferdière (A.) (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cité perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, 25<sup>e</sup> supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, Tours, 2004, p. 157-172.

**Labauve et al. 2009** : LABAUNE-JEAN (F.), JACCOTTEY (L.), ROBIN (B.), Etudes des différents ensembles mobiliers : céramiques, verreries, mobilier métallique, objets lithiques, l'ensemble 1 de la Z.A.C. des Touches à Pacé (35), vol.2, in PAEZ-REZENDE (L.) *Formation, développement et mutation d'une exploitation agricole gallo-romaine aux portes de Condate (Rennes) dans la première moitié du Haut-Empire : l'ensemble 1 de la Z.A.C. des Touches à Pacé (35)*, Vol.1, Rapport Final d'Opération, INRAP Grand-Ouest, SRA Bretagne, 2009, p.162-169.

**Le Cloirec 2008** : LE CLOIREC (G.), La fouille du 3-5 rue de Saint-Malo, in POUILLE (D.) (dir.), *Rennes antique*, PUR, 2008, p. 251-287.

**Isings 1957** : ISINGS (C.), *Roman Glass from Dated Finds*, Groningen-Djakarta, 1957.

**Pouille et Labauve 2000** : POUILLE (D.), LABAUNE (F.), L'atelier verrier antique de Cesson-Sévigné, in Nenna (M.-D.) (éd.), *La route du verre. Ateliers primaires et secondaires du second millénaire av. J.-C. au Moyen Âge*, Travaux de la Maison de l'Orient Méditerranéen Jean-Pouilloux, Lyon, 2000, p. 126-146.

**Pouille 2008** : POUILLE (D.) (dir.), *Rennes antique*, PUR, 2008, 438 p.

**Provost et al. 2010** : PROVOST (A.), MUTARELLI (V.), MALIGORNE (Y.), CORSEUL, *Le monument romain du Haut-Bécherel. Sanctuaire public des Coriosolites*, PUR, 2010, 249 p.

**Rouvier-Jeanlin 1973** : ROUVIER-JEANLIN (M.), *Les figurines gallo-romaines en terre cuite au Musée des Antiquités Nationales*, Paris, 1972 (XXIVe suppl. à *Gallia*).

**Rütti 1991** : (RÜTTI B.), *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1991, 2 vol. (*Forschungen in Augst*, 13).

**Salliou 2011** : SALLIOU (C.), Les compétences juridiques de l'architecte d'après Vitruve (De architectura I, 1, 10), Cahiers des études anciennes, XLVIII, 2011, p. 201-217.

**Sennequier 2013** : SENNEQUIER (G.), *La verrerie romaine en Haute-Normandie*, Montagnac, 2013 (*Monographies Instrumentum*, 45).



---

# III - Annexes

## Annexe 1 : Inventaire des Unités Stratigraphiques

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1001	nettoyage	Décapage	1020		
1002	sépulture	Décapage	1003		Chien dans un coffre en bois, moderne
1003	fosse	1002	1004		Fosse d'accueil de 1002
1004	remblai	1003	1059		
1005	empierrement	1008	1007, 1042		Empierrement conservé au sommet de la fosse 1041
1006	remblai	1007	AF		Remblai d'altérite jaune
1007	Sol ?	1008	1007		Possible sol de terre cuites observé en limite ouest du décapage
1008	nettoyage	décapage	1005		
1009	empierrement			1005	
1010	empierrement			1005	
1011	fosse	1012	1015, 1031		Cave à fruitier moderne
1012	remblai	décapage	1011		Comblement de 1011
1013	Fossé			1026, 1052	Non générique d'un tracé fossoyé coupant les vestiges antiques
1014	Fossé	1031	1015, 1024		Fossé nord-est/sud-ouest coupant les vestiges antiques
1015	remblai	1011, 1013	1182	1135, 1164	Remblai d'installation du bâtiment 2
1016	solin	1025	1096, 1130		Solin bâtiment 1 état 3
1017	solin	1020	1190, 1157, 1158		Solin bâtiment 1 état 3
1018	remblai	1020	1085		Remblai d'installation du bâtiment 1 état 3
1019	sol	1020	1129		Deuxième état de circulation de la rue 2
1020	remblai	décapage	1016, 1017, 1018		Remblai faisant interface entre le décapage et l'état 3 du bâtiment 1
1021	remblai	1033	1022		Comblement de la fosse 1022
1022	fosse	1021	1039, 1062		Conservée dans la berne nord. Fouille partielle
1023	remblai	1035, 1211	1033		Comblement du fossé 1033
1024	solin	1026, 1014	1092, 1089		Solin bâtiment 3
1025	remblai	décapage	1016	1020	Remblai faisant interface entre le décapage et l'état 3 du bâtiment 1
1026	fossé	1032	1024	1052	Fossé nord-est/sud-ouest coupant les vestiges antiques
1027	remblai	1001	1032	1055	Comblement supérieur du fossé 1026, remblai de TCA
1028	nettoyage	décapage	1062, 1114, 1083, 1087, 11103		Nettoyage du dernier empierrement bâtiment 5
1029	solin	Décapage	1030		Solin bâtiment 1 états 1 à 3
1030	remblai	Bâtiment 1	PM 1248		Remblai d'installation bâtiment 1
1031	remblai	1011	1014		Comblement du fossé 1014
1032	remblai	1027	1026	1053	Comblement inférieur du fossé 1026, naturel
1033	fossé	1023	1051, 1021		
1034	remblai	Décapage	1035		Comblement du fossé 1035
1035	fossé	1034	1023, 1051, 1062		Fossé nord-ouest/sud-est postérieur à l'époque gallo-romaine
1036					Numéro annulé
1037					Numéro annulé
1038	solin	Décapage	1030		Solin bâtiment 1 états 1 à 3
1039	sol	1022, 1051	1062		Cour bâtiment 5 état 3
1040	empierrement	1062, 1234	1109		Cour bâtiment 5 état 2
1041	fosse	1043	substrat		Fosse ovulaire d'extraction de matériaux
1042	remblai	1005, 1006	1043		Comblement supérieur de la fosse 1041
1043	remblai	1042	1041		Comblement inférieur de la fosse 1041
1044	solin	Décapage	1030		Solin bâtiment 1 états 1 à 3
1045	empierrement	Décapage	1030		Radier de sol bâtiment 1 états 1 à 3
1046	solin	Décapage	1030		Solin bâtiment 1 états 1 à 3
1047	remblai	1048	1049	1061	Remblai d'installation du solin 1048
1048	solin	Décapage	1047		Solin est du bâtiment 4
1049	solin	1047	1271		
1050	solin	1051	1040, 1117, 1118		Solin bâtiment 5 état 3
1051	remblai	1035	1039, 1050		Cloison effondrée bâtiment 5 état 3
1052	fossé	1053	1015	1026	
1053	remblai	1054	1052	1032	Comblement inférieur du fossé 1052
1054	remblai	1055	1053		Comblement médian du fossé 1052
1055	remblai	Décapage	1054	1027	Comblement supérieur du fossé 1052
1056	solin	1057	1030		Solin est du bâtiment 3
1057	remblai	1058	1056		Remblai de démolition du bâtiment 3 ?
1058	Passé mécanique	Décapage	1056, 1057, 1059		Dégagement des solins 1056 et 1057 après décapage

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1059	solin	Déc., 1059b ?	1030		Solin ouest bâtiment 1 états 1 à 3
1060	solin	1135	1069, 1225		Solin nord bâtiment 2 états 1 et 2
1061	remblai	décapage	1135		Remblai de terre brune avec TCA
1062	empierrement	1039, 1022	1040	1234	Cour bâtiment 5 état 3
1063	solin	1071	1072		Solin bâtiment 5 état 2
1064	solin	1071	1072		Solin bâtiment 5 état 2
1065	empierrement	1071	1063, 1064		Empierrement bâtiment 5 état 2
1066	solin	1112	1102		Solin bâtiment 5 état 1
1067	solin	1112	1102		Solin bâtiment 5 état 1
1068	solin	1073	1102		Solin bâtiment 5 état 1
1069	remblai	1225, 1240, bâtiment 2	AF		Remblai de terre brune
1070	foyer	Décapage		1247	Foyer intérieur du bâtiment 4
1071	nettoyage	1001	1063, 1064, 1065		Dégagement empierrement 1065
1072	remblai	1063, 1064, 1065	AF		Antérieur au bâtiment 5 état 2
1073	nettoyage	décapage	1066, 1067, 1068		Dégagement des solins 1066 à 1068
1074	solin	1112	1102		Solin bâtiment 5 état 1
1075	solin	1120	1069		Solin ouest du bâtiment 2
1076	remblai	Décapage	1069		
1077					Numéro annulé
1078	remblai	Décapage	1079, 1239		Remblai du bâtiment 3
1079	remblai	1078	1092		Comblement d'un creusement associé au bâtiment 3
1080	remblai	1081	1147	1110	Remblai d'installation du bâtiment 1 état 1
1081	remblai	1020	1080, 1082		Remblai d'installation du bâtiment 1 état 3
1082	empierrement	1081	1110		Empierrement du bâtiment 1 état 2
1083	solin	1028	1112		Solin du bâtiment 5 état 2
1084	fossé	1085	1131, 1137		Fossé bordier de la rue n° 2
1085	remblai	1018	1084		Comblement du fossé bordier de la rue n° 2
1086	foyer ?	1073	1112, 1150		Aménagement en tuile, bâtiment 5 état 2
1087	solin	1028	1112, 1150		Solin bâtiment 5 état 2
1088					Numéro annulé
1089	sol	1024	1090		Sol de circulation bâtiment 3
1090	remblai	1089	AF		Remblai d'installation du sol 1089
1091					Numéro annulé
1092	Sablère	1079	1246		Possible empreinte de sablière du bâtiment 3
1093					Numéro annulé
1094					Numéro annulé
1095	empierrement	1028	1106	1039, 1062	Cour bâtiment 5 état 3
1096	remblai	1016	1082, 1130		Remblai d'installation du solin 1016 du bâtiment 1 état 3
1097	remblai	1089	AF	1090	Remblai d'installation du sol 1089
1098	solin	1135	1069		Solin ouest du bâtiment 2
1099	puits	1223	1069		Puits à eau du bâtiment 5 états 2 et 3
1100	remblai	Décapage	1221		Comblement sommital du puits 1099
1101					Numéro annulé
1102	remblai	Bâtiment 5	1145	1159, 1273	Remblai d'installation du bâtiment 5 état 1
1103	solin	1028	1112		Solin du bâtiment états 2 et 3
1104	solin	1040, 1109	1102, 1159		Solin du bâtiment 5 état 1
1105	solin	1106, 1144	1102, 1159		Solin du bâtiment 5 état 1
1106	remblai	1095	1115, 1105		Remblai recouvrant le sol de l'état 2 du bâtiment 5
1107	nettoyage	1109	1108		Nettoyage du sol 1108
1108	sol	1107	1145		Sol du bâtiment 1 état 1
1109	empierrement	1040	1102, 1104, 11		Empierrement bâtiment 5 état 2
1110	remblai	1082	1131, 1152		Remblai d'installation du bâtiment 1 état 1
1111	foyer	1130	1161		Foyer du bâtiment 1 état 1
1112	remblai	1103, 1086	1066, 1067		Remblai d'installation du bâtiment 5 état 2
1113	creusement	1114	1144		Sablère du bâtiment 5 état 2
1114	remblai	1028	1113		Comblement de 1113
1115	sol	1106	1116		Sol du bâtiment 2 état 2
1116	empierrement	1115	1159		Radier du sol 1115
1117	solin	1050	1119, 1165		Solin du bâtiment 6
1118	solin	1050	1119, 1165		Solin du bâtiment 6
1119	empierrement	1117, 1118	1273	1165	
1120	passerelle mécanique	Décapage	1075		Dégagement du solin 1075

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1121	solin	1135	1069		Solin du bâtiment 2 états 1 et 2
1122	solin	1135	1069		Solin du bâtiment 2 états 1 et 2
1123	puits	1255	1182		Puits à eau du bâtiment 2 état 1
1124	solin	Décapage	1125		Solin du bâtiment 2 état 2
1125	remblai	1124	1126		Comblement supérieur du puits 1123
1126	remblai	1125	1255		Comblement supérieur du puits 1123
1127	sol	Décapage	1164		Sol de cour associé au puits 1123
1128	empierrement	1109	1273		Empierrement bâtiment 5 état 2
1129	remblai	1019	1132		Utilisation rue n° 2 état 1 (boue)
1130	solin	1096	1160		Solin du bâtiment 1 état 2
1131	remblai	1110	1137, 1152		
1132	sol	1129	1137		Sol de circulation de la rue n° 2 état 1
1133	solin	1001, 1135	1069		Solin du bâtiment 2 état 1
1134	radier	Décapage	1135		Radier de sol du bâtiment 2
1135	remblai	1134, 1136	1098, 1121, 1122, 1133, 1060 1069	1015, 1164	
1136	fosse	Décapage	1135		Fosse installée dans le remblai 1135
1137	remblai	1132	1168, 1196		Remblai de préparation de la rue n° 2 état 1
1138	Sol ?	1050	AF		Sol du bâtiment 6
1139	solin	1109, 1116	1102, 1159		Solin du bâtiment 5 état 1
1140	trou de poteau	1141	1102, 1159		TP du bâtiment 5 état 1
1141	remblai	1109	1140		Comblement du TP 1140
1142	trou de poteau	1143	1102, 1159		TP du bâtiment 5 état 1
1143	remblai	1109	1142		Comblement du TP 1142
1144	remblai	1113	1105, 1108	1112	Remblai d'installation sablière 1113 du bâtiment 5 état 2
1145	remblai	1176, 1108, 1159	1183		Remblai d'installation du bâtiment 5 état 1
1146	passerelle mécanique	1050	AF		Fouille rapide de dépôts contemporains du bâtiment 6
1147	remblai	1180	1148		Remblai antérieur au bâtiment 1
1148	remblai	1147	1154, 1276	1246	Remblai antérieur au bâtiment 1
1149	remblai	1250a, 1253	substrat	1155	Formation naturelle légèrement anthropisée
1150	remblai	1083, 1087, 1086, 1103	1066, 1067, 1074, 1102	1112	Remblai d'installation du bâtiment 5 état 2
1151					Numéro annulé
1152	remblai	1131, 1160	1137, 1161	1246	Remblai d'installation du bâtiment 1 état 1
1153	fosse	1192	1149		Fosse antérieure au bâtiment 1
1154	remblai	1148	1276, 1192		Comblement de la fosse 1153
1155	remblai	1250a, 1253	substrat	1149	
1156	four	1167	1249		Four de verrier associé au bâtiment 6
1157	solin	1190	1131	1158	Solin du bâtiment 1 état 1
1158	solin	1190	1131	1157	Solin du bâtiment 1 état 1
1159	remblai	Bâtiment 5 état 1	1176	1102, 1273	Remblai d'installation du bâtiment 5 état 1
1160	solin	1130	1152		Solin du bâtiment 1 état 1
1161	remblai	1111, 1152	1202, 1203, 1204		Remblai antérieur au bâtiment 1
1162	radier	Décapage	1163		Radier du bâtiment 2 état 2
1163	remblai	1162	1164, 1172, 1175, 1170, 1174		Remblai drainant formé de coquilles d'huîtres
1164	remblai	1163, 1169, 1171, 1173, 1175	1182	1015, 1164	Remblai d'installation du bâtiment 2
1165	sol	1109	1273	1119	Sol de cour du bâtiment 5 état 1
1166					Numéro annulé
1167	remblai	1199	1156		Comblement du four 1156
1168	remblai	1137, 1196	1193		Remblai au dessus du fossé bordier initial de la rue 2
1169	sablière	1170	1164		Aménagement dans le bâtiment 2 état 1
1170	remblai	1163	1170		Comblement de la sablière 1169
1171	fosse	1172	1164		Aménagement dans le bâtiment 2 état 1
1172	remblai	1163	1171		Comblement de la fosse 1171
1173	trou de poteau	1174	1164		Aménagement dans le bâtiment 2 état 1
1174	remblai	1163	1173		Comblement du TP 1173
1175	sol	1163	1164		Lambeau de sol du bâtiment 2 état 1
1176	remblai	1159	1145		Interface
1177	remblai	Décapage	1178, 1179		Remblai piégé par tassement à l'emplacement de la fosse 1185
1178	remblai	1177	1179		Remblai piégé par tassement à l'emplacement de la fosse 1185
1179	remblai	1177, 1178	1180		Comblement intermédiaire de la fosse 1185
1180	remblai	1179	1181		Comblement de la fosse 1185
1181	remblai	1180	1185		Comblement naturel de la fosse 1185

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1182	remblai	1164, 1184, 1194	AF		Remblai antérieur au bâtiment 2
1183	remblai	1145	AF		Remblai antérieur au bâtiment 5
1184	solin	1164	1182		Solin du bâtiment 2
1185	fosse	1181	1069		
1186					Numéro annulé
1187					Numéro annulé
1188					Numéro annulé
1189					Numéro annulé
1190	remblai	1017	1157		Remblai d'installation du solin 1017
1191					Numéro annulé
1192	remblai	1154	1153		Comblement inférieur de la fosse 1153
1193	1193	1168, 1137	1195		Comblement du fossé 1195
1194	solin	1164	1182		Solin du bâtiment 2 états 1 et 2
1195	fossé	1193	Substrat		Fossé bordier de la rue n° 2
1196	remblai	1137	1168		Remblai anthropique à l'emplacement de la rue n° 2
1197					Numéro annulé
1198	passee mécanique	Décapage	1199		Deuxième décapage de la zone nord-ouest de la fouille
1199	nettoyage	1198	1208, 1210		Nettoyage après 1198
1200	fossé	1201, 1278	substrat		Fossé parcellaire
1201	remblai	1202	1200		Comblement naturel inférieur du fossé 1200
1202	remblai	1203, 1204, 1161	1201		Comblement naturel inférieur du fossé 1200
1203	remblai	1161	1202		Comblement du fossé 1200
1204	remblai	1161	1202		Comblement du fossé 1200
1205	trou de poteau	1206	1159		TP associé au solin 1105 du bâtiment 5 état 1
1206	remblai	1116	1205		Comblement du TP 1205
1207	remblai	1224	1207, 1233, 1234, 1253		Remblai postérieur au bâtiment 7
1208	remblai	1199	1224		Cloison effondrée du bâtiment 7 ou 5.
1209	remblai	1199	1210		Comblement du TP 1210
1210	trou de poteau	1209	1224		TP postérieur au bâtiment 7
1211	fossé	1212	1023, 1051		Fossé bordier d'un chemin moderne
1212	remblai	1199	1211		Comblement du fossé 1211
1213	voie	1199	1214		Axe de circulation moderne
1214	soubassement	1213	1023		Assise inférieure de 1213
1215	solin	1224	1245, 1249		Solin du bâtiment 7
1216					Numéro annulé
1217					Numéro annulé
1218	solin	1199, 1213, 1214	AF		Solin du bâtiment 7
1219	solin	1199	AF		Solin du bâtiment 7
1220					Numéro annulé
1221	remblai	1100	1122		Comblement du puits 1099
1222	remblai	1221	1223		Comblement du puits 1099
1223	remblai	1222	1099		Comblement du puits 1099
1224	remblai	1209, 1210	1207, 1234, 1215, 1231, 1232, 1253		Remblai de démolition du bâtiment 7
1225	fosse	1060	1069		Fosse et comblement antérieure au bâtiment 2
1226	passee mécanique	1134	substrat		Fouille mécanique des US antérieures à 1135 du bâtiment 2
1227	puits	1229	substrat		Puits à eau en partie fouillé
1228	remblai	Décapage	1229		Comblement sommital du puits 1227
1229	remblai	1228	1227		Comblement sommital du puits 1227
1230					Numéro annulé
1231	solin	1224	1254		Solin du bâtiment 7
1232	solin	1224	1254		Solin du bâtiment 7
1233	Remblai ou sol	1207	AF		Remblai antérieur au bâtiment 7 ?
1234	empierrement	1207, 1244	1238, 1243, 1273	1062	Empierrement cour bâtiment 5 état 3
1235	puits	1236	1030		Puits à eau du bâtiment 1
1236	remblai	1237	1235		Comblement du puits 1235
1237	remblai	Décapage	1236		Comblement final du puits 1235
1238	remblai	1234	1243, 1275		
1239	remblai	1278	1250, 1246		Remblai antérieur au bâtiment 1
1240	fosse	1135	1069		Fosse et comblement antérieurs au bâtiment 2
1241	fossé	1242	1274		Fossé antérieur au bâtiment 7
1242	remblai	1243, 1275	1241		Comblement du fossé 1241
1243	remblai	1238, 1249	1242, 1275		Remblai au dessus du fossé 1241



US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1244	remblai	1245	1249		Remblai d'altérite brûlée
1245	remblai	1215	1249, 1254		Niveau d'occupation lié au four 1156
1246	remblai	1239, 1092	1154, 1256, 1276, 1277	1148, 1161	Remblai d'installation du bâtiment 1
1247	foyer	Décapage	1260		Foyer intérieur du bâtiment 4
1248	Passe mécanique	Décapage	substrat		Décapage mini pelle de l'US 1030
1249	remblai	1244	1243	1254	Remblai antérieur au bâtiment 7
1250	fosse	1239	1149		Fosse et son comblement
1251	fosse	1252	AF		Fosse antérieure au bâtiment 7
1252	remblai	1199	1251		Comblement de la fosse 1251
1253	empierrement	1207	1254		Empierrement du bâtiment 7
1254	remblai	1231, 1232, 1253	AF	1249	Remblai antérieur au bâtiment 7
1255	passé mécanique	1125, 1126	1123		Fouille mécanique du comblement sommital du puits 1123
1256	remblai	1246	1200		Comblement du fossé 1200
1257					Numéro annulé
1258	remblai	1271	1272		Vieux sol terreux antique
1259					Numéro annulé
1260	remblai	1247	1271		Remblai d'installation du foyer 1247
1261	fossé	1262	1267		Fossé parcellaire antique
1262	remblai	1270	1261		Comblement du fossé 1261
1263	fossé	1264	1274		Fossé parcellaire antique
1264	remblai	1265	1263		Comblement du fossé 1263
1265	remblai	1267	1264		Comblement du fossé 1263
1266	remblai	1267	1265		Comblement du fossé 1263
1267	remblai	1261, 1268, 1269	1265, 1266		Comblement du fossé 1263
1268	remblai	1269	1267		Comblement du fossé 1263
1269	remblai	1270	1267, 1268		Comblement du fossé 1263 ?
1270	remblai	1273	1269, 1262		Remblai de nivellement au-dessus du fossé 1263
1271	remblai	1260	1258		Remblai d'altérite antérieur au foyer 1247
1272	remblai	1258	substrat		Paléosol
1273	remblai	1119, 1243	1270	1102, 1159 ?	
1274	remblai	1263, 1241	substrat		Formation naturelle
1275	remblai	1243	1242		Remblai ou série de sols mal compris
1276	remblai	1153, 1154, 1246	1277		Comblement du second état du fossé 1200
1277	remblai	1276, 1246	1278	1256	Comblement du second état du fossé 1200
1278	remblai	1277	1200		Comblement du premier état du fossé 1200

## Annexe 2 : Inventaire des clichés de l'opération

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
19.01.2012	4615	AB	CHIEN DEPUIS OUEST
19.01.2012	4616	AB	CHIEN DEPUIS OUEST
19.01.2012	4617	AB	CHIEN DEPUIS SUD
25.01.12	4620	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO SANS CLOUS
25.01.12	4621	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO SANS CLOUS
25.01.12	4622	JFR-CD	AMBIANCE
25.01.12	4623	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4624	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4625	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4626	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4627	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4628	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4629	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4630	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4631	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4632	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4634	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4635	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4636	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4637	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4638	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4639	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4640	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4641	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4642	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	4643	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	1	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	2	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'EST
25.01.12	3	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE SUD
25.01.12	4	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE SUD
25.01.12	5	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE SUD
25.01.12	6	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE SUD
25.01.12	7	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'OUEST
25.01.12	8	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'OUEST
25.01.12	9	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'OUEST
25.01.12	10	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'OUEST
25.01.12	11	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS L'OUEST
25.01.12	12	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE NORD
25.01.12	13	JFR-CD	ASSEMBLAGE 1 PHOTO VERS LE NORD
25.01.12	14	RF	SOLIN 1016 ET 1017 DEPUIS SUD-EST
25.01.12	15	RF	SOLIN 1016 ET 1017 DEPUIS SUD-EST
25.01.12	16	RF	SOLIN 1016 ET 1017 DEPUIS SUD-EST
25.01.12	17	RF	SOLIN 1016 ET 1017 DEPUIS NORD-OUEST
25.01.12	18	RF	SOLIN 1016 ET 1017 DEPUIS NORD-OUEST
25.01.12	19	RF	US 1019, 1018 ET SOLIN 1017 DEPUIS NORD-OUEST
25.01.12	20	RF	US 1019, 1018 ET SOLIN 1017 DEPUIS SUD-EST
25.01.12	21	RF	US 1019, 1018 ET SOLIN 1017 DEPUIS SUD-EST
26.01.12	22	OM	ASSEMBLAGE 4 US 1024 VERS NORD NORD EST
26.01.12	23	OM	ASSEMBLAGE 4 US 1024 VERS NORD NORD EST
26.01.12	24	OM	ASSEMBLAGE 4 US 1024 VERS NORD NORD EST
26.01.12	25	OM	ASSEMBLAGE 4 US 1024 VERS NORD NORD EST
26.01.12	26	OM	ASSEMBLAGE 4 US 1024 VERS NORD NORD EST
26.01.12	4644	JFR-CD	ASSEMBLAGE 2 US 1016 VERS LE NORD
26.01.12	4645	JFR-CD	ASSEMBLAGE 2 US 1016 VERS LE NORD
26.01.12	4646	JFR-CD	ASSEMBLAGE 2 US 1016 VERS LE NORD
26.01.12	4647	JFR-CD	ASSEMBLAGE 2 US 1016 VERS LE NORD
26.01.12	4648	JFR-CD	ASSEMBLAGE 2 US 1016 VERS LE NORD
26.01.12	4649	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD
26.01.12	4650	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
26.01.12	4651	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD
26.01.12	4652	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD
26.01.12	4653	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD
26.01.12	4654	JFR-CD	ASSEMBLAGE 3 US 1017 VERS LE NORD
27 01 2012	4661	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4662	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4663	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4664	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4665	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD US 1040 et 1039 (à droite)
27 01 2012	4666	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4667	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4668	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4670	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4671	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS NORD
27 01 2012	4672	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS SUD
27 01 2012	4673	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS SUD
27 01 2012	4674	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS SUD
27 01 2012	4675	RF	EMPIERREMENT NORD DEPUIS SUD
27 01 2012	4677	OM	FOSSE 1032 VERS LE NORD
27 01 2012	4679	RF	SOLIN 1016 ET 1029 DEPUIS SUD
27 01 2012	4681	RF	SOLIN 1029 DEPUIS EST
27 01 2012	4682	RF	SOLIN 1029 DEPUIS EST
27 01 2012	4683	RF	SOLIN 1038 ET 1044 DEPUIS EST
27 01 2012	4684	RF	SOLIN 1038 ET 1044 DEPUIS EST
27 01 2012	4685	RF	SOLIN 1038 ET 1044 DEPUIS EST
31 01 2012	4687	RF	SOLIN 1038 DEPUIS EST
31 01 2012	4688	RF	SOLIN 1038 DEPUIS EST
31 01 2012	4689	RF	ASSEMBLAGE 6 DEPUIS SUD
31 01 2012	4690	RF	ASSEMBLAGE 6 DEPUIS SUD
31 01 2012	4691	RF	ASSEMBLAGE 6 DEPUIS SUD
31 01 2012	4694	RF	ASSEMBLAGE 6 DEPUIS SUD
31 01 2012	4695	RF	SOLIN 1044 ET RADIER 1045 DEPUIS SUD
31 01 2012	4696	RF	ASSEMBLAGE 7 DEPUIS EST
31 01 2012	4698	RF	ASSEMBLAGE 7 DEPUIS EST
31 01 2012	4698	RF	ASSEMBLAGE 7 DEPUIS EST
31 01 2012	4700	RF	ASSEMBLAGE 7 DEPUIS EST
31 01 2012	4701	RF	SOLIN 1056? US 1057 ET 1059 DEPUIS NORD
31 01 2012	4702	RF	SOLIN 1056? US 1057 ET 1059 DEPUIS NORD
31 01 2012	4703	RF	SOLIN 1056? US 1057 ET 1059 DEPUIS NORD
31 01 2012	4704	RF	SOLIN 1056? US 1057 ET 1059 DEPUIS NORD
31 01 2012	26B	JEF	COUPE US 1005 ET 1043 DEPUIS EST
31 01 2012	27	JEF	COUPE US 1005 ET 1043 DEPUIS EST
31 01 2012	28	JEF	SONDAGE DANS 1005 ET 1043 DEPUIS SUD
31 01 2012	29	FB	MURS 1048, 1049 et US 1047 DEPUIS SUD
31 01 2012	30	FB	MURS 1048, 1049 et US 1047 DEPUIS SUD
31 01 2012	31	FB	MURS 1048, 1049 et US 1047 DEPUIS EST
31 01 2012	32	FB	MURS 1048, 1049 et US 1047 DEPUIS EST
31 01 2012	33	FB	MURS 1048, 1049 et US 1047 DEPUIS SUD
31 01 2012	34	FB	SOLIN 1049 DEPUIS OUEST
31 01 2012	35	FB	SOLIN 1049 DEPUIS NORD-EST
31 01 2012	36	OM	COMPLEMENT FOSSE 1052 DEPUIS SUD
31 01 2012	37	OM	COMPLEMENT FOSSE 1052 DEPUIS SUD
31 01 2012	38	AB/FM	SOLIN 1050 ET CLOISON 1051 DEPUIS NORD
31 01 2012	39	AB/FM	SOLIN 1050 ET CLOISON 1051 DEPUIS OUEST
31 01 2012	40	AB/FM	SOLIN 1050 ET US 1062 DEPUIS NORD
31 01 2012	41	AB/FM	SOLIN 1050 ET US 1062 DEPUIS NORD
31 01 2012	42	AB/FM	SOLIN 1050 ET US 1062 DEPUIS OUEST
31 01 2012	43	FB	SOLIN 1060 DEPUIS NORD ET US 1061
31 01 2012	44	FB	SOLIN 1060 DEPUIS EST ET US 1061
31 01 2012	46	OM	FOSSE 1052 VERS NORD
31 01 2012	47	OM	FOSSE 1052 VERS NORD
01 02 2012	4705	FB	FOUR 1070 DEPUIS OUEST

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
01 02 2012	4706	FB	FOUR 1070 DEPUIS SUD
01 02 2012	4715	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1067 VERS L'EST
01 02 2012	4716	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1067 VERS L'EST
01 02 2012	4722	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1067 et un bout du 1066 VERS L'EST
01 02 2012	4723	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1067 et un bout du 1066 VERS L'EST
01 02 2012	4724	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1066 VERS L'EST
01 02 2012	4726	CD/YD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1066 et 1074 VERS L'EST
01 02 2012	4739	CD/YD	SOLIN 1063, 1064 et empièchement 1065 VERS L'EST
01 02 2012	55	YD	SOLIN 1063, 1064 et empièchement 1065 VERS LE NORD
01 02 2012	56	YD	SOLIN 1063, 1064 et empièchement 1065 VERS LE NORD
01 02 2012	57	YD	SOLIN 1063, 1064 et empièchement 1065 VERS LE NORD
01 02 2012	58	YD	SOLIN 1063, 1064 et empièchement 1065 VERS L'OUEST
01 02 2012	59	AB	EMPIERREMENT 1234 DEPUIS NORD
01 02 2012	60	AB	EMPIERREMENT 1234 DEPUIS OUEST
01 02 2012	4740	FB	NIVEAU DE TUILLES 1076 DEPUIS OUEST
01 02 2012	4741	FB	NIVEAU DE TUILLES 1076 DEPUIS OUEST
01 02 2012	4742	FB	NIVEAU DE TUILLES 1076 DEPUIS OUEST
01 02 2012	4744	RF	JONCTION SOLINS 1056 1038 ET SOLIN 1059 DEPUIS SUD
01 02 2012	4745	RF	JONCTION SOLINS 1056 1038 ET SOLIN 1059 DEPUIS SUD
01 02 2012	4746	RF	JONCTION SOLINS 1056 1038 ET SOLIN 1059 DEPUIS SUD
02 02 2012	61	OM	SOLINS 1016 ET 1017 ET US 1082 DEPUIS EST
02 02 2012	62	OM	SOLINS 1016 ET 1017 ET US 1082 DEPUIS EST
02 02 2012	63	OM	SOLINS 1016 ET 1017 ET US 1082 DEPUIS SUD
02.02.12	65	CD	FOYER 1086 VERS L'EST
02.02.12	67	CD	FOYER 1086 VERS L'OUEST
02.02.12	68	CD	FOYER 1086 ASSEMBLAGE 11 DEPUIS OUEST
02 02 2012	69	OM	SOL 1089 DEPUIS NORD
02 02 2012	4748	RF	ASSEMBLAGE 9 SOLIN 1056 DEPUIS OUEST
02 02 2012	4749	RF	ASSEMBLAGE 9 SOLIN 1056 DEPUIS OUEST
02 02 2012	4750	RF	ASSEMBLAGE 9 SOLIN 1056 DEPUIS OUEST
02 02 2012	4751	CD	ASSEMBLAGE 8 SOLIN 1068
03 02 2012	4759	FB	US 1076 SUR 1069 DEPUIS OUEST
03 02 2012	4760	FB	US 1076 SUR 1069 DEPUIS OUEST
06 02 2012	70	YD	US 1095 DEPUIS LE NORD
06 02 2012	72	OM	US 1082 DEPUIS OUEST
06 02 2012	73	OM	US 1096 DEPUIS EST
06 02 2012	74	OM	US 1096 DEPUIS EST
06 02 2012	75	OM	US 1096 DEPUIS EST
06 02 2012	4761	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS EST
06 02 2012	4762	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS EST
06 02 2012	4763	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS EST
06 02 2012	4764	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS NORD
06 02 2012	4765	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS NORD
06 02 2012	4766	RF	SOLINS 1087 1075 ET 1103 DEPUIS NORD
06 02 2012	4767	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS SUD
06 02 2012	4768	RF	SOLINS 1087 ET 1103 DEPUIS SUD
06 02 2012	4769	FB	SOLIN 1098 DEPUIS EST
06 02 2012	4770	FB	SOLIN 1098 DEPUIS EST
06 02 2012	4771	FB	SOLIN 1098 DEPUIS NORD
06 02 2012	4772	BS	US 1099, 1100 PLAN vers le nord
06 02 2012	4773	BS	US 1099, 1100 PLAN vers l'ouest
06 02 2012	4774	BS	US 1099, 1100, coupe DEPUIS SUD
06 02 2012	4775	BS	US 1099, 1100, coupe DEPUIS SUD
07 02 2012	76	BS	US 1113, 1114, vue vers l'est
07 02 2012	77	BS	US 1113, 1114, vue vers l'est
07 02 2012	78	BS	US 1113, 1114, vue vers l'est
07 02 2012	79	BS	US 1113, 1114, vue vers l'ouest
07 02 2012	80	BS	US 1113, 1114, vue vers l'ouest
07 02 2012	81	BS	US 1113, 1115, 1116, vue vers l'est
07 02 2012	82	BS	US 1113, 1115, 1116, vue vers l'est
07 02 2012	83	BS	US 1113, 1115, 1116, vue vers l'est
07 02 2012	84	BS	US 1113, 1115, 1116, vue vers l'est

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
07 02 2012	85	BS	US 1113, 1115, 1116, vue vers l'est
07 02 2012	86	YD	US 1109 DEPUIS LE NORD
07 02 2012	87	YD	US 1109 DEPUIS LE NORD
07 02 2012	88	YD	US 1109 DEPUIS L'EST
07 02 2012	90	YD	US 1109 DEPUIS L'EST
07 02 2012	91	YD	US 1109 DEPUIS L'EST
07 02 2012	92	FM	SOL 1119 ET SOLIN 1104 DEPUIS DEPUIS NORD
07 02 2012	93	FM	SOL 1119 ET SOLIN 1104 DEPUIS DEPUIS SUD
07 02 2012	4776	RF	RADIER 1134 DEPUIS EST
07 02 2012	4777	RF	RADIER 1134 DEPUIS EST
07 02 2012	4778	RF	RADIER 1134 DEPUIS EST
07 02 2012	4779	RF	SOLIN 4779 DEPUIS EST
07 02 2012	4780	RF	SOLIN 4779 DEPUIS EST
07 02 2012	4781	RF	SOLIN 4779 DEPUIS EST
08 02 2012	4782	RF	ASSEMBLAGE 13 SOLIN 1098 DEPUIS EST
08 02 2012	4785	RF	ASSEMBLAGE 13 SOLIN 1098 DEPUIS EST
08 02 2012	4786	RF	ASSEMBLAGE 13 SOLIN 1098 DEPUIS EST
08 02 2012	4787	RF	ASSEMBLAGE 13 SOLIN 1098 DEPUIS EST
08 02 2012	4788	FM	SOL 1119 CONTRE SOLIN M 1104 DEPUIS NORD
08 02 2012	4789	FM	SOL 1119 CONTRE SOLIN M 1104 DEPUIS OUEST
08 02 2012	4790	FM	DETAIL SOL 1119 CONTRE SOLIN 1104 DEPUIS NORD
08 02 2012	4791	FM	DETAIL SOL 1119 CONTRE SOLIN 1104 DEPUIS NORD
08 02 2012	4792	FM	SOLINS 1117 ET 1118 DEPUIS OUEST
08 02 2012	4793	FM	SOLIN 1117 DEPUIS NORD
08 02 2012	4794	RF	RADIER 1134 DEPUIS NORD
08 02 2012	4795	RF	RADIER 1134 DEPUIS NORD
08 02 2012	4797	RF	RADIER 1134 DEPUIS NORD
08 02 2012	4798	OM	FOYER 1111 DEPUIS EST
08 02 2012	4799	OM	FOYER 1111 DEPUIS EST
08 02 2012	4800	OM	FOYER 1111 DEPUIS SUD
08 02 2012	4801	RF	SOLIN 1121 DEPUIS OUEST
08 02 2012	4802	RF	SOLIN 1121 DEPUIS OUEST
08 02 2012	4804	FB	SOLIN 1124 DEPUIS SUD
08 02 2012	4805	FB	SOLIN 1124 DANS Puits 1123 DEPUIS SUD
08 02 2012	4806	FB	SOL 1127 DEPUIS EST
08 02 2012	94	OM	ASSEMBLAGE 16 FOYER 1111 DEPUIS SUD
08 02 2012	95	JFR	FOSSE 1084 ET SOLIN 1017 APRES 1018 DEPUIS NORD
08 02 2012	96	JFR	FOSSE 1084 ET SOLIN 1017 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4807	RF	ASSEMBLAGE 14 SOLIN 1121 DEPUIS SUD
09 02 2012	4809	RF	ASSEMBLAGE 14 SOLIN 1121 DEPUIS SUD
09 02 2012	4810	RF	SOLINS 1122 ET 1133 ET FOSSE 1136 DEPUIS NORD
09 02 2012	4811	RF	SOLINS 1122 ET 1133 ET FOSSE 1136 DEPUIS NORD
09 02 2012	4812	RF	DETAIL FOSSE 1136 DANS US 1135 DEPUIS NORD
09 02 2012	4813	RF	DETAIL FOSSE 1136 DANS US 1135 DEPUIS NORD
09 02 2012	4814	RF	JONCTION SOLINS 1133 ET 1122 DEPUIS OUEST AVEC US 1135
09 02 2012	4815	RF	JONCTION SOLINS 1133 ET 1122 DEPUIS OUEST AVEC US 1135
09 02 2012	4816	RF	SOLIN 1133 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4817	RF	JONCTION SOLINS 1133 ET 1122 DEPUIS NORD AVEC US 1135
09 02 2012	4818	RF	JONCTION SOLINS 1133 ET 1122 DEPUIS NORD AVEC US 1135
09 02 2012	4819	RF	SOLIN 1133 DEPUIS EST ET US 1135
09 02 2012	4820	RF	SOLIN 1133 DEPUIS EST ET US 1135
09 02 2012	4821	RF	ASSEMBLAGE 15 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4822	RF	ASSEMBLAGE 15 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4823	RF	ASSEMBLAGE 15 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4824	FB	PUITS 1123 APRES FOUILLE 1125 DEPUIS SUD
09 02 2012	4825	FB	PUITS 1123 APRES FOUILLE 1125 DEPUIS SUD
09 02 2012	4826	YD	VUE ENSEMBLE SOLINS 1066,1067, 1068, 1083, 1104, 1105, 1139 ; US 1102 DEPUIS LE NORD
09 02 2012	4827	YD	VUE ENSEMBLE SOLINS 1066,1067, 1068, 1083, 1104, 1105, 1139 ; US 1102 DEPUIS LE NORD
09 02 2012	4828	YD	VUE ENSEMBLE SOLINS 1066,1067, 1068, 1083, 1104, 1105, 1139 ; US 1102 DEPUIS LE NORD
09 02 2012	4829	YD	ASSEMBLAGE 18 SOLIN 1139 DEPUIS LE SUD

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
09 02 2012	4830	YD	ASSEMBLAGE 18 SOLIN 1139 DEPUIS LE SUD
09 02 2012	4831	YD	ASSEMBLAGE 18 SOLIN 1139 DEPUIS LE SUD
09 02 2012	4832	FB	COUPE US 1126 ET SOLIN 1124 DANS PUITTS 1123 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4833	FB	COUPE US 1126 ET SOLIN 1124 DANS PUITTS 1123 DEPUIS OUEST
09 02 2012	4834	FB	COUPE US 1126 ET SOLIN 1124 DANS PUITTS 1123 DEPUIS OUEST
09 02 2012	97	JFR	NIVEAU DE RECHARGE (VOIE) 1129 VERS LE NORD
09 02 2012	98	JFR	NIVEAU DE RECHARGE (VOIE) 1129 VERS LE NORD
09 02 2012	99	JFR	NIVEAU DE CIRCULATION (1132) DE LA VOIE VERS LE NORD
09 02 2012	100	JFR	NIVEAU DE CIRCULATION (1132) DE LA VOIE VERS LE NORD
09 02 2012	101	JFR	NIVEAU DE CIRCULATION (1132) DE LA VOIE VERS LE NORD
09 02 2012	102	YD	VUE PARTIE OUEST DE LA ZONE DELIMITE PAR LES SOLINS 1104,1105,1066 ET 10667 DEPUIS LE SUD
09 02 2012	103	YD	ASSEMBLAGE 17 SOLIN 1105 DEPUIS LE SUD
09 02 2012	104	YD	ASSEMBLAGE 17 SOLIN 1105 DEPUIS LE SUD
13.02.2012	105	CD	SOLIN 1157 VERS LE SUD
13.02.2012	106	CD	SOLIN 1157 VERS LE NORD
13.02.2012	109	CD	SOLIN 1158 VERS LE SUD
13.02.2012	110	CD	SOLIN 1158 VERS LE NORD
13.02.2012	112	CD	VUE GENERALE 1157;1158 VERS L'EST
13.02.2012	113	OM	SOLIN 1130 VERS L'OUEST
13.02.2012	114	OM	SOLIN 1130 VERS LE NORD
14 02 2012	4836	FM	FOUR 1156 AVANT FOUILLE DEPUIS SUD
14 02 2012	4838	FM	FOUR 1156 AVANT FOUILLE DEPUIS SUD
14 02 2012	4839	FM	
14 02 2012	4840	AB	SOLIN 1117 ET SOL 1165 DEPUIS SUD
14 02 2012	4841	AB	SOLIN 1117 ET SOL 1165 DEPUIS SUD
14 02 2012	4842	FM	FOUR 1156 APRES FOUILLE DEPUIS SUD
14 02 2012	4843	FM	FOUR 1156 APRES FOUILLE DEPUIS SUD
14 02 2012	115	BS	US 1162, 1163 DEPUIS LE SUD
14 02 2012	116	BS	US 1162, 1163 DEPUIS LE SUD
14 02 2012	117	BS	SUPPRIME
14 02 2012	118	BS	US 1162, 1163 DEPUIS LE SUD
14 02 2012	119	OM	SOLIN 1160 ET US 1161 DEPUIS EST
14 02 2012	120	OM	SOLIN 1160 ET US 1161 DEPUIS EST
14 02 2012	121	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS L'EST
14 02 2012	122	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS L'EST
14 02 2012	123	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS L'EST
14 02 2012	124	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	125	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	126	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	127	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	128	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	129	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	130	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	131	BS	US 1184, US 1174, US 1164, 1170, 1164, DEPUIS LE SUD
14 02 2012	133	YD	US 1159 (a gauche) et 1176 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS LE SUD
14 02 2012	134	YD	US 1159 (a gauche) et 1176 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS LE SUD
14 02 2012	136	YD	ASSEMBLAGE 19 DEPUIS SUD
14 02 2012	138	JFR	COMPLEMENT 1018 SOUS SOLIN 1017 DEPUIS OUEST
14 02 2012	139	JFR	COMPLEMENT 1018 SOUS SOLIN 1017 DEPUIS OUEST
14 02 2012	140	JFR	COMPLEMENT 1018 SOUS SOLIN 1017 DEPUIS OUEST
14 02 2012	141	JFR	COMPLEMENT 1018 SOUS SOLIN 1017 ET US 1137 ET 1131 DEPUIS OUEST
14 02 2012	142	JFR	COMPLEMENT 1018 SOUS SOLIN 1017 ET US 1137 ET 1131 DEPUIS OUEST
14 02 2012	143	BS	US 1175, 1173, 1171, 1169 DEPUIS L'EST
14 02 2012	144	BS	US 1175, 1173, 1171, 1169 DEPUIS L'EST
14 02 2012	145	BS	US 1175, 1173, 1171, 1169
14 02 2012	146	BS	US 1175, 1173, 1171, 1169 DEPUIS LE NORD
14 02 2012	147	BS	US 1175, 1173, 1171, 1169 DEPUIS LE NORD
14 02 2012	148	BS	US 1169 DEPUIS L'EST
14 02 2012	149	BS	US 1171, 1173 DEPUIS L'EST
14 02 2012	150	BS	US 1173, 1171 DEPUIS L'EST
14 02 2012	151	FM	FOUR 1156 DEPUIS SUD
14 02 2012	152	FM	FOUR 1156 DEPUIS SUD

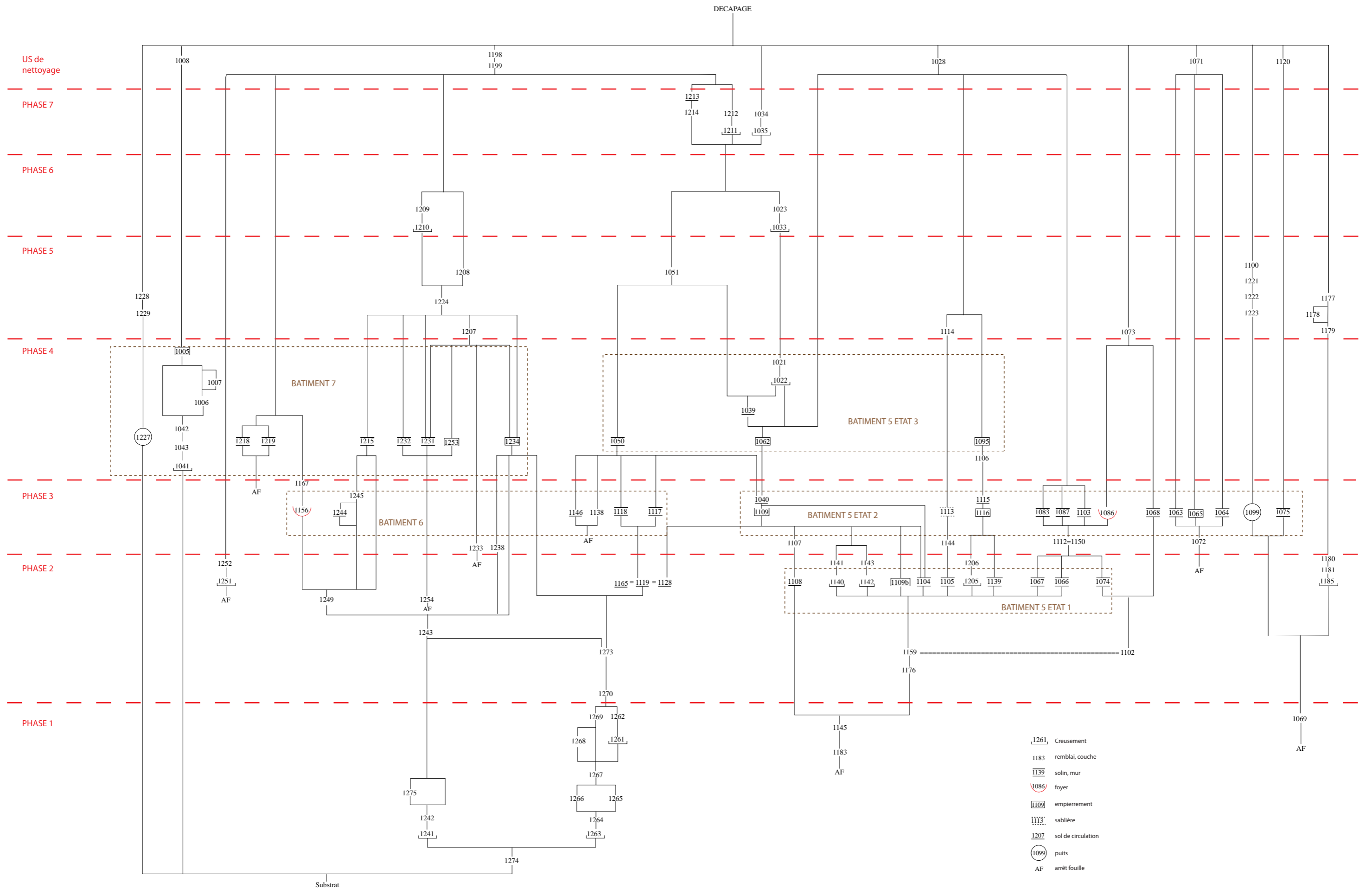


DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
14 02 2012	153	FM	FOUR 1156 DEPUIS SUD
14 02 2012	154	FM	FOUR 1156 DEPUIS SUD
14 02 2012	155	CD	COUPE EST SOLIN 1017 ; FOSSE 1084 ; EMPIERREMENT 1082
14 02 2012	156	CD	COUPE EST SOLIN 1017 ; FOSSE 1084 ; EMPIERREMENT 1082
14 02 2012	157	CD	COUPE SUD VERS SOLIN 1016
14 02 2012	158	CD	COUPE SUD VERS SOLIN 1016
14 02 2012	159		SUPPRIMER
14 02 2012	160	CD	VUE GENERALE SONDRAGE FOSSE 1084; EMPIERREMENT 1082; 1080
14 02 2012	161	CD	VUE GENERALE SONDRAGE FOSSE 1084; EMPIERREMENT 1082; 1080
14 02 2012	162	CD	VUE GENERALE SONDRAGE FOSSE 1084; EMPIERREMENT 1082; 1080
14 02 2012	163	CD	VUE GENERALE SONDRAGE FOSSE 1084; EMPIERREMENT 1082; 1080
14 02 2012	164	CD	VUE GENERALE SONDRAGE FOSSE 1084; EMPIERREMENT 1082; 1080
14 02 2012	165	FM	FOUR
14 02 2012	166	FM	FOUR
14 02 2012	167	FM	FOUR
14 02 2012	168	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	169	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	170	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	172	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	173	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	174	RF	COUPE FOSSE 1185 DEPUIS SUD
14 02 2012	175	YD	US 1176 (à gauche) et 1183 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS LE SUD
14 02 2012	176	YD	US 1176 (à gauche) et 1183 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS LE SUD
14 02 2012	177	YD	US 1176 (à gauche) et 1183 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'OUEST
14 02 2012	178	YD	US 1176 (à gauche) et 1183 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'EST
14 02 2012	181	BS	US 1182 visible dans le sondage réalisé à l'ouest du solin 1184, depuis l'est
14 02 2012	182	BS	US 1182 visible dans le sondage réalisé à l'ouest du solin 1184, depuis l'est
14 02 2012	183	BS	US 1182 visible dans le sondage réalisé à l'ouest du solin 1184, depuis LE NORD
15 02 2012	184	BS	US 1194 DEPUIS L'EST
15 02 2012	185	BS	US 1194 DEPUIS L'EST
15 02 2012	4844	BS	FOSSE 1041 DEPUIS LE NORD
15 02 2012	4845	BS	FOSSE 1041 DEPUIS LE NORD
15 02 2012	4846	BS	US 1043 DANS 1041 ET US 1005 DEPUIS OUEST
15 02 2012	4847	BS	US 1043 DANS 1041 ET US 1005 DEPUIS OUEST
15 02 2012	4848	OM	VUE GENERALE SONDRAGE VOIE SECTEUR NORD EST VUE VERS L'OUEST
15 02 2012	4849	OM	VUE GENERALE SONDRAGE VOIE SECTEUR NORD EST VUE VERS L'OUEST
15 02 2012	4850	OM	VUE GENERALE FOSSE 1200 VERS L'OUEST
15 02 2012	4851	OM	VUE GENERALE FOSSE 1084; 1195 VERS L'OUEST
15 02 2012	4852	OM	VUE GENERALE SONDRAGE VOIE SECTEUR NORD EST VUE VERS L'OUEST
15 02 2012	4853	OM	VUE GENERALE SONDRAGE VOIE SECTEUR NORD EST VUE VERS L'OUEST
15 02 2012	4854	OM	VUE GENERALE FOSSE 1200 ET SOLIN 1016 VERS L'OUEST
16 02 2012	4855	BS	FOSSE 1211 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD-EST
16 02 2012	4856	BS	FOSSE 1211 1215 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD-EST
16 02 2012	4857	BS	FOSSES 1211 1215 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD
16 02 2012	4858	BS	FOSSES 1211 1215 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD
16 02 2012	4859	BS	FOSSES 1211 1215 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD
16 02 2012	4860	BS	FOSSES 1211 1215 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD
16 02 2012	4861	BS	DETAIL FOSSES 1211 ET ROUTE 1213 DEPUIS SUD
16 02 2012	4864	YD	REMLAI 1224, SOLIN 1215 ET FOUR 1156 DEPUIS NORD
16 02 2012	4865	YD	REMLAI 1224, SOLIN 1215 ET FOUR 1156 DEPUIS NORD
16 02 2012	4866	YD	DETAIL FOUR 1156 ET US 1244 1245 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
16 02 2012	4867	YD	DETAIL US 1244 1245 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
16 02 2012	4868	YD	DETAIL US 1244 1245 ET SOLIN 1215 DEPUIS EST
16 02 2012	4869	YD	DETAIL US 1244 1245 ET SOLIN 1215 DEPUIS EST
16 02 2012	4870	YD	SOLIN 1215 SUR US 1244 ET 1249 DEPUIS NORD
16 02 2012	4873	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS EST
16 02 2012	4874	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS EST
16 02 2012	4875	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS EST
16 02 2012	4876	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS EST
16 02 2012	4877	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS SUD
16 02 2012	4878	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS SUD
16 02 2012	4879	RF	COLONNE DANS US 1237 DEPUIS SUD

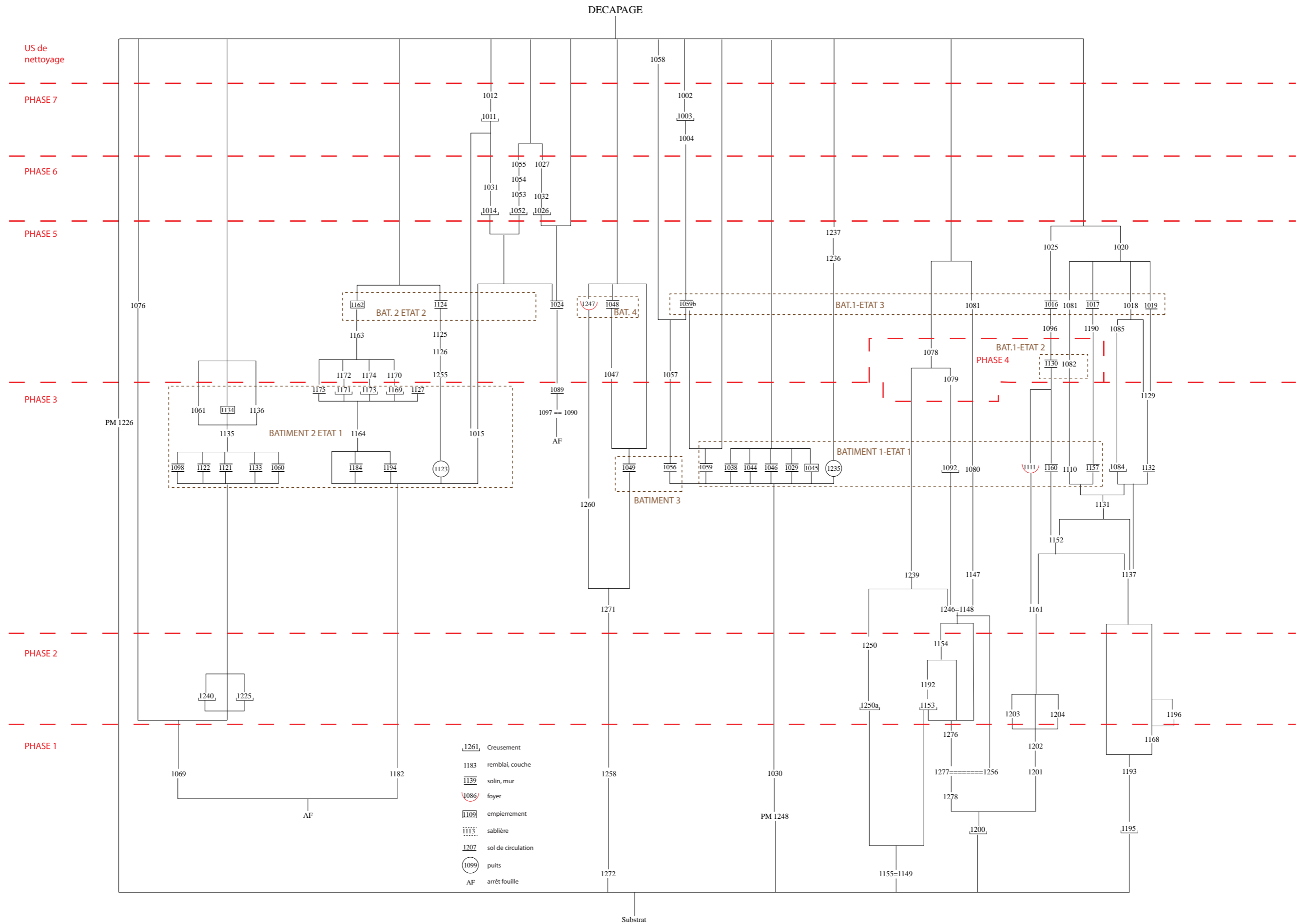
DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
16 02 2012	4880	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
16 02 2012	4881	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
16 02 2012	4882	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
16 02 2012	4883	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
16 02 2012	4884	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
16 02 2012	4885	RF	CHAPITEAU TOSCAN DANS US 1237
16 02 2012	4886	RF	CHAPITEAU TOSCAN DANS US 1237
16 02 2012	4889	RF	CHAPITEAU TOSCAN DANS US 1237
16 02 2012	4890	RF	CHAPITEAU TOSCAN DANS US 1237
16 02 2012	4898	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD
16 02 2012	4899	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS SUD-EST
16 02 2012	4900	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS SUD
16 02 2012	4901	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS SUD
16 02 2012	4902	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS EST
16 02 2012	4903	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD-EST
16 02 2012	4904	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD-EST
16 02 2012	4905	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD-EST
16 02 2012	4906	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD
16 02 2012	4907	RF	LAPIDAIRE DANS US 1237 DEPUIS NORD
16 02 2012	4909	RF	BASE DE COLONNE TOSCANNE
16 02 2012	4910	RF	BASE DE COLONNE TOSCANNE
16 02 2012	4911	RF	BASE DE COLONNE TOSCANNE
16 02 2012	4912	RF	BASE DE COLONNE TOSCANNE
16 02 2012	4913	RF	VUE GENERAL CHANTIER DEPUIS OUEST
16 02 2012	4914	RF	VUE GENERAL CHANTIER DEPUIS OUEST
16 02 2012	186	YD	VUE PUIITS 1099 DEPUIS L'EST
17.02.2012	4915	RF	CHEMIN 1213/1214 ET FOSSE 1211 COUPANT SOLIN 1215 DEPUIS SUD-EST
17.02.2012	4916	RF	CHEMIN 1213/1214 ET FOSSE 1211 COUPANT SOLIN 1215 DEPUIS SUD-EST
17.02.2012	4917	RF	CHEMIN 1213/1214 ET FOSSE 1211 COUPANT SOLIN 1215 DEPUIS SUD-EST
17.02.2012	4918	YD	FOUR 1156, SOLIN 1215, US 1254 ET 1253, SOLINS 1232 ET 1231 DEPUIS NORD
17.02.2012	4919	YD	FOUR 1156, SOLIN 1215, US 1254 ET 1253, SOLINS 1232 ET 1231 DEPUIS NORD
17.02.2012	4920	RF	SOLINS 1219 ET 1218 COUPES PAR CHEMIN 1213/1214 DEPUIS SUD EST
17 02 2002	187	CD	CHEMIN 1213/1214 ET FOSSE 1211 COUPANT SOLIN 1215 DEPUIS SUD-EST
20 02 2012	4924	RF	MARGELLE
20 02 2012	4925	RF	MARGELLE
20 02 2012	4926	RF	MARGELLE
20 02 2012	4927	RF	MARGELLE
20 02 2012	4928	RF	SOLIN 1160 DEPUIS OUEST
20 02 2012	4931	RF	SOLIN 1160 DEPUIS OUEST
20 02 2012	4932	RF	EMPREINTE 1092 DEPUIS SUD
20 02 2012	4933	RF	EMPREINTE 1092 DEPUIS SUD
20 02 2012	4934	RF	EMPREINTE 1092 DEPUIS NORD
20 02 2012	190	JFR	COUPE SUD DE LA FOSSE 1125
20 02 2012	191	JFR	COUPE SUD DE LA FOSSE 1125
20 02 2012	192	JFR	COUPE SUD DE LA FOSSE 1125
20 02 2012	195	YD	VUE ENSEMBLE SONDAGE DANS FOSSE 1241 DEPUIS L'EST
20 02 2012	196	YD	VUE ENSEMBLE SONDAGE DANS FOSSE 1241 DEPUIS L'EST
20 02 2012	197	YD	VUE COUPE OUEST-EST FOSSE 1241 DEPUIS SUD
20 02 2012	198	YD	VUE COUPE OUEST-EST FOSSE 1241 DEPUIS SUD
20 02 2012	199	YD	VUE COUPE EST-OUEST FOSSE 1241 DEPUIS NORD
20 02 2012	200	YD	VUE COUPE EST-OUEST FOSSE 1241 DEPUIS NORD
20 02 2012	201	YD	VUE COUPE EST-OUEST FOSSE 1241 DEPUIS NORD
20 02 2012	202	JFR	FOSSE 1240 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'EST
20 02 2012	203	JFR	FOSSE 1240 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'EST
20 02 2012	204	JFR	FOSSE 1240 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'EST
20 02 2012	205	JFR	FOSSE 1240 EN COURS DE FOUILLE DEPUIS L'EST
20 02 2012	206	JFR	COUPE DE LA FOSSE 1240 DEPUIS L'EST
20 02 2012	207	JFR	COUPE DE LA FOSSE 1240 DEPUIS L'EST
21 02 2012	208	OM	FOYER 1247 DEPUIS NORD
21 02 2012	209	OM	FOYER 1247 DEPUIS NORD
21 02 2012	210	OM	ASSEMBLAGE 20 FOYER 1247

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
21 02 2012	4948	RF	CHAPITEAU TOSCAN
21 02 2012	4949	RF	CHAPITEAU TOSCAN
21 02 2012	4950	RF	CHAPITEAU TOSCAN
21 02 2012	4951	RF	CHAPITEAU TOSCAN
21 02 2012	4953	RF	CHAPITEAU TOSCAN
21 02 2012	4954	RF	CHAPITEAUX TOSCANS
21 02 2012	4955	RF	CHAPITEAUX TOSCANS
21 02 2012	4956	FM	COMPLEMENT SUPERIEUR DE LA FOSSE 1251 DEPUIS EST
22 02 2012	4957	AB	COUPE FOSSE 1241 DEPUIS SUD
22 02 2012	4958	AB	COUPE FOSSE 1241 DEPUIS SUD
22 02 2012	4959	YD	COUPE FOSSE 1241 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
22 02 2012	4960	YD	COUPE FOSSE 1241 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
22 02 2012	4961	YD	COUPE FOSSE 1241 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
22 02 2012	4962	YD	COUPE FOSSE 1241 ET SOLIN 1215 DEPUIS NORD
22 02 2012	4963	FM	EMPIERREMENT DANS FOSSE 4151 DEPUIS SUD
22 02 2012	4964	AB	COUPE FOSSES 1241 ET 1263 DEPUIS SUD
22 02 2012	4965	AB	COUPE FOSSES 1241 ET 1263 DEPUIS SUD
22 02 2012	4966	YD	COUPE FOSSE 1261 ET 1263 DEPUIS NORD
22 02 2012	4968	RF	MARGELLE
22 02 2012	4969	RF	MARGELLE
22 02 2012	4970	RF	MARGELLE
22 02 2012	4971	RF	MARGELLE
22 02 2012	211	JFR	COUPE EST SONDAGE 3 FOSSE 1200
22 02 2012	212	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS EST
22 02 2012	213	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS EST
22 02 2012	214	RF	SONDAGE 2 FOSSE 1200 COUPE EST
22 02 2012	215	RF	SONDAGE 2 FOSSE 1200 COUPE EST
22 02 2012	216	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS OUEST
22 02 2012	217	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS OUEST
22 02 2012	218	JFR	SONDAGE 3 FOSSE 1200 COUPE EST
22 02 2012	219	JFR	SONDAGE 3 FOSSE 1200 COUPE OUEST
22 02 2012	220	JFR	SONDAGE 3 FOSSE 1200 COUPE OUEST
22 02 2012	221	JFR	SONDAGE 3 FOSSE 1200 COUPE OUEST
22 02 2012	222	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS EST
22 02 2012	223	RF	FOSSE 1200 SONDAGE 2 ET 3 DEPUIS EST
22 02 2012	224	OM	COUPE FOYER 1247 DEPUIS SUD OUEST
22 02 2012	225	OM	FOYER 1247 DEPUIS NORD OUEST
22 02 2012	226	OM	FOYER 1247 DEPUIS SUD EST

### Annexe 3 : Diagramme stratigraphique de la partie ouest de l'intervention (bâtiments 5 à 7)



### Annexe 4 : Diagramme stratigraphique de la partie est de l'intervention (bâtiments 1 à 4)



## Annexes 5 : Inventaire des mobiliers fauniques, lithiques, métalliques ferreux, des terres cuites et du verre<sup>1</sup>.

Catégorie	Type	NR	Réf. Archéo.
Autre	Elément de construction (schiste découpé)	2	HS
Autre	Elément de construction (schiste découpé)	1	US 1021
Faune		1	Fossé 1099 -60/-130 cm
Faune		3	Fossé 1200 sd3
Faune		1	Fosse 1225 -5/-10 cm
Faune		225	US 1002
Faune		33	US 1018
Faune		1	US 1020
Faune		12	US 1021
Faune		2	US 1028
Faune		5	US 1040
Faune		2	US 1069
Faune		5	US 1069 niv. Terre brune
Faune		1	US 1078
Faune		14	US 1080
Faune		26	US 1081
Faune		9	US 1081 (entre 1016 et 1017)
Faune		1	US 1085
Faune		3	US 1131
Faune		4	US 1137
Faune		3	US 1137 (sous trottoir)
Faune		5	US 1152
Faune		7	US 1154
Faune		1	US 1163
Faune		1	US 1179
Faune		9	US 1180
Faune		1	US 1181
Faune		1	US 1184
Faune		12	US 1225
Faune		7	US 1234
Faune		25	US 1238, 1243, 1243, 1275
Faune		29	US 1239
Faune		4	US 1243
Faune		2	US 1246
Faune		2	US 1246 sd3
Faune		5	US 1250
Faune		1	US 1276
Lithique		2	US 1028
Lithique	Hache néolithique	1	US 1018
Lithique	Pierre à aiguiser		Fosse 1099, -60/-130 cm
Lithique	Polissoire	1	US 1225
Lithique	Polissoire	1	US 1260
Macro-lithique	Meule	1	US 1017
Macro-lithique	Meule	1	US 1018
Macro-lithique	Meule	1	US 1225
Macro-lithique	Meule	2	US 1237
Métal	Métal ferreux	4	Fosse 1099 -60/130 cm
Métal	Métal ferreux	3	Fosse 1099 -60/-130 cm
Métal	Métal ferreux	3	Fosse 1225 -5/-10 cm
Métal	Métal ferreux	1	HS
Métal	Métal ferreux	20	US 1002
Métal	Métal ferreux	3	US 1004
Métal	Métal ferreux	1	US 1008
Métal	Métal ferreux	3	US 1017 (solin)
Métal	Métal ferreux	8	US 1018
Métal	Métal ferreux	4	US 1018

1 Pour le décompte par US de la céramique, des monnaies et du petit mobilier en alliage cuivreux, se reporter au chapitre 3.



Catégorie	Type	NR	Réf. Archéo.
Métal	Métal ferreux	2	US 1018
Métal	Métal ferreux	12	US 1018
Métal	Métal ferreux	8	US 1020
Métal	Métal ferreux	4	US 1021
Métal	Métal ferreux	4	US 1023 et 1034
Métal	Métal ferreux	6	US 1027
Métal	Métal ferreux	13	US 1028
Métal	Métal ferreux	1	US 1029
Métal	Métal ferreux	1	US 1030
Métal	Métal ferreux	8	US 1031
Métal	Métal ferreux	2	US 1037
Métal	Métal ferreux	5	US 1040
Métal	Métal ferreux	2	US 1040
Métal	Métal ferreux	3	US 1042
Métal	Métal ferreux	2	US 1042
Métal	Métal ferreux	5	US 1042
Métal	Métal ferreux	3	US 1047
Métal	Métal ferreux	2	US 1051
Métal	Métal ferreux	1	US 1057
Métal	Métal ferreux	1	US 1058
Métal	Métal ferreux	1	US 1058
Métal	Métal ferreux	6	US 1061
Métal	Métal ferreux	3	US 1062
Métal	Métal ferreux	6	US 1069
Métal	Métal ferreux	6	US 1069 (niv. Terre brune)
Métal	Métal ferreux	2	US 1071
Métal	Métal ferreux	4	US 1080
Métal	Métal ferreux	3	US 1080
Métal	Métal ferreux	1	US 1081
Métal	Métal ferreux	5	US 1081
Métal	Métal ferreux	8	US 1081 (entre 1016 et 1017)
Métal	Métal ferreux	1	US 1085
Métal	Métal ferreux	4	US 1097
Métal	Métal ferreux	1	US 1099 0/-60 cm
Métal	Métal ferreux	1	US 1102
Métal	Métal ferreux	1	US 1106
Métal	Métal ferreux	2	US 1109
Métal	Métal ferreux	1	US 1109
Métal	Métal ferreux	2	US 1110
Métal	Métal ferreux	4	US 1120
Métal	Métal ferreux	3	US 1125
Métal	Métal ferreux	1	US 1125
Métal	Métal ferreux	2	US 1137
Métal	Métal ferreux	1	US 1146
Métal	Métal ferreux	2	US 1154
Métal	Métal ferreux	4	US 1159
Métal	Métal ferreux	1	US 1161
Métal	Métal ferreux	2	US 1165
Métal	Métal ferreux	2	US 1177 (terre brune)
Métal	Métal ferreux	3	US 1178 (poche jaune)
Métal	Métal ferreux	4	US 1179
Métal	Métal ferreux	4	US 1180
Métal	Métal ferreux	1	US 1181
Métal	Métal ferreux	2	US 1198
Métal	Métal ferreux	2	US 1198
Métal	Métal ferreux	1	US 1207
Métal	Métal ferreux	3	US 1207
Métal	Métal ferreux	1	US 1208
Métal	Métal ferreux	3	US 1224
Métal	Métal ferreux	8	US 1225
Métal	Métal ferreux	3	US 1229
Métal	Métal ferreux	4	US 1233

Catégorie	Type	NR	Réf. Archéo.
Métal	Métal ferreux	2	US 1236
Métal	Métal ferreux	12	US 1237
Métal	Métal ferreux	1	US 1239
Métal	Métal ferreux	4	US 1239
Métal	Métal ferreux	5	US 1239
Métal	Métal ferreux	1	US 1248
Métal	Métal ferreux	3	US 1248
Métal	Métal ferreux	2	US 1252
Métal	Métal ferreux	7	US 1254
Métal	Métal ferreux	1	US 1255
Métal	Métal ferreux	2	US 1258
Métal	Métal ferreux	1	US 1260
Minéral	Coquillage	8	US 1018
Minéral	Coquillage	2	US 1097
Minéral	Coquillage	2	US 1154
Minéral	Coquillage	14	US 1239
Scorie		16	US 1100
Scorie		3	US 1217
Terre cuite	Artisanat (bouchon)	1	US 1167
Terre cuite	Artisanat (élt de four)	1	US 1131
Terre cuite	Artisanat (élt de four)	1	US 1236
Terre cuite	Céram. artisanale	1	US 1167
Terre cuite	Figurine en terre blanche	1	US 1018
Terre cuite	Figurine en terre blanche	1	US 1181
Terre cuite	Figurine en terre blanche	13	US 1233
Terre cuite	Peson	3	US 1042
Terre cuite	Peson	1	US 1081 (entre 1016 et 1017)
Terre cuite	Peson	1	US 1199
Terre cuite	Peson	1	US 1202
Terre cuite	Peson	1	US 1217
Verre	Artisanat (déchet)	1	US 1167
Verre	Artisanat (gouttes)	11	US 1167
Verre	Artisanat (mors)	1	US 1002
Verre	Artisanat (mors)	1	US 1023 et 1034
Verre	Artisanat (Verre fondu 304 gr.)	1	US 1167
Verre	réipient	1	US 1002
Verre	réipient	4	US 1028
Verre	réipient	1	US 1051
Verre	réipient	1	US 1058
Verre	réipient	1	US 1061
Verre	réipient	1	US 1069
Verre	réipient	1	US 1081
Verre	réipient	1	US 1093
Verre	réipient	1	US 1106
Verre	réipient	1	US 1110
Verre	réipient	3	US 1207
Verre	réipient	1	US 1224
Verre	réipient	1	US 1239
Verre	réipient	1	US 1252
Verre	réipient	1	US 1255 -5/-10 cm
Verre	réipient	1	US 1412
Verre	réipient (bord)	1	US 1161
Verre	réipient (bord)	1	US 1207
Verre	réipient (fond)	1	US 1040
Verre	réipient (pion)	1	US 1237 décap.

#### Chronologie

Antiquité,  
Haut-Empire,  
Bas-Empire,  
Epoque contemporaine

#### Sujets et thèmes

bâtiments,  
voirie,  
urbanisme,  
maison  
foyer,  
fosses,  
artisanat

#### Mobilier

Céramique,  
objet métallique,  
monnaie,  
verre

La fouille du 40 rue de l'Arguenon à Corseul (22) fait suite au dépôt d'un permis de construire d'une maison individuelle. D'une superficie de 520 m<sup>2</sup>, elle concerne l'angle nord-ouest d'un quartier de la ville antique de Fanum Martis, dénommé le Clos Maret et situé à l'ouest de l'agglomération, dans un secteur encore peu connu du fait de l'urbanisation moderne. Cet îlot se trouve au sud du site du Champ-Mulon fouillé dans les années soixante et immédiatement à l'ouest du forum découvert en 2002. Il est séparé des occupations antiques du Champ-Mulon (domus puis « thermes » publics) par la rue n° 2, le seul axe viaire concerné par l'intervention, mais sur une faible surface.

L'analyse de la stratigraphie et les différentes études de mobilier ont permis de distinguer 7 phases dont 5 intéressent l'époque gallo-romaine. La phase initiale voit le terrassement de fossés le long de la rue n° 2 et en bordure du cardo J, non concerné par la fouille. Ces creusements sont interprétés comme des limites séparant très tôt l'espace public de l'espace privé, à l'instar de ce qui a été mis en évidence sur le site de Monterfil II. Le long de la rue n° 2, deux fossés, dont les axes seront repris par des murs après leur comblement, apparaissent. L'emprise qu'ils contiennent deviendra la « galerie » longeant la rue n° 2 des futures constructions.

La deuxième phase, datée du milieu du I<sup>er</sup> siècle, marque l'érection d'un premier bâtiment, au plan incomplet. Il faut ensuite attendre la fin du I<sup>er</sup> ou le tout début du suivant (phase 3) pour voir une explosion du bâti qui confirme que Fanum Martis est alors en plein essor. La façade le long de la rue est pratiquement entièrement lotie, tandis qu'un atelier de verrier apparaît au nord-ouest. L'analyse souligne l'existence de 4 grandes parcelles, correspondant peut-être à plusieurs propriétés, qui disposaient d'une cour avec puits. Les ensembles architecturaux sont assez simples, constitués de 2 à 3 pièces au maximum, et couvrant des superficies proches de 60 m<sup>2</sup> pour les plus complets. Les élévations, réalisées en matériaux périssables, reposent sur des sablières basses isolées du sous-sol par des solins rudimentaires qui les protègent des remontées humides. Il s'agit dans tous les cas de constructions modestes qui doivent réunir sous le même toit habitat, activités économiques et commerciales. Elles concernent par conséquent une population laborieuse, attirée peut-être par la ville et son développement. Malgré cette modestie apparente, l'analyse des plans traduit l'adoption de mesures antiques et l'emploi de tracés régulateurs lors de la réalisation des édifices.

Le second siècle (phase 4) est marqué uniquement par des réparations ou des reconstructions à l'intérieur des parcelles déjà définies. Il faut attendre le début du III<sup>e</sup> (phase 5) pour constater un premier retrait de l'occupation, avec la démolition d'édifices qui ne seront pas remplacés. La période suivante verra le terrassement de 3 fossés nord-est/sud-ouest dont les directions sont conformes à la trame antique. On suppose que tous les édifices sont déjà détruits. Cet aspect pose la question du retour rapide de ce quartier de la ville à un monde rural.

Le mobilier, comme souvent à Corseul, est riche et varié. On mentionnera plus particulièrement la découverte au sommet d'un puits d'une base de colonne et de deux chapiteaux toscans. Si la base est d'une taille commune pour Corseul, les dimensions des chapiteaux autorisent à proposer des colonnes hautes au minimum de 4 m. Elles sont donc issues d'un monument imposant, doté d'un ou plusieurs stylobates larges de 0,90 m. La possibilité qu'elles proviennent du forum de la Cité, situé à moins de quarante mètres de la fouille, n'est pas à écarter. Dans ce cas, cet équipement public pourrait déjà être en grande partie ruiné ou démantelé au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, d'après le numéraire associé au lapidaire.

#### Inrap Grand-Ouest

37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr